CA1
XC 3
-1992
F52



U.S. Federal Register

451
GS 5
F26

CA1
XC3
1992
P52

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, June 22, 1992
Wednesday, November 18, 1992

Chairperson: Jean-Marc Robitaille

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 1

Le lundi 22 juin 1992
Le mercredi 18 novembre 1992

Président: Jean-Marc Robitaille

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-73

An Act to amend the Canada Post Corporation Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-73

Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

APPEARING:

Hon. Harvie Andre,
Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons

COMPARAÎT:

L'honorable Harvie Andre,
ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes

LIBRARY
JAN 4 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

25086—1

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-73

Chairperson: Jean-Marc Robitaille

Members

Don Boudria
Harry Brightwell
Michel Champagne
Jim Edwards
Jerry Pickard
Lee Richardson
Cid Samson
Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Charles Bellemare

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

On Wednesay, November 18, 1992:

Harry Brightwell replaced Jim Hawkes;

Lee Richardson replaced Ross Reid.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-73

Président: Jean-Marc Robitaille

Membres

Don Boudria
Harry Brightwell
Michel Champagne
Jim Edwards
Jerry Pickard
Lee Richardson
Cid Samson
Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Charles Bellemare

Conformément à l'article 114(3) du Règlement

Le mercredi 18 novembre 1992:

Harry Brightwell remplace Jim Hawkes;

Lee Richardson remplace Ross Reid.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 22, 1992

(1)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act, met at 3.35 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: David Bjornson, Don Boudria, Jim Edwards, Al Horning and Dave Worthy.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Philippe Ducharme, Legislative Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Jane Allain, Research Officer.

Jean-Marc Robitaille announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 113(2).

The Order of Reference dated Thursday, June 18, 1992 being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporations Act, be now read a second time and referred to a Legislative Committee in the Departmental envelope.

On motion of Don Boudria, it was agreed,—That the Committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

On motion of Al Horning, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three members are present, including the Chairman or Acting Chairman.

On motion of David Bjornson, it was agreed,—That, during the questioning of the witnesses, the first speaker from each party be allotted ten minutes; and thereafter, five minutes be allotted to each other Member speaking.

On motion of Al Horning, it was agreed,—That the Clerk of the Committee, in consultation with the Deputy Principal Clerk, Public Bills Office and the Chairman, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required, for a period not to exceed 30 working days after the Committee has presented its Report to the House.

The Committee proceeded to consider its future business.

On motion of Don Boudria, it was agreed,—That the Committee invite the following witnesses to appear before it:

— The Minister responsible for Canada Post, together with his officials;

— Representatives of the Canadian Union of Postal Workers;

— Representatives of the Coalition of Canada Post Competitors.

At 3.48 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, NOVEMBER 18, 1992

(2)

The Legislative Committee on Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act, met at 4.36 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Jean-Marc Robitaille, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 22 JUIN 1992

(1)

[*Traduction*]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-73, Loi modifiant la loi sur la Société canadienne des postes, tient sa séance d'organisation à 15 h 35, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Comité présents: David Bjornson, Don Boudria, Jim Edwards, Al Horning et Dave Worthy.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Philippe Ducharme, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Jane Allain, attachée de recherche.

Jean-Marc Robitaille annonce qu'il a été nommé président du Comité en application du paragraphe 113(2) du Règlement.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 18 juin 1992:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la loi sur la Société canadienne des postes, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

Sur motion de Don Boudria, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne.

Sur motion de Al Horning, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont le président ou le vice-président.

Sur motion de David Bjornson, il est convenu,—Que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

Sur motion de Al Horning, il est convenu,—Que le greffier, en consultation avec le président et le greffier principal du Bureau des projets de loi d'intérêt public, soit autorisé à engager du personnel de soutien temporaire, selon les besoins, pour une période ne dépassant pas 30 jours après la présentation du rapport à la Chambre.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

Sur motion de Don Boudria, il est convenu,—Que le Comité invite à comparaître les témoins suivants:

— Le ministre responsable de la Société de postes, ainsi que ses dirigeants;

— Des représentants du Syndicat canadien des postiers;

— Des représentants de la Coalition des concurrents de Postes Canada.

À 15 h 48, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 18 NOVEMBRE 1992

(2)

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-73, Loi modifiant la loi sur la Société canadienne des postes, se réunit à 16 h 36, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Jean-Marc Robitaille (*président*).

Members of the Committee present: Don Boudria, Harry Brightwell, Jim Edwards, Jerry Pickard, Lee Richardson, Cid Samson and Dave Worthy.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Philippe Ducharme, Legislative Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Jane Allain, Research Officer.

Appearing: The Honourable Harvie Andre, Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, June 18, 1992 relating to Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, June 22, 1992, Issue No. 1*).

The Minister made a statement and answered questions.

The Committee resumed consideration of its future business.

It was agreed,—That representatives of the Canadian Labour Congress, the Canadian Postmasters and Assistants Association, the Canadian Union of Postal Workers and the Union of Postal and Communications Employees/Public Service Alliance of Canada be invited to appear before the Committee on Tuesday, November 24, 1992, at 3:30 p.m.; that representatives of Canada Post Corporation be invited to appear before the Committee on Wednesday, November 25, 1992, at 3:30 p.m.; and that the Clerk communicate with the Coalition of Canada Post Competitors on behalf of the Committee, to determine whether they wish to present a brief to the Committee and, if so, to determine the nature of such a brief.

At 6.23 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Bellemare

Clerk of the Committee

Membres du Comité présents: Don Boudria, Harry Brightwell, Jim Edwards, Jerry Pickard, Lee Richardson, Cid Samsom et Dave Worthy.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Philippe Ducharme, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Jane Allain, attachée de recherche.

Comparaît: L'honorable Harvie Andre, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 18 juin 1992, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-73, Loi modifiant la loi sur la Société canadienne des postes (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 juin 1992, fascicule n° 1*).

Le ministre fait une déclaration et répond aux questions.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

Il est convenu,—Que des représentants du Congrès du travail du Canada, de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, du Syndicat canadien des postiers et du Syndicat des employés des postes et communications (Alliance de la Fonction publique du Canada), soient invités à témoigner le mardi 24 novembre 1992, à 15 h 30; que des représentants de la Société canadienne des postes viennent témoigner le mercredi 25 novembre 1992, à 15 h 30; et que le greffier communique avec la Coalition des concurrents de Postes Canada pour établir s'ils veulent présenter un mémoire et quel en sera le sujet.

À 18 h 23, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Charles Bellemare

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, June 22, 1992

• 1534

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

La présidence constate qu'il y a quorum. Nous allons suivre l'ordre du jour préparé par notre greffier.

Je passe immédiatement au point 2. Je vais lire une lettre que j'ai reçue du Président de la Chambre, l'honorable John Fraser, lettre datée du 3 juin 1992.

> Conformément à l'article 113 du Règlement, il me fait plaisir de confirmer votre nomination à la présidence du Comité législatif sur le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des Postes.
>
> Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Je remercie le Président de la Chambre.

Nous passons immédiatement au point 3 de l'ordre du jour, soit l'ordre de renvoi. Je vous invite, monsieur le greffier, à lire l'ordre de renvoi.

• 1535

The Clerk of the Committee:

ORDERED,—That Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporations Act,

soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au comité législatif.

Le président: Nous passons au point 4, où on suggère au président de faire une déclaration. Elle sera très brève.

Je remercie le Président de la Chambre de m'avoir désigné pour présider ce Comité. Je suis persuadé que nous serons en mesure, avec toutes nos compétences mises ensemble, de faire des travaux qui soient positifs pour notre projet de loi.

Je vois mon bon ami, M. Boudria. On a eu l'occasion de travailler ensemble par le passé. Ce sera un plaisir de renouveler cette expérience.

Point 5: Vous me permettrez de présenter le personnel affecté au Comité par le Président. Nous aurons le plaisir de travailler avec M. Philippe Ducharme, conseiller législatif, du Bureau des conseillers juridiques; avec M^me^ Jane Allain, recherchiste, du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement; et avec notre greffier, M. Bellemare. J'allais dire «Eugène Bellemare», mais j'aurais fait une erreur.

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Quel est le prénom de M. Bellemare?

Le président: Charles Bellemare.

M. Boudria: C'est bon à savoir, pour ne pas qu'on l'appelle Eugène.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 22 juin 1992

The Chairman: Order, please.

The Chair sees a quorum. We will follow the agenda prepared by our clerk.

We can start with Item 2. I would like to read you a letter, dated June 3, 1992, which I received from the Speaker of the House, the Honourable John Fraser.

> Pursuant to Standing Order 113, I am pleased to confirm your appointment as Chair of the Legislative Committee on Bill C-73, an Act to amend the Canada Post Corporation Act.
>
> Yours truly...

I would like thank the Speaker of the House.

We can now move to Item 3 on the agenda, the Order of Reference. Would the Clerk be so kind as to read it?

Le greffier du Comité:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes,

be now read a second time and referred to the Legislative Committee.

The Chairman: We will move on now to Item No. 4, where the Chairman may make some remarks. My comments will be very brief.

I would like to thank the Speaker of the House of Commons for designating me to chair this Committee. With our combined skills, I'm sure we will be able to do some positive work on the bill.

I see my good friend Mr. Boudria. We've had an opportunity to work together in the past. It will be a pleasure to do so again.

Item No. 5: I would like to introduce the staff assigned to the Committee by the Speaker. We will have the pleasure of working with Mr. Philippe Ducharme, Legislative Counsel, from the Legislative Counsel Office; with Ms. Jane Allain, Research Officer, from the Research Branch of the Library of Parliament; and with our Clerk, Mr. Bellemare. I was going to say "Eugene Bellemare", but I would have been mistaken.

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): What is Mr. Bellemare's first name?

The Chairman: Charles.

Mr. Boudria: That is good to know, so that we don't call him Eugene.

[*Text*]

Le président: Point 6, motions courantes: J'aimerais que quelqu'un propose que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages, ainsi que l'a établi le Bureau de régie interne.

M. Boudria: Je propose cette motion.

La motion est adoptée

Le président: J'aimerais que quelqu'un propose que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et à autoriser leur impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres, dont le président ou le président suppléant, soient présents.

Une voix: Trois, ça va.

Mr. Horning (Okanagan Centre): I so move.

Motion agreed to

Le président: J'aimerais que quelqu'un propose que, lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti et cinq minutes par la suite à chaque autre intervenant.

Mr. Bjornson (Selkirk—Red River): I so move.

Motion agreed to

Le président: Personnel de soutien: Quelqu'un veut-il proposer que le greffier du Comité, en consultation avec le greffier principal adjoint du Bureau des projets de loi d'intérêt public, ainsi qu'avec le président, soit autorisé à retenir au besoin les services d'employés additionnels pour une période ne dépassant pas 30 jours ouvrables après le dépôt du rapport du Comité à la Chambre?

Mr. Horning: I so move.

Motion agreed to

Le président: Nous sommes au point 7 de l'ordre du jour, les travaux futurs.

Mr. Edwards (Edmonton Southwest): I wonder if there might be consent of the committee, since this appears to be a totally non-controversial bill, to do clause by clause tomomrrow?

Mr. Boudria: Mr. Chairman, I don't mind starting deliberations on the bill tomorrow with witnesses. Once we've heard all the witnesses, I can do clause by clause tomorrow night if that's what the government wants to do.

I have a list of witnesses—it is not a long one—three groups whom I would like to be heard. That's all I want. To say that we could hear those witnesses between now and tomorrow is remote in terms of posssibilities, but if that's what everyone else wants, I'm quite prepared to listen to those witnesses tomorrow and to do clause by clause afterwards, tomorrow, providing all those witnesses can get ready between now and tomorrow.

Here are the witnesses I would like to have heard. First of all, the minister responsible for Canada Post along with officials of Canada Post, of course, to accompany him. It doesn't matter whether it's Mr. Lander or anyone else. Whoever the government can produce for the purposes of doing this, that would be fine. As I say, I'm not married to having Mr. Lander personally. One of the vice-presidents would be all right if he is not available or something. Once

[*Translation*]

The Chairman: Item 6, Routine Business Motions. I would ask someone move the following motion: That the Committee print 750 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence, as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Boudria: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: I would like someone to move that the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that three members, including the Chairman or Acting Chairman, are present.

An hon. member: Three is alright.

M. Horning (Okanagan-Centre): Je le propose.

La motion est adoptée

The Chairman: I would ask someone to move that during the questioning of witnesses, the first speaker of each party be allotted ten minutes; and thereafter, five minutes for each other member speaking.

M. Bjornson (Selkirk—Red River): Je le propose.

La motion est adoptée

The Chairman: The next motion is on support staff. Would someone move that the Clerk of the Committee, in consultation with the Deputy Principal Clerk, Public Bills Office and the Chairman, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required, for a period not to exceed 30 working days after the Committee has presented it report to the House?

M. Horning: Je le propose.

La motion est adoptée

The Chairman: We now come to Item 7 on the agenda, Future Business.

M. Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Puisque le projet de loi ne semble pas être sujet à controverse, je me demande si le Comité acceptera de passer à l'étude article par article demain?

M. Boudria: Monsieur le président, je n'ai pas d'objection à ce qu'on commence à entendre les témoins demain. Après avoir entendu tous les témoins, nous pouvons passer à l'étude article par article demain soir si le gouvernement le souhaite.

J'ai une liste—qui n'est pas très longue—de trois groupes que j'aimerais entendre. C'est tout ce que je veux. Je pense qu'il est assez peu probable qu'on puisse entendre tous ces témoins d'ici demain, mais si c'est ce que tout le monde veut, je suis tout à fait prêt à entendre les témoins demain et passer à l'étude article par article plus tard demain, pourvu que tous ces témoins soient prêts à venir témoigner demain.

Voici les témoins que j'aimerais entendre. D'abord, il y a le ministre responsable de la Société des postes avec les fonctionnaires de la société, bien entendu. Il importe peu que cela soit M. Lander ou quelqu'un d'autre. Quiconque le gouvernement désignera nous sera acceptable. Comme je l'ai dit, je n'insiste pas pour que M. Lander lui-même comparaisse. S'il n'est pas disponible, l'un ou l'autre des vice-présidents seraient acceptables. Après, j'aimerais

[*Texte*]

that's done, I would like to hear from the Canadian Union of Postal Workers whose members, after all, are affected by this bill, or could be, and, finally, the Coalition of Canada Post Competitors. I think they should be heard.

• 1540

One could argue until the cows come home as to whether or not people involved in the securities business should give us their comments—do they think this is really a share offering or not, and so on—but I'll skip over that. If I could listen to those three witnesses, that's all I would like.

Mr. Edwards: The relevance of the minister, his officials, and the union is, of course, self-evident, but I am wondering what the relevance of calling the Coalition of Canada Post Competitors would be.

Mr. Boudria: I'm not going to pretend to speak for them but the general thrust of it is roughly as follows. They contended that this isn't a share offering, in some informal discussions I've had with them. It's a way of getting a loan from employees; that's all it is. In fact, this is an alleged form of equity instrument, and whether it is, in the way it's structured, is debatable. They have had many things to tell us in the past about how Canada Post should be run. It's always interesting to hear the other side of any issue.

If anyone has better witnesses to describe that, as I say, I'm not averse to that. But that sounded to me to be a potentially interesting witness because there is a debate out there as to whether in fact that is a share at all, and that's basically the thrust of it.

Le président: J'apprécie grandement votre enthousiasme à vous mettre au travail dès demain. Cela est de bon augure pour nos travaux. Par contre, si vous accordez quelque importance à l'opinion de la présidence, je vous ferai remarquer qu'il est difficilement possible de convoquer les témoins en question pour demain. Compte tenu de l'ajournement des travaux de la Chambre dans les prochains jours, je propose que l'on mette de côté tout agenda de travaux du Comité pour aujourd'hui et que l'on s'ajuste en temps et lieu, selon l'évolution des travaux futurs de la Chambre.

M. Boudria: Je pense que c'est très sage, monsieur le président. Si la Chambre revient en juillet, par exemple, et qu'on le sait une semaine d'avance, je ne m'opposerai pas du tout à étudier le projet de loi-là à ce moment-là. Je ne tiens pas au principe qu'on le fasse seulement en septembre. Si la Chambre revient avec une semaine ou deux de préavis pour l'étude du projet de loi référendaire, on sera ici à Ottawa. Si on le sait une semaine à l'avance, cela vous donnera suffisamment de temps, à vous, monsieur le président et au greffier, pour organiser la comparution des témoins que j'ai proposés. Je serai prêt à siéger à ce moment-là.

Je suis sûr que le secrétaire parlementaire ne pensait pas sérieusement que... Même si on avait fait l'étude article par article demain, il n'aurait pas été possible de faire le rapport à la Chambre. Et même si cela avait été possible, il y a aussi l'étape du rapport et de la troisième lecture. Il faudrait l'unanimité de la Chambre pour que le projet de loi puisse être adopté demain.

[*Traduction*]

entendre le Syndicat canadien des postiers, dont les membres sont touchés ou risquent d'être touchés par ce projet de loi. Enfin j'aimerais entendre la Coalition of Canada Post Competitors. Je pense qu'il faut entendre ce groupe.

On peut discuter jusqu'à la semaine des quatre jeudis pour savoir s'il faut entendre des représentants du secteur des valeurs mobilières. On pourrait leur demander si oui ou non il s'agit véritablement d'une émission d'actions, etc. Mais je vais laisser tomber cette question. Si on pouvait faire venir les trois témoins, je serais satisfait.

M. Edwards: Il va de soi qu'il serait pertinent d'entendre le ministre, ses fonctionnaires et le syndicat. Cependant, je me demande pourquoi on ferait venir la Coalition of Canada Post Competitors.

M. Boudria: Je ne prétends pas parler au nom de ce groupe, mais en gros ils m'ont dit lors des discussions officieuses que j'ai eues avec eux qu'il ne s'agit pas d'une émission d'actions. C'est tout simplement une façon d'obtenir un prêt des employés. On allègue qu'il s'agit d'une forme de financement par capitaux propres. On pourrait discuter de cette question et de la structure de cette initiative. Par le passé, la Coalition nous a dit beaucoup de choses sur la façon dont on devrait gérer la Société postes. Il est toujours intéressant de voir l'autre côté de la médaille.

Si quelqu'un connaît des témoins qui seraient mieux placés pour ce faire, je m'y opposerais pas. Mais je pensais que la Coalition serait peut-être intéressante, car on se demande s'il s'agit vraiment d'une émission d'actions. La Coalition nous parlerait essentiellement de cette question.

The Chairman: I certainly appreciate your enthusiasm in wanting to start work tomorrow. That's a good sign for our work. However, if you attach any importance to the Chair's opinion, I would point out that it would be extremely difficult to call these witnesses for tomorrow. Given that the House will be adjourning within a few days, I would suggest that we put to one side for today any future agenda for the Committee's work. I think we should consider beginning our work at some later date, depending on what happens in the House.

Mr. Boudria: I think that is very wise, Mr. Chairman. If the House comes back in July, for example, and if we know that a week ahead of time, I would have no objection whatsoever to studying the bill at that time. I am not adamant that we should not begin our work until September. If we have notice a week or two ahead of time that the House is coming back to study the Referendum Bill, we will be here in Ottawa. If we know a week ahead of time, that would give you and the Clerk enough time, Mr. Chairman, to organize meetings at which we could hear from the witnesses I suggested. I would be prepared to sit at that time.

I'm sure the Parliamentary Secretary was not seriously thinking that... Even if we were to do the clause-by-clause study tomorrow, we could not have reported the Bill to the House. And even if we had been able to do that, there was still the report stage and third reading. We would need the unanimous consent of the House for the Bill to be passed tomorrow.

[*Text*]

Il faut être réaliste. Tout cela n'aurait rien donné, sauf que cela aurait été tout prêt au début de septembre.

Je n'ai pas l'intention de faire traîner l'affaire. Comme je l'ai dit, je ne tiens pas au principe de faire cela en septembre. Septembre me semble correct, mais je ne m'opposerais pas à ce qu'on le fasse en juillet. Je serais tout à fait d'accord qu'on étudie ce projet de loi à ce moment-là, même sans qu'on reconvoque le Comité pour organiser la comparution des témoins. On pourrait tout de suite donner au président et au greffier la directive d'inviter les trois témoins que je vous ai suggérés. Si nous sommes rappelés pendant l'été, on procédera immédiatement à l'étude du projet de loi. Cela épargnera du temps.

• 1545

M. Edwards: Je suis d'accord sur ce plan, monsieur le président. C'est mon devoir d'essayer d'accélérer les travaux.

Le président: Et vous le faites très bien.

M. Edwards: Je suis d'accord avec mon ami qu'on convoque

Si la Chambre se réunit cet été, il devrait y avoir une semaine de préavis pour toute réunion du comité.

M. Boudria: Si pas en été, alors en septembre.

M. Edwards: Absolument.

M. Boudria: Donnez l'ordre maintenant. On pourrait donc faire cela aussitôt qu'on reviendra en septembre, même le premier jour si vous voulez.

Le président: J'ai pris bonne note des témoins qui ont été suggérés ainsi que de tous les éléments que vous avez soulignés. Si vous me le permettez, la présidence pourra, en temps opportun, selon l'évolution des événements et compte tenu des éléments que vous avez soulevés de part et d'autre, prendre contact avec les membres du Comité afin d'examiner un programme futur en collaboration avec eux.

M. Boudria: Le greffier pourra communiquer avec mon bureau si vous désirez le numéro de téléphone de l'organisme que j'ai mentionné. Mon adjoint pourra lui en faire part.

Le président: D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires?

Si vous me le permettez, je vais maintenant ajourner la réunion jusqu'à convocation de la présidence.

Wednesday, November 18, 1992

• 1636

The Chairman: Order, please.

Nous étudions le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes. Bienvenue à tous. Aujourd'hui, nous allons entendre comme premier témoin l'honorable Harvie Andre, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes. Il est accompagné de M. Clermont de la Société canadienne des postes.

[*Translation*]

We have to be realistic. All those efforts would not have advanced things much, except that everything would have been ready for the beginning of September.

I don't intend to drag this matter out. As I said, I do not insist on doing this in September. September seems fine to me, but I would not object to proceeding in July. I would be completely agreeable to studying the bill at that time, even if the Committee does not meet again to organize our hearings with witnesses. We can ask the Chairman and the Clerk right now to invite the three witnesses I suggested to appear before us at a later date. If the House is recalled during the summer, we will be able to proceed immediately with our study of the bill. That will save us some time.

Mr. Edwards: I agree with that plan, Mr. Chairman. It is my duty to try and speed up the process.

The Chairman: And you are doing that very well.

Mr. Edwards: I agree with my honorable friend.

with a week's warning, if possible, to have the committee meet during the summer if the House is back.

Mr. Boudria: If not, the same thing applies in September.

Mr. Edwards: Sure.

Mr. Boudria: Give the directive now, and as soon as we come back in September, do it, the first day if that's what you like.

The Chairman: I have made a careful note of proposed witnesses, as well as of all the factors you have pointed out. with your permission, the Chair could, at the proper time, depending on how things go and taking into account the points made by the members of the Committee, contact those members in order to consider our coming schedule together.

Mr. Boudria: If you like, the Clerk could call my office to get the telephone number of the organization I mentioned. My assistant will give him the number.

The Chairman: Fine. Are there any other questions or comments?

With your consent, I shall now adjourn the meeting to the call of the Chair.

Le mercredi 18 novembre 1992

Le président: La séance est ouverte.

We are studying Bill C-73, an act to amend the Canada Post Corporation Act. Welcome to everyone. Today, we will be hearing as our first witness the Honourable Harvie Andre, Minister of State and Leader of Government in the House of Commons. He is accompanied by Mr. Clermont of the Canada Post Corporation.

[*Texte*]

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. M. Boudria doit quitter assez tôt car il a des activités dans son comté. Je ne voudrais surtout pas que son assemblée d'investiture choisisse un autre candidat que lui. Nous en serions trop peinés. Monsieur le ministre, je vous invite donc à faire sans plus tarder votre déclaration d'ouverture.

Hon. Harvie Andre (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. I am pleased to lead off these committee hearings on Bill C-73 today.

As you know, the bill gives Canada Post the right to establish an employee stock savings plan or stock ownership plan. It is a bill that is about giving Canada Post employees a piece of the action and about building a stronger partnership between Canada Post, its employees, and its customers. That means, Mr. Chairman, it is also a bill that is about securing and enhancing high quality, affordable postal services for all Canadians.

I listened to some of the remarks of hon. members during second reading of the bill, read the remarks of others, and was struck by how frequently members referred back to the "good old days" of the post office. On reflection, as to those good old days, I think our memories may be a bit selective, because the good old days had our Canada postal service on its knees, labour and management at each others' throats, and the taxpayers—the postal users of Canada—down for the count. In fact, losses financed by the taxpayers were in the hundreds of millions of dollars each year, work stoppages were frequent, and notwithstanding all of the revisionist history, service was nowhere near as good as it is today.

Since those days, we have made solid progress, having been told by the Canadian people that enough was enough and things had to change.

Certainly, there are still complaints today, and that is precisely why Canada Post can't stand still. To say we are just going to sit back and let business proceed as usual would mean an abdication of our fundamental obligation to do everything we can to improve labour management relations and Canada Post, just to cite one important example of an area in which Canadians expect better results. Any such abdication would mean even more tension and more hurt for Canada Post customers and the Canadian economy, which simply cannot sustain the relatively frequent strikes of the past any longer.

If Canada Post, its customers, and the Canadian economy are all hurting, then Canada Post employees must also be hurting. The bill will not solve all Canada Post's labour relations problems overnight. The corporation and the union are making sincere efforts in other areas to work away at those, including the historic collective agreement reached this summer.

[*Traduction*]

Minister, I am pleased to welcome you. Mr. Boudria must leave quite early to attend activities in his riding. I certainly would not want his nominating convention to choose another candidate; it would be very sad. Without further a due, Mr. Minister, I therefore invite you to make your opening statement.

L'honorable Harvie Andre (ministre d'État et élu du gouvernement à la Chambre des communes): Merci, monsieur le président et membres du comité. C'est avec plaisir que je donne le coup d'envoi aux audiences de votre comité sur le projet de loi C-73.

Comme vous le savez, le projet de loi donne à la Société canadienne des postes le droit d'établir, pour ses employés, un régime d'épargne-action ou un régime d'actionnariat. Ce projet de loi a pour object d'intéresser les salariés de Postes Canada à la marche de la société et de forger un partenariat plus solide entre Postes Canada, ses employés et ses clients. Par conséquent, monsieur le président, ce projet de loi vise à fournir à tous les Canadiens des services postaux de meilleure qualité et à prix abordables.

J'ai écouté les observations de certains députés lors de la deuxième lecture du projet de loi, et j'ai lu les commentaires d'autres députés; j'ai été frappé par le nombre de fois où ils faisaient allusion au «bon vieux temps" du service postal. Réflexion faite, je pense que nos mémoires sont quelque peu sélectives en ce qui a trait à ce bon vieux temps où la Société des postes était à genoux, les syndicats et les patrons à couteaux tirés et les contribuables—qui sont aussi les clients—assommés. En effet, les pertes financées par les contribuables se chiffraient à des centaines de millions de dollars chaque année, les arrêts de travail étaient fréquents et, quoi qu'en disent les révisionnistes, le service était loin d'être aussi bon qu'aujourd'hui.

Depuis, la situation s'est beaucoup améliorée, la population canadienne ayant manifesté son impatience et fait comprendre qu'il était temps que les choses changent.

Bien sûr, il y a encore des plaintes aujourd'hui et c'est justement pour cette raison que Postes Canada ne doit pas rester inactive. Nous ne pouvons pas nous croiser les bras et nous satisfaire de l'état actuel des choses, ce serait abdiquer devant notre obligation première qui est de faire notre possible pour, notamment, améliorer les relations de travail, secteur important où les Canadiens s'attendent à de meilleurs résultats. Une telle abdication engendrerait de nouvelles tensions et des difficultés pour les clients de Postes Canada comme pour l'économie canadienne qui ne pourraient tout simplement pas s'accommoder des grèves relativement fréquentes du passé.

Si Postes Canada, ses clients et l'économie canadienne souffrent, les salariés de la Société doivent souffrir eux aussi. Ce projet de loi ne réglera pas du jour au lendemain les problèmes de relations de travail au sein de Postes Canada. La Société et le syndicat font de réels efforts à d'autres niveaux pour surmonter ces problèmes; à preuve, l'entente collective historique conclue cet été.

[*Text*]

In the case of the corporation, it listened to the advice rendered earlier this year by members debating this bill; namely, that a new collective agreement was essential, above and beyond all else. And now we have it. It is a good agreement. So it is time to continue this building and to strengthen the new and still somewhat fragile partnership we now see emerging between Canada Post and its employees.

As I said earlier, the bill will not solve all the problems, any more than any other single act or measure will, but it will help to build on that partnership. It will encourage the corporation and its employees to work together and to offer better service, which will in turn see both partners benefit directly from improved financial results.

The bill will put Canada Post employees on an even footing with hundreds of thousands of their counterparts at many of Canada's most successful corporations, which have long since offered their employees a stake and a chance to share in the success they help to create, year in and year out. All this will be just as fundamental as anything else in determining whether or not Canada Post can compete.

• 1640

I know some members suggested in earlier debate that there really was no competition for Canada Post. But that's simply not true. That's a delusion. This is a very competitive business and the whole areas of communication—hard-copy telecommunications—compete with each other, and there's certainly competition within the hard copy area of the business, which is Canada Post's area of specialization.

Retailers: Others are not looking for tradition when they ship their goods. They're looking for low-cost, quality service, and they'll get it from anybody who can deliver it.

Governments are trying to save tax dollars. I will give you an example. Our government is trying to save tax dollars by depositing social service cheques in the bank accounts of Canadians. That's a good efficiency measure for the government where we have the computers to do the work, but it means that every time that happens Canada Post loses some business. That's the nature of the way the marketplace is going, and if we continue to lose business and don't seek to maintain and meet the competition, we will see reduced services for the remainder of our customers, fewer employees, and the kind of downturn that other companies in similar circumstances suffer. Reduced service ultimately, of course, means reduced jobs for Canada Post employees.

The same connection can be drawn between Canada Post profits, service, and jobs. In the course of debate, some members suggested they really couldn't understand why Canada Post had to make a profit. The answer is quite

[*Translation*]

La Société canadienne des postes a prêté l'oreille au conseil formulé par les députés lorsqu'ils ont débattu de ce projet de loi au début de l'année, à savoir: qu'une nouvelle entente collective était à la fois essentielle et primordiale. C'est aujourd'hui chose faite. Il s'agit d'une bonne entente; il faut maintenant profiter de cet acquis pour continuer à renforcer le partenariat encore quelque peu fragile qui est en train de se forger entre Postes Canada et ses employés.

Je l'ai déjà dit, le projet de loi ne réglera pas tous les problèmes—aucune loi ni aucune mesure ne le peut à elle seule—il aidera toutefois à renforcer ce partenariat. Il encouragera la Société et ses employés à collaborer et à offrir un meilleur service. L'amélioration des résultats financiers qui en découlera bénéficiera directement aux deux partenaires.

Ce projet de loi mettra les salariés de Postes Canada sur le même pied que des centaines de milliers de leurs homologues qui travaillent dans certaines des sociétés canadiennes les plus prospères, lesquelles offrent depuis longtemps à leur personnel un intéressement et la possibilité de récolter leur part du succès qu'ils auront aidé à créer tout au long de l'année. Cette mesure sera aussi fondamentale que n'importe quel autre facteur pour déterminer si Postes Canada sera ou non compétitive.

Je sais que certains députés ont laissé entendre, dans un précédent débat, que Postes Canada n'avait pas vraiment de concurrence. C'est tout simplement faux. Ceux qui croient cela se trompent. C'est un domaine très compétitif, et tous les secteurs de la communication—les télécommunications sur papier—se font concurrence les uns les autres; et il y a certainement de la concurrence dans le secteur des communications sur support de papier, le domaine de spécialisation de Postes Canada.

Les détaillants: Ils ne se préoccupent pas de tradition lorsqu'ils expédient leurs marchandises. Ils veulent un service de qualité à bas prix; et ils s'adresseront à quiconque est en mesure de le leur fournir.

Les gouvernements essaient d'économiser l'argent des contribuables. Laissez-moi vous donnez un exemple: Notre gouvernement essaie de faire des économies en déposant les chèques de prestations sociales dans les comptes bancaires des Canadiens. C'est une mesure efficace puisque le gouvernement dispose des ordinateurs nécessaires; cependant à chaque fois qu'il agit ainsi, les affaires de Postes Canada s'en ressentent. Le marché évolue en ce sens et si nous continuons à perdre des clients, si nous ne cherchons pas à devenir ou à rester compétitifs nous serons obligés de réduire les services que nous offrons aux clients qui nous restent; de mettre à pied des employés; et de subir le même ralentissement que les autres entreprises qui se trouvent dans une situation semblable. Bien entendu, une réduction des services se traduira, à terme, par des pertes d'emplois à Postes Canada.

On peut établir le même lien entre les bénéfices de Postes Canada, le service et les emplois. Pendant le débat du projet de loi, des députés ont déclaré ne pas vraiment comprendre pourquoi il était nécessaire que Postes Canada

[*Texte*]

simple. Profits provide the money for new technology so Canada Post can compete with fax machines, electronic mail, and all the other choices available to business and to many residential users. Without those profits Canada Post falls behind and once again becomes a burden on the taxpayer. No new investment is possible for service to clients, and jobs are lost, not just within the postal service but across the whole economy, which depends on ever more efficient, affordable service standards from Canada Post.

This bill will give the corporation and all participating employees a common stake in that absolutely imperative success.

Quite frankly, I'm surprised not to have heard any members suggest that it was unfair for the government to receive dividends as it has in recent years. Some 40% of profits are returned to the government by way of dividends while Canada Post employees receive none, particularly in light of the strong commitment to worker-participation made by the Ontario government, amongst others. We think there is a fair way, a better way to share the benefits that come from labour-management peace, enhanced profitability and productivity, increased business activity.

This is a bill about partnerships. It's a bill of prosperity and how to share it. It's a bill about CPC's top priority—better service to customers. What it is not is a bill about privatization. These shares will be made available to employees only. The bill is very clear that when they cease to become employees the shares are sold back to the corporation.

Some members have suggested we are somehow trying to sneak privatization through with this legislation. I want to be quite clear and concise on that subject. We're doing no such thing, mainly because we don't think privatization has to be hidden or obscured where or when it is appropriate. For Canada Post privatization is not on the table now, and if it ever is, legislation will have to be brought forward, clearly and directly, for the debate that would be required, supported by all the facts and arguments as to why it would be good for Canada Post.

There is no means here by which we could have a privatization. That would require another completely separate bill brought forward, and I can tell you that this minister responsible for Canada Post doesn't have the intention of bringing that forward. I can't, obviously, commit that sometime in the future that might happen, but this is not the first step in any such process. That is quite a separate question.

We in the government are looking forward to continued improvement in performance by Canada Post, full-service performance and financial performance. Both of these areas of Canada Post performance are subject to rigorous external

[*Traduction*]

réalise des bénéfices. La réponse est toute simple: les bénéfices fournissent les fonds dont Postes Canada a besoin pour se doter des techniques nouvelles qui lui permettront de faire concurrence aux télécopieurs, au courrier électronique et à toutes les autres options dont disposent les entreprises et de nombreux clients résidentiels. Sans ces profits, Postes Canada sera dépassée par la concurrence et redeviendra un fardeau pour le contribuable. Sans bénéfices, il ne nous sera pas possible d'investir dans l'amélioration du service à la clientèle; cela se soldera par des pertes d'emplois, pas uniquement dans le service postal mais aussi dans tout les secteurs de l'économie pour lesquels il est essentiel que Postes Canada continue à offrir des services toujours plus efficaces et plus abordables.

Avec ce projet de loi, Postes Canada et tous ses salariés participants auront un intérêt égal à ce que la Société remporte ce succès absolument capital.

En toute franchise, je suis surpris qu'aucun député n'ait dit qu'il était injuste que le gouvernement touche des dividendes comme il le fait depuis quelques années. Environ 40 p. 100 des bénéfices sont versés au gouvernement sous forme de dividendes alors que les employés de Postes Canada n'en reçoivent pas. Je m'attendais d'autant plus à entendre cet argument que le gouvernement de l'Ontario, entre autres, s'était fermement déclaré en faveur de l'actionariat des employés. Nous pensons que c'est une façon plus équitable, une meilleure façon de répartir les bénéfices qui sont le produit de relations de travail harmonieuses, d'une rentabilité et d'une productivité accrues, et d'une augmentation du chiffre d'affaires.

Ce projet de loi porte sur les partenariats, sur la prospérité et les moyens de la partager, sur la première priorité de la Société des Postes: l'amélioration des services à la clientèle. Il ne s'agit pas d'un projet de loi sur la privatisation. Les actions ne seront offertes qu'aux salariés. Le projet de loi stipule clairement qu'elles devront être revendues à la Société lorsque les salariés s'en dessaisiront.

Certains députés ont prétendu que ce projet de loi était en fait une tentative de privatisation clandestine. Je répondrai de façon à la fois claire et concise: Tel n'est pas notre objet, pour la bonne raison que nous ne pensons pas qu'il faille cacher ou maquiller une privatisation lorsque des mesures s'imposent. La privatisation de Postes Canada n'est pas à l'ordre du jour; si elle est envisagée à l'avenir il faudra qu'un projet de loi soit déposé ouvertement, avec tous les faits et arguments qui démontrent pourquoi il s'agit d'une bonne solution pour Postes Canada, de manière que le débat nécessaire puisse avoir lieu.

Il n'y a rien dans ce projet de loi qui autorise la privatisation. Il faudra pour cela un autre projet de loi, totalement différent. Je puis vous assurer, en tant que ministre responsable de Postes Canada, que je n'en ai nullement l'intention. Je ne peux pas, bien sûr, exclure cette possibilité pour l'avenir; toutefois ce projet de loi n'est pas la première étape d'un tel processus. Il porte sur une question tout à fait différente.

Notre gouvernement souhaite qu'il y ait une amélioration constante du rendement de Postes Canada, aussi bien au plan des services que des résultats financiers. Ces deux domaines font l'objet d'une vérification externe rigoureuse. Nous

[*Text*]

audit. We audit the service and, of course, audit the financials, and that will continue with the added benefit of a share capital structure that will allow reporting of financial results in a manner similar to other large corporations.

Mr. Chairman, members of the committee, the government will be introducing a number of amendments to this bill, I think three in total. They are technical, changing a date that's now inappropriate in the bill, and one other minor technical one that has to do with the language translation.

One amendment in particular is a little more substantive. It makes it possible for Canada Post shares to be sold to employees and redeemed from them by a subsidiary of Canada Post. We are doing that for the benefit of the employees, to improve their tax position. We are told that to treat the gain as a capital gain, it would have to be done in that mechanism rather than the mechanism that's in the bill, which would require the employees to take it as income. It is a change to the employees' benefit. We have been advised this is necessary to ensure that the employee shareholders find themselves in exactly the same position in terms of personal taxation as would any other shareholder in any other company in Canada, an objective we think is fair and desirable.

• 1645

In conclusion, Mr. Chairman, I believe the bill represents another step in the right direction for Canada Post and its employees. While I would have hoped that the Canada Post Corporation unions would support this initiative, it is individual employees who will have to decide whether or not to participate. There is no compulsion; it will strictly be voluntary on the part of employees. We are confident that many thousands of individual Canada Post employees will decide to do so, in some cases strengthening a bond and a pride that already exists, in other cases transforming old adversaries into new partners.

I urge support for the bill as we continue to build on what has been impressive progress made by Canada Post, progress that we want to see continued and are determined to see continued.

Mr. Chairman, that's the extent of my remarks. Certainly I and Mr. Clermont are ready to answer any questions the members might have.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. We will now proceed with the question period. If the members agree, we will take between 5 and 10 minutes for the first round, starting with Mr. Pickard.

Mr. Pickard (Essex—Kent): Mr. Minister, thank you very much for coming out this evening.

Over the course of the debate and as we have discussed the bill up to this point, there are several areas that I thought weren't clear, at least in my mind, on what we are really dealing with. When I talk about shares, or when I am thinking about shares, I still haven't been able to ascertain how many shares are to be sold to employees. The definition of who those eligible employees are and how those shares will be sold, distributed, used... Are there situations in which

[*Translation*]

vérifions les services et, bien entendu, les résultats financiers; cela se poursuivra avec l'avantage supplémentaire d'une structure de capital-actions qui permettra d'établir des rapports financiers semblables à ceux des autres grandes entreprises.

Monsieur le président, membres du comité, le gouvernement déposera trois amendements, je crois, à ce projet de loi. L'un sera strictement formel: il s'agit de changer une date qui ne convient plus; il y a également une petite correction à apporter à la traduction.

L'un des amendements est plus substantiel. Il permettra la vente des actions de Postes Canada à ses salariés, et leur rachat par une filiale de la Société. Nous proposons cet amendement dans l'intérêt des salariés, afin d'améliorer leur situation fiscale. On nous a informé qu'il faudrait utiliser le mécanisme du gain en capital, plutôt que celui prévu dans le projet de loi qui obligerait les salariés à intégrer ces dividences à leurs revenus. Il s'agit d'un changement avantageux pour le personnel. On nous a dit que cela était nécessaire afin que les salariés actionnaires soient traités par le fisc, en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu, exactement de la même façon que les actionnaires de n'importe quelle autre entreprise au Canada. Nous estimons que c'est un objectif juste et louable.

En conclusion, monsieur le président, je crois que ce projet de loi constitue un autre pas dans la bonne direction pour Postes Canada et son personnel. J'aurais souhaité que les syndicats appuient cette initiative, mais il incombera à chaque salarié de décider s'il veut ou non participer. Il n'y aura pas d'obligation; la participation du personnel sera strictement volontaire. Nous sommes convaincus que plusieurs milliers de salariés de Postes Canada choisiront de participer ce qui aura pour effet, dans certains cas, de renforcer le lien et la fierté qui existent déjà; dans d'autres cas, de transformer d'anciens adversaires en nouveaux partenaires.

Je vous demande d'appuyer ce projet de loi qui vient s'ajouter aux progrès impressionnants réalisés par Postes Canada, progrès que nous souhaitons voir se poursuivre, et que nous sommes fermement décidés à poursuivre.

Monsieur le président, je n'ai plus rien à ajouter. Monsieur Clermont et moi-même sommes, bien entendu, prêts à répondre à toutes les questions que les députés souhaiteront nous poser.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Nous sommes arrivés à la période de questions. Avec l'autorisation des députés, j'accorderai entre 5 et 10 minutes pour la première ronde, qui commence avec M. Pickard.

M. Pickard (Essex—Kent): Monsieur le ministre, merci d'être venu ce soir.

Pendant le débat et notre discussion du projet de loi jusqu'à présent, il y a un certain nombre de points qui ne m'ont pas semblé clairs. Je ne sais toujours pas combien d'actions seront vendues aux salariés. La définition des salariés admissibles; les modalités de vente, de distribution, d'utilisation de ces actions... Est-ce que ces actions pourront, dans certains cas, servir de primes aux gestionnaires? Est-ce que tous les salariés devront acheter ces actions? Je n'ai

[*Texte*]

some of those shares may be used as bonuses, I guess, to management? Are the shares ones that all employees will have to purchase? When we look at that whole issue of the value, how many, who gets them, how they are to be distributed, I guess I don't have any idea.

Second, I know that one of your goals, as stated, was to create a better environment for the employees, to give them some say in operations and to voice their opinions in Canada Post operations; yet each one of these shares, obviously, is not an equal of equals. They're certainly much less than that when we talk about the shares themselves. They appear to be non-votable shares. That's been a clear issue. The employee, as you have stated, puts his money into purchasing a share and then is forced to get his money back as soon as he retires or isn't with Canada Post any longer. I don't see it as much more than an employee making a contribution—

Mr. Andre: It's a loan.

Mr. Pickard: —and then you take that contribution back upon retirement. I see nowhere where the employee has any voice, any say, any equity that is of any duration at all. I find that to be a problem in dealing in the business world. I think most people in the business world should see that as a problem. Many of the concerns that have come back from people working within the corporation are suggesting that it is quite a slight to them. I am not trying to put that forward as a negative; I am just saying that I have heard the other side, that it isn't resolving some of the goals that are being suggested.

• 1650

Perhaps you could clarify for me how this plan gives them a say, how it brings about more confidence among the employees within the corporation itself? What I've heard from the leadership and from many who have been involved is that they don't want to take part.

Third, you've had six months to deal with this particular issue. Have you had a positive response from any group within the Canada Post structure? If so, what groups are supporting this share option being presented?

Mr. Andre: You have covered a lot of points there, and I'm not sure I can remember them all. Please remind me if I skip over any of them.

First, this is not a mechanism for management and employees working together. That is part of the operation of the post office. Supervisors meet with employees on a regular basis. The operations of the post office and the way management deals with its employees is a separate question. This is an opportunity for employees to participate, through owning a piece of the equity, in the financial success of the corporation.

[*Traduction*]

aucune idée de la valeur de ces actions; de leur nombre. Je ne sais pas qui les obtiendra, comment elles seront distribuées.

Deuxièmement, je sais que l'un de vos objectifs, vous l'avez dit, est de créer un meilleur milieu de travail pour le personnel; de lui donner voix au chapitre et la possibilité d'exprimer son point de vue sur le fonctionnement de Postes Canada. Néanmoins, ces actions ne sont évidemment pas toutes identiques. Elles sont certainement bien inférieures à ce qu'on entend d'habitude par une action. Il semble qu'il s'agira d'actions sans droit de vote. Cela a été établi clairement. Comme vous l'avez dit, le salarié investira dans l'achat d'une action qu'il sera ensuite obligé de revendre dès qu'il prendra sa retraite, ou quittera son emploi à Postes Canada. A mon avis, il s'agit ni plus ni moins d'une contribution de la part du salarié.

M. Andre: C'est un prêt.

M. Pickard: Une contribution, que l'employé récupère à sa retraite. Je ne vois rien dans ce projet de loi qui donne au salarié voix au chapitre; ce n'est pas une participation de longue durée. Je pense que ce sera un problème dans les relations avec le monde des affaires. Je pense que la plupart des gens d'affaires verront cela comme un problème. À entendre les nombreuses préoccupations exprimées par le personnel de la Société, il semble que nombreux sont ceux qui considèrent ce projet comme un affront. Je n'essaie pas de présenter cela comme un point négatif; je dis simplement que j'ai entendu l'autre point de vue, selon lequel cela ne permettra pas d'atteindre certains des objectifs que l'on prétend vouloir réaliser.

Vous pourriez peut-être m'expliquer comment ce plan leur donne voix au chapitre; comment il créera un climat de confiance parmi le personnel de la Société. À entendre les responsables et les nombreuses personnes qui ont été consultées, les salariés ne participeront pas.

Troisièmement, vous avez eu six mois pour examiner cette question. Avez-vous obtenu des réactions favorables de groupes à l'intérieur de Postes Canada? Dans l'affirmative, quels groupes appuient le régime d'actionnariat que vous proposez?

M. Andre: Vous avez soulevé beaucoup de points, et je ne suis pas sûr de les avoir tous retenus. Si j'en oublie, veuillez me les rappeller.

Premièrement, il ne s'agit pas d'un mécanisme pour rapprocher la direction des salariés; cela relève du fonctionnement de la Société des postes. Les superviseurs rencontrent les employés périodiquement. Les activités de la Société et les relations entre la direction et les salariés constituent une question à part. Ce projet de loi donne aux salariés la possibilité de participer, en détenant des actions, à la nécessité financière de la Société.

[*Text*]

Your first question asked what the shares will be priced at. The bill provides that 10% of the equity, which is now owned 100% by the Crown, will be made available for the employees. That is a hard number that the accountants, overseen by Treasury Board, will arrive at.

Remember that part of the bill also allows Canada Post to establish a financial structure more similar to other corporations in Canada, so that they will be able to identify the equity piece more clearly than has been the case under the old structure. The denomination of each will depend on a matter of convenience. Whether it is $10, $100 or $5 doesn't matter; the number of shares is the 10% divided by the per share.

The intent, as the intent with all of these employee stock ownership programs—I forget how many members of the Toronto Stock Exchange have these plans, but there are so many that an employee stock ownership association, an ESO association, has been created to deal with all of the companies. The Government of Ontario has brought in legislation to allow for the creation of employee participation, and the Government of B.C. has done the same thing.

It is widely recognized as a useful way of increasing what I think there is now universal acceptance of: the desirability and necessity for co-operation between managers, employees and governments in terms of meeting the competition of an increasingly competitive marketplace. That is the intent.

You suggested that when somebody leaves, they will have to sell them back. Obviously if they could take them with them we would be moving towards privatization, because you would have people who are not employed by the post office owning shares in the post office, and that's not a step we are recommending.

In fact, the post office calls it an employee stock "savings" plan, as opposed to "ownership" plan. That is how they distinguish it. It is an opportunity for employees to participate in the profits of the corporation. It is voluntary; nobody has to do it, but we think there is a strong desire among a lot of employees.

• 1655

The other day CUPW asked its membership for the right to take $2.5 million out of their defence fund, their strike fund, to enter into a political action campaign. Employees said no and voted it down, so there's a difference between what the employees and some of the union leadership are looking for in terms of appropriate relationships with management.

If the union is right and this is totally unacceptable to employees, then they won't take up the shares and no damage is done; nothing has happened that would have a bad effect on the post office. If management is right—and I

[*Translation*]

Votre première question portait sur le prix des actions. Le projet de loi prévoit que 10 p. 100 de toutes les actions de la Société, qui, à l'heure actuelle, appartiennent en totalité à la Couronne, seront offerts aux salariés. C'est un chiffre concret que les comptables, sous la supervision du Conseil du Trésor, établiront.

N'oubliez pas qu'une partie du projet de loi permet également à Postes Canada de se doter d'une structure financière qui se rapprochera de celle des autres entreprises canadiennes; de sorte qu'elle pourra établir le prix des actions plus clairement qu'avec l'ancienne structure. Les coupures seront établies dans un souci de commodité. Peu importe qu'il s'agisse de coupures de 10$, de 100$ ou de 5$; le nombre d'actions sera déterminé en divisant 10 p. 100 par la valeur de chaque action.

L'objectif est le même que pour tous les régimes d'actionnariat des salariés—je ne sais plus combien de membres de la bourse de Toronto possèdent de tels régimes, mais ils sont tellement nombreux qu'on a créé une association, l'Employee Stock Ownership Association, pour traiter avec toutes ces entreprises. Le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi dont l'objet est de permettre la mise en place de régimes d'actionnariat des salariés. Le gouvernement de la Colombie-Britannique en a fait autant.

Il s'agit d'une formule qui est généralement considérée comme étant un moyen pratique d'accroître ce qui est maintenant, je pense, universellement accepté, à savoir: la collaboration souhaitable et nécessaire entre la direction, les salariés et les gouvernements afin de pouvoir faire face à la concurrence de plus en plus vive qui sévit.

Vous avez dit que lorsqu'un salarié quittera Postes Canada il devra lui revendre ses actions. S'il pouvait les garder, nous nous acheminerions bien évidemment vers la privatisation, car il y aurait alors des personnes qui détiendraient des actions dans Postes Canada sans y travailler. Ce n'est pas ce que nous recommandons.

En fait, Postes Canada parle d'un régime d'épargne-action pour son personnel plutôt que d'un régime d'actionnariat. C'est ainsi qu'elle fait la différence. Cela donne aux salariés la possibilité de participer aux bénéfices de la Société. La participation sera volontaire; personne ne sera obligé d'acheter des actions; toutefois nous pensons que beaucoup sont vivement intéressés.

Récemment, le Syndicat des postiers a demandé à ses membres la permission de prendre 2,5 millions de dollars du fonds de secours, de leurs fonds de grève, pour se lancer dans une campagne d'action politique. Les salariées ont répondu négativement et voté contre cette proposition; cela montre que les salariés et certains de leurs dirigeants syndicaux n'ont pas la même idée de ce qui constitue une relation de travail acceptable avec la direction.

Si le syndicat a raison et que les salariés jugent cette proposition totalement inacceptable, ils n'achèteront pas d'actions. Aucun tort n'aura été fait. Nous n'avons rien fait qui puisse nuire à Postes Canada. Si, comme je le crois, la

[*Texte*]

believe they are—and there is a strong interest among employees to participate in the enhanced performance of the corporation—because of the progress they've been making there really is a sense of pride in working for the post office now—then you'll see participation.

The pricing of the shares, the question of what assistance employees might be provided in purchasing, whether it be through salary reductions, lump sum discounts, all those kinds of questions still need to be decided upon. Those kinds of details come later. What we're looking for is the authority to pursue that, pursue it based on the conviction and the experience of hundreds of other firms in Canada and indeed around the world, where employee stock ownership plans have been very beneficial in improving relationships and getting everybody to work together toward improved operations of the corporation.

Mr. Pickard: There were two other points. First, do you have any areas within the corporation—employee groups, administrative, union or whomever—that have shown a lot of interest in purchase? Second, will these be used in any form other than straight sales? Can they be used as bonuses to management? Can they be used for other purposes?

Mr. Andre: In terms of bonuses toward management, that's not the intent. I don't think the post office looks at its employees as sets of groups with which we interact at the group leadership level; I think the post office looks at their employees as a group of employees. The sense they would have—Mr. Clermont might want to elaborate on this—is that there is a lot of interest among the employees, and this includes all employees, from the mailmen to management. But the rules would be the same. They would be applicable to all employees. In no sense would this be a back-door method of bonusing management.

Mr. Samson (Timmins—Chapleau): Mr. Minister, I too appreciate the fact that your busy schedule allows you to meet with the committee today.

I have a couple of areas of concern. You clarified some things in your opening remarks, but I still have a couple of areas that I am concerned about. One of those areas is privatization. You said that this in no way is a step toward privatization for yourself as minister, but you don't have any control over future ministers. That's what scares me, the fact that you're opening a door that is now closed in terms of privatization. When we open that door, anything can happen. Remember that in the case of Air Canada the minister said there was no way we would privatize Air Canada—he made as strong a statement as you are making now—and the reverse happened.

Mr. Andre: What minister? When?

Mr. Samson: Before Air Canada was sold on the market.

Mr. Andre: Who? What minister?

Mr. Samson: I don't have—

[*Traduction*]

direction et dans le vrai, et que les salariés sont très intéressés à participer à l'amélioration du rendement de la Société—les progrès qu'elle a réalisés les ont rendus fiers de travailler pour elle—alors ils participeront.

On n'a pas encore pris de décision sur le prix des actions, sur l'aide qui pourrait être accordée aux salariés dans le but de leur permettre d'acheter des actions, que ce soit au moyen de retenues à la source, de rabais forfaitaires, ou d'autres formules. Ces questions secondaires seront réglées plus tard. Ce que nous demandons c'est l'autorisation d'aller de l'avant, en nous fondant sur la conviction et l'expérience de centaines d'autres entreprises au Canada et, en fait, dans le monde entier où les régimes d'actionnariat des salariés ont grandement contribué à améliorer les relations sociales et à amener tout le monde à travailler ensemble pour un meilleur fonctionnement de l'entreprise.

M. Pickard: Il y avait deux autres points. Premièrement, y a-t-il des groupes dans la Société—parmi les salariés, l'administration, les syndicats ou autres—qui se sont montrés très intéressés par l'achat d'actions? Deuxièmement, ces actions seront-elles distribuées autrement que par des ventes directes? Pourront-elles servir de primes aux gestionnaires? Pourront-elles servir à d'autres fins?

M. Andre: Pour ce qui est des primes aux gestionnaires, ce n'est pas notre intention. Je ne pense pas que Postes Canada considère son personnel comme un ensemble de groupes avec lesquels elle traite au niveau de leurs représentants. Je pense que pour Postes Canada, les salariés constituent un tout. L'impression qu'elle a—M. Clermont pourra peut-être vous en dire plus—c'est qu'il existe de nombreux intérêts parmi les salariés, et cela inclut tout le personnel, du postier au gestionnaire. Mais les règles seront les mêmes pour tous; elles s'appliqueront à tous les salariés. Il ne s'agit aucunement de trouver un moyen détourné de verser des primes aux gestionnaires.

M. Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le ministre, je suis heureux moi aussi que vous ayez pu venir nous rencontrer aujourd'hui malgré votre emploi du temps très chargé.

J'ai quelques préoccupations. Vous avez clarifié certains points dans votre déclaration préliminaire, mais il y a encore plusieurs questions qui me préoccupent; Entre autres, la privatisation. Vous avez dit qu'à titre de ministre vous n'envisagez pas le projet comme une étape vers la privatisation; toutefois vous n'avez aucun contrôle sur ce que pourraient faire vos successeurs. C'est ce que je crains; que vous ouvriez la porte à la privatisation. Une fois cette porte ouverte, tout peut arriver. Rappelez-vous que le ministre chargé du dossier avait déclaré qu'il était hors de question de privatiser Air Canada—il avait pris un engagement aussi ferme que celui que vous avez pris aujourdhui—pourtant c'est le contraire qui s'est produit.

M. Andre: Quel ministre? Quand?

M. Samson: Avant qu'Air Canada ne soit vendue sur le marché.

M. Andre: Qui? Quel ministre?

M. Samson: Je n'ai pas...

[*Text*]

Mr. Andre: I've been here 20 years and I've never heard a minister say that.

Mr. Samson: The fact remains that it is privatized.

Mr. Andre: Yes, but no minister ever claimed—

• 1700

Mr. Samson: Okay, I will send them to your office.

The fact remains that even though this is not the intent... On the surface you might think this is a very good program, one the NDP doesn't oppose in terms of profit-sharing programs. We don't oppose profit-sharing programs, but this share program seems to be designed in such a way that you will be pitting one employee against the other. Furthermore, there are too many areas that are not clear enough to tell us how the process will proceed.

What will determine how many shares an employee can purchase? Will the share program be available only to the bargaining unit? Will it be available to management as well? Will different levels of share purchases be allowed for different departments, different employees? That's one concern.

How will all the employees be able to take part in this thing? A few moments ago you said you weren't sure if it was $5, $10 or $100, that you weren't sure how the process would take place or how the corporation would be able to help these people to purchase shares, or if there would be payroll deductions and so on. These are areas we would like to know about before we can say whether we will support or vote against this bill. We need to know those kinds of answers.

Secondly, as was pointed out, when we buy shares we're lending money to the people we are buying the shares from. What will be done with the money? You said in your opening remarks that it will enhance service, but the problem is that while we're enhancing that service with funds obtained through the purchase of shares by the employees...if we're enhancing service by buying equipment that will put them out of work, why would they participate? That's a serious concern.

If you could offer some kind of guarantees to assure the people buying the shares that their jobs would not be jeopardized as a result of that purchase, then I'd have a better taste in my mouth about this legislation.

Furthermore, if it is as wonderful as we're being told it is, why are the employees of Canada Post opposing it so strongly? Do they see something we don't see? What kind of negotiations, if any, have taken place between yourself and Canada Post employees in regard to these shares? If there were no negotiations, why not? If there weren't, is it possible to have some in the future?

Mr. Andre: On privatization, I don't know what assurances I can give you other than this: if we didn't do this and we wanted to privatize, we would have to bring a bill before Parliament to get permission to privatize. If we do

[*Translation*]

M. Andre: Je suis ici depuis 20 ans, et je n'ai jamais entendu un ministre dire cela.

M. Samson: Le fait reste qu'elle a été privatisée.

M. Andre: Oui, mais jamais un ministre n'a déclaré...

M. Samson: Très bien, j'enverrai ces renseignements à votre bureau.

Le fait reste que même si ce n'est pas votre intention... À première vue, cela semble être un très bon programme; le NPD n'a pas d'objection aux régimes de participation aux bénéfices. Nous ne sommes pas opposés à de tels programmes, mais celui-ci semble avoir été conçu de façon à dresser les salariés les uns contre les autres. En outre, il y a trop de points qui ne sont pas assez clairs pour que nous sachions comment le processus se déroulera.

Qui déterminera combien d'actions un salarié pourra acheter? Le régime d'intéressement sera-t-il offert uniquement aux unités de négociation? Les membres de la direction seront-ils admissibles eux aussi? Y aura-t-il des différences entre les services, entre les salariés, quant au nombre d'actions qu'ils pourront acheter? C'est une préoccupation.

Comment tous les salariés pourront-ils participer à ce programme? Il y a un instant vous disiez ne pas être sûr si ces actions seront offertes en coupures de 5$, de 10$ ou de 100$; vous ne savez même pas comment le processus va se dérouler, ni de quelle manière la Société pourra aider ses salariés à acheter des actions; ni s'il y aura des retenues salariales, etc. Ce sont des questions pour lesquelles nous aimerions avoir des réponses avant de nous prononcer sur ce projet de loi. Nous avons besoin de ce genre de renseignements.

Deuxièmement, comme cela a déjà été signalé, quand une personne achète des actions elle prête de l'argent à la société émettrice. Que fera-t-on de cet argent? Vous avez dit dans votre déclaration préliminaire qu'il servira à améliorer le service; toutefois le problème c'est que vous allez améliorer le service grâce aux fonds obtenus par la vente d'actions à vos salariés. Pourquoi ceux-ci participeraient-ils si, pour améliorer le service, vous achetez des appareils qui les priveront de leur emploi? C'est un sérieux problème.

Je trouverais ce projet de loi plus facile à accepter si vous pouviez garantir aux salariés qui achèteront des actions que cette transaction n'aura pas pour effet de mettre en jeu leur emploi.

Qui plus est, si c'est aussi formidable qu'on le prétend, pourquoi les salariés de Postes Canada s'y opposent-ils si fermement? Ont-ils vu quelque chose que nous ne voyons pas? Quel genre de négociations y a-t-il eu, s'il y en a eu, entre vous et le personnel de Postes Canada au sujet de ces actions? S'il n'y a pas eu de négociations, dites-nous pourquoi. S'il n'y en a pas eu, est-il possible qu'il y en ait à l'avenir?

M. Andre: Au sujet de la privatisation, je ne sais pas quelle autre garantie vous donner à part celle-ci: si nous ne mettons pas en oeuvre ce programme et que nous décidons de privatiser, nous serons obligés de déposer un projet de loi

[*Texte*]

this, we have to bring a bill into Parliament to get permission to privatize. There is no effect whatsoever. Indeed, I would argue that you'd have a better case for saying this might reduce some of the options on privatization. . .

Before you shake your head, Mr. Pickard, listen to the arguments. You would be selling a corporation, if the employee stock ownership program was fully taken up, that would have only 90% to sell. The purchaser, whoever that might be—we'd have less flexibility in how we could make the offer to the purchasers because it would be encumbered with an employee stock ownership program. If you want to sell a corporation to the market, the cleaner it is in that sense, the easier the sell. So if you want to argue whether this will help or enhance privatization, if it has any effect—and it would be marginal, I agree—it makes potential privatization a little more complicated.

• 1705

If this works the way it has worked for the overwhelming majority of companies that put it in place, it'll make the corporation that much more attractive. It'll be more efficient, with better labour-management relations, and will therefore be a more attractive prospect for purchase.

GBB Buck Consultants' February 1992 newsletter referred to a Toronto Stock Exchange study on employee share ownership programs, where 90% of employers and 75% of employees said the employee stock ownership plans had a positive effect on the company. That's pretty good evidence.

Mr. Samson: Where they non-voting shares?

Mr. Andre: What's the difference if you have 90%?

Mr. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): There's a big difference.

Mr. Pickard: There's much more value to a voting share than to a non-voting share.

Mr. Andre: I beg your pardon. What value is there. . .?

Mr. Pickard: If they have no say in what's going on, what's the purpose? Why do you want them to have shares that mean nothing?

A voice: Investment.

Mr. Pickard: Investment that gives them what? Nothing.

Mr. Andre: I've been trying to explain. I explained to Mr. Pickard. I'll try to explain it to you a little slower.

Mr. Samson: They have to buy them and they give their money back. Come on.

Mr. Andre: This is participating in the profits of the company, not in the management of the company. That's an important distinction. The management of the company is something entirely different, and yes, good management-employee relations are essential to a productive company. These programs have been widely introduced. There are 10,000 of them in the United States and they have shown to be very useful for improving the relationship between management and employees in the company.

[*Traduction*]

au Parlement pour obtenir sa permission. Si nous allons de l'avant avec le projet actuel, et que nous décidons ensuite de privatiser, nous seront obligés de déposer encore une fois un projet de loi pour obtenir l'autorisation nécessaire. Cela ne fait aucune espèce de différence. Je dirais même que vous pourrez plus facilement faire valoir l'argument que ce projet de loi réduit le nombre des options de privatisation. . .

Avant de faire non de la tête, monsieur Pickard, écoutez les arguments. Si le régime d'actionnariat des salariés est mis en oeuvre, il ne nous restera plus que 90 p.100 de la Société à privatiser. L'acheteur éventuel, quel qu'il soit. . . le régime d'actionnriat des salariés réduirait nos possibilités au plan des propositions que nous pourrions faire aux acheteurs. Pour vendre une entreprise sur le marché, il est préférable que sa situation soit aussi nette que possible. Vous demandez si ce projet de loi risque de faciliter la privatisation. Eh bien, s'il a un effet—qui serait minime, j'en conviens—ce serait de rendre l'éventuelle privatisation un peu plus compliquée.

Si ce régime marche aussi bien que dans l'immense majorité des entreprises où il a été instauré, la Société sera beaucoup plus intéressante. Elle sera plus efficace; les rapports entre la direction et les syndicats plus harmonieux, et il sera plus tentant d'y acquérir un intérêt.

Le numéro de février 1992 du bulletin de la société GBB Buck Consultants' a parlé d'une étude réalisée par la bourse de Toronto sur les régimes d'actionnariat. Il en ressort que 90 p. 100 des employeurs et 75 p. 100 des employés estiment que ces régimes ont eu un effet salutaire sur l'entreprise. Ce sont des chiffres très positifs.

M. Samson: S'agissait-il d'actions sans droit de vote?

M. Andre: Quelle est la différence si on en possède 90 p. 100?

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Il y a une grosse différence.

M. Pickard: Une action avec droit de vote a beaucoup plus de valeur qu'une action sans droit de vote.

M. Andre: Je vous demande pardon. Quelle valeur y a-t-il. . .?

M. Pickard: Si l'actionnaire n'a pas son mot à dire dans ce qui se passe, à quoi bon? Pourquoi voudriez-vous que le salarié ait des actions qui ne signifient rien?

Une voix: Un placement.

M. Pickard: Un placement qui leur donne quoi? Rien.

M. Andre: J'ai essayé d'expliquer. J'ai expliqué à M. Pickard. Je vais essayer de vous expliquer un peu plus lentement.

M. Samson: Ils sont obligés de les acheter et on leur rend leur argent à la fin. Allons.

M. Andre: Il s'agit de participation aux bénéfices et non à la gestion de l'entreprise. Une nuance importante. La gestion de l'entreprise, c'est quelque chose de tout à fait différent. Il est vrai aussi que des relations patronale-syndicale harmonieuses sont essentielles à la productivité de l'entreprise. Ces programmes ont été mis sur pied un peu partout. Il y en a 10 000 aux États-Unis; et ils ont beaucoup fait pour améliorer les rapports entre les patrons et les salariés.

[*Text*]

I'll give you an example. One of the biggest competitors of Canada Post and the post offices around the world, certainly on this continent, is the United Parcel Service. It has employee share programs. In fact, the company is owned by the employees. When you leave, you have to sell the shares back. That company, by anyone's standards in the business, is a very significant and tough competitor. And by the way, it has a union and has had strikes. That's a separate question. This is not a privatization in any way, shape or form.

Will it be available to the bargaining unit? We're not selling this to the union; we're making the offer to all the employees.

What will be done with the money? The money will become part of the capital base of the corporation. The money the corporation uses buys equipment; there's no question about it. That's the way you modernize and keep service up. That's the way you remain efficient and make productivity gains and so on and so forth. Certainly it needs profits and capital to keep doing that.

Why are employees opposing? They aren't opposing. CUPW leadership is opposing. Its constitution says it's the duty of the workers to control the workplace. It's absolutely contrary to the constitution of its union for there to be any cooperation whatsoever with management on any issue. I wish I'd brought the constitution with me.

I happen to think that's an archaic philosophy and we have no room for it in Canada. We have no patience any more with it. We cannot exist as a country with that kind of labour-management relationship.

I have an example for Mr. Pickard. When the union leadership asked its members for $2.5 million out of the strike fund to launch a campaign—as its press release said—to restore control over the workplace, its union membership voted it down. The members voted it down.

• 1710

I think there will be very strong interest on the part of employees. But it has to be re-emphasized that it is voluntary. If the employees say no, then no harm is done. If the employees say no, then there is no change. At worst, we will have wasted some time. But there won't be any other damage.

Mr. Edwards (Edmonton Southwest): Mr. Minister, welcome.

You mentioned a study by some consultants that gave some quantitative data on the value of stock participation plans. I gather from your remarks that it is generally a positive experience, that there are good competitive results and good returns to employees.

Mr. Andre: Yes. The conclusion of the GBB Buck Consultants survey is that 90% of the employers said that the share purchase had a positive overall impact on the company as a whole; 75% of surveyed employees felt the plans had a positive overall impact, and 90% said they were proud to own shares in the companies in which they worked. So it really is quite astounding.

[*Translation*]

Je vais vous donner un exemple: L'un des plus gros concurrents de la Société canadienne des postes et de tous les services postaux dans le monde—sur le continent nord-américain en tout cas—est la société United Parcel Service, qui possède un programme d'actionnariat. De fait, l'entreprise appartient aux salariés. Lorsqu'on quitte l'entreprise, il faut revendre ses actions. Tous ceux qui travaillent dans ce domaine s'accordent pour dire qu'il s'agit d'un concurrent coriace et de première envergure. Je signale en passant qu'il y a un syndicat, et qu'il y a déjà eu des grèves. C'est autre chose. Il ne s'agit nullement d'une privatisation.

Le programme sera-t-il offert à l'unité de négociation? Nous ne vendons pas les actions au syndicat; notre offre s'adresse à tous les salariés.

Que fera-t-on des capitaux? Ils iront grossir le capital de base de la Société, ceux qui servent à l'achat de matériel. C'est clair. C'est ainsi que l'on se modernise et que l'on maintient la qualité du service. C'est ainsi que l'on reste efficace et que l'on réalise des gains de productivité. Il est évident que pour cela il faut des bénéfices et des capitaux.

Pourquoi les salariés sont-ils contre? Ils ne sont pas contre. C'est la direction du SPC qui est contre. Aux termes du statut, les travailleurs ont pour devoir de prendre en main les lieux de travail. Il est contraire au statut du syndicat de coopérer le moindrement avec la direction. Je regrette de ne pas en avoir apporté un exemplaire.

J'estime quant à moi qu'il s'agit là d'une idéologie archaïque, qui n'a plus sa place au Canada. Elle est devenue intolérable. Le pays ne peut plus s'offrir ce type de relations patronale-syndicale.

J'ai un exemple pour M. Pickard. Lorsque la direction du syndicat a demandé à ses membres 2,5 millions de dollars prélevés sur le fonds de grève pour lancer une campagne—pour reprendre le texte du communiqué—destinée à reprendre en main les lieux de travail, les syndiqués ont voté non. Ils ont dit non.

Je pense que les salariés vont manifester énormément d'intérêt. Je rappelle quand même que c'est tout à fait volontaire. Si le salarié refuse, il n'y a pas de mal, rien ne change. Au pis, nous aurons perdu notre temps. Mais il n'y aura pas d'autres dégâts.

M. Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre.

Vous avez parlé d'une étude réalisée par des consultants dans laquelle se trouvait des données sur les bienfaits des régimes d'actionnariat. Je conclus de vos propos que l'expérience est généralement positive puisqu'elle favorise la compétitivité et assure de bons rendements aux salariés.

M. Andre: Oui. L'enquête de GBB Buck Consultants conclut que 90 p. 100 des salariés estiment que l'achat d'actions a eu un effet d'ensemble positif sur l'entreprise; 75 p. 100 des personnes interrogées estiment que le régime a eu un effet d'ensemble positif et 90 p. 100 disent être fières de posséder des actions dans l'entreprise où ils travaillent. Ce sont vraiment des chiffres renversants.

[*Texte*]

I think that kind of reaction is at the root of the British Columbia Employee Investment Act, the Ontario act to provide for the creation and registration of labour-sponsored venture capital companies, Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, which is a predecessor to a lot of that, the Manitoba Employee Ownership Fund Corporation Act, and so on. It is one of the positive ways to build partnerships between management and labour, which most people recognize is essential to meet the kind of competitive atmosphere we live in. For the companies that have done it, the feedback has been very positive.

Mr. Edwards: I guess it is the job of our friends across the way to look for ulterior motives. It is part of their job to seek that out in a session like this. But I have studied the bill, and I can't see any possible abuse of it in terms of a direction towards total privatization. It is not that kind of a bill. But an undercurrent in the questioning I have heard from my colleagues opposite is a suspicion that there is some sort of duress on the employees to pick up shares.

Mr. Andre: None at all. There is no duress; there are no penalties that could be imposed. It is absolutely a voluntary scheme. I don't know what I can add to that.

Mr. Edwards: The shareholder would be working side by side with a non-shareholder, and that is a strictly voluntary thing. There is no difficulty contemplated with that.

Mr. Andre: Absolutely. We have been calling it the employee stock savings plan, in that it is an opportunity for employees to put aside some of their salary in shares of the company they work for. Obviously, it will have to be priced attractively or else they are going to leave it in bank accounts. But the opportunity to participate in the profits is really a beneficial part of it.

Mr. Edwards: One of the first organizations I had the privilege of working for was with Woodward's stores, which you would be familiar with, Minister, coming from western Canada. I think one of the reasons for their success in the retail field was they had a stock savings plan in which everybody could participate, including the young fellow who toted the cabbages around the groceteria floor, which was me.

If this 10% were to be picked up, and it were to be a roaring success, would you then re-examine it and consider opening it up a little further, or have you crossed that bridge yet?

• 1715

Mr. Andre: I haven't crossed that bridge yet. Things are changing so blooming rapidly in this business. I've been the minister responsible for nearly six years—it will be six years in February. I cannot get over the changes in the whole nature of this aspect of the communication business in this very short period of time. On the broader question of whether we would expand, whether we would have more employee ownership, whether we would look for other shareholders besides the Crown, I don't know. Certainly, we've looked at various models.

[*Traduction*]

C'est sûrement ce qui est à l'origine de la Loi sur les investissements des employés en Colombie-Britannique, de la Loi ontarienne sur la création et l'enregistrement de sociétés à capital de risque de travailleurs, la Société de placements dans l'entreprise québécoise, pionnière dans ce domaine, la Loi manitobaine sur le régime d'actionnariat des employés, etc. C'est un bon moyen de créer un partenariat entre la direction et les salariés, ce que la majorité des gens jugent essentiel si l'on veut survivre dans le climat de compétitivité actuel. Dans les entreprises qui se sont dotées de ce régime, la réaction a été très positive.

M. Edwards: J'imagine que c'est la mission de nos amis d'en face de chercher de noirs desseins. C'est leur raison d'être dans une rencontre comme celle-ci. Sauf que j'ai étudié le projet de loi, et je ne vois aucune possibilité d'abus dans le sens de la privatisation. Ce n'est pas du tout un texte de cette nature. Toutefois, dans les questions de mes collègues d'en face, je décèle une certaine suspicion; comme si une certaine contrainte s'exerçait sur les salariés pour qu'ils achètent des actions.

M. Andre: Nullement. Il n'y a aucune contrainte. Aucune sanction ne pourrait être imposée. La participation au régime est entièrement libre. Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter d'autre.

M. Edwards: L'actionnaire travaillerait côte à côte avec un non-actionnaire, mais c'est tout à fait libre. On ne voit là aucune difficulté.

M. Andre: Tout à fait. Ce programme, nous l'appelons le régime d'épargne-actions des salariés. C'est une façon de leur offrir la possibilité d'économiser une partie de leurs salaires sous forme d'actions dans l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Évidemment, le prix de l'action devra être attractif, sans quoi ils laisseront leur argent dans leur compte de banque. N'empêche, le gros avantage c'est de pouvoir participer aux bénéfices.

M. Edwards: L'un de mes premiers employeurs a été les magasins Woodward, que vous connaissez sûrement, monsieur le ministre, puisque vous venez de l'Ouest du pays. L'une des raisons de leur réussite dans le commerce de détail, c'est que l'entreprise offrait un régime d'épargne-actions auquel tout le personnel pouvait participer, y compris le jeune manutentionnaire de légumes du rayon épicerie, c'est-à-dire moi.

Si ces 10 p. 100 d'actions étaient achetés, et si l'opération était un succès retentissant, songeriez-vous à augmenter le pourcentage? Peut-être n'en êtes-vous pas encore là.

M. Andre: Nous n'en sommes pas encore là. Les choses changent à un tel rythme dans ce domaine. Cela fera près de six ans que j'occupe ma fonction—six ans en février. Je n'en reviens pas des changements qui ont transformé tout cet aspect des communications en si peu de temps. Quant à une éventuelle expansion auprès des salariés ou pour trouver d'autres actionnaires que l'État, je ne sais pas. Il est vrai que nous avons examiné divers modèles.

[*Text*]

Increasingly, there's an interlinking between telecommunications and hard-copy communications, and you're seeing liaisons being built up between these two. How that's going to evolve, I really don't know. At the bottom line, what the post office has is a distribution system. But tied into that you have the whole electronic communications systems, you have world-wide packages and freight. At one time we looked at a possible restructuring that had a central core, representing the distribution system as one corporate structure, and attached to it were various elements: the packaging business, the courier business, the electronic part of the business, as separate corporations.

If that were to evolve in the next few years, it's possible that some minister may come back with a suggestion for restructuring the company along those lines. The courier business depends so much on the individual driver and operator for the quality of the service. It might be useful to have that courier, that part of the business, own a big chunk of the business, a bigger chunk than, say, what we're contemplating here.

But that's all very speculative, in the future. It is not something that is written down in terms of plans that will come forward on any schedule. It is something that has to be thought about, because it is a changing world out there, and the models that worked 40 years ago are not going to work 40 years from now, They won't. How they'll look I don't know, but they won't be the same. You can be sure of that.

Mr. Edwards: Thank you. I don't know if there's more time remaining. My colleagues wanted to ask—

The Chairman: No. I think we're coming back with Mr. Richardson, just after Mr. Boudria.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman. I won't ask too many questions, because I wouldn't want my riding association to choose another candidate in my absence. I know that if they did it would displease the minister enormously, and I wouldn't want to cause any grief to the minister, of course.

Mr. Andre: Do you mean they're going to let your association choose?

Mr. Boudria: Of course, we're a very democratic organization.

Mr. Andre: Don, that was a low blow. I'm sorry.

Mr. Boudria: Now, back to Bill C-73. Would the record of ownership of these shares—I'm not sure whether they in fact are such—be public, private? How does the minister propose to organize that?

Mr. Andre: That's an interesting question. I have not really thought about it, Don. The quick thing that comes to mind is that probably for the benefit of the employees it should be private. You wouldn't want to create a situation where there is friction on the floor. Frankly, I don't know.

I don't know if you have any comments on that, George.

Mr. Boudria: I do think it is an important issue and perhaps by the time we finish this bill, either through the parliamentary secretary to the minister—

Mr. Andre: We'll give some thought to that, Don, and get back to you on it.

[*Translation*]

De plus en plus des liens se forment entre les télécommunications et les communications-papier. La tournure que cette évolution prendra, je l'ignore. À sa plus simple expression, le Bureau de poste est un système de distribution. Viennent s'y greffer des systèmes de communications électroniques, de livraison de colis et de marchandise. Une des restructuration que nous avons déjà envisagée consistait en un noyau central, formé du réseau de distribution comme entité commerciale, auquel seraient greffés les autres éléments: la livraison de colis, les coursiers, les communications électronique; toutes à titre d'entreprises distinctes.

Si la situation devait évoluer en ce sens dans les prochaines années, peut-être le détenteur du portefeuille voudra-t-il restructurer l'entreprise de cette façon. La qualité du service de coursier dépend tellement du travailleur lui-même. Il sera peut-être bon que celui-ci soit propriétaire d'une plus grande partie de l'entreprise que ce qui est envisagé actuellement.

Mais tout cela relève de la spéculation. Cela ne figure nulle part dans nos plans. Il faut y réfléchir, cependant, parce que tout change et les modèles valables il y a 40 ans ne le seront plus dans 40 ans d'ici. J'ignore quelle forme ils prendront, mais ils seront différents; je puis vous l'assurer.

M. Edwards: Merci. Je ne sais pas s'il me reste du temps. Mes collègues voulaient demander. . .

Le président: Non. Au prochain tour nous passerons à M. Richardson, ensuite à M. Boudria.

M. Boudria: Merci, monsieur le président. Je ne poserai pas beaucoup de questions parce que je ne voudrais pas que mon association de circonscription choisisse un autre candidat en mon absence. Je sais que cela ferait énormément de chagrin au ministre, ce que je tiens à éviter par-dessus tout.

M. Andre: Vous voulez dire qu'on va laisser votre association choisir?

M. Boudria: Bien sûr, nous pratiquons la démocratie chez-nous.

M. Andre: C'est un coup bas, ça, Don. Désolé.

M. Boudria: Retournons au projet de loi C-73. Le registre de propriété de ces actions—je ne suis d'ailleurs pas convaincu qu'il s'agisse bien d'actions d'ailleurs—sera-t-il public ou privé? Comment le ministre compte-t-il faire?

M. Andre: Votre question est intéressante. Je n'y ai pas vraiment réfléchi, Don. Au pied levé, je vous dirai qu'il vaut probablement mieux pour les salariés qu'il soit confidentiel. On ne voudrait pas susciter des frictions au travail. Honnêtement, je ne sais pas.

Je ne sais pas si vous avez des idées là-dessus, George.

M. Boudria: Je trouve que c'est une question très importante et j'espère qu'avant la fin de l'étude du projet de loi le secrétaire parlementaire du ministre ou. . .

M. Andre: Nous allons y réfléchir, Don, et nous allons communiquer avec vous.

[*Texte*]

• 1720

Mr. Boudria: I think it is an important issue. There are arguments on both sides. The minister has presented one. The one on the other side is that unless they are public in some way, shape, or form, then one cannot find out whether they are handed out as bonuses.

Mr. Andre: The directors would certainly know, and the directors are accountable to the minister, and the minister is accountable to Parliament. You would certainly have global figures and what not, and the rules on how they are being handled would certainly be a matter of public. . .I mean, it would not be appropriate and I am not sure it would be possible for there to be a set of secret rules as to who gets them.

Mr. Boudria: No, probably not.

Mr. Andre: But as to people who actually come forward and take up the offer, I am not sure whether it would be desirable to publish their names in some way unless they chose to do it themselves.

Mr. Boudria: It is an issue that is of interest, I believe, and I think members will probably be interested in finding that out, and probably others would as well. In any case, I think it is something we would all want to know. I guess none of us has had an opportunity to reflect upon it. I think the minister is just admitting he had not considered it much himself, so I think it is something of interest.

There is another peripheral issue, and that is the fact that the minister is saying that rules may or may not be public, but the minister will know that for members of this House to find things out about the corporation is not easy at the best of times. I remember asking how many golf club memberships the corporation bought, information like that, and it was supposed to be of a highly confidential nature because it was so commercially sensitive. I had a hard time swallowing that one, but the minister can see what I am getting at with that.

Nevertheless, if I can address another issue, if and when this occurs, I think many employees would want to know about the other corporations that the minister has described. He said that many other corporations offer this and that it is very motivating and so on. Does he know in what percentage of these cases are the shares non-votable and automatically redeemable upon departure, as is proposed in this case? Are there any others, or is this a unique contraption?

Mr. Andre: I don't know whether we would be able to determine what percentage of that nature. But remember, we are dealing with a unique thing here. We are dealing with a crown corporation, and 90% of the equity remains with Her Majesty, 90% plus. It is only that which is taken up by the employees that would. . . If all of the 10% were fully taken up, there would be 90% still left to the Crown.

The fact of the matter is that 90% is going to rule, so the question of a vote becomes—what does it mean? What does it mean when you have a shareholders' meeting and there is one shareholder there with 90% of the votes?

Mr. Boudria: I will acknowledge that.

[*Traduction*]

M. Boudria: Cela me semble important. Il y a des arguments pour l'une ou l'autre option. Le ministre vient d'en présenter un. D'un autre côté, si le registre n'est pas public, il est impossible de savoir si ces actions sont versées sous forme de prime.

M. Andre: Les administrateurs, eux, le sauraient et ils doivent rendre des comptes au ministre qui, lui-même, doit en rendre au Parlement. Il y aurait sûrement un chiffre total, ainsi que des règles publiques sur la façon dont. . . Enfin, il ne serait ni indiqué ni possible, j'en suis sûr, d'avoir un ensemble de règles secrètes sur l'identité des porteurs d'actions.

M. Boudria: Non, probablement pas.

M. Andre: Mais pour ce qui est de ceux qui acceptent l'offre, je ne suis pas certain qu'il serait bon de publier leurs noms à moins qu'ils n'y consentent.

M. Boudria: C'est une question intéressante à laquelle les députés et d'autres voudront sûrement connaître la réponse. Je pense que tous, nous aimerions savoir. Personne n'a eu l'occasion d'y réfléchir, j'imagine. Le ministre reconnaît lui-même qu'il n'y a pas réfléchi.

Il y a aussi une question connexe. Le ministre dit que les règles pourront être publiques ou non. Pourtant le ministre sait que, dans le meilleur des cas, il est difficile pour les députés d'obtenir des renseignements sur la Société canadienne des postes. Je me souviens avoir demandé combien de cartes de membres à des clubs de golf la Société avaient achetées; et l'on m'a répondu que c'était hautement confidentiel et délicat sur le plan commercial. J'ai eu du mal à analyser cela. Enfin, le ministre sait où je veux en venir.

J'aimerais passer à autre chose. Beaucoup d'employés voudront en savoir davantage à propos des autres entreprises qui pourraient être créées, et dont le ministre a parlé. Il a dit que beaucoup d'autres entreprises offrent ce régime, qui a un effet motivateur puissant. Sait-il dans quel pourcentage de ces cas les actions ne sont pas assorties du droit de vote et doivent être rachetées au moment où l'employé quitte son emploi, comme on le propose ici? Y a-t-il d'autres cas, où s'agit-il d'un cas unique?

M. Andre: J'ignore si l'on pourrait calculer ce pourcentage. Souvenez-vous bien toutefois qu'il s'agit ici d'un cas d'espèce. Il s'agit d'une société d'État dont plus de 90 p. 100 de l'avoir reste entre les mains de l'État. Il n'y a que la portion acquise pour les employés qui. . . Si la totalité des 10 p. 100 était vendue, 90 p. 100 des actions resteraient encore entre les mains de l'État.

Ce qui compte, c'est que ce sont les propriétaires de ces 90 p. 100 d'actions qui vont diriger, de telle sorte que la question du droit de vote ne veut plus rien dire. À quoi mène une assemblée des actionnaires si l'un d'eux possède 90 p. 100 des actions?

M. Boudria: J'en conviens.

[*Text*]

The next question begs to be asked. The minister was indicating how popular this particular device was elsewhere. Could it be that in most cases where it is popular, it is popular in publicly traded companies—in other words, where the stock is widely held and the value of it is a matter of public record, the changes in value of it are observable daily, and the people can dispose of the stock as they see fit?

This particular spin is thrown in our direction when we ask questions to the effect that this is a very popular thing everywhere else where there is stock ownership. They say it is a great device, very popular, very motivating, and all this sort of stuff. But as constructed this time, does in fact anything even remotely similar exist elsewhere?

• 1725

Mr. Andre: Sure. I just talked about the United Parcel Service. It has had this exact system for decades—as long as the company has been around.

Mr. Boudria: Is it non-votable?

Mr. Andre: It is a non-publicly traded company. The control rests with the management. The shares and control rest with the management. Employees all have the opportunity to participate. I remember hearing about some guy who started working for them as a 16-year-old messenger and cashed out at some $3 million when he retired at age 65.

Mr. Boudria: Are they preferred shares with fixed interest like this?

Mr. Andre: The shares will always be a fixed part of the assets, the equity.

Mr. Boudria: No. That's not what I'm asking. Would they be issued in the form of common shares?

Mr. Andre: No. They're shares in the company, which are not traded. If you want to sell them, you have to sell them back to the company.

Mr. Boudria: Is that the case with the United Parcel Service as well?

Mr. Andre: Yes. You get a share of the profits, which are given by way of a dividend. When you cash out, you get the value of the shares. The equity base is divided by the number of shares. For people to lose money in the post office, the equity base would have to shrink, and that is not a likely event. When you own shares in a publicly traded company, you can lose money if your shares go down in value. Then it's a matter of supply and demand for the shares and all kinds of other things are involved such as speculators and short sellers. It is much more risky. This is a much lower risk for the employees.

Mr. Boudria: Granted, but are these shares at all, or are they, as I believe my colleague said, really a form of loan? The ownership in part of the equity is tenuous if it exists at all.

Mr. Andre: They are shares in this extent. You get the same dividend the other shareholder gets, so there is a dividend paid. Secondly, you participate in capital gains by virtue of the increasing equity base of the corporation. The

[*Translation*]

Une autre question s'impose. Le ministre a indiqué combien ce régime a rencontré du succès ailleurs. S'agit-il, dans la plupart des cas, de sociétés ouvertes dont les actions sont largement réparties entre les propriétaires et dont la valeur est connue, et dont les fluctuations peuvent s'observer tous les jours et que les actionnaires peuvent vendre quand bon leur semble?

Je vous pose la question parce qu'on nous dit que ce régime a beaucoup de succès chaque fois qu'il est instauré. On nous dit que c'est merveilleux, que c'est très motivant, etc. Mais le régime tel qu'il est structuré aujourd'hui a-t-il un pendant quelconque ailleurs?

M. Andre: Oui. Je viens de parler de United Parcel Service. Un régime en tous points identique y existe depuis des dizaines d'années—depuis la création de l'entreprise.

M. Boudria: S'agit-il d'actions sans droit de vote?

M. Andre: Ce n'est pas une société ouverte. C'est la direction qui a la mainmise sur les actions et l'entreprise. Les salariés peuvent tous acquérir un intérêt. J'ai entendu parler de quelqu'un qui avait commencé comme coursier à 16 ans et qui a encaissé 3 millions de dollars lorsqu'il a pris sa retraite à 65 ans.

M. Boudria: S'agit-il d'actions privilégiées à taux d'intérêt fixe, comme c'est le cas ici?

M. Andre: Les actions représenteront toujours une portion fixe de l'actif, de l'avoir.

M. Boudria: Non. Ce n'est pas ma question. S'agit-il d'actions ordinaires?

M. Andre: Ce sont des actions de la Société, qui ne sont pas négociées sur le marché. Si vous voulez les vendre il faut les revendre à l'entreprise.

M. Boudria: Est-ce aussi le cas pour United Parcel Service?

M. Andre: Oui. Vous participez aux bénéfices sous forme de dividendes qui vous sont versés. Lorsque vous encaissez les actions, vous touchez la valeur des actions. L'avoir est divisé par le nombre d'actions. Pour accuser une perte, il faudrait que l'avoir baisse, et c'est peu probable dans le cas du bureau de poste. Lorsque l'on détient des actions dans une société ouverte, on peut perdre de l'argent si ces actions déprécient. Dans un tel cas, c'est la loi de l'offre et de la demande et quantité d'autres facteurs comme les spéculateurs et les vendeurs à découvert. C'est beaucoup plus risqué. Notre offre est beaucoup moins risquée pour les employés.

M. Boudria: Je veux bien; ne s'agit-il pas en fait d'une sorte de prêt, comme mon collègue l'a dit? Le droit de propriété de l'avoir est bien fragile, si tant est qu'il existe.

M. Andre: Sous ce rapport, ce sont des actions. Il y a bien un dividende qui est le même pour tous les actionnaires. Deuxièmement, vous participez aux gains en capital du fait de l'accroissement du capital de l'entreprise. L'argent réinvestit

[*Texte*]

reinvested money we referred to becomes part of the equity base. When you cash out, you get the capital gain of that appreciation from reinvested profits. They look very much like shares in every way. They are not publicly traded, but they are still shares.

Mr. Boudria: And they are non-votable.

Mr. Andre: They are non-votable because a vote doesn't really mean anything, in a sense.

The Chairman: Thank you, Mr. Boudria.

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps. Je vous souhaite bonne chance.

Mr. Boudria: Thank you, Mr. Chairman.

Le président: On sait que la lutte sera très, très difficile.

Mr. Boudria: I will report to you tomorrow morning as to how I managed.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Richardson now.

Mr. Andre: I will ask John to sign your nomination.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Richardson (Calgary Southeast): Contrary to the view just expressed, I see this as a sweetheart deal for employees. It not only provides a give-away to employees, but it looks like a way around the restraints we, as members of Parliament, imposed on government employees and members of Parliament in the last budget. In addition to that, it discriminates against us ordinary Canadians who aren't privileged to work for the post office.

Mr. Andre: Well, that's true, but we'll see. You know, if you want a job I could talk to somebody.

Some hon. members: Oh, oh!

An hon. member: Oops.

Mr. Andre: It's not intended to get around any restraint measure in that sense, in terms of the employee. As a government, we certainly encourage saving and investment, and there was no intent of any restraint measures to curtail that kind of activity.

• 1730

We're not structuring this as a kind of charade where somebody comes in, buys shares at a discount and then sells them back to get the capital gain to augment their income. They would have to make sure there isn't a loophole to allow employees to use this as some sneaky mechanism to augment their incomes. We really intend for them to be held by the employee to participate in the profits and not for a quick capital gain. The rules will undoubtedly have to state if you buy shares at a discounted price and sell them back to the corporation within a short period of time, you must sell them back at the discounted price, just to prevent that kind of quick flip.

Mr. Richardson: In terms of where the corporation is going over the next three years, for example, do we have some forecast as to the potential capital gain on these shares?

[*Traduction*]

dont nous avons parlé va grossir le capital de l'entreprise. Au moment où les actions sont encaissés, vous touchez le gain en capital produit par la plus-value des bénéfices réinvestis. Sous tout rapport, donc, il s'agit bien d'actions. Elles ne sont pas négociées sur le marché, mais ce sont quand même des actions.

M. Boudria: Sans droit de vote.

M. Andre: Sans droit de vote parce qu'un vote ne rime vraiment à rien ici.

Le président: Merci, monsieur Boudria.

I will not hold you any longer. I wish you luck.

M. Boudria: Merci, monsieur le président.

The Chairman: We know that the race will be very tight.

M. Boudria: Je vous raconterai demain matin comment je m'en suis tiré.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Richardson.

M. Andre: Je vais demander à John de signer votre mise en candidature.

Des voix: Oh, oh!

M. Richardson (Calgary-Sud-Est): Contrairement à ce qui vient d'être dit, moi je trouve que c'est une faveur qu'on fait aux salariés. Plus qu'un cadeau, c'est une façon de contourner les restrictions que nous, députés, avons imposées aux fonctionnaires du gouvernement et aux parlementaires dans le dernier budget. C'est aussi une forme de discrimination contre les Canadiens ordinaires, comme nous, qui n'ont pas la chance de travailler au bureau de poste.

M. Andre: Ecoutez, si c'est le cas, voyons ce qu'on pourrait faire. Si vous voulez un emploi, je pourrais peut-être en glisser un mot à quelqu'un.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Oh pardon!

M. Andre: Le but n'est pas de contourner une restriction. Notre gouvernement encourage l'épargne et le placement, et il n'a jamais été question de les entraver.

Ce n'est pas une astuce pour permettre à quelqu'un d'acheter des actions à rabais et de les revendre pour réaliser un gain en capital. Il faudra bien s'assurer qu'aucune disposition ne permet aux employés de se prévaloir du régime offert pour augmenter son revenu de façon détournée. Nous voulons vraiment que ces actions soient détenues par l'employé pour qu'il participe aux bénéfices et non pour réaliser rapidement un gain en capital. Le règlement devra prévoir que des actions achetées au-dessous du pair et revendues peu après à la Société devront l'être au-dessous du pair justement pour éviter ce tour de passe-passe.

M. Richardson: Avons-nous une idée du gain en capital potentiel de ces actions dans les trois prochaines années, par exemple?

[*Text*]

Mr. Andre: It's being prepared. Part of the bill also allows for change in the the financial structure to make it look like other corporations. Because it has its own special act, its financial statements don't allow for ready comparison to normal corporations. Part of the bill here is to allow it to look like another corporation and, of course, get the books in shape for that.

Every year the corporation is required by Treasury Board to put down a five-year plan, so it's a kind of rolling five-year plan in terms of projections respecting profits and so on. Like everybody else, including the crown corporation, we expected more economic growth this year than has so far materialized, so the income figures for this year are a little bit below plan. No one has given up, though, in terms of meeting the plan by the end of the fiscal year—the same as the government's—March 31. Things are being done to try to reach the plan.

A few years ago, my colleagues and I sat down with the corporation and and asked what an appropriate financial performance for the post office would be. While it's a competitive business in many ways—and I think 58% of the business is fully competitive—it does have the exclusive right to deliver the first-class letter. Like telecommunications these days, it's no longer quite as monopolistic as it used to be. There's competition here, too.

When we looked at those industries, the mean rate of return was 13% or 14%, based on 6% background inflation. How appropriate or inappropriate is that for the post office? Well, 80% of the post office's revenue comes from businesses, not individuals. They purchase mail services, deliver your Visa bills or what have you.

I would argue that anything less than the normal rate of return for this kind of business is tantamount to a business subsidy. If we say the post office operates at 2% rather than 13%, we're really saying we will provide this service to business and get a rate of return less than the phone company gets for providing its services to that business. I'm not sure that's appropriate. I'm not sure that's good economic policy and I'm not sure that's good social policy.

• 1735

I had kind of put out there as a target a rate of return on assets or on equity of that level, and at that time let the shareholder get 40% of the profits back by way of dividend, which again is the norm in that business. So then we can make some comparisons to other businesses. We are not at that rate of return, and working towards it is going to be very tough. It would make us different from most post offices in the world—I think all post offices. I am not sure how many make profits at this point in time.

That being said, most post offices in the world are following Canada Post's example; indeed, Canada Post is selling its expertise to a number of post offices around the world as they try to emulate what we have been doing over the last few years.

[*Translation*]

M. Andre: Nous y travaillons. Le projet de loi prévoit aussi une transformation de la structure financière pour que la Société ressemble davantage aux autres entreprises. Comme elle est réglementée par sa propre loi, la Société doit produire un bilan qui ne permet pas de dresser une comparaison facile avec d'autres entreprises. Des dispositions du projet de loi la rendront plus semblable aux autres entreprises et ses livres seront adaptés en conséquence.

Chaque année, la Société est tenue, par le Conseil du Trésor, de déposer un plan quinquennal; celui-ci est une sorte de plan à cinq ans renouvelable, précisant les bénéfices projetés. Comme tout le monde, y compris la Société d'état, nous nous attendions à une croissance économique plus importante cette année. Les recettes de cette année sont donc inférieures aux prévisions. On n'a toutefois pas renoncé à atteindre les objectifs d'ici à la fin de l'exercice financier, qui coïncide avec celle du gouvernement, soit le 31 mars. Des efforts sont faits pour atteindre les objectifs.

Il y a quelques années, mes collègues et moi-même avons demandé aux dirigeants de la société quels résultats seraient acceptables pour la SCP. Même si, sur bien des rapports, elle a des concurrents—dans une proportion de 58 p. 100, je crois—c'est elle qui a l'exclusivité de la distribution du courrier de première classe. Tout comme les télécommunications de nos jours, ce n'est plus autant un monopole que par le passé. Sur ce plan aussi, il y a concurrence.

Dans ce secteur, donc, le taux moyen de rendement était de 13 ou de 14 p. 100, avec une inflation de 6 p. 100. Ce taux est-il applicable à la Société des postes? Eh bien, 80 p. 100 des recettes de Postes Canada viennent des entreprises et non des particuliers. Celles-ci achètent des services postaux, livrent vos comptes de cartes de crédit, etc.

J'estime, quant à moi, qu'un taux de rendement inférieur au taux normal dans ce genre d'activités équivaut à une subvention gouvernementale. Si la SCP réalise 2 p. 100 plutôt que 13 p. 100 de bénéfices, cela revient à dire que nous offrons le service aux entreprises et obtenons un rendement moindre que celui de la compagnie de téléphone qui a les mêmes entreprises pour client. Je ne sais pas si c'est ce qu'il faut. Je ne suis pas certain que ce soit une saine politique économique ni une saine politique sociale.

J'avais plus ou moins fixé comme cible un certain taux de rendement sur l'actif ou le capital propre. À ce moment-là, nous laissions à l'actionnaire 40 p. 100 des profits sous la forme de dividendes, ce qui, encore une fois, est la norme dans le secteur. Donc, il est possible d'établir des comparaisons avec d'autres entreprises. Nous n'avons pas encore atteint ce taux de rendement et il sera difficile d'y arriver. Une telle réussite nous distinguerait de la plupart, sinon de tous les services postaux dans le monde. Je ne sais pas vraiment combien d'entre eux réalisent des bénéfices à l'heure actuelle.

Cela dit, la plupart de ces service, un peu partout dans le monde, suivent l'exemple de la Société canadienne des postes. En fait, Postes Canada vend ses compétences à un certain nombre de services postaux étrangers qui essaient d'émuler ce que nous avons fait ces dernières années.

[*Texte*]

That is a very long explanation for what these shares are going to be worth in the future. If we meet that target, presumably we would be getting a rate of return on equity of the norms, whatever they might be—I suppose in a 2% inflation environment they would be 8% or 9%—and the shareholders would get their 40% of that, including the employee shareholders.

Mr. Richardson: I would expect that at anywhere near that rate the employees ought to be lining up to buy these shares.

Mr. Samson: Mr. Minister, I appreciate very much your comments. I firmly believe in a fair return on investment. I owned a small business at one time. I knew what to do with my stock when I had it and how many turns I had to have in order to return the profit I wanted; and 13%, 14%, 15% return on investment is not out of the question. It is not something that is unachievable or something it is unfair to expect a company to get on their investment.

However, in this case, when we are dealing with a corporation that is offering a service, would it be unrealistic to ask that corporation to reinvest that money to enhance postal service that has been eliminated as a result of the losses that were incurred before? If we are going to realize a profit, and part of that profit is going to be realized as a result of the sale of those shares to the employees, we could say to the employees, if you buy the shares, in return we are going to create some jobs in offering more postal service by workers. Could we approach those people in that way, as opposed to saying that we are going to buy newer equipment to eliminate jobs, if I can use that example, which is extreme?

I would like to touch on the dividends and on the limits. Are there going to be any limits as to how many shares an individual will be allowed to purchase of that 10% allotment? If there is going to be a limit, how are you going to arrive at who can buy how many? What is it going to be based on? And on dividends, do you know if they are going to be paid quarterly, semi-annually, annually? How are the dividends going to be paid, if there are any dividends to be paid?

Mr. Andre: Payments to the Crown are on an annual basis.

• 1740

On the question of jobs, I again have to distinguish between the employees and the union. An individual employee wants to know that his or her job is protected and that he or she has an opportunity for improving their financial situation. We think this change will enhance—although it's not the be-all and end-all—the opportunity of providing more economic rent, some of which the employee will receive directly by way of salary increases and through dividends and so on.

The question of number of jobs is really something that is of interest to the union, not to an individual employee, provided he or she is protected in their job. It's the union leadership that counts jobs, because that's where it gets dues from.

[*Traduction*]

Cela est une très longue explication au sujet de la valeur future de ces actions. Si nous atteignons cet objectif, on suppose que nous obtiendrons un taux de rendement sur l'actif qui serait dans la norme, quel qu'il soit—si l'inflation s'élève à 2 p. 100, ce serait 8 ou 9 p. 100—et les actionnaires, y compris les employés actionnaires, recevraient 40 p. 100 de ce que ça représenterait.

M. Richardson: À un taux comme celui-là, les employés devraient faire la queue pour acheter ces actions.

M. Samson: Monsieur le ministre, j'apprécie beaucoup vos commentaires. Personnellement, je suis fermement convaincu de la nécessité d'un rendement équitable sur l'investissement. J'ai déjà été propriétaire d'une petite entreprise et je savais ce que je devais faire pour mes actions. Je savais quels efforts je devais fournir pour réaliser des profits intéressants. D'ailleurs, un rendement sur investissement de l'ordre de 13, 14 ou 15 p. 100 n'est ni irréaliste ni impossible. On peut en toute justice s'attendre à ce qu'une entreprise retire ce genre de profits de son investissement.

Mais en l'occurrence, puisqu'il s'agit d'une société de service, ne serait-il pas possible de demander à la SCP de réinvestir cet argent pour redonner les services postaux qui ont été supprimés à la suite de pertes antérieures? Si nous envisageons un profit—et une partie de ce profit sera réalisée à la suite de la vente de ces actions aux employés—ne pourrions-nous pas leur dire que s'ils achètent ces actions, en retour, nous allons créer certains emplois en offrant davantage de services postaux. Ne pourrions-nous pas utiliser cette approche, au lieu de dire que nous allons acheter du nouvel équipement pour supprimer des emplois, si je peux me permettre d'utiliser un exemple plutôt extrême?

Je voudrais également parler des dividendes et des plafonds qui seront imposées. Plafonnera-t-on de nombre d'actions qu'une personne sera autorisée à acheter, dans ce contingent de 10 p. 100? Et si une limite est imposée, comment allez-vous déterminer qui pourra acheter et combien d'actions pourront être achetées par personne? Quels seront les critères appliqués? Pour ce qui est des dividendes, savez-vous s'ils seront versés tous les trois mois, tous les six mois, tous les ans? Advenant que des dividendes soient versés, à quelle fréquence le seront-ils?

M. Andre: Les paiements versés à la Couronne se font sur une base annuelle.

Pour ce qui est des emplois, je dois encore une fois établir la distinction entre les employés et le syndicat. L'employé tient à savoir que son emploi est protégé et qu'il aura l'occasion d'améliorer sa situation financière. Nous pensons que ce changement—même si ce n'est pas une panacée—nous donnera l'occasion d'offrir une meilleure rente économique que les employés toucheront directement sous forme d'augmentations de salaire et de dividendes.

La question du nombre d'emplois est une chose qui intéresse le syndicat, et non pas l'employé comme tel, pourvu qu'il soit assuré que son emploi est protégé. Ce sont les dirigeants du syndicat qui comptent les emplois, étant donné que ce nombre influe sur les cotisations syndicales.

[*Text*]

So Canada Post is not in the business of make-work or of creating jobs; it's in the business of providing a vitally important service. As with any employer, it certainly has an obligation to its employees, and as with any intelligent employer, it tries to have as good a relationship as it possibly can with its employees. We think this bill will help the relationship.

But I don't think the notion that decisions would be made on the basis of how many people are employed, rather than what's necessary in order to continue to improve service, is one I can buy into and it is certainly not one the post office is following. I think service has to be the criterion.

Now, when you talk about service, earlier this summer the firm of Ernst & Young, which conducts a regular service assessment of delivery on a quarterly basis. . .

Back in 1984 or 1985 there was a task force on the post office, chaired by Alan Marchment, and its members talked to users of the post offices. What came through loud and clear was that the users wanted reliable service. Reliable service meant that when you put something in the mail it was delivered within a shorter a period of time, but with some consistency. The consistency was more important than the period of time delivery took.

In other words, they wanted to know that a piece of mail would get there within two days. That was more important than saying there's a 30% chance the mail will arrive in one day, a 60% chance it will be delivered in two days, a 90% chance it will take three days, and a 95% chance of four days for delivery, and so on. They wanted consistency—knowing that, from here to there, mail takes two days to arrive.

They recommended we hire an independent auditor to audit the mail delivery on a regular basis. Ernst & Young was hired to do that. The firm put out 36,000 pieces of mail, I think, every quarter, in all combinations of mail you can imagine: small town to big city, small town to small town, big city to big city, and so on, to see to what extent Canada Post meets its service requirements. It's been running at approximately 98%. So 98% of the mail, in all those combinations, gets to its destination on time.

One of the biggest users of Canada Post is *Readers' Digest*. The president of Canadian *Readers' Digest*, Mr. Hancox, stated in print and to me personally that Canada Post is the most efficient post office in the world and *Readers' Digest* uses post offices all over the world. He'll repeat it to anybody who asks him and has said it in print.

Now, the other aspect of service that we, as members of Parliament, keep hearing about comes not from the people who buy the stamps but from those who receive the stuff in their mailboxes. They're not customers, in a sense; they haven't put up any money. They receive the messages from the people who have actually bought the stamp and are actually paying for the service. The customer is the person who buys the stamp. But how about those people who

[*Translation*]

La Société canadienne des postes n'a pas pour mandat de créer des emplois. C'est une entreprise chargée de fournir un service crucial. Comme tout employeur, la société a certes des obligations envers ses employés, et comme tout employeur intelligent, elle essaie d'entretenir des relations aussi bonnes que possible avec ses employés. Nous pensons que ce projet de loi améliorera les relations patronales-syndicales.

Cependant, je ne peux accepter que l'on prenne les décisions en fonction du nombre de personnes qui sont employées plutôt qu'en fonction des mesures qui s'imposent pour continuer à améliorer le service. D'ailleurs, ce n'est certainement pas ce que fait la Société des postes. Je pense que le service doit être l'ultime critère.

Vous avez aussi parlé du service. Plus tôt cet été, la firme Ernst & Young, qui effectue une évaluation du service tous les trois mois. . .

En 1984 ou 1985, on avait constitué un groupe de travail sur la Société des postes présidé par Allan Marchment, dont les membres se sont entretenus avec les clients des bureaux de poste. Il en est ressorti haut et clair que les clients veulent un service fiable. Par service fiable, ils entendaient la livraison du courrier dans les plus brefs délais, et ce de façon constante. La constance était en fait plus importante que le délai de livraison.

Autrement dit, ils voulaient avoir la certitude qu'une lettre ou un colis serait livré dans les deux jours. Cette certitude était plus importante à leurs yeux que le fait de savoir qu'il y avait 30 p. 100 de chance que cela soit livré le lendemain, 60 p. 100, en deux jours, 90 p. 100, en trois jours et 95 p. 100, en quatre jours. Ils voulaient la régularité, c'est-à-dire savoir que du point A au point B, le courrier mettrait deux jours à arriver.

Le groupe de travail a recommandé que nous embauchions un vérificateur indépendant pour vérifier la livraison du courrier régulièrement. À cet effet, nous avons retenu les services de la firme Ernst & Young qui tous les trois mois, je crois, postait 36 000 envois postaux selon tous les scénarios possibles: d'une petite ville à une grande ville, d'une petite ville à une petite ville, d'une grande ville à une grande ville, etc, pour voir dans quelle mesure la Société des postes respecte ses propres normes de service. Le taux de succès se situe autour de 98 p. 100, autrement dit, 98 p. 100 du courrier, selon tous les scénarios appliqués, arrive à destination à temps.

L'un des plus importants clients de la société est le *Reader's Digest*. Le président de *Reader's Digest* Canada, M. Hancox, m'a dit personnellement et par lettre également que Postes Canada est l'entreprise postale la plus efficace au monde. *Reader's Digest* a recours aux services d'entreprises postales partout dans le monde. D'ailleurs, il est prêt à répéter cela à qui voudra l'entendre et il a déjà mis cela par écrit.

En tant que députés, il y a un autre aspect du service dont nous entendons beaucoup parler et ce, non pas par les gens qui achètent les timbres, mais par ceux qui reçoivent le courrier dans leur boîte postale. En un sens, ce ne sont pas des clients puisqu'ils n'ont pas payé d'argent. Ils reçoivent les messages des personnes qui ont acheté un timbre et qui, eux, paient pour le service. Le client, c'est la personne qui achète le timbre. Mais qu'en est-il des personnes qui ont une

[*Texte*]

actually have a mailbox on the side of their house, on the side of the road, or in a common box? What do they think about the mail?

The only way you can judge their attitudes is by public opinion polling. Polling that was done in August, I think, showed that the approval rating—both urban and rural—was over 90%. More than 90% of the people think they were getting good or very good service from the post office.

• 1745

Now, as members of Parliament, of course, we hear the remainder. We hear the others, and they are the ones who complain. But with that kind of approval rating you are not doing that badly. There is always room for improvement, but you are not doing that badly.

Mr. Samson: I have one short comment. It is simply on what you said, Mr. Minister, with all due respect. I think the union membership is a little more concerned than we give them credit for. I am concerned about jobs for my children. You are concerned about jobs for your children. That is natural. I think the union membership is now thinking about their children as well and about future jobs.

When I mentioned that some of these profits could be turned into jobs, you countered that the union membership probably might be more concerned with their jobs today to enhance their quality of life. I think it goes beyond that. I think they are concerned about jobs for their children, and this would be a step in having some assurance that there will be jobs for their children later on.

Mr. Andre: I agree. I guess I was arguing a bit with your assertion that it is better to hire more people than to hire a new machine. Of course, you cannot operate on that basis. You have to operate on the basis of providing the best service possible as efficiently as possible.

In terms of jobs, not too long ago I saw that *Time* magazine has abandoned the United States postal service as a way of distributing magazines. I understand the United States postal service pretty well lost most of that business. That is very important. Without that business we would either be in a financial losing position or have to cut back on staff, because we would just not have that business.

In the U.S. they pretty well lost the parcel business. It has really all gone to UPS, Federal Express, all of those companies. We have not at Canada Post. In fact, we are coming back on that business, and being pretty competitive in teaching some of these other companies who got together how to say, hey, you guys, you are too competitive, and getting after the post office. Well, that is the way you retain jobs. That is where you build jobs, by maintaining the business and by growing the business.

While you do have the monopoly, in a sense it means the company will continue to use hard copy delivery systems as long as it makes economic sense. At the moment the costs are getting out of line; they start looking at alternatives, and

[*Traduction*]

boîte aux lettres accrochée à leur maison ou sur le bord de la route ou encore une boîte commune? Que pensent-elles du service postal?

Seul un sondage d'opinions publiques peut nous permettre de juger de leur degré de satisfaction. Un tel sondage a été effectué en août, je crois, et il a démontré que le taux de satisfaction—tant dans les villes qu'en milieu rural—dépassait les 90 p. 100. Plus de 90 p. 100 des personnes interrogées estiment qu'elles reçoivent un service bon ou très bon de la Société des postes.

Évidemment, en tant que parlementaires, nous entendons aussi le reste. Nous entendons les autres, les mécontents qui se plaignent. Mais compte tenu de ce taux de satisfaction, nous ne nous en tirons pas si mal. Il y a toujours place pour l'amélioration, mais les choses ne vont pas si mal.

M. Samson: Avec tout le respect que je vous dois, j'ai un bref commentaire à faire sur ce que vous avez dit, monsieur le ministre. Je pense que les syndiqués ont une vision plus large que celle que vous leur attribuez. Je m'inquiète des débouchés d'emplois pour mes enfants. Tout le monde s'inquiète de cela. C'est naturel. Je pense que les syndiqués se préoccupent de l'avenir de leurs enfants et des emplois futurs.

Lorsque j'ai mentionné que l'on pourrait utiliser ces profits pour créer des emplois, vous avez répliqué que les syndiqués se préoccupaient sans doute davantage de leurs emplois actuels en vue d'améliorer leur sort. Cela va beaucoup plus loin. Ils s'inquiètent des débouchés pour leurs enfants, et ce serait une façon de leur donner l'assurance qu'il y aura des emplois pour leurs enfants plus tard.

M. Andre: Je suis d'accord. J'ai contesté votre affirmation selon laquelle il était préférable d'embaucher davantage d'employés plutôt que d'acheter une nouvelle machine. Il va de soi qu'on ne peut fonctionner selon cette prémisse. L'important, c'est de fournir le meilleur service possible de la façon la plus efficiente possible.

Pour revenir aux emplois, j'ai lu récemment que le magazine *Time* avait abandonné le service postal américain comme véhicule de distribution de ses revues. Je crois savoir que le service postal des États-Unis a pratiquement perdu tous ses clients de ce secteur. Cela est très important. Sans cette clientèle, notre position financière serait déficitaire ou nous devrions comprimer les effectifs pour compenser cette perte.

Le service postal américain a perdu presque tous les envois de colis au profit de UPS, Federal Express, et d'autres sociétés du genre. Ce n'est pas le cas à la Société canadienne des postes. En fait, nous revenons dans ce secteur et nous sommes extrêmement concurrentiels. Nous sommes en train de donner une leçon à certaines des entreprises qui s'étaient liguées pour nous faire la vie dure. Maintenant, elles se plaignent de la Société canadienne des postes et de sa trop grande compétitivité. C'est de cette façon qu'on conserve les emplois. C'est ainsi qu'on peut assurer des emplois, en conservant et en accroissant sa part de la clientèle.

C'est vrai que nous sommes en situation de monopole, mais en un sens cela signifie que l'entreprise cliente continuera de se servir de notre système de livraison sur papier tant que cela sera économique pour elle. Dès que les

[*Text*]

the alternatives are there. You would be surprised how many people have put information in your mailbox, besides the post office. A lot of people are: utilities, gas companies, and so on. When the post office starts charging too much, they just hire somebody. They set up a delivery system of their own or start talking about next time just sending it off and debiting the account directly, and then there is no paper and no stamp. That kind of thing is always there. We really do not have any option but to continue to improve efficiency and service to keep the customer base and to grow if at all possible.

Finally, you are all familiar with just-in-time delivery, the new model of how you manufacture. Well, that really has added to the whole business of delivery of hard copy and of packages and so on. In terms of the competitiveness of Canadian business, if we are there as an efficient deliverer of hard copy and of packages, of material, and we operate a very efficient distribution system, then we contribute to the efficiency of Canadian business and, therefore, the competitiveness of the country. If we got out of the business, others would take it up, but I would argue that overall our effectiveness as a distributor of information to the Canadian economy would be lower than it is today.

• 1750

Mr. Worthy (Cariboo—Chilcotin): As an individual, I have been exposed to stock purchase plans for 30-odd years, first with IBM, where it was extremely attractive for employees, and some years later with a monopoly-type business, the telephone company. It was a different kind of operation, as your crown corporation is.

You have a 10% limit on the total stock that would be available for employees, but are you planning to have a limit per employee based on a certain percentage of salary?

Mr. Andre: Yes.

Mr. Worthy: Would the same percentage apply to all levels of employees?

Mr. Andre: Yes.

Mr. Worthy: Would executives and middle management also be eligible?

Mr. Andre: Yes.

Mr. Worthy: Will there be discounted prices?

Mr. Andre: In terms of pricing the shares, we have investment bankers who are advising us in this regard. But the experience is to offer discounts as an incentive to participate; to offer financing methods if people want to get in; to make arrangements that are convenient to the employees in terms of when the deductions are made and so on. Matching shares is one way of discounting. If you buy so many shares, the corporation gives you one free. This is a

[*Translation*]

coûts deviennent excessifs, elle envisage d'autres options, et ces options sont réelles. Vous seriez surpris de voir combien d'entreprises glissent de l'information dans votre boîte aux lettres outre la Société des postes. Je songe notamment aux entreprises de services publics, aux sociétés gazifères, etc. Si la Société des postes exige trop, ses clients iront tout simplement embaucher quelqu'un d'autre. Ou encore ils vont mettre sur pied leur propre système de livraison ou avertir leurs propres clients que leurs comptes seront débités directement. À ce moment-là, il n'y a ni papier, ni timbre. Ce genre de menace existe toujours. Nous n'avons vraiment d'autre option que de continuer à améliorer le service et l'efficience pour conserver notre clientèle et, si possible, l'accroître.

Enfin, vous connaissez tous le système de livraison au moment adéquat, ce nouveau modèle industriel. Cela a vraiment beaucoup apporté au secteur de la livraison, d'envois postaux et de colis. Pour ce qui est de la compétitivité des entreprises canadiennes, si nous prouvons que nous sommes capables de livrer efficacement les envois postaux et les colis et si notre système de diffusion est très efficace, nous pouvons contribuer à l'efficience des entreprises canadiennes et, par conséquent, à la compétitivité du pays. Si nous nous retirions du secteur, d'autres entreprises reprendraient le flambeau, mais je suis convaincu que dans l'ensemble, notre efficacité à titre de distributeur d'information aux milieux économiques canadiens serait moindre qu'elle ne l'est aujourd'hui.

M. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Personnellement, j'ai eu affaire à des régimes d'actionnariat privilégié depuis une trentaine d'années, la première fois chez IBM, où l'offre était extrêmement séduisante pour les employés, puis quelques années plus tard, chez une compagnie monopolistique, une société de téléphone. Elle avait un champ d'action particulier, tout comme votre société d'État.

Vous avez prévu de limiter à 10 p. 100 le pourcentage d'actions disponibles pour les employés. Envisagez-vous d'imposer une limite par employé selon un certain pourcentage du salaire?

M. Andre: Oui.

M. Worthy: Le même pourcentage s'appliquerait-il à tous les employés à tous les niveaux?

M. Andre: Oui.

M. Worthy: Les cadres supérieurs et intermédiaires pourraient-ils aussi participer?

M. Andre: Oui.

M. Worthy: Y aura-t-il des prix réduits?

M. Andre: Pour ce qui est du prix des actions, nous avons consulté à cet égard des spécialistes en placement. Mais l'expérience a démontré que le fait d'offrir un prix réduit est un incitatif. On peut également proposer des méthodes de financement aux personnes intéressées à participer. On peut aussi prendre des arrangements qui sont commodes pour les employés, notamment pour ce qui est de l'échelonnement des déductions. Les quote-parts sont une

[*Texte*]

mysterious business. I remember taking courses on how to price shares for initial offering. But there is a body of expertise out there. People have done this for other companies and industries, and we would certainly be looking to them for advice on how to do it right.

Mr. Worthy: If a private company goes to discounting for its employees as an incentive, it makes a lot of sense. It's giving away its money and it knows what it's doing. Here you are awfully close to government and you have a monopoly. I sense it is quite a different thing here.

We know the value is established once a year, I assume, or through the audit. We know when employees leave they have to sell, but can they sell at any other time?

Mr. Andre: I would presume so. If there was some incentive to buy, you would have to make sure they couldn't just turn around and sell at full value to get the incentive back.

Mr. Worthy: They do that even in private companies.

Mr. Andre: Our intent would be to—

Mr. Worthy: Create a market?

Mr. Andre: No, not a market in that sense. You would want employees to hold on. The object is to have employees who are shareholders. They would have a vested interest in making the company profitable, participating and watching it grow. On the other hand, for the benefit of the employee, if a personal financial situation required him to liquidate his shares, you would want him to be able to do so. You would want him to be able to recover his investment to buy a house, send the kids to college or whatever.

That would have to be worked out in terms of providing that flexibility. We certainly wouldn't want a situation where you're going in and going out, buying and selling.

Mr. Worthy: I am worried about this in a way. We're dealing with a monopoly. There are some competitive parts of the business, and I have seen that in practice. I am one of those who feels it's not only very competitive, it's close to predatory in some parts of rural Canada.

• 1755

When you want to make a profit, or if you have difficulty with profit, you still have a monopoly base in first class mail, and we see that price going up. There's a built-in incentive by executives and employees. The best way to get a profit is to get an increase in the monopoly rate.

The flip side is that although we happen to be a government that believes in the marketplace system, not all governments do, and governments do change. A concern I would have as an employee is that if a government would

[*Traduction*]

forme de réduction de prix. Ainsi, si vous achetez un certain nombre d'actions, la société vous en donne gratuitement. C'est quelque chose d'assez mystérieux. Je me souviens avoir pris des cours sur la façon dont on établissait le prix des actions pour la première offre. Quoi qu'il en soit, il y a des experts en la matière. Cela s'est déjà fait dans d'autres entreprises et industries et nous allons certainement nous inspirer de leur expérience pour bien faire les choses.

M. Worthy: Il est judicieux pour une entreprise privée d'offrir un prix réduit à ses employés pour stimuler leur participation. Après tout, c'est son propre argent qu'elle donne et elle sait où il va. Dans le cas qui nous occupe, vous êtes très près du gouvernement et vous avez un monopole. Il me semble que la situation est quelque peu différente.

Nous savons que la valeur des actions sera établie une fois l'an, je suppose, ou à la suite d'une vérification. Nous savons qu'au moment de quitter l'entreprise les employés doivent se départir de leurs actions, mais peuvent-ils les vendre à un autre moment?

M. Andre: Je suppose. S'il y avait un incitatif à l'achat, il faudrait s'assurer que les employés ne peuvent pas vendre rapidement l'action à sa pleine valeur pour bénéficier de nouveau par la suite de l'incitatif lié à l'achat.

M. Worthy: Cela se fait même dans les sociétés privées.

M. Andre: Nous voulons. . .

M. Worthy: Créer un marché?

M. Andre: Non, pas un marché dans ce sens. Nous voulons que les employés soient fidèles. L'objectif, c'est de transformer les employés en actionnaires. De cette façon, ils auraient tout intérêt à rendre l'entreprise profitable, à participer et la voir croître. Mais il faut aussi tenir compte de la situation de l'employé. Si la situation financière de l'employé exige qu'il liquide ses actions, il faut qu'il puisse le faire. Nous voulons que l'employé puisse récupérer son investissement pour s'acheter une maison ou envoyer ses enfants à l'université.

Il faut prévoir des arrangements souples. Chose certaine, nous ne voulons pas que l'on vende et achète constamment.

M. Worthy: Je suis aussi préoccupé par tout cela. Nous sommes en présence d'un monopole. Certains volets de l'entreprise sont concurrentiels, et j'ai constaté cela concrètement. Je suis de ceux qui estiment que ces pratiques sont non seulement concurrentielles mais aussi pratiquement prédatoires dans certaines régions rurales du Canada.

Si la société veut faire un profit ou si elle est à court de profits, il reste tout de même que vous avez le monopole du courrier de première classe. Il suffit d'en augmenter le prix. C'est un incitatif inhérent pour les cadres supérieurs et les employés. La meilleure façon de faire des profits c'est d'obtenir une hausse du prix de monopole.

Le revers de la médaille, c'est que même si notre gouvernement a foi dans le système du marché, ce n'est pas le cas de tous les gouvernements, et il faut bien le dire, les gouvernements changent. En tant qu'employé, je craindrais

[*Text*]

decide to reinstall all kinds of inefficient activities that the post office has shed themselves of, that could preclude any profits. It could really have a very severe impact on the employees. Just the style of a government could have some impact. When you're dealing with a monopoly and something that's this close to government, I have some problems thinking of a free enterprise thing like a stock purchase in the same way as you do in the real world.

Mr. Andre: It's novel to that extent, there's no question. But remember, the intent is to have the employees have a greater connection to the institution, to the corporation. It's a crown corporation, but they're not civil servants. We're not talking about the civil service.

On the question of whether governments could settle out, you have to go back to 1981 when the crown corporation was created. The decision of Parliament at that time was that the solution to the post office's problems lay in an arm's length relationship with the political masters. They should be left to run as a separate corporation.

Can future Parliaments change their minds? Absolutely. If a minister came along and said he didn't care, if he was having trouble getting re-elected, and wanted a brand new post office on the downtown corner of the town he lives in, it would be up to the directors and persons at that point in time to find out whether in fact they could accept that or not. I would maintain they would be breaking the intent of Parliament set in 1981.

How flexible is the post office to simply raise rates? A lot less flexible than they might appear. The fact of the matter is that if we were to jack up the price of a stamp by 10¢, volumes would just crash. "Crash" is probably a bad word. Volumes would drop off. People would look at other means. You're not in a monopoly in the sense that there are no other alternatives. So putting it up is not quite that simple.

Our way of regulating is a little bit looser than some purists might want, a little more flexible, and I think there is a real advantage here. Our rates are published in the *Canada Gazette*. I'll tell you the latest rate proposals received 9 commentaries. When I first took over, rate proposals used to routinely receive 2,000, 3,000, 4,000 commentaries. There's a big, big change in people's attitudes.

I guess it goes back to my commenting on Cid's comment. There's no question, when you do something like this, you reduce flexibility to privatize, to re-nationalize, to "de-crown-corporationize", if that's a word. But by an act of Parliament future Parliaments can do whatever they want. They can decide it isn't working, pay off the employees and turn it back into a department of government. That's always a possibility. Would the employees suffer? No, they would get back what they put in. I think those options are still there. Presumably it would be a tougher decision for governments, but. . .

[*Translation*]

qu'un gouvernement subséquent décide de rétablir toutes sortes d'activités inefficaces dont s'était départie la Société des postes. Cela pourrait être préjudiciable au profit et avoir une incidence sérieuse pour les employés. En fait, le style même d'un gouvernement pourrait avoir des répercussions. En présence d'un monopole ou d'une instance aussi près que la vôtre du gouvernement, j'ai du mal à envisager comment fonctionnerait concrètement dans un cadre comme celui-là un instrument de la libre entreprise comme un régime d'actionnariat privilégié.

M. Andre: En ce sens, c'est une nouveauté. Cela est indéniable. Mais rappelez-vous que notre objectif est d'associer davantage les employés à notre institution. C'est une société d'État, mais ses employés ne sont pas des fonctionnaires. Nous ne parlons pas de la fonction publique.

Pour répondre à votre question sur la possibilité d'un revirement par d'autres gouvernements, je dois remonter à 1981, année de la création de cette société d'État. À l'époque, le Parlement a décidé que la solution aux problèmes du ministère des Postes résidait dans une totale indépendance de ses dirigeants face aux maîtres politiques. Les dirigeants devaient avoir carte blanche pour gérer indépendamment la société.

Des législatures subséquentes peuvent-elles revenir là-dessus? Absolument. S'il survenait un ministre prêt à tout faire pour être réélu et qui souhaite installer un nouveau bureau de poste sur le coin de rue le plus achalandé de sa municipalité, il reviendrait alors aux administrateurs et aux personnes concernées de déterminer s'ils peuvent accepter cela ou non. Je maintiens qu'un tel revirement irait à l'encontre de l'intention du Parlement énoncée en 1981.

Dans quelle mesure la Société des postes peut-elle simplement augmenter ses tarifs? Elle n'a pas une marge de manoeuvre aussi grande qu'il peut sembler. En fait, si nous haussions le prix du timbre de 10 c., les volumes s'effondreraient. Je ne devrais peut-être pas parler d'effondrement, mais les volumes diminueraient. Les gens se tourneraient vers d'autres moyens. La société n'est pas un monopole en ce sens qu'il n'y a pas d'autres solutions de rechange. Il ne suffit donc pas de hausser les tarifs.

Notre réglementation est peut-être un peu moins stricte que le souhaiteraient certains puristes, peut-être un peu plus souple, mais je pense que c'est un avantage réel. Nos tarifs sont publiés dans la *Gazette du Canada*. D'ailleurs, je peux vous dire que les plus récentes propositions en matière de tarif ont reçu neuf commentaires. Lorsque j'ai assumé mon poste, il n'était pas rare que nous recevions 2 000, 3 000 ou 4 000 commentaires. Il y a eu un énorme changement dans l'attitude des gens.

Finalement cela revient à mon observation sur les propos de Cid. Il est indéniable qu'en prenant une telle initiative, on réduit les possibilités de privatisation, de renationalisation, d'abrogation du statut de société d'État. Mais une législature future peut faire ce qu'elle veut. Il suffit que le Parlement adopte une loi. Un gouvernement peut décider que cette option ne fonctionne pas, racheter aux employés leur part et retransformer la société en un ministère gouvernemental. C'est toujours une possibilité. Les employés en souffriraient-ils? Non, ils récupéreraient leur mise. Je pense que ces options sont toujours viables. On suppose que ce serait une décision plus difficile pour les gouvernements ultérieurs, mais. . .

[*Texte*]

• 1800

Mr. Pickard: I think Mr. Worthy's question addressed the area I am most concerned about. In my opinion that is the conflict that exists between management, management decision-making and management's ability to buy more stock because of the higher wages they earn. It could turn into a real windfall for certain people in high management positions in Canada Post, particularly if certain areas of profitability become large. Although it's debatable whether they have a monopoly in 60% of the business, in my opinion they clearly have a monopoly in 40% of that business—first-class mail.

As well, I think the increases in other services are clearly an alteration to what we saw several years back with your quick-delivery system. Ten years ago first-class mail may have got it to your door in two or three days, but today you can spend $2.80 to get that same letter to your door.

There are special programs for quicker delivery. Perhaps it is ingenious and cost-effective to put certain programs in place, but in looking at Canada Post in general, it was always my opinion Canada Post was a service to Canadians. Yes, we do have customers who pay bills to deal in that service, but we also have the other end of that service, and that's those who receive. I think those who receive the mail, the brochures and folders are part of our system of service to Canadians.

I think there is a problem with one group in a share situation, and I think each one of us can see that conflict. I believe the difference between profits and service, particularly when making those decisions at high levels within Canada Post, creates a tremendous conflict. Dave pointed that out and I agree that there is a conflict.

How can you overcome those kinds of decisions? As you said, you put yourself at arm's length in terms of decision-making in Canada Post, and now you're going to give them bonuses if they make high profits. If you put yourself at arm's length, how do you control what they do to gain high profits in a monopolistic business?

Mr. Andre: To begin with, it wasn't me. André Ouellet was Postmaster General when the legislation creating the crown corporation was passed in 1981. The expression "putting Canada Post at arm's length" was André Ouellet's.

• 1805

Incidentally, it was a very interesting speech and there were some very interesting committee meetings. Shirley Carr and Jean-Claude Parrot were very much in support of that, and they agreed absolutely that Canada Post should operate as an independent crown corporation, free from political interference.

I happen to think that was the right decision, at that point in time. It was unanimously agreed to by all parties in the House. I was summarily reporting to Mr. Worthy that should another Parliament decide to reverse that, it's

[*Traduction*]

M. Pickard: M. Worthy a touché du doigt ce qui me préoccupe le plus. Il s'agit du conflit qui existe entre les responsabilités qu'ont les cadres supérieurs de prendre des décisions et la possibilité pour eux d'acheter davantage d'actions étant donné que leurs salaires sont plus élevés. Cela pourrait s'avérer un véritable gain fortuit pour des cadres supérieurs de la Société canadienne des postes, surtout si certains domaines rentables s'élargissent. On peut discuter à savoir si la société a un monopole pour 60 p. 100 de ses activités, je pense personnellement qu'elle dispose d'un monopole de 40 p. 100 du volet courrier de première classe.

En outre, je pense que les augmentations qu'on a vues dans d'autres services constituent manifestement un changement par rapport à ce que nous avons vu il y a plusieurs années avec le système de livraison rapide. Il y a 10 ans, le courrier de première classe aurait été livré à votre porte dans un délai de deux ou trois jours. Aujourd'hui, il peut en coûter jusqu'à 2,80$ pour faire livrer la même lettre.

Il existe des programmes spéciaux assurant une livraison plus rapide. Peut-être est-il ingénieux et avantageux sur le plan des coûts d'instaurer certains programmes de ce genre, mais j'ai toujours été d'avis que la Société des postes était au service des Canadiens. C'est vrai que nous avons une clientèle qui paie la note pour obtenir un service, mais il ne faut pas oublier son pendant, soit les destinataires. Je pense que les destinataires du courrier, des brochures et les dépliants font tout autant partie du service que nous offrons aux Canadiens.

J'estime qu'il est problématique d'avoir un groupe qui détient les actions, et je pense que chacun d'entre nous perçoit le conflit. Je pense que la différence entre la quête de profit et la prestation d'un service peut créer des tiraillements importants. Surtout lorsqu'il s'agira, aux niveaux les plus élevés de la Société des postes, de trancher. Dave l'a signalé et je conviens qu'il existe à cet égard un conflit.

Comment surmonter ce problème? Comme vous l'avez dit, le gouvernement n'intervient pas dans le processus décisionnel à la Société canadienne des postes. Mais maintenant, on accordera des bonis aux cadres qui réaliseront les profits les plus élevés. Si vous ne voulez pas vous compromettre, comment pourrez-vous contrôler les moyens qu'ils prendront pour réaliser des profits élevés dans une entreprise monopolistique?

M. Andre: Pour commencer, ce n'était pas moi. André Ouellet était ministre des Postes à l'époque où la Loi créant la société d'État a été adoptée, en 1981. C'est lui qui le premier a parlé du fonctionnement indépendant de la Société des postes.

Soit dit en passant, ce fut un discours très intéressant, et certaines audiences du comité ont été très intéressantes. Shirley Carr et Jean-Claude Parrot étaient très favorables à l'idée, et ils étaient absolument d'accord avec la conversion de Postes Canada en société d'État indépendante, exempte de toute ingérence politique.

Je crois moi aussi que c'était la bonne décision à prendre à ce moment-là. Tous les partis en Chambre ont donné leur accord. Je disais à M. Worthy qu'il était tout à fait possible qu'un autre Parlement décide de renverser le cours des

[*Text*]

certainly possible. We obviously cannot tie down this model forever and a day. If somebody decides to change the post office from a corporation operating, providing a service for a fee, like other service-providing institutions, like the telephone company provides a service, into a government department, like the Department of the Environment, which provides weather forecasting for free to the weathermen around the world, we can do that.

I don't think that would be a wise decision. I happen to believe you'd probably get a better allocation of resources by having those who use the service pay for the service, and that's what the decision of 1981 was all about; the people who buy the stamps buy the service, and that's where the money should come from. The notion that all taxpayers should be paying for this "service" to people who actually receive the mails is a model that was abandoned as inappropriate and wrong in 1981.

I happen to think it's still inappropriate and wrong. One of the reasons, as I've pointed out, is that 80% of the stamps in this country are purchased—I am talking about stamp machines and so on, and I use stamps in the general sense of buying the cost of delivery—by business. Individuals purchase 20%; business 80%. I really question whether it's good social policy or good economic policy to have the general taxpayer subsidizing these purchases by business of this service. I don't happen to believe it is.

Another government, another Parliament, might conclude that it is good sense to have the taxpayers subsidize the postal service in some way. They're perfectly free to do that in the future, but it's not something that I would agree with.

Mr. Pickard: You're going off in a totally different direction in profit and loss in this situation. The service was supposed to be paying for itself. It doesn't say anything about profit and loss. Service doesn't mean profit and loss.

Mr. Andre: Mr. Pickard, the cost of capital is a real cost. You can't dismiss the cost of capital as part of the real cost. There is a large capital investment by the taxpayers of Canada. Should we expect zero return on there, thereby subsidizing the businesses that use the postal services to the extent of this free use of the capital we have invested, that is a subsidy.

Mr. Pickard: It is a subsidy if you don't charge for the service, if you don't make a profit. It's not a subsidy if the cost of the system is paid for by the people who operate within the system.

Mr. Andre: The cost of the system is the cost of delivering, of paying the salaries of all the people involved—the services have to be by air freight and all that sort of stuff—plus the cost of capital. How do we get the cost

[*Translation*]

choses. De toute évidence, nous ne pouvons pas dire que ce modèle doit durer éternellement. On peut décider de transformer le service postal, qui est aujourd'hui une société d'État dont les services sont dispensés moyennant certains frais, au même titre que d'autres institutions de services, par exemple les compagnies de téléphone qui fournissent des services, en un ministère, comme le ministère de l'Environnement, dont les prévisions sont communiquées gratuitement aux météorologistes du monde entier; nous pouvons faire cela.

Je ne crois pas que ce serait une décision sage. Je crois qu'on obtient une meilleure répartition des ressources en faisant payer les usagers pour les services, et c'était bien là la raison d'être de la décision de 1981; les gens qui achètent des timbres se trouvent à acheter un service, c'est de là que l'argent provient. L'idée que tous les contribuables doivent payer ce «service» pour ceux qui reçoivent le courrier est un modèle qui a été abandonné en 1981 parce qu'il ne répondait plus à la réalité.

Je crois pour ma part que c'est encore le cas. L'une des raisons, comme je l'ai dit, c'est que 80 p. 100 des timbres achetés dans notre pays—je parle des distributrices de timbres et du reste, et j'emploie le mot timbre au sens général qu'on donne au coût de la livraison—le sont par des entreprises. Les particuliers achètent 20 p. 100 des timbres; les entreprises, 80 p. 100. Je ne crois pas que ce soit une bonne pratique, tant sur le plan social qu'économique, que de contraindre le contribuable à subventionner l'utilisation de ce service par les entreprises. Je ne le crois pas.

Un autre gouvernement, une autre législature, pourrait conclure que le contribuable aurait intérêt à subventionner le service postal d'une façon quelconque. Les autorités seront parfaitement libres d'agir en ce sens à l'avenir, mais pour ma part, je ne serais pas d'accord avec cela.

M. Pickard: Oui, mais vous vous détournez totalement de ce principe si vous faites intervenir ici l'idée de profits et de pertes. Le service postal était censé s'autofinancer. Il n'était pas question de profits et de pertes. Le service n'a rien à voir avec les profits et les pertes.

M. Andre: Monsieur Pickard, le coût du capital est un coût réel. On ne peut séparer le coût du capital du coût réel. Le contribuable canadien a investi un capital considérable ici. Si nous n'escomptons aucun rendement ici, nous nous trouvons à subventionner les entreprises qui utilisent le service postal dans la mesure où l'on utilise gratuitement le capital que le contribuable a investi, et ça c'est une subvention.

M. Pickard: C'est une subvention si le service est gratuit, si vous ne réalisez aucun profit. Ce n'est pas une subvention si le coût du système est payé par les personnes qui utilisent le système.

M. Andre: Le coût du système, c'est le coût de la livraison, c'est le coût des salaires de toutes les personnes qu'on emploie—les services comprennent le fret aérien et ce genre de choses—plus le coût du capital. Comment

[*Texte*]

of capital? Well, the cost of capital shows up by way of profit. And as I said, we looked at what companies in similar circumstances... I'd say back in the days of 5% to 6% inflation that was around 13% to 14%. Today I figure it would probably be more appropriate at 7% or 8%.

The Chairman: Thank you, Mr. Pickard. I'll ask the member to stay five minutes more because we want to discuss the possible witnesses we will have next week.

Mr. Minister, I want to thank you. I'm sure everybody here appreciates your contribution to that magnificent bill.

Mr. Andre: Thank you, Mr. Chairman.

• 1810

The Chairman: Mr. Clermont, thank you very much.

Je voudrais qu'on prenne quelques minutes pour discuter des prochains témoins. On dit dans mes notes que les prochains témoins pourraient venir de la Société canadienne des postes. Le greffier va vous distribuer une copie de ceci. Excusez-moi.

M. Samson: Monsieur le président, nous avons ici une liste de témoins. Les témoins qui étaient ici aujourd'hui avaient-il pour fonction d'appuyer le ministre?

Le président: C'est cela.

M. Samson: D'accord, merci. Ils n'étaient pas ici pour répondre aux questions.

Le président: Si le ministre le leur avait demandé, ils auraient pu répondre aux questions.

M. Samson: Très bien.

Le président: Donc, on a la possibilité de rencontrer la semaine prochaine la Société canadienne des postes. Il y a aussi un regroupement de syndicats, c'est-à-dire le Congrès du travail du Canada, l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, le Syndicat des postiers du Canada et le Syndicat des employés des postes et communications de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Tous ces groupes ont demandé la permission de témoigner ensemble devant le Comité et ils suggèrent que le Comité affecte plus d'une séance à leurs témoignages.

Le greffier me précisait que tous ces groupes avaient sensiblement la même position face au projet de loi. C'est la raison pour laquelle ils ont demandé de comparaître ensemble.

J'aimerais émettre un commentaire. Tous les groupes ont la même opinion et une seule présentation pourrait suffire à résumer leur position. Il semble que chaque groupe veut faire sa propre présentation, mais tous les groupes ont la même position. Il me semble qu'il aurait été plus utile ou pratique qu'ils puissent se concerter pour faire une présentation commune et qu'on leur accorde, vu leur importance, une séance de deux heures et demi au lieu d'une heure et demi la semaine prochaine. C'est une suggestion que je vous fais et que je soumets à la discussion.

[*Traduction*]

récupérons-nous le coût du capital? Eh bien, on récupère le coût du capital par des profits. Et comme je l'ai dit, nous avons examiné ce que font toutes les autres entreprises dans les mêmes circonstances... Je dirais qu'à l'époque où l'inflation se situait entre 5 et 6 p. 100, il fallait un rendement d'environ 13 à 14 p. 100. Aujourd'hui, je dirais qu'un rendement de 7 ou 8 p. 100 suffirait.

Le président: Je vous remercie, monsieur Pickard. Je demanderais au député de rester cinq minutes de plus pour discuter de la liste de témoins que nous entendrons la semaine prochaine.

Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier. J'ai la conviction que nous mesurons tous à sa juste valeur votre contribution à cet excellent projet de loi.

M. Andre: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Clermont, merci beaucoup.

I would now like to take a few minutes to discuss our next witnesses. I read here in my notes that the next witnesses could come from Canada Post Corporation. The Clerk will circulate a copy of this. Excuse me.

Mr. Samson: Mr. Chairman, we have here a list of witnesses. Were the witnesses who were here today supposed to support the minister?

The Chairman: That is correct.

Mr. Samson: All right, thank you. They were not here to answer our questions.

The Chairman: If the minister had asked them, they could have answered our questions.

Mr. Samson: Very well.

The Chairman: So we can have Canada Post Corporation next week. There is also a coalition of unions, namely the Canadian Labour Congress, the Canadian Postmasters and Assistants Associations, the Canadian Union of Postal Workers and the Union of Postal Communications Employees of the Public Service Alliance of Canada. All these groups have asked to testify together before the committee, and they suggest that the committee devote more than one sitting to their testimony.

The Clerk was pointing out to me that all these groups had roughly the same position with regards to the Bill. That is the reason why they asked to testify together.

I would like to make a comment. All these groups share the same opinion and one single presentation would be enough to summarize their position. It seems that every group wants to make its own presentation, but all these groups share the same opinion. It seems to me that it would be more useful or practical to have them make one common presentation and that we give them, in view of their importance, a two and a half hours hearing instead of an hour and a half next week. That is my suggestion and I would like us to discuss it.

[*Text*]

Un autre témoin possible est la Coalition des compétiteurs de Postes Canada. Avant que M. Boudria quitte, j'ai pu en discuter avec lui. La Coalition des compétiteurs de Postes Canada a été acceptée comme témoin devant le Comité de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale dont M. Holtmann est le président. Finalement, la présentation qu'ils feraient ici est la même que celle qu'ils vont faire au Comité permanent dont je viens de parler. M. Boudria était d'accord avec moi qu'étant donné qu'ils comparaissent à l'autre comité, il n'est pas nécessaire de les inviter ici comme témoins.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur les renseignements que je vous ai donnés?

Mr. Edwards: Mr. Chairman, as I understood you there is agreement among the unions mentioned here to appear jointly. I gather that they themselves requested this be the way they appear, that it was not the request of the committee or of the clerk.

Is it your estimate that this would take about two or two and a half hours, or something like that?

• 1815

Le président: Si chaque témoin demandait à comparaître séparément, il faudrait accorder une heure et demie à chaque témoin. Je trouve intéressante l'idée de les recevoir tous en même temps et, vu l'importance du groupe, de leur accorder une séance de deux heures et demi pour leur donner l'occasion de faire une bonne présentation d'une vingtaine de minutes et pour qu'on puisse leur poser toutes les questions voulues.

On pourrait les rencontrer mardi à 15h30 et, au lieu de terminer à 17 heures, on pourrait terminer à 18 heures. Je ne sais pas ce que les députés en pensent.

M. Edwards: Monsieur le président, je suis d'accord sur ce plan.

Le président: Est-ce que vous êtes d'accord?

M. Samson: Oui.

Le président: Alors, on tente de les rencontrer mardi à 15h30.

Mr. Worthy: My question is on the coalition of Canada Post competitors. You said representatives of the coalition will be appearing before the standing committee. But on what issue are they appearing before the standing committee; on the same bill we're talking about?

Le président: Je ne le sais vraiment pas, mais d'après ce qu'on me dit, il semble que la présentation qu'ils voulaient faire ici avait plus ou moins de rapport avec le contenu du projet de loi. Le groupe demande depuis un certain temps à comparaître devant le Comité permanent et, jusqu'à tout récemment, il n'avait pas eu de confirmation. Je pense que ces gens avaient demandé à comparaître ici tout simplement parce qu'ils voulaient comparaître devant un comité.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, having formally been a member of that committee I can say that the idea is that the Holtmann committee also surveys government operations and it had decided to call Canada Post on a general interrogation. Members of the committee felt they would like to get the views of Canada Post's competitors at the same time, so I think it's a general survey of the horizon.

[*Translation*]

Another potential witness would be the Coalition of Canada Post Competitors. Before Mr. Boudria left, I had the opportunity to discuss that with him. The Coalition of Canada Post Competitors was accepted as a witness by the Standing Committe on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations, chaired by Mr. Holtmann. In the final analysis, the presentation they would make here would be the same one they will make to the Standing Committee I just mentionned. Mr. Boudria and I agree that since they will be testifying before the other committee, there is no point in giving them a hearing here.

Are there any comments on the information I just gave you?

M. Edwards: Monsieur le président, si je vous comprends bien, les syndicats dont vous avez parlé se sont entendus pour témoigner le même jour. Je crois savoir qu'ils ont eux-mêmes demandé à ce qu'il en soit ainsi, qu'ils ne répondaient pas ainsi à une exigence du comité ou du greffier.

Êtes-vous d'avis qu'il faudrait deux heures ou deux heures et demie pour les entendre, ou quelque chose du genre?

The Chairman: If every witness asks to testify separately, we would have to give an hour and a half to each witness. I think it would be interesting to have them all at the same time and, given the importance of the group, to give them a two and a half hours hearing so as to give them the opportunity to make a good 20 minute presentation and to ask them all the questions we have.

We could meet them Tuesday, at 3:30, and instead of adjourning at 5:00, we could end at 6:00. I would like to know what members think of that.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, I agree with that plan.

The Chairman: Do you agree?

Mr. Samson: Yes.

The Chairman: So we will attempt to meet them Tuesday, at 3:30.

M. Worthy: La question porte sur la Coalition des Compétiteurs de Postes Canada. Vous dites que les représentants de la coalition témoigneront devant le comité permanent. Mais quel sera le sujet de leur témoignage devant le comité permanent; parleront-ils du même projet de loi?

The Chairman: I really don't know, but according to what I have heard, it seems that the presentation they wanted to make here was more or less dealing with the substance of the Bill. This group has been asking for a certain time to testify before the Standing Committee and, until very recently, no confirmation had been given. I believe these people had asked to testify before us simply because they wanted to testify before a committee.

M. Edwards: Monsieur le président, ayant moi-même siégé à ce comité, je puis vous dire que le comité Holtmann a décidé d'interroger de manière générale la Société canadienne des Postes étant donné que ce comité est également responsable de l'administration gouvernementale. Les membres de ce comité voulaient aussi entendre le point de vue des compétiteurs de Postes Canada, il ne s'agit donc que d'un tour d'horizon général.

[*Texte*]

Mr. Worthy: But it's one thing to talk about Canada Post in general, for instance. This committee is dealing with a very specific piece of legislation. It would be interesting to know whether the coalition of the Canada Post competitors has any specific remarks with regard to the stock purchase option for employees.

Mr. Edwards: The remarks would have to be pertinent. This is a legislative committee and any remarks have to be pertinent to the bill.

Mr. Worthy: They may not have any problem with the employee stock purchase option and may not have any thoughts on the subject.

Le président: Je comprends votre commentaire. Il est toujours possible d'en faire la vérification, mais je voudrais quand même que les choses soient claires dès le départ. Si la présentation qu'ils avaient prévue pour ce Comité-ci est la même que celle qu'ils feront devant le Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale, je ne vois pas pourquoi on leur permettrait de répéter deux fois la même présentation.

On pourra vérifier auprès du greffier. Si le sujet est le même que celui qui fait l'objet d'une présentation auprès du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les entendre ici.

Remarquez que je peux me tromper, mais on me dit que leur intervention a plus ou moins de relation avec le contenu du projet de loi. M. Boudria, avec qui j'ai discuté tout à l'heure, abondait dans le même sens. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire de les faire comparaître pour les travaux du Comité. Mais on peut toujours vérifier afin de s'assurer qu'on n'a pas fait d'erreur. Êtes-vous d'accord, monsieur Worthy?

M. Samson: Monsieur le président, je croyais que le greffier avait promis aux membres des syndicats qu'ils auraient deux semaines d'avis avant de venir devant ce Comité. Est-ce que cela a changé?

• 1820

Le président: Eh bien, les syndicats sont avertis des travaux du Comité depuis le mois de juin. Ils ont été avertis à nouveau voilà une semaine. Cela leur donne deux semaines, mais je ne pense pas qu'il y ait de problème au niveau de leur présentation.

M. Samson: D'accord. C'est ce que j'avais compris. Je ne faisais que poser la question.

Le président: Ils ont été avertis il y a une semaine. Il ne devrait pas y avoir de problèmes.

M. Samson: S'ils ont accepté...

Le président: Ce qu'il faut retenir, c'est que les gens des différents syndicats avaient demandé plus d'une séance pour leurs témoignages. Je vous ai proposé tout à l'heure de faire une séance de deux heures et demie et de leur proposer de restreindre leur présentation à 20 minutes au lieu de prendre 10 minutes par groupe, ce qui ferait une présentation de 40 ou 50 minutes sur une position commune à tous les groupes.

[*Traduction*]

M. Worthy: Mais c'est une chose que de parler de la Société canadienne des postes de manière générale, par exemple. Notre comité est chargé d'étudier un projet de loi très précis. Il serait intéressant de connaître l'avis de la Coalition des Compétiteurs de Postes Canada au sujet de l'option d'actionnariat privilégié qui est offerte aux employés.

M. Edwards: Il leur faudrait faire des observations pertinentes. Il s'agit ici d'un comité législatif et toute observation doit avoir trait au projet de loi.

M. Worthy: Ils ne s'opposent peut-être pas à l'option d'actionnariat privilégié qu'on offre aux employés, et peut-être n'ont-ils même un avis sur ce sujet.

The Chairman: I understand your comment. It is always possible to check it further, but I would still like to make things clear from the start. If the presentation they had prepared for our committee is the same one that they will give to the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations, I don't see why we should give them the opportunity to repeat the same presentation twice.

We can check with the Clerk. If their presentation is the same one that they will give to the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations, I don't think it's necessary to hear them here.

Of course, I can be wrong, but I am told that their presentation deals more or less with the substance of the Bill. Mr. Boudria, with whom I discussed earlier, agreed with me. We came to the conclusion that it was not necessary to hear them out for the purpose of our committee. But we can still check in order to make sure that there is no mistake. Do you agree, Mr. Worthy?

Mr. Samson: Mr. Chairman, I thought that the Clerk had promised the union membership that they would have a two-week notice before coming here. Has that changed?

The Chairman: Well, the unions were given notice of the committee's work in June already. They were given notice again a week ago. That gives them two weeks, but I do not think there will be any problem for their presentation.

Mr. Samson: Alright. That is what I had understood. I was only asking the question.

The Chairman: They were given notice a week ago. There should not be any problem.

Mr. Samson: If they agreed...

The Chairman: The important thing here, is that the people from the different unions had asked for more than one sitting for their testimony. What I suggested earlier, is to give them a two and a half hours hearing and to ask them to limit their presentation to 20 minutes instead of taking ten minutes for each group, which would give us a presentation of 40 to 50 minutes on a common position for all groups.

[*Text*]

M. Edwards: Dans une seule séance.

Le président: C'est cela. Si à la fin de la séance de deux heures et demie, on considère que les circonstances justifient une deuxième rencontre, on prendra la décision à ce moment-là. Je ne veux pas programmer deux séances inutilement. Je pense qu'il y a possibilité de faire beaucoup de choses en deux heures et demie mardi prochain.

Pour ce qui est de la Coalition des compétiteurs de Postes Canada, on s'assurera de pas faire d'erreur. Quant à la Société canadienne des postes, je propose qu'on rencontre ses représentants mercredi à 15h30. Avec la Société, on n'aura sans doute pas besoin de plus d'une heure et demie de séance. Est-ce que c'est d'accord pour mercredi, 15h30?

Je vous remercie de votre collaboration. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. Samson: Mercredi à 15h30 pour la Société, avez-vous dit?

Le président: Oui, 15h30.

Le greffier: Voulez-vous parler de l'étude article par article?

Le président: Lorsqu'on aura entendu ces témoins-là, si l'audition de ces témoins-là nous semble suffisante, on pourra envisager la possibilité de procéder dans les jours suivants à l'étude article par article. On en discutera mercredi après la rencontre avec la Société canadienne des postes.

La séance est levée.

[*Translation*]

Mr. Edwards: In one single hearing.

The Chairman: That is correct. If, at the end of the two and a half hours hearing, we consider that the circumstances justify a second hearing, we will make the decision at that moment. I do not want to schedule two hearings for nothing. I believe that we can do a lot in two hours and a half next Tuesday.

As for the Coalition of Canada Post Competitors, we will make sure that there is no mistake. As for Canada Post Corporation, I suggest we meet their representatives Wednesday at 3:30. With Canada Post, we certainly won't need more than an hour and a half. Do you all agree for Wednesday, 3:30?

I thank you for your cooperation. Are there any more questions?

Mr. Samson: Wednesday at 3:30 for Canada Post, did you say?

The Chairman: Yes, 3:30.

The Clerk: Would you like to discuss the clause by clause review?

The Chairman: When we will have heard those witnesses, if we feel that that was sufficient, we could consider proceeding to the clause by clause review in the following days. We will discuss that Wednesday after the meeting with Canada Post Corporation.

This meeting is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC3
1992
P52

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Thursday, November 26, 1992

Chairperson: Jean-Marc Robitaille

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 2

Le jeudi 26 novembre 1992

Président: Jean-Marc Robitaille

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-73

An Act to amend the Canada Post Corporation Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-73

Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JAN 4 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-73

Chairperson: Jean-Marc Robitaille

Members

Don Boudria
Michel Champagne
Jim Edwards
Brian O'Kurley
Jerry Pickard
Cid Samson
Jacques Vien
Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Charles Bellemare

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Wednesday, November 25, 1992:

Ross Reid replaced Harry Brightwell.

On Thursday, November 26, 1992:

Jacques Vien replaced Ross Reid;

Brian O'Kurley replaced Lee Richardson.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-73

Président: Jean-Marc Robitaille

Membres

Don Boudria
Michel Champagne
Jim Edwards
Brian O'Kurley
Jerry Pickard
Cid Samson
Jacques Vien
Dave Worthy—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Charles Bellemare

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mercredi 25 novembre 1992:

Ross Reid remplace Harry Brightwell.

Le jeudi 26 novembre 1992:

Jacques Vien remplace Ross Reid;

Brian O'Kurley remplace Lee Richardson.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 26, 1992
(3)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act, met at 10:21 o'clock a.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Jean-Marc Robitaille, presiding.

Members of the Committee present: Jerry Pickard, Cid Samson and Dave Worthy.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Philippe Ducharme, Legislative Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Jane Allain, Research Officer.

Witnesses: From the Canadian Labour Congress: Nancy Riche, Executive Vice-President. *From the Canadian Union of Postal Workers:* Darrell Tingley, National President. *From the Canadian Postmasters and Assistants Association:* Ernie Blois, National President. *From the Public Service Alliance of Canada (Union of Postal and Communications Employees):* Larissa MacFadden, Regional Director for Ontario.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, June 18, 1992 relating to Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, June 22, 1992, Issue No. 1*).

The witnesses made a statement and answered questions.

At 12:28 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(4)

The Legislative Committee on Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act, met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Jean-Marc Robitaille, presiding.

Members of the Committee present: Michel Champagne, Jim Edwards, Jerry Pickard, Cid Samson, Jacques Vien and Dave Worthy.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Philippe Ducharme, Legislative Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Jane Allain, Research Officer.

Witnesses: From Canada Post Corporation: Georges C. Clermont, Group Vice-President and Ian A. Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer. *From Wood Gundy Incorporated:* Tom Woods, Vice-President and Director, Investment Banking.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, June 18, 1992 relating to Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, June 22, 1992, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

The Committee resumed consideration of its future business.

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 26 NOVEMBRE 1992
(3)

[*Traduction*]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, se réunit à 10 h 21, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Jean-Marc Robitaille (*président*).

Membres du Comité présents: Jerry Pickard, Cid Samson et Dave Worthy.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Philippe Ducharme, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Jane Allain, attachée de recherche.

Témoins: Du Congrès du travail du Canada: Nancy Riche, vice-présidente exécutive. *Du Syndicat des postiers du Canada:* Darrell Tingley, président national. *De l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints:* Ernie Blois, président national. *De l'Alliance de la Fonction publique du Canada (Syndicat des employés des postes et communications):* Larissa MacFadden, directrice régionale de l'Ontario.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 18 juin 1992, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 22 juin 1992, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 12 h 28, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(4)

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-73, Loi modifiant la loi sur la Société canadienne des postes, se réunit à 15 h 37, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Jean-Marc Robitaille (*président*).

Membres du Comité présents: Michel Champagne, Jim Edwards, Jerry Pickard, Cid Samson, Jacques Vien et Dave Worthy.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Philippe Ducharme, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Jane Allain, attachée de recherche.

Témoins: De la Société canadienne des postes: Georges C. Clermont, vice-président de groupe; Ian A. Bourne, vice-président et directeur des Finances. *De Wood Gundy Inc.:* Tom Woods, vice-président et directeur, Investissement bancaire.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 18 juin 1992, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 22 juin 1992, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

Le Comité examine de nouveau ses travaux à venir.

On motion of Jim Edwards it was agreed,—That the Committee proceed to the clause-by-clause study of Bill C-73 on Tuesday, December 1, 1992 at 10:00 a.m.

At 5:14 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Bellemare

Clerk of the Committee

Sur motion de Jim Edwards, il est convenu,—Que le Comité commence l'étude article par article du projet de loi, le mardi 1er décembre 1992, à 10 heures.

À 17 h 14, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Charles Bellemare

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, November 26, 1992

• 1021

Le président: À l'ordre!

Étant donné que nous avons quorum, nous allons commencer immédiatement: Projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Nous allons entendre aujourd'hui, du Congrès du travail du Canada, M^me^ Nancy Riche; de l'Association des maîtres de postes et adjoints, M. Ernie Blois; du Syndicat des postiers du Canada, M. Darrell Tingley; et de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (Syndicat des employés des postes et communications), M^me^ Larissa MacFadden.

Bienvenue à tous. Vous remarquerez qu'on a pris un certain temps ce matin avant de débuter, et cela à cause des votes qui doivent se tenir à la Chambre des communes. Comme nous avons quorum, je pense que mes deux collègues seront d'accord pour que l'on puisse procéder dès maintenant à l'audition des témoins. Je crois que dans les prochaines minutes, ou heures, d'autres collègues viendront se joindre à nous afin de prendre connaissance de vos propos, de vous poser des questions, et je suis certain qu'ils recevront d'excellentes réponses.

Bienvenue à vous tous, et si vous avez une déclaration d'ouverture à faire, je vous inviterais à prendre la parole immédiatement.

Ms Nancy Riche (Executive Vice-President, Canadian Labour Congress): Yes, we do actually have a very lengthy opening statement, and now I plan to read it all because your colleagues will get a chance to read it from the record since they're not here.

I understand the vote is on, but it's too bad. This is a very important piece of legislation, even if the rest of the country is not jumping up and down over it. It's a little unfortunate that we've had a vote at the same time. However, we do hope they'll come and be able to participate in the question and answer.

You have introduced the group with me. I am the executive vice-president of the Canadian Labour Congress. The three unions with me this morning are all affiliates of the Canadian Labour Congress. In their respective unions, Ernie is the president, Darrell is the national president and Larissa is a regional director. They are the leadership of the unions, the workers who are actually on the front line of the post office and the employees that the bill speaks to. I would hope that the committee would treat their remarks as on behalf of the membership. This is in spite of Minister Andre's suggestion that they don't speak for the membership. I think it's similar with the elected people, just as Harvie Andre is the elected person of his constituency.

I believe you have a copy of our executive summary. I want to read through it for the record.

On behalf of the 2.4 million members, the Canadian Labour Congress welcomes the opportunity to present its views on Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act. This bill has implications for all CLC

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 26 novembre 1992

The Chairman: Order!

As we have a quorum, we will start immediately. We are studying Bill C-73, an Act to amend the Canada Post Corporation Act.

Today, our witnesses are Ms Nancy Riche, of the Canadian Labour Congress: Mr. Ernie Blois, of the Canadian Postmasters and Assistants Association: Mr. Darrell Tingley, of the Canadian Union of Postal Worker: and Ms Larissa MacFadden, of the Public Service Alliance of Canada (Union of Postal Communications Employees).

Welcome to everyone. You will have noticed that we are late in beginning this morning. That is because of votes being held in the House of Commons. But, as we have quorum, I think my two colleagues will agree to start hearing the witnesses immediately. I think that in the next minutes, or hour, other colleagues will join us in order to hear what you have to say and to ask you some questions and I have no doubt that they will get excellent answers.

Welcome to you all. If you have an opening statement to make, please do so immediately.

Mme Nancy Riche (vice-présidente exécutive, Congrès du Travail du Canada): Oui, nous avons effectivement une déclaration d'ouverture assez longue que j'ai l'intention de lire intégralement afin que vos collègues, qui ne sont pas ici pour m'entendre, puissent au moins la lire dans le procès-verbal.

Je comprends qu'il y a un vote, mais c'est dommage. Ce projet de loi est très important, même s'il n'a pas suscité un débordement de réactions dans la population en général. C'est un peu malheureux qu'il y ait un vote en même temps que cette séance. Toutefois, nous espérons que les autres députés pourront se joindre à nous pour la période de questions.

Vous avez présenté les personnes qui m'accompagnent. Je suis la vice-présidente exécutive du Congrès du Travail du Canada. Les trois personnes qui m'accompagnent ce matin représentent des syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada. Ernie est président, Darrell est président national et Larissa est directrice régionale de leur syndicat respectif. Ils sont à la fois des dirigeants syndicaux, des travailleurs en contact direct avec la clientèle de Postes Canada et des employés visés par le projet de loi. J'espère que les membres du comité admettront qu'ils parlent au nom des travailleurs syndiqués même si le ministre Andre a laissé entendre le contraire. Ils sont des représentants élus, tout comme Harvie Andre est le représentant élu de ces commettants.

On vous a distribué, je crois, un exemplaire du résumé de notre mémoire. Je vais le lire aux fins du procès-verbal.

Le Congrès du Travail du Canada est heureux de l'occasion qui lui est donnée de commenter, au nom de ses 2,4 millions de membres, le projet de loi C-73 visant à modifier la Loi sur la Société canadienne des postes. Le

[*Text*]

members, who as part of the public have a legitimate interest in matters affecting their public services. As representatives for the vast majority of Canada Post's 57,000 employees, we have a particular interest in legislation that would enable Canada Post to sell shares to its employees through an employees' share savings plan.

This is a submission of the Canadian Labour Congress and our affiliated post office unions, which are: the Canadian Postmasters and Assistants Association or the CPAA, which represents 7,000 Canada Post employees including postmasters and full-time and part-time assistants; the Canadian Union of Postal Workers, CUPW, which represents 46,000 employees of Canada Post including letter carriers, postal clerks, dispatchers, mail service couriers, maintenance personnel, mail handlers, electronic technicians and general service workers; the Public Service Alliance of Canada, PSAC, and its component the Union of Postal Communication Employees, UPCE, representing 3,500 administrative employees of Canada Post including clerical and regulatory, office equipment, drafting and illustration, communications, data processing, engineering and scientific support, general technical, information services, library sciences, purchasing and supply, social science support, secretarial, stenographic and typing, administrative services, program administration and financial administration.

• 1025

Postal employees are proud of the important and positive contributions made by postal services in the enhancement of the cultural, social and economic life of Canadians. From Confederation until recently, the post office has linked virtually every community in the country. Canada Post's role as an instrument of national unity should not be overlooked or undervalued, especially now.

While we recognize that the post office must adapt to an ever-changing world, we do not approve of the fundamental changes taking place at Canada Post. The government and management are attempting to transform a service-oriented public post office into a profit-driven private business. By cutting back, contracting out, deregulating and redefining the definition of financial self-sufficiency, they are facilitating privatization at Canada Post. By proposing Bill C-73, they are signalling their intention to begin the selling off of Canada Post.

We believe Bill C-73 has no hope of fulfilling its objectives as outlined by Harvie Andre, the minister responsible for Canada Post. In fact, we are convinced that if implemented, this bill will produce results that run contrary

[*Translation*]

Congrès expliquera les répercussions du projet de loi sur ses membres qui, faisant aussi partie du grand public, sont directement touchés par les questions reliées à leurs services publics. À titre de représentants de la vaste majorité des 57 000 employés de la Société canadienne des postes, nous sommes vivement préoccupés par le projet de loi C-73, loi qui, si elle est promulguée, permettra à la Société canadienne des postes de vendre des actions à ses employés par l'entremise d'un régime d'épargne-actions pour employés.

Cet exposé est soumis conjointement par le Congrès du Travail du Canada et des syndicats affiliés qui représentent les employés de Postes Canada, à savoir: l'Association canadienne des maîtres de postes et adjoints (ACMPA), qui représente 7 000 employés de la Société canadienne des postes, dont les maîtres de postes et les adjoints à temps plein et à temps partiel; le Syndicat des postiers du Canada (SPC), qui représente 46 000 employés de la Société canadienne des postes, incluant les facteurs, commis des postes, expéditeurs de dépêches, courriers des services postaux, préposés à l'entretien, manieurs de dépêches, techniciens en électronique et travailleuses et travailleurs des services divers; le Syndicat des employés des postes et des communications (SEPC) qui fait partie de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et qui représente 3 500 employés de soutien de la Société canadienne des postes faisant partie des groupes suivants: commis aux écritures et aux règlements, mécanographie, dessin et illustration, communications, traitement des données, soutien technologique et scientifique, soutien général, services d'information, bibliothéconomie, achats et approvisionnement, soutien des sciences sociales, secrétariat, sténographie et dactylographie, services administratifs, gestion des programmes et gestion des finances.

Les travailleurs et travailleuses des postes sont fiers de l'importante contribution et du rôle positif des services postaux dans la vie culturelle, sociale et économique des Canadiens et Canadiennes. Depuis la Confédération jusqu'à récemment, le service postal reliait presque toutes les collectivités du Canada. Le rôle de la Société canadienne des postes en tant qu'instrument d'unité nationale ne devrait pas être oublié ou sous-estimé, surtout maintenant.

Bien que nous reconnaissons que le service postal doit s'adapter à un monde en changement, nous n'approuvons pas les changements fondamentaux qui ont lieu à la Société canadienne des postes. Le gouvernement et la direction tentent de transformer un service postal public axé sur les services en une entreprise privée préoccupée par les profits. Par les coupures, la sous-traitance, la déréglementation et la nouvelle définition de l'autonomie financière, ils facilitent la privatisation de la Société canadienne des postes. En proposant le projet de loi C-73, ils signalent leur intention d'entamer la vente de la Société canadienne des postes.

Il n'y a aucun espoir, selon nous, que le projet de loi C-73 permette de réaliser les objectifs énoncés par Harvie Andre, ministre responsable de la Société canadienne des postes. De fait, nous sommes convaincus que, s'il est mis en

[*Texte*]

to the minister's stated objectives. It will be a complete disaster for postal users, the public and the employees of Canada Post. We are also convinced there are alternatives to Bill C-73 that would go a long way towards fulfilling the minister's objectives while providing benefits to postal users, post office workers and the people of Canada.

On May 14, 1992, Mr. Andre stated that Bill C-73 will allow Canada Post to reach the following objectives:

> It will build a stronger partnership between management and employees, thereby resulting in more harmonious labour relations in Canada's postal system.
>
> More harmonious labour relations will better position the corporation as it invests in new technologies and expertise it needs to expand into new areas of business activity at home and abroad.
>
> It will put its present and future employees on an even footing with the employees of other enterprises in the communications and distribution industry, particularly those of its competitors who offer employees a stake in the company as a way of building better esprit de corps thereby improving service and economic performance.
>
> It will continue to improve its service to the people of Canada and will do so with reasonable competitive rates.

It is our intention to go through each of those objectives and state why we believe they may not happen or may not be fulfilled.

On the first one, that it will build a stronger partnership between management and employees thereby resulting in more harmonious labour relations in Canada's postal system, we are strongly opposed to any kind of a partnership between post office management and employees, given Canada Post's agenda of cut-backs and privatization.

This does not mean we are opposed to having a working relationship with the corporation. Indeed, we see CUPW's recently negotiated settlement as a management step in the right direction. We wholeheartedly support this step and any move that bases employer-employee relations on real negotiations rather than false partnerships.

Bill C-73, however, is a step in the wrong direction. This bill sidesteps the negotiations process that is designed to determine the terms and conditions of work and imposes the employee share savings plan. Our collective experience shows that negotiated agreements improve labour relations while imposed conditions, such as the share savings plan, tend to undermine labour relations.

[*Traduction*]

oeuvre, ce projet de loi donnera des résultats contraires aux objectifs énoncés par le ministre et sera désastreux pour les usagers de la poste, le public et les employés de la Société canadienne des postes. Nous sommes aussi convaincus qu'il existe des solutions de rechange au projet de loi C-73 qui permettraient de réaliser les objectifs du ministre tout en bénéficiant aux usagers de la poste, aux travailleuses et travailleurs des postes et à la population canadienne.

Le 14 mai 1992, le ministre responsable de la Société canadienne des postes, M. Harvie Andre, a déclaré que le projet de loi C-73 permettra à la Société d'atteindre les objectifs suivants:

> La Société canadienne des postes sera ainsi en mesure d'assurer un partenariat plus solide entre la direction et les employés, ce qui aura pour effet d'établir des relations de travail plus harmonieuses au sein du service postal au Canada.
>
> Grâce à ces relations de travail plus harmonieuses, la société d'État sera mieux à même d'investir dans des technologies nouvelles et dans les compétences qui lui seront nécessaires pour se lancer dans de nouveaux secteurs d'activité commerciale tant au Canada qu'à l'étranger.
>
> La société d'État pourra accorder à ses employés le traitement dont bénéficient déjà les employés d'autres entreprises du secteur des télécommunications et de la distribution, notamment ceux de ses concurrents qui ont recours à la participation aux bénéfices pour renforcer l'esprit de corps et, partant, améliorer le service et obtenir un meilleur rendement.
>
> La société d'État pourra continuer d'améliorer son service à la population canadienne à des taux compétitifs et raisonnables.

Nous avons l'intention de prendre les objectifs un par un et vous dire pourquoi nous croyons qu'ils ne seront peut-être pas atteints.

En ce qui a trait au premier objectif, celui d'assurer un partenariat plus solide entre la direction et les employés, ce qui aurait pour effet d'établir des relations de travail plus harmonieuses au sein du service postal au Canada, nous nous opposons fermement à tout genre de partenariat entre la direction et les employés étant donné le programme de coupures et de privatisation de la Société canadienne des postes.

Ce qui ne veut pas dire que nous ne voulons pas de relations efficaces avec la Société. En fait, nous considérons la convention collective récemment négociée par le SPC comme un pas dans la bonne direction. Nous appuyons à fond cette démarche et tout autre qui sous-tend des relations syndicales-patronales axées sur des négociations réelles plutôt que sur de faux partenariats.

Toutefois, le projet de loi C-73 constitue un pas dans la mauvaise direction. Ce projet de loi contourne le processus de négociation conçu pour déterminer les conditions de travail et impose plutôt le régime d'épargne-actions pour employés. Notre expérience collective démontre que les règlements négociés améliorent les relations de travail, tandis que des conditions imposées, comme le régime d'épargne-actions, ont tendance à miner les relations de travail.

[*Text*]

We would like the committee to note that the employee share savings plan comes at a time of major restructuring and technological change at Canada Post that will undoubtedly test the labour relations climate at the post office.

In recent years, Canada Post has greatly increased its involvement in partnership programs designed to bypass the unions, buy off individuals and foster the impression that an employer representative and an employee are equals working as partners, team-mates and friends in spite of absenteeism harassment and all the problems created by privatization and technological change.

For example, we've had Partnership for Tomorrow, a program that has a full-time co-ordinator and was introduced in 1990 to co-ordinate employer partnership programs and prizes. Canada Post describes Partners for Tomorrow as a new process that will strengthen the team spirit between management and employees.

• 1030

We've had the Canada Post Corporation 1992 games. These games are one example of the kind of partnership program Canada Post is sponsoring to foster team spirit within the corporation. The games consisted of competitions in seven areas of work: motorized event, mail handling, counters, material handling event, manual sortation, coding, and letter carrier sortation. It is perhaps telling that the poster advertising the games had to assure employees that under no circumstances would the times for any events be used to influence existing standards.

We have an attendance recognition program. As part of its partnership program, Canada Post provides prizes and gifts for perfect attendance, including a diamond-studded gold ring after 25 years of perfect attendance.

This program is not the only attendance program run by the employer. Canada Post also conducts an absentee harassment program, which is a systematic and brutal attack on the rights of post office workers. Consider the following: supervisors are instructed to interview employees for all unscheduled absences. All employees are forced to undergo this form of harassment, regardless of age, number of occasions absent, total sick leave credits accumulated, or previous attendance records. The corporation refuses to accept casual and even certified sick leave credits and employees are charged as being absent without leave and without pay.

[*Translation*]

Nous voulons sensibiliser le comité au fait que la Société canadienne des postes cherche à introduire le régime d'épargne-actions pour employés en même temps qu'elle procède à une réorganisation majeure et à des changements technologiques massifs, une période qui, sans aucun doute, mettra à rude épreuve les relations de travail aux Postes.

Au cours des dernières années, la Société canadienne des postes a intensifié sa participation à des programmes de partenariat. Ceux-ci visaient à contourner les syndicats, à acheter les travailleurs et travailleuses sur une base individuelle et à créer l'impression qu'un représentant de l'employeur et un employé sont des égaux qui travaillent comme partenaires, coéquipiers et amis, en dépit du harcèlement contre l'absentéisme et de tous les problèmes créés par la privatisation et les changements technologiques.

Par exemple, le programme Associé(e)s pour l'avenir, auquel est affecté un coordonnateur à temps plein, a été introduit en 1990 pour coordonner les programmes de partenariat et les prix offerts par l'employeur. La Société canadienne des postes décrit le programme Associé(e)s pour l'avenir comme un nouveau processus qui renforcera l'esprit d'équipe entre gestionnaires et employés.

Nous avons eu les jeux de 1992 de la Société canadienne des postes. Ces jeux sont un exemple du type de programmes de partenariat parrainés par la Société canadienne des postes afin de stimuler l'esprit d'équipe au sein de son entreprise. Les jeux comportaient des épreuves dans sept domaines de travail: véhicules motorisés, traitement du courrier, guichets, maniement du matériel, tri manuel, codage et tri par les facteurs. Il est peut-être révélateur que l'employeur ait jugé nécessaire de rassurer les employés en indiquant sur l'affiche annonçant ces jeux que les temps obtenus lors des diverses épreuves ne seraient en aucun cas utilisés pour influencer les normes actuelles.

Il y a le Programme de reconnaissance de l'assiduité. Dans le cadre de ce programme de partenariat, la Société canadienne des postes accorde des prix et des cadeaux pour une assiduité parfaite, y compris une bague en or sertie de diamants après 25 ans d'assiduité parfaite.

Ce programme n'est pas le seul dont se sert l'employeur pour contrôler l'assiduité. La Société canadienne des postes mène une campagne de harcèlement pour absentéisme qui constitue une atteinte systématique et cruelle aux droits des travailleurs et travailleuses des Postes. Envisageons les exemples suivants: Les superviseurs ont l'ordre de convoquer à des entrevues les travailleurs ou travailleuses qui s'absentent en congé imprévu. Tous les travailleurs et travailleuses subissent cette forme de harcèlement, peu importe leur âge, leur nombre d'absences, leur nombre de crédits de congé de maladie accumulés ou leur dossier d'assiduité antérieur. La société refuse d'accepter les congés de maladie occasionnels ou même certifiés et considèrent les employés comme ayant été en congé non autorisé et non payé.

[*Texte*]

The employer's approach to workplace injuries is to punish the victim. Employees are regularly harassed when reporting injuries on duty, with the result that many use accumulated sick leave. Virtually all injury-on-duty claims are challenged.

The unions also ask the committee to consider the difficulty of improving the relationship between workers and management when unjustified disciplinary penalties are the order of the day. In the CUPW bargaining unit alone, Canada Post fired an average of 59 workers per month in the first six months of 1992. Most of the dismissals are over attendance, alleged misuse of sick leave, and physical incapacity. In the vast majority of cases the fired employee gets his or her job back, usually with back pay.

The second goal and objective of this bill is that it will put its present and future employees on an even footing with the employees of other enterprises in the communications and distribution industry, particularly those of its competitors who offer employees a stake in the company as a way of building better esprit de corps, thereby improving service and economic performance. The hollowness of this statement is well illustrated by the fact that the rural post office employees represented by CPAA, all of whom stand to lose their jobs through privatization, are being offered shares—their stake in the company.

The proposed legislation does not allow employees to purchase a significant percentage of shares even if they could afford them, which is unlikely. Employee shareholders do not get voting rights. Employees have to sell their shares back if they leave Canada Post. In fact, the scheme can more appropriately be called a loan plan than a share plan.

We would like to state clearly to this committee that there are no amendments to the bill that would make it acceptable. We are opposed to the whole concept of ownership of Canada Post shares by postal employees.

We would like the committee to note that studies indicate that employers have a much better chance of obtaining their financial and productivity objectives when they engage in sincere and substantive programs leading to union goals such as greater worker control, greater job security and more enjoyable work.

The next objective is better position to invest, expand and improve service. The government did not have to introduce legislation to set up a profit-sharing plan. Canada Post could have attempted to negotiate profit-sharing, but it did not.

[*Traduction*]

Lorsqu'il y a accident du travail, la direction réagit en punissant la victime. Parce que les employés se font harceler lorsqu'ils informent la direction d'une blessure subie au travail, bon nombre d'entre eux préfèrent utiliser leurs crédits de congé de maladie accumulés. Presque toutes les réclamations pour blessures subies au travail sont contestées.

Les syndicats demandent aussi au comité d'examiner combien il est difficile d'améliorer la relation entre les travailleurs et travailleuses et la direction lorsque des sanctions disciplinaires injustifiées font partie du quotidien. Dans l'unité de négociation du SPC seulement, la Société canadienne des postes a congédié une moyenne de 59 travailleurs et travailleuses par mois pendant le premier semestre de 1992. La plupart des congédiements résultent de problèmes d'absentéisme, d'une utilisation dite frauduleuse des congés de maladie et d'incapacité physique. Dans la grande majorité des cas, les employés sont réintégrés et sont généralement indemnisés de leurs pertes de salaires.

Le deuxième objectif de ce projet de loi est d'accorder aux employés actuels et futurs le traitement dont bénéficient déjà les employés d'autres entreprises du secteur des communications et de la distribution, notamment ceux de ses concurrents qui ont recours à la participation aux bénéfices pour renforcer l'esprit de corps et, partant, améliorer le service et obtenir un meilleur rendement. Le fait que l'on offre des actions, une participation dans la société, aux employés des succursales postales rurales représentés par la CMPA et qui risquent tous de perdre leur emploi en cas de privatisation montre bien que cette déclaration n'est rien d'autre que des paroles creuses.

En vertu de ce projet de loi, les employés n'auraient pas le droit d'acheter un pourcentage considérable d'actions même s'ils pouvaient se le permettre—ce qui est peu probable. Le régime n'accorderait pas le droit de vote aux employés actionnaires. Les employés qui quittent la Société canadienne des postes seraient obligés de lui revendre leurs actions. En fait, il serait plus exact d'appeler ce stratagème un régime de prêts à la société qu'un régime d'actionnariat.

Nous tenons à dire clairement au comité qu'aucune modification à ce projet de loi ne saurait leur rendre ce dernier acceptable. Nous sommes opposés au concept même d'un régime d'actionnariat des employés à la Société canadienne des postes.

Nous souhaitons porter à la connaissance du comité des études qui démontrent que les employeurs ont une bien meilleure chance d'atteindre leurs objectifs financiers et de productivité lorsqu'ils prennent part à des programmes sincères et substantiels menant à des objectifs syndicaux tels un contrôle accru par les employés, une sécurité rehaussée et un travail plus plaisant.

Le prochain objectif est d'assurer à la Société canadienne des postes une meilleure position pour investir, accroître et améliorer ses services. Le gouvernement n'avait pas besoin de présenter un projet de loi pour mettre sur pied un régime de participation aux bénéfices. La Société canadienne des postes aurait pu tenter de négocier une forme de participation aux bénéfices, mais elle ne l'a pas fait.

[*Text*]

We believe that the primary purpose of Bill C-73 is to set the stage for full-scale privatization at Canada Post. The proposed legislation enables employees to buy up to 10% of Canada Post. It is only a matter of time before the government enables other investors to buy the remaining 90% of the corporation.

The government denies that Bill C-73 is a prelude to full-scale privatization. Upon introducing this plan, Harvie Andre said that this is not in any way a first step towards privatization. However, according to press reports, Andre refused to rule out privatization at a later date, noting that nothing would happen until after the next election. He also hinted at the future by saying, "If I had to bet, I would bet that, in the next couple of decades, you will see post offices being privatized all over the world and I would not mind seeing Canada first."

• 1035

The government management have been laying the groundwork to sell off Canada Post through a share offering for some time. In 1989, Canada Post president Don Lander indicated that the corporation would consider selling shares to the public and its employees.

In 1990 the Tory-dominated committee on consumer and corporate affairs recommended that Canada Post be privatized once financial performance comparable to private sector levels had been attained and once industrial relations had improved; and two, that privatization be carried out by means of a public share issue and should incorporate an employee share ownership plan.

In 1985 Prime Minister Brian Mulroney told Canadians that Air Canada is not for sale. In April 1988 the Mulroney government announced that part of the nation's airline would in fact be privatized. Strangely enough, the legislation privatizing Air Canada was called the Air Canada Public Participation Act.

By October 1988 45% of Air Canada shares were up for sale. A portion of these shares were reserved for employees as a way of encouraging them to back privatization. At the time, Air Canada claimed that the shares that gave employees voting rights would give employees a stake or a voice in running the company. At first, with only 45% of shares sold, it appeared that the government would retain a majority ownership. However, the legislation privatizing Air Canada did not limit the sale to 45%, and in July 1989 the remaining 55% of the nation's airline was sold off.

Just two days after shares were traded, half the jobs in the Sudbury reservation office were cut. Shortly afterwards, Air Canada closed all of its operations in Sydney, Gander, Stephenville, Windsor, North Bay, Sudbury and Timmins. It

[*Translation*]

Nous croyons que le principal objectif du projet de loi C-73 est d'ouvrir la voie à la privatisation à grande échelle de la Société canadienne des postes. La loi proposée permet aux employés d'acheter jusqu'à 10 p. 100 de la Société canadienne des postes. Ce n'est qu'une question de temps avant que le gouvernement ne permette à d'autres investisseurs d'acheter l'autre 90 p. 100.

Le gouvernement nie que le projet de loi C-73 constitue le prélude de la privatisation à grande échelle. Au moment de l'introduction du régime, Harvie Andre a dit qu'il ne s'agissait nullement d'un premier pas vers la privatisation. Toutefois, selon les journaux, M. Andre a refusé d'exclure la possibilité de la privatisation ultérieure de la société en soulignant que rien ne se produirait avant les prochaines élections. Il a aussi fait allusion à l'avenir en disant: «Si j'avais à parier, je parierais qu'au cours des prochaines décennies, on verra la privatisation des services postaux partout dans le monde, et cela ne me déplairait pas que le Canada soit le premier sur la liste».

Le gouvernement et la direction travaillent déjà depuis un certain temps à jeter les fondements de l'éventuelle privatisation de la Société canadienne des postes au moyen de la vente d'actions. En 1989, le président de la Société canadienne des postes, M. Don Lander, a indiqué que la Société envisagerait de vendre des actions au public et à ses employés.

En 1990, le Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, largement dominé par des conservateurs, a recommandé que le gouvernement du Canada privatise Postes Canada une fois que la Société aura atteint un rendement financier comparable à celui des entreprises privées et que les relations industrielles se seront améliorées et que le plan de privatisation prévoie l'émission publique d'actions ainsi qu'un régime de souscription des employés au capital social.

En 1985, le premier ministre Brian Mulroney a déclaré aux Canadiens et Canadiennes qu'Air Canada n'était pas à vendre. En avril 1988, le gouvernement Mulroney a annoncé qu'une partie de la compagnie aérienne nationale serait privatisée. Curieusement, la Loi privatisant Air Canada porte le nom de Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada.

En octobre 1988, 45 p. 100 des actions d'Air Canada étaient mises en vente. Une partie de ces actions était réservée aux employés pour les encourager à appuyer la privatisation. À l'époque, Air Canada avait prétendu que les actions, qui accordaient des droits de vote aux employés, leur donneraient des intérêts ou ne voix au chapitre de l'administration de la compagnie. Au début, avec seulement 45 p. 100 des actions vendues, il semblait que le gouvernement conserverait sa part majoritaire. Toutefois, la loi privatisant Air Canada ne limitait pas la vente à 45 p. 100 et, en juillet 1989, l'autre 55 p. 100 des actions de la ligne aérienne nationale a été vendu.

Deux jours seulement après la vente d'actions, la moitié des emplois au bureau de réservations de Sudbury étaient supprimés. Peu après, Air Canada cessait toute activité à Sydney, Gander, Stephenville, Windsor, North Bay, Sudbury

[*Texte*]

closed reservation offices or city sales offices in Saskatoon, Regina, Moncton and Saint John, and it cut jobs in Edmonton, Calgary, Winnipeg and Ottawa. A total of 116 jobs were cut by this initial downsizing. Since then, an additional 3,450 jobs have been eliminated, and another 1,909 lay-offs are scheduled for November of this year.

A high price has been paid for privatization, not only in jobs but also in services. We strongly oppose the privatization of Canada Post Corporation in whole or in part. We believe the current status of publicly owned crown corporations is more appropriate for a service that plays such an important role in the cultural, commercial and educational life of Canadians.

In 1988 the CUPW received a confidential report on the project status of various retail privatization initiatives being pursued in several communities. This document clearly revealed a consistent strategy to open franchises in core business areas and move corporate outlets to secondary market areas. The corporation's documentation stated that such actions were to be pursued, although the corporate savings were deemed to be minimal.

We believe that the privatization of postal services has been pursued because it is compatible with the right-wing Conservative ideology, which places corporate profits ahead of the welfare of working people. Cheap labour, not improved postal service, is the driving force behind this strategy.

We believe that privatization through the selling of shares would be a complete disaster for postal users, the public and the employees. If the federal government sells shares in the post office, the mandate to provide service would be sacrificed even more than it is today, by the necessity to make profits.

Shareholders in any company demand at least an average return on their investment. Currently the post office estimates that the average rate of profit for companies the size of Canada Post is a return of 14% to 15% on equity. To achieve that rate, Canada Post would have to generate profits of about $200 million each year.

With the exception of the last fiscal year, when Canada Post lost $128 million as a result of strike-breaking expenses such as scabs, the corporation has registered profits since its 1988-89 fiscal year. These profits have been generated largely as a result of cut-backs, intimidation, harassment, privatization and the sale of lucrative corporate properties. If one considers that Canada Post's profits for 1988-89, 1989-90 and 1990-91 totalled $255 million, it is possible to imagine the cut-backs that would be initiated if the post office had to make $200 million in profits each year to satisfy investors.

[*Traduction*]

et Timmins. Elle a fermé ses bureaux de réservation et de vente à Saskatoon, Regina, Moncton et Saint John. Elle a aussi supprimé des emplois à Edmonton, Calgary, Winnipeg et Ottawa. Au total, 116 emplois ont été supprimés lors de cette réduction initiale des effectifs. Depuis lors, 3 450 autres emplois ont été éliminés et 1 909 autres mises à pied sont prévues pour novembre 1992.

La privatisation a non seulement entraîné la perte de nombreux emplois, mais aussi une détérioration des services. Nous nous opposons fermement à la privatisation, partielle ou totale, de la Société canadienne des postes. Nous croyons que le statut actuel de société d'Etat publique est le plus approprié pour un service qui joue un rôle aussi capital dans la vie culturelle, commerciale et éducative des Canadiens et Canadiennes.

En 1988, le SPC a obtenu un rapport confidentiel sur le statut de diverses initiatives de privatisation des services aux comptoirs introduites dans plusieurs communautés. Ce document attestait d'une stratégie soutenue visant l'ouverture de franchises dans les secteurs du marché central et le déplacement des comptoirs de la Société aux secteurs du marché secondaire. Les documents de la Société révèlent que ces mesures doivent se poursuivre, même si les économies réalisées par la Société sont jugées minimes.

Nous croyons que la privatisation des services postaux se poursuit, parce que cette stratégie est compatible avec l'idéologie conservatrice de droite qui accorde plus d'importance aux profits des entreprises qu'au bien-être des travailleurs et travailleuses. Cette stratégie est axée sur une main-d'oeuvre bon marché et non sur l'amélioration du service postal.

Nous croyons que la privatisation, par l'entremise de la vente d'actions, serait un désastre total pour les usagers de la poste, le public et les employés. Si le gouvernement fédéral vend des actions de la Société canadienne des postes, le mandat d'offrir des services sera sacrifié encore plus qu'il ne l'est aujourd'hui en raison de la nécessité de réaliser des profits.

Les actionnaires de toute compagnie exigent tout au moins un rendement moyen du capital investi. Actuellement, la Société canadienne des postes estime que le taux moyen de bénéfices pour les compagnies de sa taille correspond à un taux moyen de rendement des capitaux propres de 14 à 15 p. 100. Pour atteindre ce pourcentage, la Société canadienne des postes serait tenue de réaliser des bénéfices d'environ 200 millions de dollars chaque année.

À l'exception de la dernière année financière, au cours de laquelle la Société canadienne des postes a perdu 128 millions de dollars à cause des dépenses engagées en vue de briser la grève comme le recours aux briseurs de grève, la Société a enregistré des profits depuis 1988-1989. Ces profits ont été réalisés en grande partie grâce à des coupures, de l'intimidation, du harcèlement, la privations et la vente lucrative de ses biens immobiliers. Si l'on considère que les profits de la Société canadienne des postes pour 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991 ont totalisé 255 millions de dollars, pouvez-vous seulement imaginer quelles coupures devrait effectuer la Société canadienne des postes si, à tous les ans, elle devait réaliser des profits de 200 millions de dollars pour donner satisfaction à ses investisseurs?

[*Text*]

By proposing that shares be sold to employees, Harvie Andre deflected attention from the fact that the vast majority of shares will be eventually sold to investors who simply want a large return on their investment and do not care about the welfare of the post office or its employees.

• 1040

Privatization of Canada Post would also inevitably result in greater pressure to end the current exclusive privilege for letter mail. This course of action would also have disastrous consequences for the postal service. Competitors would quickly enter the lucrative urban markets, leaving Canada Post alone to service the costly rural areas. To compete in the urban areas the post office would necessarily have to reduce urban rates, placing greater pressure for increased rates for rural services. Very quickly, we would witness developments that resemble the current situation in the private parcel market.

We note that in their report to the now defunct Postal Services Review Committee, the firm of James F. Hickling Management Consultants Ltd. concluded that "there is no current private sector parcel service that is accessible to all Canadian households".

Canada Post has also deregulated a significant number of its products and services as part of a corporate strategy to facilitate privatization at Canada Post. Consider, for example, the deregulation proposals announced by Canada Post in July 1989. These deregulation proposals, which included incentive letter mail, Christmas greeting products, certified mail, insurance with proof of delivery, counter parcels and money orders, were for the most part opposed by post office unions. Many of these proposals were also opposed by the Postal Service Review Committee, the government-appointed body that was created to review and make recommendations concerning rate and service proposals.

The PSRC, chaired by Alan Marchment, pointed out that with deregulation Canada Post would not have to seek government approval for rate changes and Canada Post would also be free to eliminate these services without government approval. The PSRC also warned that deregulation is unwise in instances where Canada Post does not face effective private sector competition on prices or services standards.

For example, the PSRC noted that there's no reasonable alternative to postal money orders and counter parcels in many rural locations and that the deregulation would allow Canada Post to arbitrarily raise rates or abolish these services. The government approved Canada Post's plans to deregulate these services in spite of the PSRC's recommendations and in spite of the fact that the corporation had provided insufficient information to justify its proposals.

[*Translation*]

En proposant de vendre des actions aux employés, Harvie Andre tente de camoufler le fait que la grande majorité des actions sera tôt ou tard vendue à des investisseurs dont l'unique but sera d'obtenir un rendement important de leur investissement, sans égard pour le bien-être de la Société canadienne des postes et de ses employés.

La privatisation entraînera inévitablement des pressions accrues pour que soit éliminé le privilège exclusif actuel de distribution des lettres détenu par la Société canadienne des postes. Cette mesure aurait également des conséquences désastreuses pour le service postal. Les compétiteurs se lanceraient rapidement dans les marchés urbains lucratifs, laissant à la Société canadienne des postes le soin de desservir à elle seule les régions rurales coûteuses. Pour faire concurrence dans les régions urbaines, la Société serait tenue de réduire ses tarifs urbains, ce qui l'inciterait à hausser ses tarifs pour les services ruraux. Nous assisterions sans tarder à des modifications qui ressembleraient à la situation actuelle du marché de distribution des colis dans le secteur privé.

Nous constatons que dans son rapport à l'ancien Comité de réexamen du service postal, l'entreprise James F. Hickling Management Consultants Ltd. a conclu: «Il n'existe présentement aucun service de distribution des colis du secteur privé qui soit accessible à tous les ménages canadiens».

La Société canadienne des postes a aussi déréglementé un nombre considérable de ses produits et services dans le cadre d'une stratégie visant à faciliter la privatisation de la Société. Examinons, par exemple, les propositions de déréglementation annoncées par la Société canadienne des postes en juillet 1989. Ces propositions, visant à déréglementer notamment les lettres à tarif préférentiel, les cartes de souhaits de Noël, la poste certifiée, l'assurance avec accusé de réception, les colis-comptoir et les mandats de poste, ont été, pour la plupart, contestées par les syndicats des postes. Un grand nombre d'entre elles ont aussi été contestées par le Comité de réexamen du service postal (CRSP), un organisme nommé par le gouvernement pour examiner la tarification et les propositions de service et faire des recommandations.

Le CRSP, présidé par Alan Marchment, a souligné qu'avec la déréglementaion, la Société n'a plus à suivre le processus d'approbation gouvernementale si elle veut changer les tarifs ou les modalités de prestation d'un service. Elle serait libre d'en interrompre la prestation. Le CRSP a aussi déconseillé la déréglementation dans les cas où la Société canadienne des postes n'a pas de concurrence du secteur privé au chapitre des prix et des normes de service.

Par exemple, le CRSP a souligné qu'il n'existe aucune solution de rechange raisonnable aux mandats de poste et colis-comptoir dans bon nombre d'endroits ruraux et que la déréglementation permettrait à la Société de hausser arbitrairement ses tarifs ou d'abolir ses services. Le gouvernement a approuvé les projets de la Société de déréglementer ces services en dépit des recommandations du CRSP et de l'insuffisance des renseignements fournis pour justifier ces propositions.

[*Texte*]

The only logical argument for Canada Post deregulation of services is found in the study conducted by Canada Post by S.G. Warburg Securities and the RBC Dominion Securities Ltd. This study considered the risks which would be considered by private sector investors if Canada Post was privatized. The study refers to regulated businesses as facing a risk because of their lack of control of revenues.

In the absence of any other explanation, the Canadian Labour Congress and the Canada Post unions must conclude that the move to deregulate products and services is part of a corporate strategy to facilitate the privatization of Canada Post. It's worth noting that the deregulation of products and services is no longer subject to consideration by the PSRC. In its 1990 budget, the government abolished this committee.

The Canadian Labour Congress and Canada Post unions ask the committee to note that the profits Canada Post has generated to date in its bid to attract private sector investors have been achieved at least in part by the reduction and deterioration of postal services to the people of Canada.

The privatization of wicket services adversely affects postal services and job opportunities for Canadians. Since 1981 there has been a consistent policy to eliminate Saturday services at corporate counters. Currently, most urban communities receive no Saturday service. In rural communities Saturday service has been greatly reduced. While large-volume mailers receive lower rates and preferential treatment, individual members of the public, small businesses and non-profit organizations pay higher rates and receive substandard service.

In its 1989 report to Canada Post concerning proposals to increase rates and change regulations, the Postal Service Review Committee said proposed rate increases would make no significant improvement "to the quality of service provided to householders and small businesses, certain segments of whom have been faced with less service while paying more for postal services".

For many years the federal government has interpreted the requirement under the Canada Post Corporation Act to operate on a self-sustaining financial basis to mean the ability to operate without the need for public subsidy, except where the corporation is required to perform specific services at less than cost. In his November 20, 1986, appearance before the Standing Committee on Government Operations, Canada Post Corporation president Donald Lander was clear that the achievement of financial self-sufficiency required the corporation to break even without the need for government subsidies. He stated that Canada Post should only receive government reimbursement "for losses incurred on services that are provided at less than cost for reason of government policy".

[*Traduction*]

Le seul argument logique en faveur de la déréglementation des services de la Société se retrouve dans l'étude entreprise pour son compte par S.G. Warburg Securities Ltd. et RBC Dominion Securities Ltd. Cette étude a examiné les risques qui seraient encourus par les investisseurs du secteur privé si la Société canadienne des postes était privatisée. L'étude souligne que les entreprises réglementées sont menacées à cause de leur manque de contrôle sur les revenus.

Faute d'une explication différente, le CTC et les syndicats des postes se doivent de conclure que les projets de déréglementation des produits et services font partie d'une stratégie des grandes entreprises visant à faciliter la privatisation de la Société canadienne des postes. Il est à remarquer que la déréglementation des produits et services ne fait plus l'objet d'un examen par le CRSP. Le gouvernement a aboli ce comité dans son budget de 1990.

Le CTC et les syndicats des postes prient le Comité de constater que les profits réalisés jusqu'à maintenant par la Société canadienne des postes en vue d'attirer les investisseurs du secteur privé l'ont été, du moins en partie, au moyen d'une réduction et d'une détérioration des services postaux offerts à la population canadienne.

La privatisation des services au guichet a des répercussions néfastes sur les services postaux et les possibilités d'emploi des Canadiens et Canadiennes. Depuis 1981, il existe une politique systématique visant à fermer les comptoirs de la société le samedi. Présentement, la plupart des collectivités urbaines ne bénéficient plus du service postal le samedi. Dans les collectivités rurales, les services du samedi ont été considérablement réduits. Alors que les gros expéditeurs de courrier bénéficient de tarifs et de traitements préférentiels, le public, les petites entreprises et les organismes sans but lucratif paient des tarifs plus élevés pour un service de deuxième ordre.

Dans son rapport de 1989 à la Société canadienne des postes sur les propositions de hausses de tarifs et les modifications aux règlements, le Comité de réexamen du service postal a reconnu que les hausses tarifaires proposées n'apporteraient pas «d'importantes améliorations à la qualité du service fourni aux ménages et aux petites entreprises dont certains ont eu à subir une réduction des services tout en payant davantage pour le service postal».

Depuis des années, le gouvernement fédéral interprète l'exigence, prévue dans la Loi sur la Société canadienne des postes, de fonctionner sur une base d'autonomie financière comme signifiant l'aptitude à fonctionner sans subvention publique sauf lorsque la Société est tenue d'offrir certains services à des tarifs inférieurs au prix coûtant. Lors de sa comparution devant le Comité permanent de l'administration gouvernementale, le 20 novembre 1986, le président de la Société canadienne des postes, M. Donald Lander, a précisé que la réalisation de l'autonomie financière exige que la société atteigne le seuil de rentabilité sans recevoir de subventions gouvernementales. Il a déclaré que la société ne devrait recevoir du gouvernement que le remboursement de «toute perte relative aux services offerts à un coût inférieur au prix coûtant pour des raisons d'intérêt public».

[*Text*]

• 1045

The summary of the 1987–88 to 1991–92 corporate plan also recognized financial self-sufficiency to mean elimination of government subsidy. It foresaw the corporation funding its capital program through borrowing. The 1988–89 to 1992–93 corporate plan recognized that postage rates were to be set at a level that when combined with revenues from other sources would meet the costs of the corporation.

The financial obligation of the post office increased greatly in the April 27, 1989, federal budget, when Finance Minister Michael Wilson requested the corporation to target a return on equity in 1993–94 that would be appropriate for a company of similar size and comparable objectives operating in the private sector. Mr. Wilson also stated that a commercial mandate for Canada Post would be expected to yield about $300 million in dividends over the next five years.

It is significant to note that in response to Michael Wilson's request for a commercial mandate, officials of Canada Post Corporation are attempting to change the definition of financial self-sufficiency. The corporation has determined that financial self-sufficiency now requires it to earn a profit level of 14% to 15% rate of return on equity. The new definition of financial self-sufficiency is based on the assumption that it is necessary for Canada Post to behave like and meet all of the financial criteria of a private sector corporation attempting to maximize profits.

It is interesting to note the impact of this new thinking on the calculations of revenue requirements for Canada Post. Currently the projections call for the post office to earn a profit of $71 million by 1992–93. By applying the new definition of financial self-sufficiency—that is, 15% return on equity—the post office has now concluded that this profit actually constitutes a revenue shortfall of $124 million.

The redefinition of the financial mandate will require Canada Post to generate substantial profits. These profits will be earned at the expense of higher postal rates and a reduced level of services. Also, Canada Post is expected to pay $321 million in dividends to the federal government between 1989 and 1993. This is money that could and should be used to improve postal services, reduce postage rates and improve working conditions in Canada Post.

The Canadian Labour Congress and Canada Post unions strongly oppose the new definition of financial self-sufficiency that is being imposed on Canada Post by the Conservative government. The new definition ensures that the interest of postal users and post office workers will increasingly be sacrificed so that the federal government can extract greater and greater dividends and prepare Canada Post for privatization. It is also fundamentally at odds with the intent of the Canada Post Corporation Act as unanimously passed by the House of Commons.

[*Translation*]

Le sommaire du plan général de la Société des exercices financiers 1987–1988 à 1991–1992 reconnaissait aussi l'autonomie financière comme l'exigence d'éliminer le recours aux subventions gouvernementales. Il prévoyait que la Société financerait son plan d'investissement par des emprunts. Le plan général des exercices 1988–1989 à 1992–1993 reconnaissait que les tarifs postaux devaient être établis à un niveau qui, jumelé aux revenus d'autres sources, permettrait à la Société de recouvrer ses coûts.

L'obligation financière de la Société canadienne des postes s'est encore accrue lorsque, dans son budget fédéral du 27 avril 1989, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, demandait à la Société d'adopter un taux cible de rendement sur l'avoir propre en 1993–1994 qui conviendrait pour une entreprise de taille semblable et aux objectifs comparables dans le secteur privé. M. Wilson a aussi souligné que le mandat commercial fixé à Postes Canada devrait rapporter environ 300 millions de dollars de dividendes au cours des cinq prochaines années.

Il est révélateur qu'en réponse à la demande de M. Michael Wilson d'élaborer un mandat commercial, les cadres de la Société tentent de redéfinir l'autonomie financière. La Société a déterminé que pour atteindre l'autonomie financière, elle se doit maintenant de réaliser un taux de rendement de capitaux propres de 14 à 15 p. 100. La nouvelle définition de l'autonomie financière suppose que la Société canadienne des postes doit agir comme une entreprise du secteur privé tentant de maximiser ses profits et doit répondre à tous les critères financiers d'une telle entreprise.

Il vaut la peine de souligner l'incidence de cette nouvelle démarche dans le calcul des revenus que doit réaliser la Société. La Société anticipe présentement réaliser des profits de 71 millions de dollars en 1992–1993, mais selon la nouvelle définiton d'autonomie financière—l'exigence d'un rendement des capitaux propres de 15 p. 100—de tels profits constituent en réalité un manque à gagner de 124 millions de dollars.

La nouvelle définition de la mission financière de la Société l'obligerait dès lors à réaliser des profits considérables. Ceux-ci seront obtenus au moyen de hausses des tarifs postaux et d'une réduction des services offerts. De plus, la Société se devait de verser 321 millions de dollars en dividendes au gouvernement fédéral entre 1989 et 1993. Ces fonds devraient en réalité servir à améliorer les services postaux, réduire les tarifs et améliorer les conditions de travail.

Le CTC et les syndicats des postes s'opposent vigoureusement à la nouvelle définition de l'autonomie financière imposée à la Société canadienne des postes par le gouvernement conservateur. La nouvelle définition permet au gouvernement fédéral de soutirer de plus en plus de dividendes et de préparer la privatisation de la Société canadienne des postes aux dépens des intérêts des usagers de la poste et des travailleurs et travailleuses. En outre, elle va à l'encontre de la Loi sur la Société canadienne des Postes adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes.

[*Texte*]

The mandate of Canada Post Corporation: The Canadian Labour Congress and Canada Post unions believe that the terms of the Canada Post Corporation Act provide a clear mandate for the post office to be directed as a service-oriented institution. The mandate clearly requires the corporation to maintain basic customer services. We believe that such services include door-to-door delivery in communities with more than 2,000 addresses, rural route delivery and a full range of counter services at public postal outlets.

With respect to financial self-sufficiency, the legislation instructs the corporation to have regard to the need to conduct its operations on a self-sustaining basis while providing adequate service which is similar with respect to communities that are the same size. The instruction to regard the need of financial self-sufficiency is also made conditional to the obligation to maintain basic customer services.

The relationship between postal rates and the financial objectives of Canada Post calls for fair and reasonable rates:

> consistent so far as possible with providing a revenue, together with any revenue from other sources, sufficient to defray the costs incurred by the Corporation in the conduct of its operations under this Act.

• 1050

Nowhere in this legislation is there an obligation upon Canada Post to make profits, much less achieve a profit rate of 14% to 15%. Nowhere in the legislation is there an obligation upon Canada Post to raise rates or reduce services so as to pay millions of dollars of dividends to the federal government in order to reduce the national debt. Instead, the legislation clearly instructs the corporation to maintain and improve services, and to raise rates no higher than the level necessary to defray the costs incurred by the corporation in providing service to the public. This was our understanding of the meaning of the mandate adopted in 1981, and it remains so today.

It is our experience that poor, irregular service and increasing postal rates are of much more concern to the public than the elimination of the so-called deficit or the generation of profits. The CLC and Canada Post unions strongly support a vision of the post office as a public institution designed first and foremost to provide quality services to the people of Canada, and at a price that guarantees accessibility to all.

We oppose the privatized vision of Canada Post that is the main thrust of Bill C-73. The government has no mandate to privatize Canada Post. The government and management of Canada Post have not even engaged in a public debate to explain their position on privatization, or to consider the views of the people who work for the corporation or the people who currently own the post office, the Canadian public.

[*Traduction*]

La mission de la Société canadienne des postes: Le Congrès du Travail du Canada et les syndicats des postes croient que les modalités de la Loi sur la Société canadienne des postes exigent clairement que la Société canadienne des postes soit administrée en tant qu'institution vouée au service. La mission exige nettement que la Société assure l'essentiel du service postal habituel. Selon nous, l'essentiel du service postal habituel comprend la distribution à domicile dans les collectivités comptant plus de 2 000 adresses, la distribution rurale ainsi qu'une gamme complète de services offerts dans les comptoirs postaux publics.

En ce qui concerne l'autonomie financière, la loi charge la Société de veiller à l'autofinancement de son exploitation en fournissant des services comparables aux collectivités de même importance. Cette directive est valable à la condition que l'obligation d'assurer l'essentiel du service postal soit respectée.

La relation entre les tarifs postaux et les objectifs financiers de la Société prévoit que les tarifs de port doivent être justes et réalistes et permettent:

> d'assurer, dans la mesure du possible, des recettes qui, jointes à celles d'autres sources, suffisent à équilibrer les dépenses engagées par la Société pour l'exécution de sa mission.

Il n'est fait mention nulle part dans la loi de l'obligation de réaliser des profits et encore moins une marge bénéficiaire de 14 à 15 p. 100. Il n'est fait nulle part mention de l'obligation de hausser les tarifs ou de réduire les services de façon à verser des millions des dollars en dividendes au gouvernement fédéral dans le but d'éponger la dette nationale. La loi dit clairement que la société doit maintenir et améliorer les services et qu'elle doit augmenter ses tarifs juste assez pour couvrir les frais occasionnés par les services qu'elles offrent au public. C'est ainsi que nous avons interprété la mission en 1981 et que nous l'interprétons encore aujourd'hui.

Nous savons par expérience que la population se soucie beaucoup plus de la piètre qualité et de l'irrégularité du service et des hausse de tarifs que de la suppression du prétendu déficit ou des profits. Le CTC et les syndicats des postes appuient fermement une vision basée sur le principe que le service postal est une institution publique vouée d'abord et avant tout à offrir des services de qualité à la population canadienne à des tarifs abordables pour tous.

Nous nous opposons à la vision qui consiste à faire de la Société canadienne des postes une entreprise privée, ce qui est l'objectif premier du projet de loi C-73. Le gouvernement n'a pas le mandat de privatiser la Société canadienne des postes. Le gouvernement et la direction de la société ne se sont même pas engagés dans un débat public qui leur aurait permis d'expliquer leur position sur la privatisation ou d'examiner le point de vue de ceux et celles qui travaillent pour la société ou qui sont propriétaires du service postal, la population canadienne.

[*Text*]

The CLC and Canada Post unions strongly urge the committee to recommend against the passage of Bill C-73, which is a thinly veiled attempt to privatize Canada Post through the back door by first selling shares to employees. Privatization is not the solution to the problems of Canada Post.

The CLC and Canada Post unions request that the committee members acknowledge the importance of consulting with post office workers and the people of Canada Post to seek a meaningful solution to post office problems. We also urge the committee to consider our alternatives to Bill C-73, which would go a long way toward solving post office problems and fulfilling many of the stated objectives of this bill. We firmly believe that our alternative recommendations would also help the post office fulfil its mandate as outlined in the Canada Post Corporation Act, and reconcile its social and economic responsibilities to society with its legal and moral obligations to provide a safe, humane environment in which workers can perform their duties with respect and dignity.

We recommend that Canada Post and the federal government abandon Bill C-73 and instead take meaningful steps toward improving service and labour relations. These are as follows.

First, expand service. Service expansion would improve employment opportunities and conditions for employees, while increasing services for Canadians and raising revenues for Canada Post. Canada Post should greatly expand door-to-door delivery and expand revenue-generating services at postal wickets. These include the following:

Bill payments: Canada Post should initiate a bill payment service at counters similar to that at sub-post offices, banks and other financial institutions. This kind of service is common at postal administrations in other countries.

Financial banking services: The post office provided banking services up until the 1960s. Canada Post has facilities in hundreds of communities where there are no banks. Canada Post should negotiate an arrangement with credit unions or banks to extend banking services, including the sale of travellers' cheques to all counter facilities.

Consumer post/catalogue sales: Canada Post should re-establish the consumers post project on a national basis, with the involvement of several major catalogue distributors.

Packaging and wrapping materials: Canada Post should expand the sale of packaging and wrapping materials to all outlets.

Envelopes and postal-related materials: Canada Post should sell all types of mailing materials, including envelopes, greeting cards, etc. at a post office.

[*Translation*]

Le CTC et les syndicats des postes encouragent fortement le comité à déconseiller l'adoption du projet de loi C-73, qui constitue une tentative à peine voilée de privatiser le service postal en offrant d'abord des actions aux employés. La privatisation n'est pas une solution aux problèmes de la Société canadienne des postes.

Le CTC et les syndicats des postes demandent aux membres du comité de reconnaître qu'il importe de consulter les travailleuses et travailleurs des postes et la population canadienne pour trouver une solution efficace aux problèmes liés aux services postaux. Nous prions aussi le comité d'étudier nos solutions de rechange au projet de loi C-73 qui permettraient de résoudre en grande partie les problèmes de la Société canadienne des postes et d'atteindre un grand nombre des objectifs énoncés dans le projet de loi. Nous croyons fermement que nos recommandations aideraient aussi la Société canadienne des postes à remplir la mission exposée dans la Loi sur la Société canadienne des postes et à concilier ses responsabilités sociales et économiques avec ses obligations légales et morales de fournir un milieu de travail sécuritaire et humain dans lequel les travailleurs et travailleuses peuvent accomplir leurs tâches dans le respect et la dignité.

Nous recommandons que la Société canadienne des postes et le gouvernement renoncent au projet de loi C-73 et qu'ils prennent plutôt des mesures efficaces pour améliorer le service et les relations de travail. Voici les mesures que nous proposons.

Il faut d'abord élargir les services. L'expansion des services améliorerait les perspectives d'emploi et les conditions de travail des employés tout en augmentant les services offerts aux Canadiens et les revenus de la Société canadienne des postes. La société devrait étendre considérablement la distribution du courrier à domicile et les services aux comptoirs postaux qui produisent des revenus comme:

Le paiement des factures: la société devrait offrir un service de paiement de factures au comptoir analogue à celui offert dans les bureaux de postes auxiliaires, les banques et autres institutions financières. Ce service est très courant dans les administrations postales d'autres pays.

Les services financiers et bancaires: les Postes offraient des services bancaires qui ont été supprimés dans les années soixante. Ayant des installations dans des centaines de localités où il n'y a pas de banques, la Société canadienne des postes devrait négocier une entente avec les caisse populaires ou les banques afin d'offrir des services bancaires, notamment la vente de chèques de voyage à tous ses comptoirs postaux.

Poste Consommateurs—ventes par catalogue: la société devrait rétablir le projet Poste Consommateurs, à l'échelle nationale, avec la participation de plusieurs compagnies de distribution par catalogue.

Le matériel d'emballage: la société devrait offrir du matériel d'emballage dans tous ses points de vente.

Enveloppes et articles de papeterie: la société devrait vendre toutes sortes d'articles de papeterie, tels que des enveloppes, des cartes de souhaits, etc, dans ses points de vente.

[*Texte*]

Canada Post, with facilities in thousands of communities, is ideally located to serve as an agent for the federal government to sell licences and permits, etc. The number and type of mail products sold at wickets can be increased to include transit tickets, pre-packaged insurance plans, lottery tickets, etc.

Management must stop the systematic harassment of workers who are absent from work or who require overtime hours. The number of employees who are unjustly disciplined and/or fired is a disgrace. This problem must be addressed and management must be held accountable for the disciplinary penalties imposed on workers.

• 1055

It is time to re-evaluate all work performed in processing facilities to create day-shift positions where possible.

The rights of union representatives must be fully respected. Likewise, consultation must become more than a meaningless exercise to announce decisions that have already been made.

A real effort must be made to reduce workplace injuries and work-related illnesses. Likewise, the rights of injured workers to modified duties and rehabilitative positions must be respected.

Work must be reorganized to maximize full-time job opportunities for part-time and casual employees.

Management must consult in good faith and work to eliminate all adverse effects of new technology. This is especially important given the new equipment that will be introduced to sort mail to the line of delivery.

Management at all levels must honour the letter and spirit of the collective agreement.

In order to improve job opportunities and improve service, the corporation should stop privatizing and contracting out and instead examine ways to improve the service to the public. For example, Canada Post should stop privatizing and closing public postal outlets. Instead, it should restore and improve this important public service.

In closing, we strongly urge committee members to reject Bill C-73 and instead recommend that Canada Post consider the views of its employees, including the alternative recommendations outlined in this submission.

Le président: Merci, madame Riche. Est-ce que je dois considérer que cet exposé-là est le reflet de la position des autres personnes qui vous accompagnent? Il n'y a donc pas de présentation supplémentaire.

Si vous me permettez on va débuter la période des questions, et pour cela je donne la parole à M. Samson pour une première ronde.

[*Traduction*]

Étant donné qu'elle est implantée dans des milliers de localités, la société est dans une situation idéale pour servir d'agent de vente de divers permis et licences au nom du gouvernement fédéral. On pourrait augmenter le nombre et la gamme de produits de vente au détail offerts au guichet, pour y inclure entre autres des billets d'autobus, des régimes d'assurance multirisques, des billets de loterie, etc.

La direction doit cesser de harceler systématiquement les travailleurs et travailleuses qui s'absentent ou qui font des heures supplémentaires. Le nombre d'employées et d'employés injustement punis ou renvoyés est scandaleux. Il faut régler ce problème et la direction doit être tenue responsable des sanctions imposées aux travailleurs et travailleuses.

Il est temps de réévaluer tout le travail effectué dans les installations de traitement du courrier et de créer des postes de jour lorsque c'est possible.

Les droits des représentants syndicaux doivent être pleinement respectés. Il faut aussi que les consultations cessent d'être un exercice futile qui ne serve qu'à annoncer des décisions prises d'avance.

On doit faire de réels efforts afin de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles. On doit aussi respecter le droit des travailleuses et travailleurs blessés à des tâches modifiées ou à un poste de réadaptation.

Il faut réorganiser le travail de façon à maximiser les chances des employés à temps partiel et occasionnels d'obtenir un poste à plein temps.

L'employeur doit consulter de bonne foi et il doit s'efforcer de supprimer complètement les répercussions néfastes de la nouvelle technologie. Cette mesure est particulièrement importante du fait que l'on mettra en place du nouveau matériel pour trier le courrier par séquence d'adresses.

La direction, à tous les niveaux, doit respecter la lettre et l'esprit de la convention collective.

Pour améliorer les possibilités d'emploi et le service, la Société doit cesser de privatiser et d'avoir recours à la sous-traitance et elle doit essayer de trouver des moyens d'améliorer le service au public. La Société canadienne des postes devrait, par exemple, cesser de privatiser et de fermer des comptoirs postaux publics. Elle devrait plutôt rétablir et améliorer cet important service public.

En conclusion, nous encourageons vivement les membres du Comité à rejeter le projet de loi C-73 et à recommander que la Société canadienne des postes tienne compte des opinions de ses employés ainsi que des solutions de rechange recommandées dans le présent exposé.

The Chairman: Ms Riche, thank you. Should I consider that this submission reflects the position of the other persons who are with you? Thus there are no additional comments.

If you agree, we are going to start the question period. Mr. Samson for a first round of questions.

[*Text*]

M. Samson (Timmins—Chapleau): Merci, monsieur le président.

Thank you to all of you for coming here today to make your presentation. I think it's extremely important that we get an opportunity to explore all sides of the question and to pose questions, as we did to the minister, to try to help us in arriving at a conclusion as to the fate of this legislation.

A couple of things bother me about this whole bill. I've read it. I've listened to your presentation. I listened to the minister when he was here. One of the things I caught is that this legislation, this employee share savings plan, is a plan that would somehow rectify some of the problems that exist between employees and management at Canada Post. It seems that those people, including yourselves, who have come before us have said that some problems exist. Some of these problems are very deep-rooted. This share plan is a way of creating better labour-management relations.

I have a great deal of difficulty with that. My interpretation of this is that it seems because they're not voting shares, number one, because there's only going to be 10% made available to employees, we don't know what that division is going to be, how much of it is going to be allowed to be purchased by management, how much is going to be earned by the hourly rated or unionized workers. We don't know what the value of these things are. There are a lot of things we don't know, yet we're being asked to support this bill on the basis that it's going to be a cure-all and end-all to the problems that exist within Canada Post.

You've put forward some suggestions as to how some of these problems can be eliminated. We receive many different documents, newspaper articles. There's one here where the postmaster was convicted of trespassing when he was trying to present a worker with a reprimand slip. We hear about harassment in the workplace. We hear many different things that happen with workers. We hear also on privatization. . .

Mr. Chairman, I don't know if you've received this yourself yet, but I have copies here of a press release that came out this morning, and copies of a discussion paper that came out. It's a conversion to a gross margin communication plan that Canada Post is proposing that's being released today. I have asked my assistant to give you a copy of it so you will know what I am talking about. This only strengthens your position in that there's a lot of secrecy and there are a lot of things going on without any consultation whatsoever with employees at Canada Post.

• 1100

If it's the government's intention to create a partnership with its employees, then why does it not make them real partners? Why does the government not allow them to take part in the decision-making? Why is it in this case, in regard

[*Translation*]

Mr. Samson (Timmins—Chapleau): Thank you, Mr. Chairman.

Merci à tous d'être venus pour faire votre exposé. J'estime qu'il est extrêmement important que nous ayons l'occasion d'examiner la question sous tous ses angles et de poser des questions, comme nous en avons posées au ministre, pour essayer d'en tirer une conclusion sur le sort de ce projet de loi.

Il y a une ou deux choses qui me tracassent au sujet de ce projet de loi. Je l'ai lu. J'ai écouté votre exposé. J'ai écouté le ministre quand il est venu témoigner. Une des choses que j'ai comprises, c'est que ce projet de loi, ce régime d'épargne-actions pour employés résoudrait, paraît-il, certains des problèmes qui existent entre les employés et la direction de la Société canadienne des postes. Ces gens, y compris vous-mêmes, nous ont dit qu'il y avait des problèmes dont certains sont ancrés très profondément. Il paraît que ce régime d'épargne-actions est un moyen d'améliorer les relations entre les employés et la direction.

J'ai beaucoup de difficulté à l'admettre. Il y a un problème à mon avis. Comme il ne s'agit pas d'actions avec droit de vote et que 10 p. 100 seulement des actions seront offertes aux employés, on ignore comment celles-ci vont être réparties, combien d'actions la direction pourra acheter, combien les travailleurs rémunérés à l'heure ou les employés syndiqués vont gagner. On ignore combien cela vaudra. Il y a toute une série d'éléments que nous ne connaissons pas et on nous demande pourtant d'appuyer ce projet de loi sous prétexte qu'il sera une panacée et qu'il fera disparaître à jamais les problèmes qui existent à la Société canadienne des postes.

Vous avez recommandé des solutions pour supprimer ces problèmes. Nous recevons de nombreux documents, de nombreux articles de journaux différents. J'en ai un ici où l'on dit qu'un directeur des postes a été déclaré coupable d'avoir pénétré sans autorisation dans un lieu quand il a essayé de remettre une fiche de réprimande à un travailleur. On nous parle de harcèlement au travail. On nous raconte toutes sortes de choses qui arrivent aux travailleurs. On parle également de privatisation. . .

Monsieur le président, j'ignore si vous l'avez déjà reçu, mais j'ai ici plusieurs exemplaires d'un communiqué qui a été diffusé ce matin, ainsi que plusieurs exemplaires d'un document de travail. Dans ce communiqué, il est question de la marge bénéficiaire brute proposée par la Société canadienne des postes. J'ai demandé à mon adjoint de vous en remettre un exemplaire pour que vous sachiez ce dont je parle. Ce document corrobore vos opinions, c'est-à-dire qu'à la Société canadienne des postes, on fait beaucoup de cachotteries et bien des décisions sont prises sans avoir consulté du tout les employés.

Si le gouvernement a l'intention de créer un partenariat avec ses employés, pourquoi n'en fait-il pas de véritables associés? Pourquoi le gouvernement ne permet-il pas à ceux-ci de participer à la prise de décision? Pourquoi est-ce que

[*Texte*]

to this new restructuring or whatever it is the government is calling it, that it is not even going to advise MPs of this program? It is going to select MPs who will be notified as a result of this new program, this new tearing apart of the services, we will call it.

I have some difficulty in contradicting anything—not that I'm trying to contradict what you're saying, but in arguing that what you're saying is not true. There are some big divisions that exist within Canada Post. That this ESSP will improve labour-management relations at Canada Post. . .I don't think it's very likely that this is going to help in any way.

You suggested some changes, or you alluded to some of the things that you are recommending. I would like to ask you to expand, if you could—and I'm sure you can—as to what kinds of changes you would like to see made to really and truly improve labour-management relationships. I really don't think this is the answer. I have some difficulty with shares.

My experience with shares, limited as it is, has been... When I was working for an employer—and I was—that did have a share plan available to employees whereby we were given shares, we were allowed to purchase shares within that company. But there were no limitations. We could sell them to whoever we wanted to sell them to. We didn't have to turn them in whenever we terminated our employment, and all the rest of it. Everything else that you can do with shares we were allowed to do. There were no limitations.

But I don't think the issue here is really whether or not you want to accept this plan. Obviously you're not accepting it; you're not accepting any amendments to it, and from what I've seen, I certainly don't blame you.

They're also trying to tell us that this employee share savings plan—and they call it a savings plan, they don't even call it stocks—is going to improve service because it's going to make employees more aware of the benefits of creating profits. There are going to be some problems with that. It's going to create some dissension, I think, within the ranks of labour in Canada Post.

Again, we have to re-emphasize that we don't know what the differential is going to be in terms of how many shares management will be able to buy as opposed to how many shares labour will be able to buy. However, there's going to be an imbalance because hourly rated employees make less than the management employees, as a rule. So we have to accept that management will be in a position to buy more shares, which will give them a larger return on their investment.

• 1105

What kind of problems do you see that might be created as a result of employees, now shareholders, perhaps finding ways of eliminating employment to create higher profits?

I would also like you to expand a little more, if you would, on dividends. I have a very minor number of shares in a company called Placer Dome. I was an employee there, and these shares were given to me when I was working there.

[*Traduction*]

dans ce cas-ci, dans le cadre de cette nouvelle réorganisation, peut importe comment le gouvernement appelle cela, celui-ci n'a-t-il même pas l'intention d'avertir les députés? Il compte seulement mettre quelques députés au courant de ce nouveau programme, de ce nouveau démantèlement des services, dirons-nous.

J'éprouve de la difficulté à contredire quoi que ce soit; ce n'est pas que j'essaye de vous contredire, mais j'ai de la difficulté à affirmer que ce que vous dites n'est pas vrai. La Société canadienne des postes est déchirée par de gros conflits. Il est fort improbable que ce régime d'épargne-actions améliore les relations entre les employés et la direction à la Société canadienne des postes.

Vous avez recommandé certains changements ou vous avez fait allusion à certaines de vos recommendations. Je voudrais que vous précisiez si possible—et je suis certain que vous pouvez le faire—quel genre de changements vous recommandez de faire pour améliorer vraiment les relations patronales-syndicales. Je ne crois vraiment pas que ce régime soit la solution. J'ai des doutes quant aux actions.

Mon expérience dans ce domaine est restreinte, mais j'ai travaillé pour un employeur—et oui—qui offrait à ses employés un régime d'épargne-actions en vertu duquel on nous donnait des actions de l'entreprise et on nous permettait d'en acheter. Il n'y avait toutefois aucune restriction. Nous pouvions les vendre à qui nous voulions. Nous ne devions pas les remettre à la compagnie quand nous quittions notre emploi. Nous pouvions faire absolument tout ce qui est normalement permis avec nos actions. Il n'y avait pas la moindre contrainte.

Je ne crois pas que la question est de savoir si vous acceptez ou non ce régime. De toute évidence, vous ne l'acceptez pas; vous n'êtes pas d'accord non plus qu'on le modifie et d'après ce que j'ai pu voir, je ne vous le reproche pas.

Le gouvernement prétend également que ce régime d'épargne-actions pour employés—c'est ainsi qu'il l'appelle—va améliorer le service, ce qui fera mieux comprendre aux employés les avantages de la rentabilité. Cela va créer des problèmes. Je crois que cela suscitera des conflits au sein de la Société canadienne des postes.

Il ne faut surtout pas oublier que l'on ignore quelle différence il y aura entre le nombre d'actions que les membres de la direction pourront acheter et le nombre d'actions qui seront offertes aux travailleurs. Il y aura certainement une différence puique les employés rémunérés à l'heure gagnent généralement moins que les cadres. Il faut donc admettre que les cadres seront en mesure d'acheter un plus grand nombre d'actions, ce qui leur rapportera davantage.

Quel genre de problèmes pourraient surgir, d'après vous, parce que les employés, devenus des actionnaires, trouveront peut-être des moyens de supprimer des emplois pour augmenter les profits?

Je voudrais également que vous vous étendiez un peu plus sur la question des dividendes. Je possède un très petit nombre d'actions d'une société qui s'appelle Placer Dome. J'ai reçu des actions quand je travaillais pour elle.

[*Text*]

They talk about dividends, and the minister, when he was here before the committee, talked about dividends to the employees. First, I have to make an assumption that the minister, when he talked about dividends, was not only talking about dividends vis-à-vis shares but dividends in terms of some job security, I guess he was alluding to, because he said the money that resulted from the purchase of shares would be at the disposal of the corporation to enhance services. He was making allusions that this was in fact going to assist the workers.

Going back to my own shares, I get a cheque every three or four months, whatever it is. The dividends I get for my shares are something like 3¢ a share sometimes. I think 9¢ a share has been the highest I have ever gotten in dividends.

The minister is talking about dividends. I think the dividends he is talking about are for the corporation only. He feels the dividends will be in terms of profits, again emphasizing that the corporation should be run like a company that has to show a profit and having disregard for the fact that the corporation is a service corporation. It was never designed to make a profit. I think you will agree. I think you already have agreed. You have stated that you certainly agree that it should be self-sustaining, self-sufficient. But in the event that there were profits, the profits should be turned back to improve service and not to eliminate jobs. I would like you to elaborate a little more on that.

On the ESSPs I would like to ask you, and I think it is very straightforward, whether or not the employee share savings plan was ever discussed during negotiations. I don't think it's a plan that has just been thought of in the last couple of weeks or months. Surely the negotiators or the government at the time must have known they were working on this kind of plan, just as they have known they were working on this other restructuring we have just heard about today. I would like to know if they were ever discussed.

The minister made a statement when he was here that during a period of time the union executive wanted to utilize some $2.5 million, I believe is what he said, of the membership's money—and I believe I am quoting the minister—to promote their political movement. I think he said something along that line. The membership said, no, you can't do that; we are not going to allow you to use that kind of money of ours for this political action. The executive thereby did not do it. The minister also said that it is not the union membership that opposes this; it is the executive of the union that opposes it.

• 1110

Allow me to submit this to you. If the minister is quick to accept the decision of the union membership not to allow the executive to utilize this money for those purposes he's stated, maybe you would be in a position to suggest to the minister that he accept a similar vote on the basis of the decision towards this share program?

Ms Riche: I'll start and just make a couple of general statements in response.

[*Translation*]

On a parlé de dividendes et le ministre a parlé des dividendes que recevraient les employés. Je suppose qu'il ne parlait pas uniquement des dividendes versés sur les actions mais qu'il faisait également allusion aux avantages que cela représenterait sur le plan de la sécurité d'emploi. Il a dit en effet que la société pourrait utiliser l'argent de l'achat d'actions par les employés pour améliorer les services. Il insinuait donc que cela aiderait en fait les employés.

Pour en revenir à mes propres actions, je reçois un chèque tous les trois ou quatre mois, je ne sais plus exactement. Les dividendes que je touche sont d'environ 3 par action. Je crois que le plus que j'ai touchés, c'est 9 par action.

Le ministre prétend que ce régime produira des dividendes. Je crois que seule la société en profitera. Il estime que les profits augmenteront, en insistant bien sur le fait que la société doit être dirigée comme une entreprise qui doit réaliser des bénéfices, sans tenir compte du fait qu'il s'agit d'une entreprise de services publics. Vous admettrez, je crois, qu'elle n'a jamais été conçue dans le but de faire des bénéfices. Vous l'avez déjà admis, si je ne me trompe. Vous avez dit que vous estimez effectivement qu'elle doit être autonome et qu'elle doit s'autofinancer mais que si elle réalise des profits, ceux-ci doivent servir à améliorer le service et non à supprimer des emplois. Je voudrais que vous donniez quelques explications plus détaillées à ce sujet.

Je voudrais aussi vous poser une question tout simple au sujet du régime d'épargne-actions pour employés. Je voudrais savoir s'il en a jamais été question pendant les négociations. Je ne pense pas que cette idée remonte seulement à deux semaines ou à quelques mois. Les négociateurs ou le gouvernement savait certainement que ce genre de régime était en préparation, ainsi que l'autre réorganisation que l'on vient de nous annoncer aujourd'hui. Je voudrais savoir s'il en a jamais été question.

Quand il est venu témoigner, le ministre a dit qu'à un certain moment, la direction du syndicat voulait utiliser une somme d'environ 2,5 millions de dollars venant des cotisations—et je crois que je cite fidèlement—pour étendre son action politique. Je crois qu'il a dit quelque chose comme cela. Les membres ont refusé catégoriquement; ils n'ont pas voulu que le syndicat utilise leur argent pour cette action politique. La direction s'est inclinée. Le ministre a ajouté également que ce ne sont pas les membres du syndicat, mais la direction, qui s'oppose à ce régime.

Je vais vous dire ceci. Si le ministre a accepté d'emblée le refus des membres du syndicat dans ce cas là, vous seriez peut-être en mesure de lui conseiller d'accepter un verdict analogue au sujet de ce programme d'épargne-actions.

Mme Riche: C'est moi qui vais commencer. Je me contenterai de faire des remarques générales.

[*Texte*]

For these shares to be sold, 10% of whatever—nobody's ever told us what 100% means, but 10% of whatever—if nobody buys, doesn't work anyway. So that's the end of it, right? If no employee ever buys a share because it's absolutely voluntary—and the minister was adamant about that—I think we might be wasting a lot of time around the committee and the House even discussing this bill. If it's totally voluntary and if it doesn't mean voters' rights, and if it really is a loan as the minister has said, then I think this committee has to search the motivation for the legislation. I have no idea of the motivation.

We suggest in our brief that it's the beginning of privatization. In fact, it is privatization, because whether it's sold to employees or to Joe Blow on the street, once you sell 10% of a crown corporation, you have gone from crown, and once you call them shares, you have gone from crown to a public company or semi-public company in some way. I don't know all the terminology.

So we're not talking about the slippery slope to privatization; we are talking privatization. Others will speak on the labour relations. I could certainly speak on it, but I want you to hear from people who are on the front line.

I'm not sure the minister said the profits would be turned back into the corporation. Correct me if I'm wrong, but I think they were to be applied to the deficit. If we're going to make big bunches of money here. . .we were going to put it on the deficit, I think, was the minister's response to the committee.

Dissension in the ranks if some buy and some don't buy, I think, is part of the motivation. It's not a secret in this country that there haven't been great labour relations in the post office. It didn't start with Harvie Andre, Darrell Tingley or the members here. It started a long time ago—and I want to say this for the record—when the presidents of unions made a direct remark to the public, and it's gone on from there.

There are always two sides to guerrilla warfare in a workplace. The suggestion that a piece of legislation comes forward to sell 10% of whatever to the employees, I think, is part and parcel to make dissension within the ranks. I think the ministry and Canada Post are so naïve if they think that to go out selling shares in a non-profitable company is going to drive everybody crazy with the motivation of greed, to start attacking each other because they're all going to make billions of dollars; it's absolutely insane an,d quite honestly, really stupid. I mean, who wants to buy shares in a losing proposition?

[*Traduction*]

Pour vendre ces actions, 10 p. 100 d'un nombre indéterminé—personne ne nous a jamais dit combien d'actions il y aurait au total—il faut que quelqu'un les achète. Et si personne ne les achète, le système ne marche pas de toute façon. Dans ce cas, on en parle plus, n'est-ce pas? À supposer qu'aucun employé n'achète une seule action, puisque la participation à ce régime est entièrement libre—et le ministre a bien insisté là-dessus—, j'ai l'impression que le comité et la Chambre perdent beaucoup de temps à discuter de ce projet de loi. Si la participation est entièrement libre et si les actions ne donnent pas le droit de vote, s'il s'agit en fait d'un emprunt comme l'a dit le ministre, le comité doit alors essayer de trouver les raisons pour lesquelles le gouvernement a présenté ce projet de loi. Je n'en ai pas la moindre idée.

Dans notre mémoire, nous disons que c'est le début de la privatisation. C'est de la privatisation en fait, car lorsqu'on vend 10 p. 100 d'une société d'État, peut importe que ce soit à ses employés ou à monsieur tout le monde, on en fait en quelque sorte une société mi-publique, mi-privée. J'ignore les termes exacts.

Par conséquent, on ne peut même plus dire que nous sommes sur la mauvaise pente; il s'agit de privatisation en fait. D'autres vous parleront des relations de travail. Je pourrais vous en parler, mais je tiens à ce que vous entendiez l'avis de ceux qui sont aux premières lignes.

Je ne suis pas certaine que le ministre ait dit que les bénéfices reviendraient à la Société. Je vous demande de rectifier si je me trompe, mais j'ai l'impression qu'il a parlé de s'en servir pour réduire le déficit. Je crois que le ministre a dit au comité que si l'on gagne beaucoup d'argent d'un côté, on s'en servira pour faire baisser le déficit.

Je crois que le désir de semer la zizanie parmi les troupes si certains employés achètent et d'autres pas, est un des motifs de cette initiative. Ce n'est un secret pour personne que les relations de travail ne sont pas fameuses à la Société canadienne des postes. Cela ne date pas de l'époque de Harvie Andre, de Darrell Tingley ni de notre époque. La situation a commencé à se détériorer il y a longtemps, c'est-à-dire quand les présidents des syndicats ont fait une remarque directe à la population, je tiens à le signaler. C'est alors que tout a commencé.

Une guérilla menée au sein de l'entreprise revêt toujours deux aspects. Je crois que le projet de loi qui propose de vendre 10 p. 100 d'un nombre indéterminé d'actions aux employés fait partie d'un plan qui vise à semer le trouble au sein des troupes. Le ministre et la Société canadienne des postes sont bien naïfs s'ils espèrent arriver à rendre tout le monde dingue en vendant des actions d'une entreprise non rentable, s'ils pensent que les employés vont se mettre à s'entre-tuer pour l'appât du gain, parce qu'ils auront l'espoir de gagner des milliards de dollars; c'est absolument ridicule et bien franchement, je trouve que c'est vraiment stupide. Qui veut acheter des actions d'une entreprise non rentable?

[*Text*]

The other thing I think important—and you asked about the alternatives—is for the people at this table to expand on alternatives. There is nobody at this table saying Canada Post should operate at a loss. If necessary and absolutely necessary, service is important, but everybody at this table believes that self-sufficiency and breaking even, even for a public service, is a goal and an achievable goal.

So we're not talking about—and I wouldn't want you to think, because quite often we get questioned because of our political association, that we want to nationalize everything and we don't care if the deficit goes through the roof or not. That is absolutely untrue and the brief states it. But we believe there are ways other than what the minister and the legislation propose.

I'm not sure, Cid, if this has been on the books for a couple of months. I'm not sure if somebody got up one morning at 7 o'clock and figured, by God, there's a good piece of legislation; let's put it forward. I don't see any long-term planning. I'm sure you'll hear from the people that it was not discussed at the negotiating table. It was either a big secret or they hadn't thought about it when they were in negotiations for the last 36 months or something.

The other questions were labour relations, the dividends and job security, the negotiations, discussion and the membership. Okay. So you guys take it now.

• 1115

Mr. Darrell Tingley (National President, Canadian Union of Postal Workers): First, I think we have to look a little bit at the history. In 1981 it became a crown corporation. The mandate was that it become financially self-sufficient, because at that time the problem was that the government was subsidizing Canada Post to the tune of around $600 million to $800 million per year. The mandate was to get out of that and it was to improve labour relations and so on. Over time, they has improved the situation so that Canada Post became self-sufficient. As a matter of fact, it also became profitable.

Once it started to make some money, that is when a budgetary proviso was put in by Michael Wilson that not only should it make a profit or become financially self-sufficient, but it should make a very substantial profit, so that not only should it come close to the 14% and 15% return on equity but also it should turn over to the government, to offset the deficit, $321 million over five years.

Things have shifted a lot since 1981. The act is still the same; it has never changed over the years. The purpose is still to become financially self-sufficient, to improve labour relations and so on. What has happened is that through the change of government, the government in power today has changed, obviously, the mandate of Canada Post so that it should become a profitable corporation.

[*Translation*]

Un autre chose qui est importante, c'est que les personnes assises autour de cette table étudient en détail d'autres possibilités; je crois d'ailleurs que vous avez demandé d'envisager des solutions de rechange. Il n'y a personne qui prétend que la Société canadienne des postes doit fonctionner à pertes. D'accord si c'est absolument nécessaire, car le service est important, mais tout le monde ici estime qu'il faut essayer, et ce n'est pas un but impossible à atteindre, d'accéder à une certaine autonomie financière, de rentrer dans ses frais, même dans le cas d'un service public.

Il n'est donc pas question pour nous—et je ne voudrais pas que vous le pensiez, parce qu'on nous questionne souvent à ce sujet en raison de notre association politique—de vouloir tout nationaliser en se fichant pas mal que le déficit monte en flèche ou non. C'est absolument faux et nous le précisons dans le mémoire. Nous estimons toutefois qu'il existe d'autres moyens que ceux que proposent le ministre et le projet de loi.

Je ne suis pas certaine, Cid, que cela soit prévu depuis un ou deux mois. Je ne suis pas certaine que quelqu'un ait eu un bon matin, en se levant, l'idée géniale de proposer ce projet de loi. Je ne pense pas que ce régime ait été prévu depuis longtemps. Je suis certaine qu'on vous dira qu'il n'en a pas été question au cours des négociations. Ou bien c'était un grand secret ou bien le gouvernement n'y avait pas encore pensé pendant les négociations qui durent depuis 36 mois environ.

Les autres questions concernent les relations de travail, les dividendes et la sécurité d'emploi, les négociations, les discussions et les membres. Bon à vous de jouer.

M. Darrell Tingley (président national, Syndicat des postiers du Canada): Je crois qu'il convient d'abord de faire un bref historique. En 1981, la Société canadienne des postes est devenue une société d'État. Elle avait pour mission d'accéder à l'autonomie financière parce qu'à cette époque, le gouvernement lui octroyait quelque chose comme 600 ou 800 millions de dollars de subventions par an. Sa mission consistait donc notamment à mettre un terme à cette situation ainsi qu'à améliorer les relations de travail. Avec le temps, la situation s'est améliorée au point que la Société canadienne des postes est devenue autonome sur le plan financier. Elle est même devenue une entreprise rentable.

Quand elle a commencé à gagner de l'argent, Michael Wilson s'est avisé de stipuler dans le budget qu'elle devait non seulement devenir rentable ou autonome sur le plan financier, mais aussi qu'elle devait réaliser de gros bénéfices, un rendement des capitaux propres de l'ordre de 14 à 15 p. 100 qui devaient en plus lui permettre de remettre 321 millions de dollars au gouvernement sur une période de cinq ans pour réduire le déficit.

Les choses ont beaucoup changé depuis 1981. La loi elle n'a pas changé depuis lors. Les objectifs consistent toujours à être autonome sur le plan financier, à améliorer les relations de travail et ainsi de suite. Par contre, il y a eu un changement de gouvernement et celui qui est au pouvoir actuellement a modifié la mission de la Société canadienne des postes pour l'obliger à devenir rentable.

[*Texte*]

As for that profitable corporation, what has happened since 1985 is that it has cut back services and raised postal rates tremendously to make sure this profit is attained; number one, to get it out of the red and back in the black—and that has happened—but also to show some very significant returns on the business, which has happened, and dividends were given back to the Government of Canada, except for last year in which it initiated a strike and attempted to break the union. It cost it $128 million because it tried to put an alternate postal service into place. That failed miserably, and the net result of that was it lost $128 million. It has thrown it off its plan, but the stated objective is still the same: to get a return on investment of 14% to 15% so that it is lucrative or attractive to Purolator or Federal Express or UPS, or whoever is out there buying a postal service, and to give some dividends back to the company.

That is a little bit of the history. What has happened with the change of governments is that under the Liberal government this crown corporation act became a reality, and now we have a new government which has changed the mandate or direction of the company.

As postal workers, we believe that our share in the company is not purchasing shares; our share is our collective agreement, and that is how we will negotiate what our benefits and working conditions are. That will be our return on our investment of our labour to the company. That is how we look at it.

We have heard from the board of directors that this company is owned by Canadians and paid for by Canadians over many years, all of the equipment and so on. I guess if you go back to 1981 we were in a losing situation, and the government was subsidizing, but subsequently through the rate increases and the cut-backs in services we have become financially self-sufficient. In fact, we are even making money.

We were told many times that the people of Canada own this company. Now all of a sudden the people of Canada are going to sell it—in this case 10% of it, as is proposed—back to the employees. We think it should remain a public company, owned by Canadians. It should have as an objective improved services, not cut-backs in services, not privatization of the company. That is how we see it, and we will negotiate our share of the company—our working conditions, our fringe benefits and our wages. That will be our share in the company.

You asked a couple of specific questions, which I guess were somewhat directed to the Canadian Union of Postal Workers. Was the plan ever offered during the life of negotiations? We were in one of the longest negotiations in Canadian history. They went on in excess of two years before the government put an end to them in legislation last October. Part of the legislation was to bring in conciliation or compulsory arbitration, I guess it was called. It was during that period of compulsory arbitration that the government introduced share offering. Never did they mention during the life of negotiations, over a two-year period of time, anything about share offering or anything of that nature to the bargaining unit.

[*Traduction*]

On constate que, pour y arriver, elle a considérablement réduit les services et augmenté les tarifs postaux. Il fallait d'abord qu'elle cesse d'être déficitaire—et c'est réglé—mais il fallait aussi qu'elle réalise de très gros bénéfices, ce qui est arrivé. Le gouvernement du Canada a touché les dividendes, sauf l'année dernière, parce qu'il a provoqué une grève et essayé de briser le syndicat. Cela lui a coûté 128 millions de dollars parce qu'il a essayé d'instaurer un service postal de remplacement. Cette tentative a échoué misérablement et elle lui a fait perdre en fin de compte 128 millions de dollars. Le gouvernement a renoncé à son projet mais l'objectif officiel reste le même: réaliser un rendement du capital investi de 14 à 15 p. 100 pour que ce soit lucratif ou attrayant pour Purolator, Federal Express ou UPS ou pour tous ceux qui achètent un service postal, et pour que l'entreprise touche des dividendes.

Voilà pour ce qui est de l'historique. Sous le régime libéral, la loi concernant cette société d'État est devenue une réalité alors que sous le nouveau régime, sa mission ou son orientation a changé.

Nous, travailleurs des postes, pensons que notre participation dans l'entreprise ne consiste pas à acheter des actions; c'est notre convention collective qui constitue notre part de l'entreprise et c'est dans cet état d'esprit que nous négocierons nos avantages sociaux et nos conditions de travail. Ce sera le rendement que nous obtiendrons du travail que nous avons investi dans l'entreprise. C'est ainsi que nous envisageons les choses.

Le conseil d'administration de cette société a dit qu'elle appartient aux Canadiens et que ce sont eux qui ont payé tout le matériel et le reste pendant des années. Il est vrai qu'elle était déficitaire en 1981 et que le gouvernement l'a subventionnée à cette époque, mais par après, depuis que les tarifs ont augmenté et que les services ont été réduits, elle est devenue autonome sur le plan financier. En fait, elle réalise même des bénéfices.

On nous a dit à maintes reprises que cette société appartient aux Canadiens. Et voilà que tout d'un coup les Canadiens vont la revendre aux employés; ils vont en revendre 10 p. 100 en l'occurrence, puisque c'est ce qu'on propose. Nous estimons qu'elle devrait rester une société d'État, appartenant aux Canadiens. Elle devrait avoir pour objectif d'améliorer les services au lieu de tendre vers une réduction des services et vers la privatisation. C'est ainsi que nous voyons les choses et nous négocierons notre part de l'entreprise, c'est-à-dire nos conditions de travail, nos avantages sociaux et nos salaires. Ce sera la part que nous aurons dans l'entreprise.

Vous avez posé deux questions précises qui s'adressaient, je suppose, au Syndicat des postiers du Canada. Vous avez demandé si l'on avait proposé la création de ce régime pendant les négociations, qui ont été parmi les plus longues dans les annales du Canada. Elles ont duré plus de deux ans avant que le gouvernement n'y mette un terme par la loi adoptée au mois d'octobre dernier. La loi imposait notamment le système de conciliation ou d'arbitrage obligatoire, si c'est bien comme cela qu'on l'appelle. C'est au cours de cette période d'arbitrage obligatoire que le gouvernement a proposé de vendre des actions aux employés. Il n'en a pas parlé une seule fois, ni de quelque chose s'y approchant, au cours des négociations qui ont duré plus de deux ans.

[*Text*]

• 1120

I notice in *Hansard* that Mr. Andre said a couple of times that the membership turned down a $2.5 million proposal the union put to the membership. I guess it had as its stated objective a number of things. One of the main principles of the $2.5 million was to train up to 500 activists in the community and workplace. Organizing was the main platform or portfolio of it.

They didn't turn down the overall plan on the basis that they didn't like the plan. They turned it down on the basis that they didn't want to take the $2.5 million from the defence fund, which is a strike fund.

It's unfortunate Mr. Andre is not here. Part of the stated objective of the plan is to defeat the incumbent government in the next federal election. We will continue on with that quest and we will spend money and resources doing that. Mr. Andre should be put on notice that in his riding and all other ridings across the country postal workers will be very active to see that the government is defeated, to see that we have a government in there that wants to have a public postal service, one that is concerned about Canadians and that provides Canadians a very good postal service at a reasonable cost.

Instead of raising postal rates to make profits, postal rates should be maintained or decreased based on what happens in any given year. If it's profitable, then you can turn it back into more services or less of an increase or no increase.

That's how we see the postal system work. I think it answers some of your questions. We don't want to talk about amending the plan. We don't agree with the plan. We believe it's the initial stage of privatization. Once this gets through, if it does come through and if management buys this year—and we suspect they will, as Lander will tell them to buy—then it's only a matter of time until 90% of the shares go on the market for sale.

Mr. Worthy (Cariboo—Chilcotin): I thank all of you for being here. I agree with something you said, Nancy, that the legislation itself is simply whether there should be a stock option for employees. Most of your brief is really addressing the concerns you may have for the possible intent of privatization. A lot of it is the direction of the government and in many cases the management of the post office. None of those is really part of the legislation. The legislation is very simply whether or not there should be a stock option for employees.

In my career I've worked for a number of companies where they have stock options, some unionized, some non-unionized. Some of them were very good, some of them were not so good. I think we could even have a great discussion as

[*Translation*]

J'ai remarqué dans le *hansard* que M. Andre a répété à quelques occasions que les membres du syndicat ont rejeté la proposition qui celui-ci leur avait faite au sujet de l'utilisation des 2,5 millions de dollars. Le syndicat avait fait cette proposition pour deux raisons. Un des principaux buts était de former 500 activistes au sein de la collectivité et au travail avec ces 2,5 millions de dollars. Le principal but était de s'organiser.

Les membres n'ont pas rejeté le projet parce qu'ils ne l'aimaient pas. Ils l'ont plutôt rejeté parce qu'ils ne voulaient pas que l'on retire 2,5 millions de dollars de la caisse de défense, qui est un fonds de grève.

Je regrette beaucoup que M. Andre ne soit pas là. Ce plan vise en partie à assurer la défaite du gouvernement sortant aux prochaines élections fédérales. Nous continuerons à poursuivre ce but et à y consacrer de l'argent et des ressources. Il faudrait signaler à M. Andre que dans sa circonscription ainsi que dans les autres du Canada, les travailleurs des postes s'efforceront de faire tomber le gouvernement; ils veilleront à ce que l'on ait un gouvernement tient à un service postal public, un gouvernement qui se préoccupe des Canadiens et qui leur fournit un service postal excellent à un coût raisonnable.

Au lieu d'augmenter les tarifs postaux pour réaliser des bénéfices, il faudrait les maintenir ou les diminuer selon les résultats obtenus pendant l'année. Si l'entreprise rapporte, on peut toujours réinvestir les profits en augmentant les services, en diminuant les tarifs ou en décidant de ne pas les augmenter.

C'est ainsi que le système postal devrait fonctionner. Je crois avoir répondu à plusieurs de vos questions. Nous ne voulons pas parler de modifier le régime d'épargne-actions. Nous n'acceptons pas ce régime. Nous estimons que c'est le premier pas vers la privatisation. Si ce régime est instauré et si les cadres achètent des actions cette année—ce qu'ils feront sans doute, ils suivront les conseils de Lander—on finira par mettre 90 p. 100 des actions en vente sur le marché; ce n'est qu'une question de temps.

M. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Je vous remercie tous d'être là. Je suis d'accord avec vous sur un certain point, Nancy, à savoir que le projet de loi proprememt dit sert uniquement à savoir s'il convient d'offrir aux employés la possibilité d'acheter des actions de la Société. Votre mémoire est consacré en grande partie aux inquiétudes que vous avez au sujet de l'intention éventuelle de privatiser la Société. Une bonne partie de votre mémoire concerne le gouvernement et souvent la direction de la Société canadienne des Postes. Tout cela n'a en fait rien à voir avec le projet de loi, qui concerne simplement la question de savoir s'il convient de proposer des actions de la Société aux employés.

J'ai travaillé pour bien des entreprises et plusieurs d'entre elles, dont certaines où les travailleurs sont syndiqués et d'autres où ils ne le sont pas, ont un système d'options d'achat d'actions. Certains de ces régimes d'actionnariat

[*Texte*]

to whether this was a wise thing for the post office management to do, whether it will work. Again, the legislation doesn't really deal with that. It is really the question of whether there should be a stock option for employees.

The downside is that if it doesn't work, if it's not wise, the worst that will probably happen is what you had indicated, that the employees won't buy it and it's probably been a waste of some of our time, but no real loss.

Obviously it depends on which direction you come from. I believe management and employees should be able to communicate, think, work together and if possible be motivated to have a synergy. It becomes very difficult in many cases for labour unions to do that. They feel they are the representatives of the people. They should be doing the speaking and the talking. That would be a problem I don't think will get resolved ever, let alone today.

I should commend you on your brief. One page out of the 25 I have here deals with some positive things that could be done, suggestions to the post office. I appreciate those. Some of those I haven't thought of and seen. I will spend more time, just for my own benefit, trying to understand some of the options management or government could be undertaking in regards to the post office. To a certain extent, I feel the arguments are like arguing that you want to retain the horse and buggy industry when you know the automotive industry is coming in.

• 1125

In my mind, if I were really wanting to protect the job security for the people who work in the postal service, I would be most interested in the post office succeeding in some of the methods they're using and the directions they're taking. I have problems, frankly, with a monopoly, using that monopoly base to deal in areas that are competitive with free enterprise. I know we may have some philosophical differences on that but I feel very strongly about it, and I think probably a lot of other people in Canada do, especially those who are in free enterprise.

What I see is that more and more of the post office's services are competitive with the real world. Fewer and fewer are becoming based on what I'll call the necessary monopoly, and in fact, with some of the advances we're seeing in technology, even that we could see replacements for. So my sense of it, as I was listening to you, was, is this really long-range thinking, that you're having really to try to protect those jobs in a realistic way, or is it just trying to protect the status quo which could end up with the disintegration of the post office and free enterprise taking all of the jobs?

Ms Riche: Once again, let me start. I guess part of the reason we're having this discussion other than basically right on the legislation is because our answer to the legislation is a clear and emphatic no, and there's not a whole lot to discuss.

[*Traduction*]

étaient bons et d'autres pas tellement. Je crois que l'on pourrait même avoir une discussion très intéressante sur la question de savoir si une telle initiative est sage de la part de la direction de la Société canadienne des postes, et si cela marchera. Je le répète, le projet de loi n'a rien à voir avec cela. Il s'agit en fait de savoir s'il convient d'offrir aux employés une option d'achat d'actions.

Si cela ne marche pas, si ce n'est pas une sage décision, la pire chose qui puisse arriver, sans doute, c'est, comme vous l'avez si bien dit, les employés n'achètent pas d'actions et que cela nous ait fait perdre du temps, mais ce ne sera pas une véritable perte.

Cela dépend manifestement de quel côté vous venez. J'estime que la direction et les employés devraient pouvoir communiquer, réfléchir et travailler ensemble, et il faudrait si possible qu'ils soient motivés pour qu'il y ait synergie. Bien souvent, c'est très difficile pour les syndicats. Ils estiment être les représentants des travailleurs. Ce sont eux qui devraient discuter. J'ai l'impression qu'on n'arrivera jamais à résoudre ce problème, certainement pas aujourd'hui.

Je tiens à vous féliciter pour votre mémoire. Une des 25 pages que j'ai sous la main contient quelques recommandations intéressantes qui pourraient être appliquées. Je les apprécie. Parmi ces solutions, il y en a auxlesquelles je n'ai pas songé et que je n'ai encore jamais vues. Ne fusse que dans mon propre intérêt, je consacrerai plus de temps à essayer de comprendre certaines des solutions que la direction ou le gouvernement pourrait adopter pour la Société canadienne des postes. J'ai l'impression que les arguments que l'on invoque reviennent un peu à dire qu'il faut garder les charettes à cheval quand on sait que l'automobile fait son apparition.

J'estime que si je voulais vraiment protéger la sécurité d'emploi des travailleurs des postes, je souhaiterais ardemment que la Société canadienne des postes obtienne de bons résultats avec certaines des méthodes qu'elle utilise et la nouvelle orientation qu'elle prend. À franchement parler, je n'aime pas beaucoup le principe du monopole dans des secteurs où on est concurrentiel par rapport à la libre entreprise. Je sais que nous n'avons peut-être pas tout à fait les mêmes idées à ce sujet, mais cela me révolte et je crois que c'est probablement le cas pour bien d'autres Canadiens, surtout ceux qui sont dans la libre entreprise.

On peut constater qu'un nombre croissant de services postaux sont concurrentiels. Il y en a de moins en moins qui sont basés sur ce que je qualifierais de monopole nécessaire et on pourrait en fait trouver des moyens de les remplacer grâce aux progrès technologiques. En vous écoutant, je me demandais si vous faites vraiment preuve de réalisme et de perspicacité en essayant de protéger ces emplois ou si vous essayez tout simplement de maintenir le statu quo qui risque d'entraîner la désintégration de la Société canadienne des postes par le transfert de tous les emplois au secteur privé.

Mme Riche: Je vais répondre la première, encore une fois. Je crois que si nous avons cette discussion qui déborde le projet de loi, c'est en partie parce que nous rejetons complètement celui-ci et qu'il n'y a pas beaucoup de matière

[*Text*]

If we had some amendments, we might talk about people having a vote as opposed to not having a vote, what kind of a share option is it, but we start from no. But I think the important thing was that Harvie Andre stated some objectives in that bill.

God knows how he came from that piece of legislation to his objectives, and that's what we responded to in our presentation, because Andre said that this Bill C-73 would build a stronger partnership between management and employees, that it would mean more harmonious labour relations. Now, how you get from inviting employees to loan you money to making more harmonious labour relations is quite beyond me. I may not be a genius, but I can't figure out how you get from one place to the other.

We have been trying to figure out the motivation. But if these are the objectives as the minister has stated, we looked through those. We said we don't think the share option or the loan to the post office is right, so how can you get to these objectives that Andre has talked about?

So that's how we moved from a big discussion on the share option to labour relations and what kinds of things you do in the post office. The post office unions have for many years been presenting these alternatives. This is not new. This is not a group of workers who are stuck in the horse and buggy age. They've been saying you can expand, you can make money, you could probably even make a profit if you set about to do it, but certainly you can be self-sufficient. This is not a group of people who are saying, not only do we want a monopoly but we want a monopoly that feeds on the government purse. This is not what these workers are saying, and I think that's really important.

In terms of whether we're interested in the post office succeeding, I guess we all are, but we don't think it's going to be done through 10% of the shares being sold to the employees on a loan basis. Nowhere does it say, nor did even Andre suggest, that getting the employees to loan this money to Canada Post would make Canada Post successful. No matter how hard I try—I don't work at the post office—I can't find the motivation unless it's what we say, that once you sell 10% then you just change a few things in the act and it becomes 60% or it becomes 80%... It's not a secret that this government would prefer to have it privatized, and when you say that we have different ideologies, you're right.

Are you Progressive Conservative? We have no idea who members of these committees are.

Mr. Worthy: Yes, I am Conservative.

Ms Riche: I wish you people would introduce yourselves. I don't know if I'm talking to a Tory or a Liberal, but what's the difference?

[*Translation*]

à discussion à ce sujet. Si nous avions des amendements à proposer, nous discuterions peut-être de l'opportunité de tenir un vote ou non et de la nature du régime d'épargne-actions, mais nous rejetons le projet de loi d'emblée. Ce qui importe à mon avis, c'est que Harvie Andre ait exposé certains objectifs dans ce projet de loi.

Dieu sait comment il a pu en arriver à faire le lien entre ce projet de loi et ses objectifs, et c'est ce que nous avons dit dans notre exposé. En effet, M. Andre a affirmé que le projet de loi C-73 assurerait un partenariat plus solide entre la direction et les employés, ce qui aurait pour effet d'établir des relations de travail plus harmonieuses. Je n'arrive vraiment pas à comprendre comment on peut arriver à rendre les relations de travail plus harmonieuses en proposant à nos employés de vous prêter de l'argent, cela me dépasse. Je ne suis peut-être pas un génie, mais je n'arrive pas du tout à faire le lien entre les deux.

Nous avons essayé d'imaginer quels pouvaient être les motifs. Nous avons étudié à fond ces objectifs, puisque le ministre les a énoncés. Nous avons dit qu'à notre avis cette option d'achat actions ou ce prêt à la Société canadienne des postes n'est pas une bonne chose. Par conséquent, comment peut-il permettre d'atteindre les objectifs dont M. Andre a parlé?

C'est donc ainsi que le grand débat sur l'actionnariat a glissé vers la question des relations de travail et le genre de choses que l'on fait à la Société canadienne des postes. Les syndicats des postes préconisent ces solutions de rechange depuis de nombreuses années. Elles ne datent pas d'hier. On n'a pas affaire à des travailleurs qui continuent à vivre dans le passé. Ils estiment que la société prend de l'expansion, qu'elle peut gagner de l'argent, qu'elle peut même probablement réaliser des bénéfices si c'est le but qu'elle poursuit et qu'elle peut en tout cas être autonome. Vous n'avez pas affaire à des gens qui veulent un monopole et qui veulent de surcroît qu'ils soient subventionnés par le gouvernement. Ce n'est pas ce que disent ces travailleurs et travailleuses, et je crois que c'est vraiment important.

Je suppose que nous souhaitons tous que la Société canadienne des postes réussisse, mais nous ne croyons pas que c'est en vendant 10 p. 100 des actions aux employés, donc en faisant un emprunt, qu'elle y arrivera. Personne n'a prétendu, pas même M. Andre, que c'est en arrivant à convaincre ses employés de lui prêter cet argent que la Société canadienne des postes allait réussir. J'ai beau essayer de chercher—et je ne travaille pas aux postes—je n'arrive pas à trouver d'autres motifs que celui dont nous parlons, à savoir que quand on vend 10 p. 100 des actions, il suffit d'apporter quelques modifications à la loi pour en vendre 60 p. 100, puis 80 p. 100. Ce n'est pas un secret que le gouvernement actuel préférerait privatiser la Société canadienne des postes et quand vous dites que nous n'avons pas les mêmes idéologies, vous avez raison.

Êtes-vous progressiste conservateur? Nous n'avons absolument aucune idée de l'allégeance politique des membres de ce comité.

M. Worthy: Oui, je suis conservateur.

Mme Riche: J'aimerais bien que vous vous présentiez. J'ignore si je parle à un conservateur ou à libéral; de toute façon qu'elle est la différence entre les deux?

[*Texte*]

Mr. Worthy: I'm Dave Worthy from Cariboo—Chilcotin in British Columbia.

Ms Riche: That's what we figured out. We were saying back and forth, now, which one is he? We thought you were Dave Worthy. Anyway, your government clearly sees the free enterprise—and that's a philosophy, we can have that debate—and we don't. We believe that public services are public services.

• 1130

Anyway, I don't have big problems with a monopoly. God help us. If we'd kept the monopoly in the airline, maybe we'd be in a hell of a lot better position than we are today. But that's just an aside.

Mr. Ernie Blois (National President, Canadian Postmasters and Assistants Association): For my part, representing the employees in rural Canada, I take it with some disregard when the minister says we're speaking as union officers only. I believe any sale of Canada Post shares to the employees in rural Canada is going to have a hard sell. We have a postal plan out there that really means they're going to be extinct within the next four years if it goes through to its goal. We've lost over 1,400 offices so far in rural Canada—over 3,200 positions. Our membership is down by about a third.

To go out to those people and say, now we've a deal for you, but you may not have a job in two years' time—I think it is crazy. The postmasters and assistants were and still are some of the most dedicated people in Canada Post. We had jobs in small communities that were looked up to and respected. We were called postmasters in the post office. Now we're referred to as operators in an outlet, and Canada Post has set up another outlet next door and told the people they must use it. That's a great way to build confidence and harmony in a bargaining unit and in employees.

So I say to anyone here that if you think you're going to sell shares to employees in rural Canada, you have some fence mending to do.

Mr. Worthy: Perhaps I can follow this up. I come from rural Canada. There are very few ridings larger than mine. I have 60,000 square miles—over two and a half square miles per family, in effect. So I have a lot of postmasters. I fought to save some of them, and I recognize the wisdom that some of them couldn't stand on their own.

We now have more postal service—in fact, for my area, more postal outlets than we had before—but it's different, and whether that's—

Mr. Blois: Perhaps the day will change.

[*Traduction*]

M. Worthy: Je m'appelle Dave Worthy et je suis le député de Cariboo—Chilcotin, en Colombie-Britannique.

Mme Riche: C'est bien ce que nous pensions. Nous nous demandions qui vous étiez. Nous pensions bien que nous avions affaire à Dave Worthy. De toute façon, votre gouvernement est nettement en faveur de la libre entreprise—et c'est une doctrine sur laquelle on peut tenir un débat—alors que nous pas. Nous estimons que les services publics doivent rester des services publics.

Quoi qu'il en soit, un monopole ne me poserait pas de gros problèmes. Dieu nous vienne en aide. Si nous avions gardé le monopole dans les transports aériens, nous serions peut-être dans une bien meilleure situation que celle où nous nous trouvons aujourd'hui. Mais ce n'est pas là notre sujet.

M. Ernie Blois (président national, Association nationale des maîtres de poste et adjoints): Pour ma part, en tant que représentant des employés des régions rurales du Canada, je me sens attaqué lorsque le ministre dit que nous nous exprimons uniquement en tant que dirigeants syndicalistes. Je pense que l'on aura bien du mal à faire acheter des actions de Postes Canada aux employés des régions rurales. Le plan d'entreprise, s'il aboutit, revient à les faire disparaître tous, dans les quatre prochaines années. Nous avons déjà perdu plus de 1 400 bureaux dans les localités rurales, soit plus de 3 200 emplois. Le nombre de nos adhérents a diminué d'un tiers.

D'aller voir ces gens et de leur dire: nous avons une affaire à vous proposer mais vous n'aurez peut-être plus d'emploi dans deux ans—cela me paraît fou. Les maîtres de poste et adjoints ont été et restent toujours les employés les plus dévoués que Postes Canada ait eus. Nous étions admirés et respectés dans les petites localités. Nous portions le titre de maître de poste, dans un bureau de poste. Maintenant nous ne sommes plus que des préposés dans un point de vente, et Postes Canada a ouvert un autre point de vente juste à côté et dit aux gens de s'en servir. C'est une façon bien curieuse d'asseoir la confiance et l'harmonie dans une unité de négociation et parmi les employés.

Je peux donc vous dire que si vous pensez vendre des actions à des employés des régions rurales, il y a tout un travail de réparation à faire auparavant.

M. Worthy: J'aimerais rester là-dessus. Je suis moi aussi d'une circonscription rurale. Il y a peu de circonscriptions qui aient une superficie plus grande que la mienne, puisqu'elle couvre 60 000 milles carrés—soit deux milles carrés et demi par famille. Il y a donc beaucoup de maîtres de poste parmi mes mandants. Je me suis battu pour en sauver quelques-uns et je dois admettre que certains d'entre eux n'étaient pas en mesure de se débrouiller par eux-mêmes.

Nous avons maintenant davantage de services postaux—en fait, dans ma région, davantage de points de vente qu'auparavant—mais c'est différent, et je ne sais si. . .

M. Blois: Cela pourrait bien changer.

[*Text*]

Mr. Worthy: Maybe then we'll be fighting on the same side on one issue. What we're dealing with here and what you addressed is the wisdom of this share offering. To me, it's not the same as free enterprise. When I worked for IBM there was good wisdom in having a stock option, and it did motivate. It was just one of the things that helped tie us together.

I think that's what the management hopes it'll achieve here. Whether it's wise or not, whether it's right or not, is really a different question. What we really have to address is whether this legislation is harmful or technically correct, because the department requested it. The minister has recommended it.

I might share some of your concerns about the wisdom, but I see nothing improper in it, and there are hopes and aspirations that there is a better working relationship between management and the employees. God bless them. . .and I hope they can achieve it.

Mr. Tingley: If profit becomes the motive and that's the reason for a share offering, as is stated in the legislation for employees, then obviously service has to suffer, because how are you going to make a profit?

Two things can happen. Either you reduce services or you increase the rate of postage. That's the only way you're going to turn a profit. At least that's the way the corporation turned a profit in the last five years, by doing those two things. The norm for the future will obviously be to reduce as much as you can and have employees reducing as much as they can or thinking of ways to cut services so they can improve the profit mode so they can get a better dividend, if that be the terminology to use.

Mr. Worthy: Can I jump in there on that point, please. I come from industry, where productivity is the key word, and you haven't mentioned that. When I was running sawmills, it wasn't a question of how many men; it was how effectively they worked. If you could get them working together as a team, the productivity went up dramatically and significantly. If they are unmotivated and not prepared to work as a team in conjunction with the company and management, production drops. So obviously not only will service improve, but probably also profitability, if employees are motivated.

Mr. Tingley: Productivity is not a problem in Canada Post. It has increased about tenfold over the last number of years, so productivity is not a problem in Canada Post. It's how they've achieved the productivity advances that may be a problem for us because of the absenteeism and the productivity and harassment programs that they've initiated.

• 1135

Productivity, though, is not a question here. You don't have to be motivated by a share offering to become a better worker per se. Workers are motivated and productive in Canada Post as they are productive in IBM. The question

[*Translation*]

M. Worthy: Dans ce cas, nous nous battrons peut-être dans le même camp, cette fois. Ce dont nous avons à traiter ici et ce dont vous avez parlé, c'est l'opportunité de cette offre d'actions. A mes yeux, ce n'est pas la même chose que la libre entreprise. Lorsque je travaillais pour IBM, les options d'achat d'actions étaient un mécanisme judicieux qui motivait le personnel. C'était une des choses qui contribuaient à l'esprit de corps.

Je pense que la direction espère qu'il en sera de même ici. Que ce soit sage ou non, que ce soir opportun ou non est une autre question. Ce qu'il nous faut voir c'est si ce projet de loi est pernicieux ou techniquement correct, car le ministère l'a demandé. Le ministre l'a recommandé.

Je partage peut-être certaines de vos préoccupations quant à l'opportunité, mais je ne vois rien là-dedans qui soit néfaste, et l'on peut espérer établir de meilleures relations de travail entre la direction et le personnel. Dieu les bénisse. . . Et j'espère qu'ils y parviendront.

M. Tingley: Si le profit devient le motif—et c'est bien le motif avancé dans le projet de loi—alors le service doit manifestement en souffrir, car autrement comment pourrait-on réaliser un profit?

Deux choses peuvent arriver. Soit vous réduisez les services, soit vous augmentez le prix des timbres. C'est la seule façon de réaliser un profit. Du moins, c'est ainsi que la Société a dégagé un profit au cours des cinq dernières années, en utilisant ces deux méthodes. La norme pour l'avenir sera manifestement de réduire les services autant que possible, de faire en sorte que les employés les réduisent autant que possible ou recherchent des façons de réduire les services, afin de pouvoir augmenter la marge bénéficiaire et toucher ainsi de meilleurs dividendes, si c'est le bon terme.

M. Worthy: Pourrais-je intervenir là-dessus, s'il vous plaît. J'ai travaillé dans l'industrie, où le mot clé est «productivité» et vous ne l'avez même pas mentionné. Lorsque je dirigeais des scieries, le problème n'était pas de savoir combien d'hommes y travaillaient, mais quel était leur rendement. Si on pouvait les amener à travailler en équipe, la productivité grimpait de façon spectaculaire. S'ils ne sont pas motivés et refusent de travailler en équipe avec l'entreprise et la direction, la production chute. Donc, manifestement, non seulement le service va s'améliorer, mais sans doute également les profits si les employés se sentent motivés.

M. Tingley: La productivité n'est pas un problème à Postes Canada. Elle a été multipliée par dix au cours des dernières années, si bien que la productivité ne pose pas un problème à Postes Canada. C'est la manière dont les gains de productivité ont été obtenus qui peut poser un problème pour nous à cause de l'absentéisme et des programmes de harcèlement et de production qui ont été mis en place.

Mais la productivité n'est pas en cause ici. On n'a pas à être motivé par une offre d'actions pour devenir naturellement un travailleur plus zélé. Les employés sont aussi motivés et productifs à Postes Canada que chez IBM.

[*Texte*]

here is whether the 10% share offering to employees will make them more productive. No, it'll mean they'll try to figure out ways to try to cut services to Canadians to make the profit level higher. That's what will happen in the end result. That's how we see it.

Ms Riche: I'd like to jump in on the team, because you keep talking about the wisdom of the plan and developing the team and comparing it to IBM. IBM, a non-unionized firm, had great career path opportunities a long time ago, but from what I've read lately, they're not such a happy bunch of campers in there. We're not sure it has all worked well in IBM. I used to teach business education, so I knew all the IBM salesmen.

However, you suggest that that's the motivation. Let's say it's a motivation to give people a share in the corporation and make it seem that we're all working together to make this thing a success. Well, it has already failed. It has already failed before it even hit the committee.

First, it isn't discussed with the very people it's to be sold to. Don't you think there might have been a little plan to have a meeting with the workers before you put legislation in front of the House of Commons? You're talking "team" here. You're talking respect for the other part that you're going to make a team.

It might have been said, let's have some meetings. The executive of all of the unions might have been called in to be told, this is what we're talking about; is there a way to make this work? Instead, it comes at the end of a 36-month negotiation and conciliation period and then it goes before the House. The people who are going to buy the shares—if they ever get sold and if this bill ever passes—are having to come before a committee.

If you'd been in IBM and it worked, then it didn't work this way. Your employees didn't have to go talk to some outside source to make a team. You talked directly to the employees. I knew a lot of IBM people. I thought about working there myself at one time. They were highly motivated, because you didn't get hired unless you were highly motivated. There was some sense of discussion and being a part of it.

It's already failed if that was the motivation. That's gone. If that's the objective of this bill, to have everybody working together in Canada Post, well, you might as well send a note back to the minister saying, forget it, guys, you've lost this round.

Is the motivation to borrow money from the workers? That's what the minister said. I don't know about all his objectives, but certainly in appearance before this committee he said it was a loan. I have *Hansard* so I can show it to you.

Mr. Worthy: It's a loan?

Ms Riche: It's a loan.

Mr. Worthy: I was sitting here.

[*Traduction*]

La question est de savoir si l'offre de 10 p. 100 des actions aux employés va les rendre plus productifs. La réponse est non, tout ce que l'on obtiendra c'est qu'ils chercheront à inventer des moyens de couper les services aux Canadiens pour augmenter la marge bénéficiaire. C'est ce qui arrivera au bout du compte. C'est ce que nous pensons.

Mme Riche: Je voudrais intervenir ici, car vous ne cessez de parler de l'opportunité du régime, de forger des équipes et de comparer à IBM. IBM, une entreprise sans syndicat, a connu une expansion très forte il y a de nombreuses années, mais d'après ce que j'ai lu récemment, la situation n'est pas aussi rose aujourd'hui. Nous ne sommes pas sûrs que ce mécanisme ait bien fonctionné chez IBM. J'ai enseigné le commerce et je connaissais bien tous les vendeurs d'IBM.

Mais vous dites que c'est cela la motivation. Supposons que ce soit motivant de se faire offrir une participation dans la société et de donner l'apparence que nous travaillons tous main dans la main pour le succès de l'entreprise. Eh bien, c'est déjà raté. Ce régime a déjà échoué avant même que votre comité en soit saisi.

Premièrement, on n'en a jamais parlé avec les premiers intéressés, ceux qui sont censé acheter les actions. Ne pensez-vous pas que l'on aurait au moins pu organiser une petite réunion avec le personnel avant de déposer un projet de loi à la Chambre des communes? Vous parlez d'esprit d'équipe. Il faudrait montrer un peu de respect pour l'autre côté, qui est censé entrer dans l'équipe.

On aurait au moins pu tenir quelques réunions. On aurait pu inviter le bureau exécutif de tous les syndicats pour les informer du projet et les consulter quant à son exécution. Au lieu de cela, ce projet tombe du ciel après une période de négociation et de consultation de 36 mois, et la loi est tout de suite soumise à la Chambre. Les gens qui vont acheter les actions—si on parvient jamais à en vendre et si ce projet de loi est jamais adopté—doivent se présenter devant un comité parlementaire.

Si vous aviez été chez IBM et que cela a bien marché là-bas, ce n'est pas ainsi que l'on a procédé. Vos employés n'avaient pas à s'adresser à une source extérieure quelconque pour former une équipe. Vous parliez directement aux employés. Je connais beaucoup de gens chez IBM. J'ai même songé à y prendre un emploi moi-même à un moment donné. Tout le monde y était hautement motivé, parce que l'on ne vous engageait pas si vous n'étiez pas très motivé. Il y avait au moins des discussions et on avait l'impression d'être partie prenante aux décisions.

Si c'était cela le but recherché, c'est déjà raté. C'est fini. Si c'est l'objectif du projet de loi que tout le monde travaille main dans la main à Postes Canada, autant renvoyer une note au ministre pour lui dire de laisser tomber, que le coup est déjà raté.

Le motif est-il d'emprunter de l'argent aux employés? C'est ce que le ministre a dit. Je ne connais pas tous ses objectifs, mais il a en tout cas déclaré à ce comité qu'il s'agissait d'un prêt. J'ai le *hansard* pour le prouver.

M. Worthy: C'est un prêt?

Mme Riche: C'est un prêt.

M. Worthy: J'étais là.

[*Text*]

Ms Riche: I'll find it when somebody else is talking and I'll show it to you.

Mr. Worthy: I think somebody else implied it was a loan, I didn't think the minister did.

Ms Riche: No, no, no, the minister said the words, "It's a loan". The minister said it. I'll find it.

If it's a loan, then let's talk about it. What's really being said is, we want the workers to take a cut-back in wages. It's just like Canadian workers are going to take a cut-back in wages. That's what's being talked about: wage concessions. This is after the collective agreement is settled.

It knew that wouldn't work because everybody would have gone out on strike, so now it's coming through some bizarre back door which also allows it, down the road, to privatize.

Did the minister say, "It's a loan"? You can see that I'm correct, Mr. Worthy.

Mr. Worthy: The mike is on. I have to concede. That's what the words say in *Hansard*, anyway.

Ms Riche: Anyway, I had to get in on the team. I'll turn it back to the chair now, I think.

Mr. Worthy: However, in the minister's defence, there was quite a discussion going on about profit-sharing, and the statement that it was a loan came at the end of it.

Ms Riche: You're skating, you're skating.

Mr. Worthy: However, those are his words.

Ms Riche: That's right. I was up at 4 a.m. reading Harvie Andre's words. It's just a joy.

The Chairman: Thank you, Mr. Worthy.

Un instant, monsieur Pickard. Madame Riche, vous disiez tout à l'heure que je ne vous avais pas présenté les membres du Comité. Je m'en excuse, mais ce matin, à cause du vote, on a dû procéder un peu différemment parce qu'il manquait des membres. Les membres du Comité ici présents sont M. Worthy, M. Pickard et M. Samson. Les autres sont M. Boudria, M. Champagne, M. Edwards et M. Richardson. Il en manque quelques-uns à cause du mélange de ce matin. Je m'excuse de ne pas vous les avoir présentés.

Monsieur Pickard, à vous.

• 1140

Mr. Pickard (Essex—Kent): Ladies and gentlemen, I apologize for coming in a little later. There was a vote in the House and I thought the committee was not to begin until we got back. That's why I was slow in coming back.

Mr. Boudria is attending another committee meeting, so he couldn't be here today. I want to point out that I am the Liberal critic for Canada Post, and I feel there is a tremendous difference. I disagree with your statement that there is no difference between the Liberals and the Conservatives; there is a tremendous difference between them, and you, if anyone, should recognize that.

[*Translation*]

Mme Riche: Je chercherai le passage lorsque quelqu'un d'autre aura la parole et je vous le montrerai.

M. Worthy: Je pense que quelqu'un d'autre a donné à entendre qu'il s'agissait d'un prêt, je ne pense pas que le ministre l'ait dit.

Mme Riche: Non, non, non, le ministre a clairement dit: «C'est un prêt». C'est le ministre qui l'a dit. Je trouverai le passage.

Si c'est un prêt, parlons-en. Cela revient à imposer une diminution de salaire aux employés. C'est ce que doivent faire les employés canadiens. C'est de cela qu'il s'agit: des concessions salariales. Et cela juste après la signature de la convention collective.

La direction savait qu'elle ne pourrait les obtenir autrement, parce que tout le monde se serait mis en grève, et c'est pourquoi on essaie de les introduire par quelque moyen détourné bizarre qui lui permet également, ultérieurement, de privatiser.

Le ministre a-t-il dit «C'est un prêt»? Vous pouvez voir que j'ai raison, monsieur Worthy.

M. Worthy: Le microphone est allumé. Je dois admettre que vous avez raison. Ce sont les mots qui figurent dans le *hansard*, en tout cas.

Mme Riche: Voilà, je voulais simplement me joindre à l'équipe. Je vais rendre maintenant la parole au président.

M. Worthy: Toutefois, à la défense du ministre, il y avait au départ toute une discussion sur le partage des profits, et la déclaration du ministre sur le prêt est intervenue tout à la fin.

Mme Riche: Vous patinez, vous patinez.

M. Worthy: Mais ce sont bien là les mots qu'il a prononcés.

Mme Riche: C'est juste. J'étais debout à 4 heures du matin à lire les paroles de Harvie Andre. C'est un vrai plaisir.

Le président: Je vous remercie, monsieur Worthy.

Just a second, Mr. Pickard. Ms Riche, you said earlier on that I hadn't introduced the members of the Committee. I apologize but we had to do things a bit differently this morning because of the vote and some members were missing. The committee members who are here are Mr. Worthy, Mr. Pickard and Mr. Samson. The others are Mr. Boudria, Mr. Champagne, Mr. Edwards and Mr. Richardson. Some are missing because of the mix-up this morning. I am sorry not to have introduced them to you.

Mr. Pickard, you have the floor.

M. Pickard (Essex—Kent): Mesdames et messieurs, veuillez excuser mon arrivée un peu tardive. Il y avait un vote à la Chambre et je pensais que le comité ne commencerait qu'à notre retour. C'est pourquoi je ne me suis pas dépêché.

M. Boudria assiste à une autre séance de comité et ne peut donc venir aujourd'hui. Je vous rappelle que je suis le critique libéral pour Postes Canada et j'ai l'impression qu'il y a une énorme différence. Je ne suis pas d'accord lorsque vous dites qu'il n'y a pas de différence entre les libéraux et les conservateurs; il y a une énorme différence et vous devriez être les premiers à le savoir.

[*Texte*]

However, going beyond that and getting into the issue at hand, Nancy, I think your statement about what the motivations are is pretty accurate. When I looked at the motivations behind this legislation coming forward, Harvie was questioned and he did say that it was to gain dollars in order to develop further entities within Canada Post, using employees' money as a loan or whatever. He was looking to pick up money.

Other justifications with regard to this legislation, in my opinion, were quite questionable. When asked what the values were—and I know that each one of your groups has asked the same questions—we could not get a clear definition of what 10% meant or what kind of discounts he was talking about. He talked about selling discount shares, but what type of discount he was talking about, he didn't know. When asked what exactly he was going to do with the fund, he didn't know.

In my opinion, it does start raising questions about why this came forward. I almost came to the conclusion that it may be another padding of senior management. When I look across the spectrum and I see the people representing the majority of Canada Post workers objecting to the process itself, then why are they going ahead with it? Senior management in Canada Post... Don Lander is a good example. He may make as much as $350,000 a year. His option to buy stock in Canada Post at a discount seems to be a move to give senior management a large bonus. I think that has to be one of the prime motives behind this move.

When so many people say they think it won't do the average Canadian postal worker any good—they don't have the money to buy stocks. We are in tough times. Spending is going up and they are worried about jobs, inflation, and about different facets of the community. I assume that's why they are rejecting this in total. They are worried about what might happen with the corporation if it does start to move to privatization, and I believe, as they do, that it is a move toward privatization.

I also believe that the government itself is not following the act. The act clearly states that it is a service to Canadians, and as has been pointed out this morning, this is clearly a move to look at corporate profits and share some type of profits somehow. As for who they are sharing with, I'm not sure it's with anyone except senior management—in the large part. I think those who have most to benefit from this piece of legislation are senior management and Canada Post. It certainly is not the average worker on the line in the corporation.

You've stated your points reasonably well on those issues, but there is one area I would like your comment on. It does come down to motivation and who benefits within the corporation if this is passed. Would you agree with the summary that I have given you, that it's a bonus to senior management? Do you see any other?

You have already stated that it won't heal wounds. Frankly, I've never seen an operation that has so much anger between workers and management. It's clearly there. The communication aspect is not there. Looking at the last two

[*Traduction*]

Cependant, pour en revenir à notre sujet, Nancy, je pense que ce que vous avez dit des motivations est tout à fait exact. Lorsque j'ai essayé de discerner les motifs de ce projet de loi, j'ai posé des questions à Harvie et il a répondu qu'il s'agissait de trouver des fonds pour développer d'autres parties de l'entreprise, en investissant l'argent des employés à titre d'emprunt ou quelque chose du genre. Il s'agissait de trouver de l'argent.

D'autres justifications données sont très douteuses à mon avis. Lorsque nous avons demandé les chiffres—et je sais que chacun de vos syndicats a posé les mêmes questions—nous n'avons pu obtenir de réponses claires sur ce que représentait les 10 p. 100 ou de quels genres d'escomptes il était question. Il parlait de vendre les actions à prix de faveur mais avec quel pourcentage de rabais, il ne savait pas. Lorsque nous lui demandions quelle utilisation exacte il allait faire de l'argent, il ne savait pas.

À mes yeux, il faut commencer à se poser des questions sur les buts poursuivis. J'en suis presque venus à la conclusion qu'il s'agit d'épaissir encore le porte-feuille des hauts dirigeants. Si je regarde toutes les catégories de personnel, et que je vois les gens qui représentent la majorité des employés de Postes Canada protester contre le processus même, pourquoi s'obstine-t-on? La haute direction de Postes Canada...Don Lander est un bon exemple. Il doit gagner près de 350 000$ par an. Son option d'acheter les actions de Postes Canada à un prix de faveur, me paraît revenir à lui accorder une grosse prime. Je pense que cela doit être l'un des principaux motifs de cette décision.

Lorsque tant de gens disent que cela ne servira à rien à l'employé moyen des postes—ils n'ont pas d'argent pour acheter des actions. Nous vivons une période difficile. Tout augmente et ils s'inquiètent de leur emploi, de l'inflation et de tout ce qui se passe dans leur localité. Je suppose que c'est pour cela qu'ils rejettent le régime dans son ensemble. Ils se demandent ce qu'il arrivera de la Société si c'est là le début de la privatisation et je pense moi aussi que c'est une amorce de privatisation.

Je pense aussi que le gouvernement lui-même n'applique pas la loi. La loi dit clairement que les postes sont un service rendu aux Canadiens et, comme on l'a fait valoir ce matin, il s'agit là clairement d'une façon de réaliser des profits et de distribuer des profits. Pour ce qui est de savoir qui en profitera, je ne vois personne excepté la haute direction, essentiellement. Je pense que ce sont les cadres supérieurs et Postes Canada qui bénéficieront le plus de cette mesure. Ce ne sera certainement pas l'employé moyen de la Société.

Vous avez assez clairement exprimé vos arguments sur ces aspects, mais j'aimerais avoir votre avis sur un en particulier. Tout revient à la motivation, à la question de savoir qui bénéficiera de cette mesure si elle est décidée. Êtes-vous d'accord avec l'analyse que je viens de faire, qu'il s'agit d'une prime pour les cadres supérieurs? En voyez-vous d'autres qui bénéficieraient? Voyez-vous une autre explication?

Vous avez déjà dit que cela ne va pas panser les plaies. Franchement, je n'ai jamais vu une boîte où il y a tant d'hostilités entre le personnel et la direction. Cela crève les yeux. Il n'y a aucune communication. En regardant évoluer la

[*Text*]

years, I've realized that the communication needs to improve. I'm not sure how we do it, but it has to be done. There's no question that communication has to be improved between Canada Post workers and management.

• 1145

The present government, very different from the viewpoint I've seen with the Liberal government, is keeping things at arm's length. More or less great tensions have been created over the years, particularly over the last eight years.

Zeroing in on what you see as the motivations, you mentioned splitting part of one of the work forces against the rest of the people. Senior management—I believe you agree with that one. Are there any others that you see as motivations for Canada Post doing this action at this time?

Ms Riche: I think in the long term it's to undermine the union. If you ask the management of Canada Post and the ministry that administers Canada Post what's the one wish they could have at Canada Post, I think their first answer would be to get rid of the unions. I think they would all be very happy then.

When you pit worker against worker, you're starting to undermine. I think they are naïve enough to think that everybody will buy shares, they'll start thinking like management, and it will start to change the psychology of the worker on the post office floor so that the management type who now has shares in the company will start saying to the worker who hasn't bought shares to get off their ass and get to work, or sending in suggestions of how you eliminate jobs. I know that sounds extreme and off the wall, but I honestly think that's down the road.

IBM was never unionized. Imperial Oil was never unionized. Then they have a job for life, makes no difference. Imperial Oil was never unionized and had these share options. I saw this kind of competition between workers because my father worked at Imperial Oil. I saw what happened, although he bought shares.

What I find bizarre is that in the head of the person, to buy shares means you own a part of the company. That's the perception, right? So to buy shares under this legislation means nothing. It means absolutely nothing in terms of the general perception. There is no ownership in Canada Post because you can't exercise any decision-making rights. You can't vote. You probably can't go to a shareholders' meeting. It's only 10%. You're the only shareholders. When you look at this from a purely technical point of view, whether we support it or not, it's quite bizarre what has been put before you.

I think there's really a long-term plan to get rid of the union. I never thought about management bonuses because I can't imagine where they are going to make the big bonuses.

Mr. Pickard: Discount sales, at 10%.

[*Translation*]

situation au cours des deux dernières années, je me suis rendu compte qu'il faut améliorer la communication. Je ne sais pas trop comment y parvenir, mais c'est impératif. Il ne fait pas de doute qu'il faut améliorer la communication entre la direction et les employés de Postes Canada.

Le gouvernement actuel, et son attitude diffère en cela totalement de celle du gouvernement libéral, se tient à distance. Des tensions plus ou moins fortes ont été engendrées au fil des ans, particulièrement au cours des huit dernières années.

En essayant de discerner les motifs, vous avez mentionné qu'il s'agissait peut-être de dresser les catégories de personnel les unes contre les autres. L'avantage pour la haute direction—je pense que vous êtes d'accord là-dessus. Y a-t-il d'autres motifs que Postes Canada pourraient avoir et que vous pouvez discerner?

Mme Riche: Je pense que, à long terme, il s'agit de saper le syndicat. Si vous demandez à la direction de Postes Canada et au ministère de tutelle ce qu'ils souhaiteraient le plus, je pense que la réponse immédiate serait d'être débarrassés des syndicats. Je pense qu'ils seraient tous très heureux alors.

Lorsqu'on dresse un travailleur contre l'autre, on commence à saper les syndicats. Je crois qu'ils sont assez naïfs pour penser que tout le monde achètera des actions, que les employés commenceront alors à raisonner comme la direction, que cela va changer complètement la mentalité des employés sur le terrain, si bien que les cadres qui détiennent des actions commenceront à dire aux employés qui n'en ont pas de se réveiller et de se mettre au travail, ou d'envoyer des suggestions sur la façon d'éliminer les emplois. Cela peut paraître extrême et tiré par les cheveux, mais je pense sincèrement que c'est cela qui nous attend.

IBM n'a jamais été syndiquée. Imperial Oil n'a jamais été syndiquée. Mais peu importe, puisqu'on y a un emploi à vie. Imperial Oil n'a jamais été syndiquée et il y avait ces options d'achat d'actions. J'ai connu ce genre de concurrence entre travailleurs parce que mon père travaillait chez Imperial Oil. J'ai vu ce qui s'y est passé, bien qu'il ait lui-même acheté des actions.

Ce que je trouve bizarre, c'est que dans l'esprit de la personne, acheter des actions signifie que l'on devient propriétaire d'une partie de l'entreprise. C'est l'impression qu'on a, n'est-ce pas? Mais acheter des actions, selon ce projet de loi, ne signifie rien. Cela ne signifie absolument rien sur le plan de la perception générale. On ne se sent pas propriétaire de Postes Canada parce qu'on exerce aucun pouvoir de décision. On ne peut voter. On ne pourra probablement même pas aller à une assemblée d'actionnaires. Ce n'est que 10 p. 100. Les employés sont les seuls actionnaires. Si vous regardez cela d'un point de vue purement technique, que l'on soit d'accord ou non, ce qui est proposé est tout à fait bizarre.

Je pense qu'il y a en réalité un plan à long terme et c'est se débarrasser du syndicat. Je n'avais jamais pensé aux primes des cadres parce que je ne peux imaginer comment ces actions pourraient rapporter beaucoup.

M. Pickard: Avec un prix d'escompte de 10 p. 100.

[*Texte*]

Ms Riche: But it assumes that you're going to have big profits and big dividends. If you end up getting the 3¢ and 9¢ that Cid gets every quarter, it's not going to help management if that's your dividend, if that's your return on your purchase, right?

Mr. Pickard: Maybe I could just explain, then, what I'm getting at with discount bills.

Ms Riche: Yes, because I don't think we're going to make big profits.

Mr. Pickard: If Don Lander is going to buy shares at a 10% discount and he buys *x* dollars of shares, they can control, because what is the increase that this stock will come to? You can obviously look down the line and say they won't let it drop below what it was initially. Harvie Andre made some hints in discussions here that it would go up about 90%.

Ms Riche: This is really sleazy. I didn't even think that bad—

Mr. Pickard: When you start looking at it, you sell something for 10% less and it goes up 9%. There is a 19% profit on each quantity of shares he buys. So he makes $300,000 a year. Take $30,000 or whatever he can put into it and buy those shares. They make 19% going up the line. That's quite a nest egg he could accumulate quite easily. That to me is a big nest egg that the senior management in Canada Post can get. That's why I think members of senior management at Canada Post have the opportunity here to feather their own nest.

Ms Riche: Fascinating.

Mr. Tingley: I think Mr. Pickard is quite correct as long as understands that the only ones who have supported the government in this initiative have been senior management of Canada Post. There has to be an obvious reason for that. That obvious reason is that they see this very large nest egg out there that they can jump on because they obviously have the money. As he says, $207,000 plus bonuses equates to $350,000 for Mr. Lander, and the workers make $30,000.

• 1150

I think you are quite correct in that that is the reason why senior management jumped on the bandwagon, why they are the only party within the post office, as we know, that is supporting this bill. We obviously think your assumption is quite correct.

Le président: Si vous me le permettez, j'aimerais faire une invervention.

M^me^ Riche, depuis le début de notre conversation, semble toujours faire allusion au fait que, même si on émettait des actions pour la Société canadienne des postes, cela ne voudrait pas dire grand-chose étant donné les profits que la Société peut faire.

Là, M. Pickard parle de la possibilité que M. Lander achète des actions. Il dit que M. Lander a plus les moyens de le faire que d'autres employés et qu'il a une possibilité de faire de gros profits. Je sais bien que si M. Lander achetait des actions, ce serait bon signe. Cela voudrait probablement dire qu'il est payant d'acheter des actions. Lorsque vous parliez tout à l'heure, madame Riche, j'avais l'impression que vous faisiez allusion constamment à l'inutilité de ce

[*Traduction*]

Mme Riche: Mais cela suppose que l'on va réaliser de gros profits et distribuer de gros dividendes. Si vous vous retrouvez avec les 3 et 9 que Cid touche chaque trimestre, si c'est cela votre dividende, le rendement de votre investissement, cela ne donnera pas grand-chose aux cadres, n'est-ce pas?

M. Pickard: Il faut peut-être que je vous explique un peu mieux ce que j'entrevois avec ces actions à prix d'escompte.

Mme Riche: Oui, parce que je ne pense pas que nous réalisions de gros bénéfices.

M. Pickard: Si Don Lander va acheter des actions à un rabais de 10 p. 100, qu'il en achète pour *x* dollars, il a le contrôle, car de combien vont augmenter ces actions? Vous pouvez être sûr qu'ils ne vont pas les laisser tomber en-dessous de leur cours initial. Harvie Andre a donné à entendre ici que leur prix pourrait augmenter de près de 90 p. 100.

Mme Riche: C'est vraiment répugnant. Je n'avais même pas d'aussi mauvaises pensées. . .

M. Pickard: Si vous regardez bien les choses, vous commencez par acheter quelque chose à 10 p. 100 de rabais et le prix augmente de 9 p. 100. Cela fait 19 p. 100 de profit sur chaque action. Il gagne 300 000$ par an. Supposons qu'il en achète pour 30 000$ ou tout ce qu'il pourra se permettre, il empoche un profit de 19 p. 100. Il pourrait accumuler ainsi un joli petit magot. À mes yeux, c'est là un joli magot que les cadres supérieurs de Postes Canada pourraient empocher. C'est pourquoi je pense que les cadres supérieurs de la Société ont ici l'occasion de se remplir les poches.

Mme Riche: C'est fascinant.

M. Tingley: Je pense que M. Pickard a raison, d'autant que les seuls qui aient jamais appuyé le gouvernement dans cette initiative sont les cadres supérieurs de Postes Canada. Il doit bien y avoir une raison pour cela. Cette raison évidente est qu'ils entrevoient un très joli magot qu'ils pourront empocher parce qu'ils ont évidemment l'argent pour investir. Comme il dit, 207 000$ plus les primes, cela fait 350 000$ pour M. Lander, alors que les travailleurs ordinaires gagnent 30 000$.

Je pense que vous avez tout à fait raison, et c'est pour cela que les cadres supérieurs se sont rués sur cette idée, car ils sont les seuls au sein de la Société des postes, comme vous le savez, à être favorables à ce projet de loi. Nous pensons que votre hypothèse est tout à fait juste.

The Chairman: If I may, I would like to intervene.

Ms Riche, since the beginning of our discussion, always seems to imply that even if shares of Canada Post were sold, this wouldn't mean anything since the corporation is not likely to make any profits.

Now Mr. Pickard suggests that Mr. Lander would buy shares. He says that Mr. Lander can better afford to do so than other employees and will therefore have an opportunity to make a big profit. I know that if Mr. Lander wanted to buy shares, it would be a good sign. It would probably mean that it is profitable to buy shares. But I got the impression earlier, Ms Riche, that you constantly negated the usefulness of this bill because Canada Post is not likely to make a profit. But

[*Text*]

projet de loi, à cause du peu de profits qu'on fait à Postes Canada. Cependant, on dit présentement que M. Lander pourrait faire beaucoup d'argent en achetant des actions. Est-ce qu'il en ferait, de l'argent, ou s'il n'en ferait pas? Si M. Lander en fait, j'imagine que les employés qui achèteraient des actions en feraient, eux aussi.

J'essaie de comprendre.

Ms Riche: This is not exactly the way he said it.

Mr. Pickard: I think it is important to realize that I said it is a system for the haves and not the have-nots. A guy who makes $5,000 a year or $10,000 or $20,000 or $30,000 cannot invest the same percentage of his pay cheque as someone who makes $300,000 or $100,00 or whatever. The guy who makes a lot of money has a lot more money to invest and he does have that free capital that he can invest, whereas the little guy doesn't have that.

Le président: Monsieur Pickard, vous reconnaissez dans votre question que le taux de rendement serait le même pour tous ceux qui investiraient, qu'ils investissent 10 000$ ou 100 000$ en actions. Vous reconnaissez la possibilité qu'il y ait des profits.

Mr. Worthy: It is all supposition. We don't know who will be eligible for the plan. We don't know that Mr. Lander will. We don't know what the discount percent is. Really what you have done is create a scenario that you have in your mind, possibly, but it has no reality and it's a waste of time to discuss.

Mr. Pickard: The major problem with this whole piece of legislation is that it all is speculative. Can you tell me facts and figures from what they are doing? We asked the minister those facts and figures. There was no way he could give us any of them. I'm not speculating anything more than that the minister is speculating in every statement he made. If he could tell us what 10% was, he could say 10% of what. He could not tell us what he was looking at with increases in value, how much money he was looking at having invested; he couldn't tell us a thing. He couldn't give us any exact facts and figures. Mine is no more speculative than what Canada Post has put forward to this committee right now.

Ms Riche: I was basing my remarks on the fact that we have a corporation that has lost money. It depends on what we value the shares at.

As you say, we have no idea. I guess Mr. Andre said they have financial experts now looking at that. Number one, I cannot imagine your passing a bill to sell 10% of something when you don't even know how much you are selling.

Mr. Pickard: That's exactly what they are doing.

Ms Riche: I can't imagine the House passing a bill saying it is selling 10% of Canada Post to the employees when it has no idea what that means. Surely to God you are not going to let Canadians know you are that stupid.

Some hon. members: Oh, oh!

[*Translation*]

now it is being suggested that Mr. Lander could make a lot of money by buying shares. Well, would he make money or would he not? If Mr. Lander makes money, I suppose employees who would buy shares would make money also.

I'm trying to understand.

Mme Riche: Ce n'est pas exactement ainsi qu'il a présenté les choses.

M. Pickard: J'ai dit qu'il faut bien voir que c'est un système pour les riches et non les pauvres. Un type qui gagne 5 000$ par an ou 10 000$, ou 20 000$ ou 30 000$ ne peut investir le même pourcentage de son revenu que quelqu'un qui gagne 300 000$ ou 100 000$. Le type qui gagne beaucoup a beaucoup d'argent à investir et il a ce capital disponible qu'il peut investir que ne possède pas le petit.

The Chairman: Mr. Pickard, you acknowledge in your question that the return would be the same for all investors, whether they would invest $10,000 or $100,000 in shares. You acknowledge the possibility of profits.

M. Worthy: Tout cela n'est qu'une supposition. Nous ne savons pas qui sera admissible à acheter des actions. Nous ne savons pas si M. Lander le fera. Nous ne savons pas quel sera le pourcentage d'escompte. Vous avez construit là tout un scénario mais qui ne repose sur aucun fait et c'est une perte de temps d'en parler.

M. Pickard: Le principal problème avec tout ce projet de loi, c'est que nous en sommes réduits entièrement aux spéculations. Pouvez-vous me donner des faits et des chiffres à partir de ce qui est proposé? Nous avons demandé au ministre des faits et des chiffres. Il n'a rien pu nous fournir. Je ne spécule pas plus que le ministre, dans toutes les déclarations qu'il a faites. S'il pouvait nous dire 10 p. 100 de quoi, il le ferait. Il n'a pu nous donner aucune prévision de hausse des actions, ni combien il espérait recueillir en les vendant; il n'a absolument rien pu nous dire. Il n'a pu nous donner aucun chiffre et fait précis. Mon scénario n'est pas plus de la spéculation que ce que Postes Canada nous a présenté jusqu'à maintenant.

Mme Riche: Mon propos reposait sur le fait que la Société est déficitaire. Tout dépend à quel prix on fixe les actions.

Comme vous dites, nous n'avons pas idée. Je crois que M. Andre a dit que des experts financiers travaillent là-dessus en ce moment. Mais je ne vois pas comment on pourrait faire adopter un projet de loi pour vendre 10 p. 100 de quelque chose lorsqu'on ne sait même pas ce que l'on vend.

M. Pickard: C'est exactement ce qu'ils font.

Mme Riche: Je ne peux imaginer la Chambre adoptant un projet de loi disant que l'on va vendre 10 p. 100 de Postes Canada aux employés lorsqu'on n'a pas idée de ce que cela représente. Vous n'allez quand même pas révéler aux Canadiens que vous êtes aussi stupides que cela.

Des voix: Oh, oh!

[*Texte*]

Ms Riche: I mean that quite seriously. I look at this from the point of view that you have a corporation that is losing money and we are going to sell 10% of this losing corporation. Why would anybody buy shares? However, if you are going to have the government back up the shares, because we don't know how much they cost, if we are going to put a value and the government is going to commit itself to that value, then I think that scenario, while very sleazy and cynical—and I certainly wouldn't believe that of our present government—starts to make some sense, which is even worse than anything we have put in our brief. I hope that is not the motivation. I can't believe that could be the motivation. It can't be the motivation, can it?

• 1155

Mr. Worthy: I'm sometimes accused of being idealistic but I like to believe that the intent of the management of the post office is to run the best post office service they possibly can and to improve the morale within their operation. It's in that mode that I'm sitting on this committee.

Ms Larissa MacFadden (Director, Ontario Region, Union of Postal Communications Employees): I just have to shake my head at stating that Canada Post management wants to improve morale. To improve morale would be first and foremost to start treating employees like human beings, to not deliver to them in their hospital beds forms to be completed by doctors to say what modified duties they can do. You could at least wait until they get out of the hospital. It is not to tell a worker who has asked to leave a half an hour early because she got a call that her child needs to go to the hospital that she cannot leave half an hour early. Even when she offers to make the time up it is "no", and when the worker leaves, it's three days' suspension. That's not productivity. That's not treating people like employees. It's not treating people like equals.

I think Canada Post needs to go back to basics to recognize that the employees are adults who work very hard and do care very much. My share in Canada Post as an employee is to make sure it survives, that it doesn't disappear, because otherwise I have nothing. All the workers I know commit themselves far beyond the call of duty to the corporation, often for no pay because they're told that if they ask for overtime hours the work will go to somebody else. So they're working for free to get jobs done to make sure that Canada Post meets its deadlines and requirements. In exchange for that, when their child is in the hospital and they need to leave half an hour early, they receive a three-day suspension.

I think we need to go back to basics. The people I've talked to are not interested in buying shares. They believe their money would be used to put them out of a job, and that's their genuine fear. In today's economy nobody can afford to be without a job.

M. Samson: Monsieur le président, j'ai seulement deux autres petites questions.

[*Traduction*]

Mme Riche: Je le dis très sérieusement. De la façon dont je vois les choses, vous avez une société qui perd de l'argent et vous allez vendre 10 p. 100 de cette entreprise déficitaire. Pourquoi quelqu'un achèterait-il des actions? Cependant, si le gouvernement va soutenir le cours des actions, parce qu'on ne sait pas combien elles valent, si on va chiffrer cette valeur et si le gouvernement s'engage à soutenir cette valeur, alors ce scénario, tout en étant parfaitement répugnant et cynique—et je ne pense pas autant de mal de notre gouvernement actuel—commence à paraître un peu plus sensé, mais c'est encore pire que toutes les suppositions que nous avons faites dans notre mémoire. J'espère que ce n'est pas là le motif. Je ne puis le croire. Ce ne peut être vrai, n'est-ce pas.

M. Worthy: On m'accuse parfois d'idéaliste, mais j'aime à croire que le but de la direction de Postes Canada est d'offrir le meilleur service postal possible et d'améliorer le moral des troupes. C'est dans cet esprit que je siège à ce comité.

Mme Larissa MacFadden (directrice, région Ontario, Syndicat des employés des postes et communications): Penser que la direction de Postes Canada cherche à améliorer le moral des employés, c'est exclu. Pour améliorer le moral, il faudrait commencer par traiter les employés comme des êtres humains, ne pas leur faire livrer à leur lit d'hôpital des formulaires à remplir par les médecins pour dire quelles autres fonctions que les leurs ils pourraient remplir. On pourrait au moins attendre qu'ils sortent de l'hôpital. Il faudrait éviter d'opposer un refus à l'employée qui a demandé à partir une demi-heure plus tôt parce qu'elle vient de recevoir un appel disant que son enfant doit être transporté à l'hôpital. Même lorsqu'elle offre de rattraper le temps, c'est toujours «non», et si l'employée part quand même, c'est trois jours de suspension. Ce n'est pas de la productivité. Ce n'est pas traiter les gens comme des employés. Ce n'est pas traiter les gens comme des égaux.

Je pense que Postes Canada doit revoir toute sa politique et traiter ses employés en adultes qui travaillent dur et sont très dévoués. Mon rôle, en tant qu'employée de Postes Canada, c'est de faire en sorte que la Société survive, qu'elle ne disparaisse pas, car je n'ai rien d'autre. Les travailleurs que je connais font plus que leur devoir pour la Société, souvent sans rémunération parce qu'on leur dit que s'ils demandent des heures supplémentaires, le travail ira à quelqu'un d'autre. Ils travaillent donc gratuitement pour faire en sorte que le travail soit fait et assurer que Postes Canada respecte ses obligations. En échange de cela, lorsqu'un enfant est à l'hôpital et que l'on doit partir une demi-heure plus tôt, on se fait coller une suspension de trois jours.

Je pense qu'il faut en revenir aux principes élémentaires. Ceux à qui j'ai parlé ne sont pas intéressés à acheter des actions. Ils pensent que l'on utilisera leur argent pour les priver de leur emploi et c'est une crainte réelle. Dans l'économie d'aujourd'hui, nul ne peut se permettre d'être chômeur.

Mr. Samson: Mr. Chairman, I have only two more brief questions.

[*Text*]

In your presentation you made some reference to Air Canada and the privatization of Air Canada and so on. When the minister was here—and I don't know if I'm quoting the exact words—I said something to the effect that the minister stated that Air Canada would never be privatized. It was not for sale. Mr. Andre intervened at that point and asked what minister and when did he say that. He said he had been here 20 years and never heard any minister say that. And I said to Mr. Andre at the time that I would look up the record and send it to his office, and I will do that. It was the Prime Minister who said it in 1985, very clearly, and it's recorded in *Hansard*. I will send it to Mr. Andre to indicate to him that the Prime Minister said it.

Having said that, you mentioned some of the problems that existed with the privatization of Air Canada and what has taken place with some of the employees there. I'm sure you've done some research. I'd like you perhaps to elaborate a bit for us as to the kinds of problems that have been witnessed by the employees at Air Canada as a result of that privatization.

• 1200

Secondly, there have been other areas where shares have been offered to employees. In your research, have you come across any other companies, if I can use that term, that have offered share programs with employees where it has worked, and where it hasn't worked?

The reason I am asking you this—and I'll tell you very clearly—is that when the minister, Harvie Andre, was here he used the example many times of how great and how wonderfully the shares program worked at UPS. I can see some differences, but I would like you to elaborate as to what some of the differences might be. He alluded to the fact that one of the employees made something like $3 million.

I would like your comments on just those two areas.

Mr. Tingley: I would deal with the first part, Air Canada's privatization. Your question is what effects employees see. I think there are two effects. One is that the Canadian public sees a reduction in services. That's the net result as Canadians would see it.

On the other side of the coin, employees have seen cut-backs and job loss—tremendous numbers of job losses, as a matter of fact—through the privatization scheme. Also they have a share that's worth virtually nothing, I guess. They paid $8 for it. It was a discounted rate, I believe, on a $12 share offering. A bunch of people bought in on this, and now they have a share that's worth nothing because the company is losing hundreds of millions of dollars. But I think the major things in the Air Canada experience are the reduction of services to Canadians and, for employees, cut-backs and job loss.

I believe the privatization at Canada Post will result in the same thing. Canadians will receive a reduction in services. They'll also receive higher prices for postal services and the employees will see cut-backs and job loss. I think that parallel you can draw between the Air Canada experience and the experience here proposed by this government.

[*Translation*]

Dans votre exposé, vous avez fait mention d'Air Canada et de la privatisation d'Air Canada, etc. Lorsque le ministre était ici—et je ne sais pas si je cite les paroles exactes—j'ai tenu des propos voulant que le ministre ait déclaré qu'Air Canada ne serait jamais privatisée, n'était pas à vendre. M. Andre m'a interrompu et a demandé quel ministre avait dit cela et quand. Il a dit qu'il était là depuis 20 ans et n'avait jamais entendu aucun ministre dire cela. J'ai répondu à M. Andre que je vérifierais et que j'enverrais la citation à son bureau et je le ferai. C'est le premier ministre qui l'a dit en 1985, très clairement, et c'est consigné au *hansard*. J'enverrai le texte à M. Andre afin qu'il voie bien que c'est le premier ministre qui a fait cette déclaration.

Cela dit, vous avez mentionné certains des problèmes qui ont surgi lors de la privatisation d'Air Canada et ce qui est arrivé à certains des employés. Je suis sûr que vous avez fait quelques recherches. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le genre de problèmes qu'ont connus les employés d'Air Canada par suite de cette privatisation?

Deuxièmement, il y a d'autres cas encore où des actions étaient offertes aux employés. Est-ce que dans votre recherche vous êtes tombés sur d'autres entreprises qui ont offert une participation au capital à leurs employés et connaissez-vous des cas où les résultats étaient bons et d'autres où ils étaient mauvais?

Si je vous pose la question—et je le dis très clairement—c'est que lorsque le ministre, Harvie Andre, a comparu ici, il n'a cessé de vanter les merveilleux résultats d'un programme similaire chez UPS. Je perçois quelques différences, et j'aimerais que vous nous disiez un peu quelles différences vous-même voyez. Il a même déclaré que l'un des employés a gagné quelque trois millions de dollars.

J'aimerais connaître votre point de vue sur ces deux aspects.

M. Tingley: Je commencerai par le premier, la privatisation d'Air Canada. Vous demandez quelles ont été les répercussions sur les employés. Je pense qu'il y en a deux. La première est que le public canadien perçoit une réduction de services. C'est le résultat net que les Canadiens constatent.

D'autre part, les employés ont connu des licenciements et des suppressions de postes—un nombre énorme de suppressions de postes, en fait—à cause de la privatisation. Ils sont aussi propriétaires d'une action qui ne vaut virtuellement rien, j'imagine. Elle leur a coûté 8$. C'était un prix de faveur, je crois, au lieu de 12$. Beaucoup de gens en ont acheté, et ils ont maintenant des actions qui ne valent rien parce que la compagnie perd des centaines de millions de dollars. Je pense que l'élément principal de l'expérience d'Air Canada est la réduction de services aux Canadiens et, pour les employés, les suppressions d'effectifs et les pertes d'emplois.

Je crois que la privatisation de Postes Canada aboutira à la même chose. Les Canadiens constateront une diminution des services. Ils devront également payer des tarifs supérieurs pour les services postaux et les employés verront des suppressions de postes. Je pense que l'on peut discerner ce parallèle entre l'expérience d'Air Canada et ce que propose ici le gouvernement.

[*Texte*]

Mr. Samson: You mentioned job loss. In 1981, there were something like 62,000 employees at Canada Post. As far as I know right now there are something like 57,000. You're saying that you see a further reduction in the work force, which would mean that service would deteriorate even further, thereby, I guess, forcing people to go to other services, to other areas, to other delivery people to give them the service they want from Canada Post.

Mr. Tingley: A couple of things have happened. There's been a smaller privatization of the company going on since 1986–87. That is the selling off of wickets to the private sector. That's a smaller privatization. That is so it can be operated more cheaply. These people make the minimum wage in most cases, largely women workers and there's a very large part-time work force.

Canada Post has embarked on that small privatization scheme, preparing itself for the big privatization scheme that will come through this bill, followed by legislation to enable the private sector to buy the 90%. So there has been that setting up of privatization through the wicket closures, which have gone to the drugstores and the laundromats or whoever wants them. They've contracted out the maintenance on the machinery to outside sources more cheaply. It doesn't mean the service is better, but it's cheaper. They can improve their profitability, and therefore they can make the stated objective of Michael Wilson of 14% or 15% over time. They've contracted out the parcel delivery to another company.

So they've been preparing themselves for the overall privatization of the company by making it leaner and meaner and more profitable over the last number of years under this government. Obviously the future plan of this government is to sell the whole company after they make it lean and mean and profitable.

Ms Riche: I'm not sure there has been a whole lot of research done by us, because every share option is on its own merit. If you look at Algoma, that was partially initiated by the employees, who wanted to pull the company out of it. They now own 60% of the company, sit on the board of directors, completely different from anything we're talking about here.

Mr. Samson: They make decisions.

• 1205

Ms Riche: They make decisions. Fishery Products International in Newfoundland, when they went public, went to everybody in Newfoundland, employees and the works. Wonderful! There's no fish any more, so it didn't make any difference. Everybody bought shares in Fishery Products.

In Manitoba, the Manitoba Federation of Labour—and I think the minister talked about some of these plans—with a lot of help from the federal government and the provincial government, is looking at workplace take-overs by workers, being able to invest in companies that are going down the tubes. That's not the same as employees; that's some money from their fund, their venture capital or whatever.

[*Traduction*]

M. Samson: Vous avez parlé des pertes d'emplois. En 1981, il y avait quelque 62 000 emplois à Postes Canada. Aujourd'hui, à ma connaissance, il en reste 57 000. Vous entrevoyez de nouvelles compressions d'effectifs, ce qui signifie que le service va se détériorer encore davantage, contraignant les gens à s'adresser à d'autres fournisseurs pour trouver les services qu'ils attendent de Postes Canada.

M. Tingley: Plusieurs choses sont intervenues. Il y a eu un certain degré de privatisation de l'entreprise depuis 1986–1987, ce qui s'est traduit par la vente des guichets au secteur privé. C'est une privatisation à petite échelle. Le but était d'exploiter ces guichets à meilleurs coûts. Dans la plupart des cas, ces employés sont payés au salaire minimum, il s'agit essentiellement de femmes et d'employés à temps partiel.

Postes Canada s'est lancée dans cette petite entreprise de privatisation, se préparant pour la grande qui va intervenir au moyen de ce projet de loi, qui sera suivi d'une législation permettant au secteur privé d'acheter 90 p. 100 du capital. Il y a donc eu ce démarrage de la privatisation par les fermetures de guichets, qui ont été concédés aux pharmacies et aux «lavomatiques» et à quiconque en voulait. On a sous-traité l'entretien du matériel des entreprises extérieures, pour moins cher. Cela ne signifie pas que le service est meilleur, mais il est moins cher. La direction peut accroître la rentabilité et donc atteindre l'objectif annoncé par Michael Wilson de 14 à 15 p. 100 de marge bénéficiaire dans quelque temps. On a sous-traité la livraison des colis à une autre société.

On s'est donc préparé au cours de ces dernières années, sous le gouvernement actuel, à privatiser l'ensemble de la Société, en dégraissant et en gonflant les profits. À l'évidence, le gouvernement projette de vendre l'ensemble de l'entreprise une fois qu'elle aura été dégraissée et qu'elle sera devenue profitable.

Mme Riche: Je ne crois pas que nous ayons fait beaucoup de recherches, parce qu'il faut considérer chaque option d'achat d'actions sur ses mérites propres. Si vous regardez le cas d'Algoma, c'était en partie à l'initiative des employés qui voulaient renflouer la société. Ils sont maintenant propriétaires de 60 p. 100 des parts, siègent au conseil d'administration, ce qui est une situation totalement différente de ce dont il est question ici.

M. Samson: Ils prennent les décisions.

Mme Riche: Ils prennent les décisions. *Fishery Products International* de Terre-Neuve, lorsqu'elle a lancé son émission publique, s'est adressée à tout le monde à Terre-Neuve, aux employés et à tout le public. Merveilleux! Il n'y a plus de poisson, donc ça ne fait aucune différence. Tout le monde a acheté des actions de *Fishery Products*.

Au Manitoba, la *Manitoba Federation of Labour*—et je crois que le ministre a parlé de certains de ces régimes—avec une aide importante des gouvernements fédéral et provincial, encourage les employés d'entreprises en perdition à en prendre le contrôle. Ce n'est pas la même chose qu'une émission d'actions aux employés, il s'agit d'un investissement par leur fonds de retraite, de capitaux à risque ou quelque chose du genre.

[*Text*]

What's going on in the country, as opposed to specific companies, is that unions in some cases, central bodies, are getting involved in a broader venture capital kind of plan, like the solidarity fund in Quebec. Workers are not buying shares in a particular company; they're buying shares in the solidarity fund, and that money is going into such things as when they own a piece of the Nordiques and they buy into Quebec companies, particularly companies that are going down the tubes.

The Manitoba one was slightly different. The British Columbia one—I don't know a whole lot about it—is kind of similar to the solidarity fund, where workers—and they get a tax credit for those provincially and federally—buy into the fund, buy shares in the fund itself.

This one is completely different. I'm not sure we'd be supporting it if it involved voting rights and sitting on the board of directors, and we're not suggesting that amendment. We can't even discuss that in comparison. It says "share", but that's absolutely dishonest. A share by definition means that you own something. It's a share; you have your piece of pie. You have nothing here. You can't give it to anybody; you can't pass it on to your children.

You were given shares in Placer Dome. You get your 3¢ every dividend.

Mr. Samson: I rush to the bank with it.

Ms Riche: You can't even do that in Canada Post. Did UPS really make $3 million? I don't believe it for a minute, not suggesting that the minister would lie. I think he was misled by somebody. Let's say there's an opportunity to make $3 million. You can't even leave it to your spouse.

Let's take this right through. You buy shares as an employee and you don't sell it... You keep it there. They're going to offer certain times when you can sell, according to the minister. But you leave it there and you work for 30 years, and it actually builds up and it's worth $3 million. But you die before you get a chance to sell it back. You were going to sell it on Monday and you die on Friday. Tough! According to this legislation, your spouse or your children can't even get that big $3 million that you just made.

Mr. Pickard: I don't think there are clarifications.

Ms Riche: We don't know for sure, do we? It certainly doesn't say in the legislation that you can.

Mr. Pickard: As far as I know, no.

Ms Riche: In the questioning of the minister, the minister said you would be allowed to sell it back at specific times. There's no comparison to what's going on in other places with this piece of legislation. There is just no comparison. It is not ownership. It is not even, by the dictionary definition, a share. It is exactly what the minister said, a way of asking the employees to loan money to Canada Post.

[*Translation*]

Ce qui se passe dans le pays, c'est que des syndicats, dans certains cas, des organismes centraux, par opposition à des compagnies individuelles, mettent en place des régimes de capitaux à risque, un peu comme le fonds de solidarité au Québec. Les travailleurs n'achètent pas des actions dans une entreprise particulière, ils achètent des actions du fonds de solidarité. Cet argent sert à des choses comme racheter une part des Nordiques ou reprendre des entreprises québécoises, particulièrement des entreprises en perdition.

Le régime du Manitoba est légèrement différent. Celui de la Colombie-Britannique—et je n'en sais pas grand chose—est similaire au fonds de solidarité où les travailleurs—ils obtiennent d'ailleurs un crédit d'impôt provincial et fédéral—achètent des parts du fonds lui-même.

Ce projet-ci est complètement différent. Je ne suis pas sûr que nous l'approuverions si l'on nous offrait des droits de vote et des sièges au conseil d'administration et nous ne préconisons pas un tel changement. Mais il n'y a même pas de comparaison possible. On parle d'«actions», mais c'est absolument malhonnête. Par définition, une action suppose que l'on possède quelque chose. C'est une part, un morceau du gâteau. Ici, on n'a rien. On ne peut céder son bien à personne; vous ne pouvez le transmettre à vos enfants.

C'est comme d'avoir des actions dans Placer Dome. Vous touchez vos trois cents à chaque distribution de dividendes.

M. Samson: Je me précipite pour les déposer à la banque.

Mme Riche: Vous ne pouvez même pas faire cela avec Postes Canada. Est-ce qu'UPS a réellement rapporté trois millions de dollars? Je ne le crois pas un instant, sans vouloir traiter le ministre de menteur. Je pense qu'il a été induit en erreur par quelqu'un. Disons qu'il y a eu une occasion de réaliser trois millions de dollars. Vous ne pouvez même pas laisser cet argent à votre conjoint.

Disons les choses tout à fait clairement. Vous achetez des actions en tant qu'employé et vous ne pouvez les vendre... vous les gardez. On proposera certaines dates où l'on pourra vendre, d'après le ministre. Mais il faut laisser l'argent dedans et travailler pendant 30 ans et supposons même que le montant s'accumule et vaille trois millions de dollars. Mais vous mourez avant d'avoir l'occasion de vendre. Vous alliez vendre lundi, et vous décédez vendredi. Tant pis! Selon ce projet de loi, votre conjoint ou vos enfants ne peuvent même pas toucher ces magnifiques trois millions de dollars que vous venez de gagner.

M. Pickard: Je ne pense pas qu'il y ait des précisions.

Mme Riche: Nous ne sommes pas sûrs, en tout cas. Le projet de loi ne dit certainement pas que c'est possible.

M. Pickard: À ma connaissance, non.

Mme Riche: En réponse aux questions, le ministre a dit qu'on pourrait vendre les actions à certaines dates. C'est sans comparaison aucune avec ce qui se passe dans d'autres entreprises. Il n'y a pas de comparaison. Ce n'est pas de la propriété. Ce n'est même pas, selon la définition du dictionnaire, une part. C'est exactement ce que le ministre a dit, à savoir une façon de demander aux employés de prêter de l'argent à Postes Canada.

[*Texte*]

Mr. Samson: That's exactly the point I was making. There is absolutely nothing to compare it to. We really don't know what we've got. There's no way of knowing.

Le président: J'ai une question à poser à M. Tingley.

Dans le cadre des statuts nationaux adoptés en 1990 et des politiques nationales adoptées à votre congrès national, il y a quelque chose qui m'intrigue.

• 1210

On dit ici à B-6:

> Tripartisme: En conformité à son opposition à la démocratie industrielle, le syndicat repousse toute tentative de la part d'organismes syndicaux d'accepter le statut de partenaire en association avec le gouvernement ou le gouvernement et les employeurs. Le syndicat veut promouvoir et renforcer, au sein du mouvement syndical, un front militant et combattif permettant de contrecarrer toute forme de collaboration avec la gérance ou avec les gouvernements servant les intérêts des employeurs.

Un peu plus loin, à B-7, on parle de «la mise à jour d'un programme d'action militant dont le but est d'affermir la force combative du mouvement syndical dans sa lutte contre l'employeur et le gouvernement».

J'avais déjà posé la question dans le passé à un autre comité. Cette politique énoncée dans vos statuts nationaux n'est-elle pas en contradiction avec l'esprit du projet de loi actuel? Est-ce qu'on peut considérer que cette espèce d'engagement que vous avez dans vos statuts nationaux a une influence sur votre position face au projet de loi C-73?

Mr. Tingley: As national president of the Canadian Union of Postal Workers, I am obviously bound by the statutes and policies of the organization, found in the constitution, and which you have there. Obviously, in respect to industrial democracy, partnerships, and schemes of that nature we are naturally opposed.

It has been stated over many years, back to the mid-1970s, as a matter of fact, when part of those policies was developed, that we believe the workers should have the right to be unionized and once the workers are unionized they should determine their working conditions, rights, benefits, and wages through collective bargaining. That is the stated objective of the organization and the path we have followed since the mid-1970s. We go into collective bargaining and negotiate the terms, benefits, and rights of workers, not through any other form of collaboration with the government or employers.

Le président: Quelle est la signification exacte de «contrecarrer toute forme de collaboration avec la gérance»? Ce sont des mots assez percutants. Qu'est-ce que vous entendez par des formes de collaboration?

Mr. Tingley: It is anything that would place the workers in a form outside the form of true negotiations. We believe the workers should be represented, have the right to organize and unionize, and have the right to free collective bargaining. Those are the stated objectives of this union.

[*Traduction*]

M. Samson: C'est exactement ce que je disais. Il n'y a absolument rien de comparable. Nous ne savons vraiment pas ce que l'on nous offre. Il n'y a pas moyen de savoir.

The Chairman: I have a question for Mr. Tingley.

There is something that puzzles me in the national constitution and the national policies passed at your national convention in 1990.

It says here under B-6:

> Tripartism: In line with opposition to "Industrial Democracy", the Union condemns any and all attempts by labour bodies to establish a partnership between labour and government or between labour, government and employers. Within the trade union movement, the Union wants to promote and strenghthen a militant and combative front with which to oppose any form of collaboration with management and government serving management's interests.

A little further on, under B-7, it says "and/or update a militant program of action for the labour movement geared to building the fighting strength of the labour movement against the employer and government".

I've asked this question before in another committee. Isn't the policy stated in your national constitution contrary to the spirit of the Bill before us? Can we presume that this kind of commitment spelled out in your national constitution influences your position on Bill C-73?

M. Tingley: En tant que président national du Syndicat des postiers du Canada, je suis évidemment lié par les statuts et les politiques de notre organisation, tels qu'ils sont énoncés dans la constitution dont vous avez copie. Il est évident que nous sommes contre la démocratie industrielle, les partenariats et autres dispositons semblables.

Depuis de nombreuses années maintenant—en fait, depuis le milieu des années 70 lorsque ces politiques ont été conçues—nous disons qu'à notre avis, les travailleurs devraient avoir le droit d'être syndiqués et que lorsqu'ils le sont, ils devraient déterminer leurs conditions de travail, leurs droits, leurs avantages sociaux et leur rémunération par la négociation de conventions collectives. Voilà l'objectif clairement énoncé de l'organisation et la voie que nous avons suivie depuis le milieu des années 70. Nous négocions les conditions, les avantages sociaux et les droits des travailleurs par le truchement de la convention et non par une autre forme de collaboration avec le gouvernement ou les employeurs.

The Chairman: What is the exact meaning of "to oppose any form of collaboration with management"? Those are rather strong words. What do you consider a form of collaboration?

M. Tingley: Tout ce qui place les travailleurs en dehors de la véritable négociation. Nous croyons que les travailleurs devraient être représentés et avoir le droit d'être syndiqués et de négocier librement des conventions collectives. Ce sont là les objectifs déclarés de ce syndicat.

[*Text*]

Le président: Monsieur Tingley, supposons qu'un employé achète des actions après l'adoption de ce projet de loi. Son action pourrait-elle être considérée comme allant à l'encontre de vos statuts nationaux? Est-ce qu'on pourrait l'accuser de collaborer avec la gérance?

Mr. Tingley: If this bill becomes a reality and if a loan is proposed through a share offering, as it is being called, then an individual may or may not buy. An individual who buys will not be subjected to any harassment or disciplinary measures by this union.

The union will recommend and has already recommended to the membership that they not get involved in the share-offering scheme, should it become a reality through law. That is our position. We will recommend not becoming involved and not to buy shares in something that will ultimately become a privatized company and one that will produce fewer services for Canadians and result in job losses for yourselves over time.

Le président: Si j'ai bien compris, vous n'exerceriez pas de représailles contre un employé qui achèterait des actions étant donné qu'on ne pourrait pas considérer que cet employé collabore avec la gérance. À ce moment-là, on peut dire que le projet de loi C-73, malgré votre opposition, ne peut pas être considéré comme étant un projet de loi ou une action de Postes Canada allant à l'encontre de vos politiques nationales. C'est ce que je comprends.

• 1215

Mr. Tingley: Number one, we will recommend to the membership not to purchase shares should there be an offering at some point in time. We will not invoke charges against any individual who purchases shares, as we will not charge anybody who votes Tory in any given election.

Le président: Monsieur Tingley, vous dites que vous ne recommanderez pas à vos membres d'acheter des actions, mais si, selon l'hypothèse de M. Pickard, M. Lander en achetait beaucoup, probablement parce que ce serait payant et intéressant pour lui, continueriez-vous de recommander à vos membres de ne pas acheter d'actions?

Mr. Tingley: Yes, we will continue to recommend that the company not be privatized and that, therefore, the share offering is actually the start of the privatization process of selling off the company. Therefore, we will recommend always not to get involved, no matter how much Mr. Lander makes in this type of scheme.

Le président: Mais si jamais il était rentable pour les employés d'acheter des actions, continueriez-vous de leur recommander de ne pas en acheter? Votre rôle, comme dirigeants syndicaux, est de travailler dans le meilleur intérêt de vos membres. Si jamais un achat d'actions devenait une occasion intéressante pour vos travailleurs en termes de profits ou en termes de revenus, est-ce que le fait de leur recommander de ne pas en acheter ne serait pas contradictoire avec votre obligation de bien servir vos travailleurs et de bien les conseiller?

Mr. Tingley: No, we're not contradicting anything, because a privatized company will mean less service for Canadians and fewer jobs for postal workers. Therefore, we're not contradicting one way by telling them not to buy

[*Translation*]

The Chairman: Mr. Tingley, suppose an employee buys shares after this Bill is passed. Could that be considered as being counter to your national statutes? Could he be accused of collaborating with management?

M. Tingley: Si ce projet de loi est adopté et qu'on propose un prêt par l'intermédiaire d'une offre d'actions, selon le terme qu'on emploie, un employé pourra toujours décider d'en acheter ou de ne pas en acheter. Quelqu'un qui décide d'en acheter ne subira pas de harcèlement ou de mesures disciplinaires de la part de notre syndicat.

Le syndicat recommandera, et d'ailleurs a déjà recommandé à ses membres de ne pas participer au régime d'actionnariat si ce projet de loi est adopté. Voilà notre position. Nous recommanderons qu'ils ne participent pas et qu'ils n'achètent pas d'actions dans une compagnie qui sera privatisée ultimement et qui fournira moins de services aux Canadiens et fera perdre des emplois à nos membres à plus ou moins longue échéance.

The Chairman: If I understood you correctly, there would be no reprisals from your union against an employee who buys shares since you would not consider that that employee has collaborated with management. Therefore, we can say that despite your opposition, Bill C-73 cannot be considered a Bill or an action by Canada Post that is contrary to your national policies. That's how I understand it.

M. Tingley: Premièrement, nous recommanderons aux membres de ne pas acheter d'actions qui pourraient éventuellement être offertes. Nous ne prendrons aucune sanction contre un individu qui en achètera, tout comme nous n'accuserions pas quelqu'un qui aurait voté conservateur lors d'élections.

The Chairman: Mr. Tingley, you say that you would not recommend that your members buy shares, but if, according to Mr. Pickard's hypothesis, Mr. Lander bought many, probably because it would be profitable for him, would you continue to recommend that your members not buy shares?

M. Tingley: Oui, nous continuerions à recommander que la Société ne soit pas privatisée et à soutenir donc, que cette offre d'actions est véritablement le début du processus de privatisation et de vente de la Société. Par conséquent, nous recommanderions toujours à nos membres de ne pas participer à ce processus, quels que soient les profits de M. Lander.

The Chairman: But if it was profitable someday for employees to buy shares, would you continue to recommend that they not buy any? As union leaders, your role is to work in the best interest of your members. If purchasing shares became a good opportunity for your members to make a profit or earn additional income, wouldn't the fact of recommending that they not buy any run counter to your obligation to serve and advise your members well?

M. Tingley: Non, ce n'est pas contradictoire du tout, parce qu'une société privatisée procurera moins de services aux Canadiens et moins d'emplois aux postiers. Or, ce n'est pas contradictoire de leur dire de ne pas acheter d'actions

[*Texte*]

shares, despite the fact the shares may make some money. I would have hoped that the union representing Air Canada workers would have told them not to buy shares and, therefore, they would maybe have had some money in an RRSP or somewhere else instead of buying shares that are not worth very much at this time.

Le président: Si les employés syndiqués de Postes Canada prennent d'eux-mêmes conscience du fait que cela risque d'être un investissement intéressant, pensez-vous qu'ils vont suivre votre recommandation? Quelle perception vos propres syndiqués pourraient-ils alors avoir de vous, en tant que dirigeant syndical?

Mr. Tingley: I guess, be it in government or anywhere else in business, you won't have 100% cooperation, and some people may buy shares with this offering. That's fine. However, we will continue to explain to them the dangers of the privatization of the business and what it will mean to them. The end result is that, yes, they may have shares but they may not have jobs. Much like my friends in the Canadian Postmasters and Assistants Association, whose jobs are all slated to be chopped by this government, we will tell them that experience will also happen to themselves.

Le président: J'ai une dernière question qui s'adresse à M^me^ Riche. Dans votre mémoire, à la page 3, vous dites:

> Toutefois, le projet de loi C-73 constitue un pas dans la mauvaise direction. Ce projet de loi contourne le processus de négociation conçu pour déterminer les conditions de travail. . .
>
> Plus loin, vous dites: «et impose plutôt le Régime d'épargnes-actions pour employés.» Comment doit-on interpréter le mot «impose»? Que je sache, le Régime d'épargnes-actions n'est pas imposé à qui que ce soit. Vous avez reconnu que les employés étaient libres d'y participer ou non. Alors, comment dois-je interpréter le mot «impose»?

Ms Riche: I think once you pass the legislation you've imposed a plan, you've made a plan available. It doesn't say you have to buy but right now nobody can buy shares in Canada Post. Once you pass the legislation, whether voluntary or mandatory, you have legislated the ability or the authority of people to buy shares.

• 1220

In that statement, we were saying this may have been discussed at the table. This may have been negotiated. Now it is imposed. It is legislated. The plan is legislated. It's not that people are mandated to buy, but the plan has been legislated. That's what it means there. A plan is imposed.

Le président: Très bien, je comprends. On ne prend pas «impose» au sens qu'on impose aux employés un régime. Il n'y a rien d'imposé aux employés. Ils ont toujours la liberté d'en acheter ou de ne pas en acheter. Vous parlez d'imposition au niveau. . . Très bien.

Ms Riche: That's right. It is voluntary. We understand that.

[*Traduction*]

malgré le fait que ces actions seront peut-être rentables. J'ose espérer que le syndicat représentant les travailleurs d'Air Canada avait dit à ses membres de ne pas acheter d'actions; ils auraient peut-être mis de l'argent dans un REER ou ailleurs s'ils n'avaient pas acheté d'actions qui ne valent pas grand chose maintenant.

The Chairman: If Canada Post unionized employees realize that this may be a worthwhile investment, do you think they will follow your recommendation? What would their perception of you as a union leader be in a situation like that?

M. Tingley: Vous savez, que ce soit au gouvernement ou dans le monde des affaires, vous n'obtiendrez jamais une collaboration à 100 p. 100, et certaines personnes achèteront peut-être des actions lors de cette offre. Très bien. Cependant, nous continuerons de leur expliquer les dangers de la privatisation de l'entreprise et ce que cela pourrait signifier pour eux. Le résultat sera peut-être que oui, effectivement, ils posséderont des actions, mais ils n'auront peut-être plus d'emploi. Nous leur dirons que l'expérience de nos amis à l'Association canadienne des maîtres des postes et adjoints risque de leur arriver. On sait que le gouvernement compte abolir les postes des membres de cet organisme.

The Chairman: I have one last question for Ms Riche. On page 3 of your brief you state:

> Bill C-73, however, is a step in the wrong direction. This bill sidesteps the negotiations process which is designed to determine the terms and conditions of work. . .
>
> Further on you say: "and imposes the Employee Share Savings Plan." How are we to interpret the word "imposes"? As far as I know, the Employee Share Savings Plan is not imposed on anyone. You yourself recognize that employees are free to get involved or not. So how am I to interpret the word "imposes"?

Mme Riche: Je crois que dès que cette loi sera adoptée, vous vous trouverez à imposer un régime; vous l'aurez rendu disponible. Rien ne dit que vous devez acheter des actions, mais actuellement, personne ne peut acheter d'actions de la Société canadienne des postes. Une fois que ce projet de loi sera adopté, vous aurez autorisé l'achat d'actions, qu'il soit facultatif ou obligatoire.

Dans cette déclaration, nous avons dit qu'il en avait peut-être été question à la table. On aurait pu le négocier. Maintenant, c'est imposé. Ce régime fait l'objet d'une loi. Les gens ne sont pas obligés d'acheter des actions, mais le régime est prévu par une loi. Voilà ce que cela veut dire. Un régime est imposé.

The Chairman: Very well, I understand. The word "imposes" is not to be taken to mean that a plan has been imposed on the employees. Nothing has been imposed on the employees. They are free to buy shares or not. You're talking about something big imposed in the sense of. . . Very well.

Mme Riche: C'est exact. C'est facultatif. Nous comprenons cela.

[*Text*]

Mr. Pickard: We've come to a final point that I would look at. With the testimony coming forward today from each one of the groups here, you've unanimously agreed that the offer—whatever we want to call it, however it was put in place—is only going to create a tremendous amount of tension between management and employees. Is there a way around it outside of just wiping this thing off the books?

Clearly I understand what you're saying. Those questions you've brought forward are basically the ones we discussed earlier, points we put forward. But I can't see the government moving in any other direction outside of ramming this through the same way they have other things. Is there any way we can work around it outside of—

Ms Riche: Why would we want to even try? Why would you want to try? It makes no sense.

We've racked our brains about motivation. It is not a sensible piece of legislation. It is not ownership. The minister has called it a loan. We don't know what 10% means because we don't know what 100% means. We don't know if your scenario is true, that the big guys could buy. I mean, there is no common sense.

Maybe Canada Post can tell you that this afternoon. Let us know. I mean that. What is the positive stuff to come out of this? I don't think you have to try to compromise. I don't think you have to try to find an amendment to get it through. I think you just vote it down, tell the guys to go back to the drawing board. What is it they want? Let's get serious, let's be honest. They should go to the membership, talk to the membership, talk to the employees.

You don't have to pass it, you know. We've learned that compromise doesn't work.

Mr. Pickard: I have no argument with that. What I'm saying to you today is that with the majority we have in this government today, all the opposition can vote against it and still the legislation will go through.

Ms Riche: That's right. I know. I understand that.

Mr. Pickard: So we can't vote it down. That's the point I am making.

Mr. Tingley: The only thing we could say to the committee is that the committee recommend against it. That would be our position, that this committee recommend against the option of that legislation.

Mr. Worthy: Just to bring it back into the reality of the bill we are dealing with, we have an arm's length corporation with a board of directors. They now do not have the opportunity or the legal right to have stock option for the employees. What they have asked for and what this legislation provides is that the corporation does have the ability to do it. What it would look like, how it would be imposed, is up to the board of directors, as happens with most other companies and their management.

[*Translation*]

M. Pickard: Nous arrivons maintenant à un dernier point que j'aimerais aborder. Tous les groupes qui ont comparu aujourd'hui étaient unanimes: cette offre—appelez ça comme vous voudrez, quelles qu'en soient les modalités de mise en oeuvre—va créer énormément de tensions entre l'employeur et les employés. Y aurait-il moyen d'éviter cela sans nécessairement jeter ce projet de loi au panier?

Je comprends très bien ce que vous êtes en train de nous dire. Les questions que vous avez soulevées sont celles dont nous avons discuté plus tôt, les questions que nous-mêmes avons soulevées. Mais je vois mal comment le gouvernement peut faire autrement que de faire adopter ce projet de loi en catastrophe, comme il l'a fait dans d'autres cas. Y aurait-il une autre façon de régler la question sans. . .

Mme Riche: Pourquoi voudrions-nous essayer? Pourquoi voudriez-vous essayer? Ça n'a aucun sens.

Nous nous sommes creusé la tête quant au motif de ce projet de loi. Il n'est pas sensé. Nous ne parlons pas de véritables titres de propriété. Le ministre a appelé cela un prêt. Nous ne savons pas ce que signifient ces 10 p. 100 parce que nous ne savons pas ce que signifient les 100 p. 100. Nous ignorons si votre scénario se réalisera, à savoir que les gros bonnets aussi pourraient acheter des actions. Enfin, ça n'a aucun bon sens.

La Société canadienne des postes pourra peut-être vous expliquer cela cet après-midi. Vous nous en donnerez des nouvelles. Je suis sérieuse. Quels seront les effets positifs de cette mesure? Je ne crois pas que vous ayez à faire de compromis. Je ne pense pas que vous devriez essayer de trouver un amendement pour faire adopter le projet de loi. Vous devriez seulement voter contre et dire au législateur de recommencer à zéro. Qu'est-ce qu'il veut au juste? Soyons sérieux; soyons honnêtes. On devrait s'adresser aux membres, parler aux employés.

Vous n'êtes pas obligés d'adopter ce projet de loi, vous savez. Nous avons appris que les compromis ne marchent pas.

M. Pickard: Je suis d'accord avec vous. Mais ce que je vous dis aujourd'hui, c'est que puisque le gouvernement a la majorité, l'opposition peut voter contre le projet de loi et il sera quand même adopté.

Mme Riche: C'est vrai. Je le sais et je le comprends.

M. Pickard: Donc, nous ne pouvons pas le faire rejeter. Voilà où je veux en venir.

M. Tingley: Tout ce que nous pouvons dire au comité, c'est qu'il devrait se prononcer contre le projet de loi. Ce serait notre position: que le comité recommande le rejet de ce projet de loi.

M. Worthy: Pour en revenir à la réalité du projet de loi devant nous, il s'agit ici d'une Société sans lien de dépendance avec un conseil d'administration. Actuellement, la Société n'a ni la possibilité ni le droit d'offrir une option d'achat d'actions aux employés. Ce qu'elle a demandé, c'est que ce projet de loi l'habilite à le faire. Les décisions quant à la nature de ce régime et à la façon de l'imposer sont laissées au conseil d'administration, tout comme dans les autres compagnies.

[*Texte*]

Ms Riche: Well, then, why don't they write that type of legislation? This is a very specific piece of legislation. It names the amount to sell. If they want to sell off Canada Post—and we think they do—why didn't they bring forward that legislation?

Mr. Worthy: I feel the paranoia about privatization is... If they're going to do it, they're going to do it anyway. In my opinion, this legislation isn't going to help or hinder privatization.

Ms Riche: I don't believe that. Our people tell us you can change a few words, amend this legislation after it gets passed and you have total privatization, 100% sale of shares.

Mr. Tingley: This legislation is the privatization of Canada Post.

Ms Riche: He's right.

Mr. Tingley: The 90% is not privatized at this time; 10% is if this goes through.

Mr. Worthy: I have heard you argue again and again and again that these shares are meaningless, that they don't form any substance. For you to say now, all of a sudden, that this is the privatization of the company is contradictory.

• 1225

Mr. Tingley: Harvie Andre has said that it is not privatization. This is the privatization of Canada Post—one-tenth of the privatization. The rest will come, if this should succeed, in very short order. However, he has said that he will hold off until after he is elected in the next federal election.

The good news is that he won't be elected in the next federal election, nor will the Tories, so the remaining 90% won't be sold off.

Le président: Vous me permettrez, en terminant, de vous remercier de votre collaboration et en particulier de remercier nos invités, M^me^ Riche, M. Blois, M. Tingley et M^me^ MacFadden, de leur présence et de leur contribution aux travaux du Comité. Je pense qu'on a grandement apprécié votre patience ainsi que votre collaboration. J'aimerais également remercier les membres du Comité pour cet excellent exercice d'aujourd'hui.

Avez-vous un dernier mot à dire, madame Riche, un compliment à nous faire?

Ms Riche: No, just make sure that all of the committee members read the transcript of this presentation.

Le président: On se fera sûrement un plaisir de le faire.

[*Traduction*]

Mme Riche: Eh bien, pourquoi ne pas avoir rédigé un projet de loi dans ce sens? Il s'agit ici d'un projet de loi très précis. Il fait mention du montant à vendre. So l'on veut vendre la Société canadienne des postes—et nous croyons que c'est le cas—pourquoi n'a-t-on pas déposé un projet de loi en ce sens?

M. Worthy: Je crois que la paranoïa à propos de la privatisation est... Si l'on désire le faire, on va le faire de toute façon. À mon avis, ce projet de loi ne va pas aider ou nuire à la privatisation.

Mme Riche: Je ne crois pas ça. Nos gens nous disent qu'on peut changer quelques mots, modifier ce projet de loi après son adoption et vous avez la privatisation complète, la vente de la totalité des actions.

M. Tingley: Ce projet de loi marque la privatisation de la Société canadienne des postes.

Mme Riche: Il a raison.

M. Tingley: Quatre-vingt dix pour cent n'en sera pas privatisé tout de suite; 10 p. 100 le sera si ce projet de loi est adopté.

M. Worthy: Je vous ai entendu dire à maintes reprises que ces actions sont factices, qu'elles n'ont aucune substance. Mais vous êtes en train de vous contredire si vous nous dites maintenant qu'elles doivent effectivement aboutir à la privatisation de la Société.

M. Tingley: Harvie Andre a dit qu'il ne s'agissait pas de privatisation. C'est la privatisation de un dixième de la Société canadienne des postes. Le reste viendra très bientôt si ce projet de loi est adopté. Cependant, il a dit qu'il attendrait d'être réélu aux prochaines élections avant de procéder.

La bonne nouvelle, c'est qu'il ne sera pas élu aux prochaines élections, et le Parti conservateur non plus, donc les 90 p. 100 restants ne seront pas vendus.

The Chairman: In closing, I would like to thank you for your cooperation. I would particularly like to thank our witnesses, Ms Riche, Mr. Blois, Mr. Tingley and Ms MacFadden for being here today and for contributing to the work of the committee. We greatly appreciated your patience and your cooperation. I would also like to thank the members of the committee for the excellent work they have done today.

Do you have a last word, Ms Riche? A compliment for us?

Mme Riche: Non, assurez-vous simplement que tous les membres du comité prennent connaissance de la transcription de ces témoignages.

The Chairman: It will be our pleasure to do so.

[*Text*]

Alors, on vous remercie infiniment. La séance est levée jusqu'à 15h30 cet après-midi, alors que nous recevrons comme témoin la haute direction de la Société canadienne des postes.

La séance est levée.

AFTERNOON SITTING

• 1537

Le président: À l'ordre!

Nous étudions le projet C-73, Loi modifiant la loi sur la Société Canadienne des postes . Nous aurons le plaisir d'entendre comme témoins cet après-midi, M. Georges Clermont, vice-président de groupe à la Société Canadienne des postes, ainsi que M. Ian Bourne, vice-président et directeur des finances.

Messieurs, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue. Je vous invite dès maintenant à procéder à la lecture de votre déclaration d'ouverture. Je sais, monsieur Clermont, que vous avez une présentation à faire et probablement que M. Bourne aura quelques mots à nous adresser aussi.

Vous avez la parole.

M. Georges C. Clermont (Vice-président de groupe, Société canadienne des postes): Merci, monsieur le président, et bon après-midi, membres du Comité.

C'est avec plaisir que nous comparaissons aujourd'hui au nom de la Société Canadienne des postes pour discuter du projet de loi C-73.

Je suis accompagné, monsieur le président, comme vous l'avez souligné, de M. Ian Bourne, vice-président et directeur des finances. Je voudrais aussi souligner la présence de M. Tom Woods, expert-conseil chez Wood Gundy Inc.; M. Woods sera disponible pour répondre à toute question concernant les régimes d'épargnes-actions en vigueur au Canada ou à l'étranger et pour discuter des choix qui s'offrent à la Société Canadienne des postes.

Le projet de loi a deux objectifs.

First, it will provide a share capital structure for Canada Post. Mr. Bourne will comment on the importance of a share capital structure to the commercial mandate of the corporation and to our objective of attaining self-sufficiency.

Second, Bill C-73 will permit the creation of a share savings plan for our employees. My remarks will outline how such a plan, by improving our relationships with our employees and their representatives, will allow us to pursue our commitment to improved service to all Canadians.

The establishment of Canada Post as a crown corporation a little more than a decade ago was seen in part as a response to the labour-management problems that had plagued the post office department. At that time almost 25% of the federal civil service was transferred to the corporation. We firmly believe we have made substantial progress in this critical area. The transition, however, has not been easy and is by no means finished. Bill C-73 takes a leaf from the

[*Translation*]

Therefore, we thank you very much. This meeting stands adjourned until 3:30 p.m. this afternoon, when we will be hearing the senior management of the Canada Post Corporation.

Meeting adjourned.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

The Chairman: Order, please!

We are resuming consideration of Bill C-73, an Act to amend the Canada Post Corporation Act. Our witnesses this afternoon are Mr. Georges Clermont, Group Vice-President, Canada Post Corporation, and Mr. Ian Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer.

Welcome, gentlemen. Please proceed with the reading of your opening statement. I know, Mr. Clermont, that you have a presentation and that, probably, Mr. Bourne will also say a few words.

You have the floor.

Mr. Georges C. Clermont (Group Vice-President, Canada Post Corporation): Thank you, Mr. Chairman, and good afternoon, members of the committee.

We are pleased to appear this afternoon on behalf of the Canada Post Corporation to discuss Bill C-73 with you.

As you have mentioned, Mr. Chairman, I have with me Mr. Ian Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer. I also want to mention the presence of Mr. Tom Woods, consultant with Wood Gundy Inc.; he will be available to answer any questions on employee stock saving plans in Canada or abroad and to discuss the options that are before the Canada Post Corporation.

The bill has two objects.

Tout d'abord, il prévoit un régime de capital-actions pour Postes Canada. M. Bourne vous expliquera l'importance d'un tel régime pour le mandat commercial de la Société et dans le contexte de notre objectif d'autonomie financière.

Deuxièmement, le projet de loi permettra de créer un régime d'épargne-actions pour nos employés. Je vais ainsi vous expliquer en quoi un tel régime, en améliorant nos relations avec nos employés et leurs représentants, nous permettra de poursuivre notre engagement de mieux servir l'ensemble de la population canadienne.

La création de Postes Canada comme société d'État il y a un peu plus de dix ans visait en partie à essayer d'atténuer les problèmes de relations syndicales-patronales qui affligeaient le ministère des Postes. À l'époque, près de 25 p. 100 de la fonction publique fédérale fut transféré à cette Société. Nous croyons fermement que nous avons réalisé de gros progrès dans ce domaine critique. Toutefois, la transition ne fut pas facile et n'est certainement pas achevée. Le projet

[*Texte*]

private sector book in our ongoing efforts to improve labour-management relations.

• 1540

Ever since it was established as a crown corporation, Canada Post has pursued three objectives: improving services, improving labour-management relations, and achieving financial self-sufficiency.

Le projet de loi C-73 n'est qu'un des nombreux atouts dont la Société doit se doter dans la poursuite de ces trois objectifs. Un régime d'épargnes-actions ne fera qu'encourager nos 57 000 employés à s'engager davantage dans la mission de la Société qui consiste à livrer des services de grande qualité à des prix abordables.

Un régime d'épargnes-actions pour employés ne peut que conduire à une amélioration soutenue des relations de travail en donnant aux employés l'opportunité d'investir dans la Société, au succès de laquelle ils ont d'ailleurs si grandement contribué. En effet, le revirement qu'a connu la Société grâce à eux, est reconnu comme un des plus grands succès du monde des affaires au Canada.

Over the last decade our focus has been on serving the customer. An employees' share plan cannot and will not on its own assure that we will continue to focus successfully on the needs of our customers. However, the plan is an important initiative within our overall strategy. The Canada Post Corporation Act directs the corporation to marshall our human resources "in a manner that will both attain the objects of the corporation and ensure the commitment and dedication of its employees to the attainment of those objects".

Bill C-73 is about renewing the partnership envisioned by the architects of the Canada Post Corporation little more than a decade ago. It is about sharpening the focus on our common interests. Canada Post can no longer allow internal conflicts to distract our attention away from the needs of our customers. We cannot afford to harbour any illusions about the competitiveness of the marketplace in which we live. We must compete globally with multinationals for the communication, advertising and physical distribution business of Canadians and international customers looking to do business in Canada.

For years now the postal system has been challenged by fax machines, by automatic tellers and by funds transferred by electronic mail. So far, Canada Post has been successful in meeting these challenges. Mail volumes have increased by 50% over the last nine years and we have made market share gains in many of our products. By being competitive, and therefore profitable, Canada Post has been able to sustain the jobs of its employees.

We cannot afford to lose sight of the customer or before we know it we'll find that our customers are playing in our competitors' courts. Over the long term, of course, customer satisfaction and financial success are directly related. As we

[*Traduction*]

de loi C-73 s'inscrit, en s'inspirant du secteur privé, dans notre effort d'amélioration des relations syndicales-patronales.

Depuis sa création en tant que société d'État, Postes Canada a poursuivi trois objectifs: amélioration du service, amélioration des relations syndicales-patronales et autonomie financière.

Bill C-73 is only one of the many tools the Corporation needs to pursue these three objectives. An employee share savings plan will encourage our 57,000 employees to get even more committed in the Corporation's mission which is to provide high quality services at a reasonable price.

An employee share-savings plan can only lead to an on-going improvement of labour relations by giving employees the opportunity to invest in the corporation to which they have already made such a large contribution. Indeed, the turnaround enjoyed by the Corporation thanks to them has been recognized as one of the greatest success stories in the Canadian business world.

Au cours de la dernière décennie, notre principale préoccupation a été le service à la clientèle. Un régime d'actionnariat des employés ne peut en soi garantir que nous continuerons à poursuivre cet objectif de satisfaction des besoins de la clientèle. Toutefois, c'est une initiative importante dans notre stratégie globale. La Loi sur la Société canadienne des postes charge la Société d'assurer l'efficacité de son exploitation «par un déploiement rationnel de ses moyens humains et par la stimulation de la conscience professionnelle et de l'esprit de service chez son personnel».

Le projet de loi C-73 consiste à renouveler le partenariat imaginé par les architectes de la Société canadienne des postes il y a un peu plus de dix ans. Il s'agit de préciser encore nos intérêts communs. Postes Canada ne peut plus laisser des conflits internes la distraire des besoins de sa clientèle. Nous ne pouvons plus nous permettre d'illusions quant à la concurrence qui sévit sur le marché que nous desservons. Nous devons faire face à la concurrence des multinationales dans les secteurs des communications, de la publicité et de la distribution physique pour nos clients canadiens et pour nos clients internationaux qui veulent travailler au Canada.

Depuis des années, maintenant, le système postal fait face à la concurrence des télécopieurs, des guichets automatiques, des transferts de fonds électroniques et du courrier électronique. Jusqu'ici, Postes Canada est parvenu à relever ces défis. Le volume de courrier a augmenté de 50 p.100 au cours des neuf dernières années et nous avons augmenté notre part du marché pour beaucoup de nos produits. En demeurant compétitifs et en réalisant donc des bénéfices, nous avons réussi à maintenir les emplois de nos employés.

Nous ne pouvons nous permettre de perdre de vue le client, sinon nous nous apercevrons très vite que nos clients vont faire le jeu de nos concurrents. À long terme, certes, la satisfaction du client est directement liée au succès financier.

[*Text*]

provide high-quality service we will prosper as a corporation. With this proposed plan our employees will have the opportunity to contribute to that prosperity and to share in it, but employees' share ownership is not just about financial rewards. We want all of our employees to feel the pride of ownership and we want all of our customers to experience what pride of ownership is all about. Every time a customer walks into the post office and every time a customer picks up the phone to place an order, we want him or her to deal with an employee who is touched by that pride of ownership.

Canada Post has re-established reliable mail service. We want all employees of the corporation to be proud of that, because it is their achievement. Canada Post has successfully adapted to the challenges of new technology. We want our employees to be proud of that because it has made us into a modern communications company with a future as opposed to what could have been a threatened and dying enterprise.

Avec le projet de loi C-73, nous rebâtissons notre sens d'appartenance et de fierté dans notre entreprise; et c'est ensemble aussi que nous participons à sa réussite. Nous sommes fiers des progrès accomplis par la Société dans le but de regagner la confiance de ses clients. Nous ne devons jamais oublier le fait que sans l'engagement personnel de chacun des employés de la Société, le service à la clientèle n'aurait aucun sens.

• 1545

I know that many members of the committee are interested in what an employee share savings plan might look like. As you know, Bill C-73 contemplates that the plan will be established by the board of directors of the corporation, with the approval of the Governor in Council, on the recommendation of the minister responsible, the Minister of Finance and the Treasury Board.

While we are presently considering the various issues and options available to us in order to prepare ourselves for the eventuality that Bill C-73 becomes law, the final terms of the plan will be subject to detailed discussions with the Treasury Board and other government departments. As well, we fully intend to seek the input of our employees.

There is one matter, however, on which I can provide some assurance to members of the committee. All of the issues that have been and will continue to be considered by Canada Post in the development of this plan, will be measured against the principle of fairness to all employees. The terms of any plan that is adopted will be public and available to all. As part of the annual audit of the corporation, our auditors will confirm to our board of directors and to our employee shareholders, that the plan is being administered in accordance with its terms.

La semaine dernière, on a demandé au ministre d'apporter des clarifications à certaines dispositions du régime. Les inquiétudes du Comité semblaient porter surtout sur l'équité du régime envers tous les employés. Bien que nous n'ayons pas encore arrêté les termes et conditions, il est certains principes que nous respecterons et qui feront partie intégrante du régime.

[*Translation*]

Tant que nous offrirons des services de qualité, la prospérité de notre Société sera assurée. Avec le régime que nous proposons, nos employés auront la possibilité de contribuer à cette prospérité et d'y prendre part, mais ce régime d'actionnariat ne représente pas simplement une récompense financière. Nous voulons que tous nos employés puissent avoir ce sentiment de fierté qui vient avec la propriété et que tous nos clients soient conscients de cette fierté. Chaque fois qu'un client entre au bureau de poste ou prend le téléphone pour faire une commande, nous voulons qu'il traite avec un employé qui est animé par cette fierté d'actionnaire.

Postes Canada a rétabli un service postal fiable. Nous voulons que tous les employés de la Société en soient fiers, car c'est grâce à eux que nous y sommes parvenus. Postes Canada a réussi à relever les défis de la technologie nouvelle. Nous voulons que nos employés en soient fiers puisque c'est ainsi que nous sommes devenus une entreprise de communications moderne qui a un avenir, plutôt qu'une entreprise menacée et sur le déclin.

With Bill C-73, we are rebuilding our sense of ownership and pride in our corporation; together we must share in this success. We're proud of the improvements that we have achieved to regain our customers' trust. We must never forget that without the personal commitment of every employee of the Corporation, customer service would mean nothing.

Je sais que beaucoup de membres du comité aimeraient savoir en quoi consiste un tel régime d'épargne-actions. Comme vous le savez, le projet de loi C-73 prévoit qu'un tel régime serait instauré par le conseil d'administration de la Société, avec l'approbation du gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre responsable, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor.

Alors que nous examinons actuellement les diverses questions et options disponibles pour nous préparer à l'éventualité que le projet de loi C-73 devienne loi, les termes mêmes de ce régime feront l'objet de discussions détaillées avec le Conseil du Trésor et d'autres ministères. Nous avons d'autre part tout à fait l'intention de demander l'avis de nos employés.

Il y a toutefois un point sur lequel je puis donner quelques garanties au comité. Toutes les questions qui ont été et qui continueront d'être examinées par Postes Canada dans l'élaboration de ce régime seront évaluées en vertu du principe d'équité à l'égard de tous les employés. Les termes qui seront adoptés seront rendus publics et accessibles à tous. Dans le contexte de la vérification annuelle de la Société, nos vérificateurs confirmeront à notre conseil d'administration et à nos actionnaires-employés que le régime est administré conformément aux termes prescrits.

Last week, the minister was asked to clarify some terms in this plan. The committee's concerns seemed to focus mainly on the fairness of such a plan to all employees. Although we have not yet finalized the terms, there are some principles that we will adhere to and that will be an integral part of the plan.

[*Texte*]

Ainsi, l'admissibilité sera la même pour tous les employés, qu'ils soient syndiqués ou non; la participation sera purement volontaire; personne ne sera contraint d'y souscrire; les registres d'actionnaires-employés ne seront accessibles qu'aux administrateurs du régime, probablement une société de fiducie; la contribution invididuelle ne sera pas établie en fonction du salaire: elle sera fixée en dollars, par exemple 1 000$ ou 1 500$. De cette façon, le président de la Société et le facteur seront traités sur le même pied d'égalité.

Tous ces détails restent à établir, et comme le veut le projet de loi, devront être approuvés par le gouverneur en conseil.

If Canada Post were to compromise in any way the principle of fairness, everything that I have said about our hopes and aspirations for the plan would be undermined. If it fails to earn the respect and participation of employees, the plan will not be an effective initiative for improving our labour-management relations, and by implication the service to our customers.

In conclusion, it is noteworthy that the plan would be just one of a number of programs that the corporation has introduced over the years to recognize the needs of employees and reward their performances. Other such programs include the gold and silver postmark awards, which honour employees for extraordinary performance in their work or in the community, the employee scholarship program encourages continuing education for children of employees, the ideas-in-action program rewards employees for their suggestions on cost efficiency and savings, and we have many other programs.

Nous nous attendons cependant à ce que ce régime devienne un des éléments clés de notre stratégie d'ensemble. À l'encontre de l'idée qu'on peut se faire d'eux, je puis vous assurer que les employés de la Société se dévouent entièrement à leur tâche, sont entièrement engagés à construire un meilleur avenir ainsi qu'une entreprise profitable.

We want to recognize the dedication of these individuals and we want to do everything we can for them and for our customers to help Canada Post perform better. A more profitable corporation will protect the long-term employment of the people who work here. We want to offer these people an opportunity to buy a piece of the enterprise that they work in and for.

We urge support for Bill C-73 and the opportunity that it will provide to Canada Post to continue in its pursuit of improved employee relations, of improved customer services, in an ever more successful enterprise for all Canadians.

Thank you, Mr. Chairman.

Le président: Merci, monsieur Clermont. Je pense que M. Bourne avait exprimé le désir d'intervenir. Je vous en prie, monsieur Bourne.

[*Traduction*]

Thus, the plan will be accessible to all employees, unionized or not; it will be strictly voluntary; no one will be forced to buy into it; the lists of employee shareholders will only be accessible to those who administer the plan, probably a trust company; individual contributions will not be linked to salaries, they will be set in dollar terms, for instance $1,000 or $1,500. In this way, the company's president and the mailman will be on an equal footing.

All this remains to be finalized and, as provided for in the bill, will have to be approved by the Governor in Council.

Si Postes Canada devait compromettre d'une façon ou d'une autre le principe d'équité, tout ce que j'ai dit quant à nos espoirs et à nos aspirations au sujet de ce régime pourrait être remis en doute. Si ce régime ne gagne pas le respect et la participation des employés, il ne pourra être considéré comme une initiative efficace visant à améliorer nos relations syndicales patronales et ainsi le service à notre clientèle.

En conclusion, j'insiste sur le fait que ce régime n'est qu'un des nombreux programmes mis sur pied au cours des années par la Société pour satisfaire aux besoins de ses employés et récompenser leur travail. D'autres programmes semblables tels que les prix Cachet d'or et Cachet d'argent décernés à des employés ayant eu une action extraordinaire soit dans leur travail soit dans leur collectivité, le Prix de bourses d'études qui encourage les employés à faire poursuivre leurs études à leurs enfants, le programme Idées en action qui récompense les employés qui font des suggestions intéressantes permettant de réaliser des économies, ainsi que des tas d'autres programmes.

However, we expect that this plan will become one of the key components of our overall strategy. Contrary to what one might think, I can assure you that the corporation's employees are fully dedicated to their work and fully committed to building a better future and a profitable business enterprise.

Nous voulons ainsi reconnaître leur dévouement et faire tout ce que nous pouvons pour eux et pour nos clients afin d'aider Postes Canada à mieux réussir. Une société qui réalise des bénéfices est mieux à même de protéger à long terme les emplois de ceux qui travaillent pour elle. Nous voulons leur offrir la possibilité d'acheter un morceau de l'entreprise dans laquelle et pour laquelle ils travaillent.

Nous vous invitons instamment à appuyer le projet de loi C-73 et à offrir ainsi à Postes Canada la possibilité de continuer à poursuivre l'amélioration des relations avec ses employés, du service à la clientèle dans une entreprise qui réussit au service de tous les Canadiens.

Je vous remercie, monsieur le président.

The Chairman: Thank you, Mr. Clermont. I think Mr. Bourne had mentioned that he would like to have the floor. Please proceed, Mr. Bourne.

[*Text*]

• 1550

Mr. Ian A. Bourne (Vice-President and Chief Financial Officer, Canada Post Corporation): Mr. Chairman, members of the committee, as the chief financial officer of Canada Post Corporation, I am very pleased to be here today to comment on the financial aspects of creating a share capital structure for the corporation and the establishment of an employee share savings plan.

Upon the creation of share capital, the corporation's balance sheet will be more easily understood. In particular, it will enable Canada Post to be assessed by Parliament and others by conventional measures of financial performance such as return on equity, earnings per share and the debt-to-equity ratio.

The purchase of shares by employees of the corporation will strengthen both its balance sheet and its competitive position. Canada Post operates in a rapidly evolving and fiercely competitive marketplace. Mr. Clermont has described how this plan will contribute to enhanced services and productivity through employee pride of ownership.

I want to point out that CPC has progressed from annual losses of approximately $600 million to profitability. Without a commercial mandate, the rate of depreciation of our assets exceeded the rate of new capital investment. In other words, the asset base was being eroded. We are now investing at a rate which exceeds depreciation, thereby growing our asset base and creating a strong platform for growth through enhanced service. The employee share plan will facilitate continuation of this growth and provide participants the opportunity to enjoy the benefits.

As the corporation's chief financial officer, I shall be involved with the structuring of the plan, which must responsibly balance differing financial interests. On the one hand, the plan must be sufficiently attractive to appeal to a broad sense of employees so that it can accomplish the important objective of building stronger partnerships. On the other hand, it is important that the plan not be or be seen to be a give-away to employees. It must also be fair to all Canadians, who will continue to have an interest in Canada Post through the Crown's shareholding.

I have recently joined Canada Post from the private sector, where many of the most successful companies offer their employees a chance to invest in the company for which they work. These employee share plans are widely seen as a financially responsible way to create value for shareholders by increasing employee motivation, involvement and commitment to the enterprise. For example, a study by the Toronto Stock Exchange showed that companies with employee share plans had a higher average rate of productivity than similar companies without share plans. As well, over 75% of employees surveyed felt their plans had a positive impact on the company and they were proud to own shares in the company for which they worked.

[*Translation*]

M. Ian A. Bourne (vice-président et directeur des finances, Société Postes Canada): Monsieur le président, membres du comité, à titre de directeur des finances de la Société Postes Canada, c'est avec grand plaisir que je suis venu aujourd'hui vous parler des aspects financiers liés à la création d'une structure de capital-actions pour la Société et d'un régime d'épargne-actions pour les employés.

Une fois créé le capital-actions, le bilan de la Société sera plus facile à comprendre. En particulier, cela permettra à Postes Canada d'être examinée par le Parlement et d'autres à l'aide d'instruments conventionnels de mesure du rendement financier tel que le rendement de l'avoir, le bénéfice par actions et le ratio d'autonomie financière.

L'achat d'actions par les employés de la Société renforcera à la fois son bilan et sa compétitivité. Postes Canada opère sur un marché qui évolue rapidement et où la concurrence est féroce. M. Clermont a expliqué en quoi ce régime contribuerait à améliorer les services et la productivité en donnant aux employés la fierté d'être actionnaires.

Je signalerai que la SPC est passée de pertes annuelles de 600 millions de dollars à des bénéfices. Sans mandat commercial, le taux d'amortissement de notre actif a dépassé le taux de nos nouveaux investissements. Autrement dit, nos actifs s'amenuisaient. Nous investissons maintenant à un rythme plus rapide que l'amortissement, ce qui fait que nos actifs augmentent et que nous nous donnons un solide tremplin de croissance en améliorant nos services. Le régime d'épargne-actions facilitera le maintien de cette croissance et offrira aux participants la possibilité de profiter des avantages que cela représente.

À titre de directeur des finances de la Société, je devrai veiller à la façon dont sera structuré ce régime qui devra représenter un bon équilibre entre les intérêts financiers divergents. D'un côté, le régime doit être suffisamment séduisant pour attirer suffisamment d'employés et atteindre ainsi le grand objectif que nous avons de consolider nos partenariats. D'un autre côté, il est important que le régime ne soit pas ou ne soit pas considéré comme étant un cadeau aux employés. Il doit aussi être juste pour l'ensemble des Canadiens qui continueront à détenir un intérêt dans la Société, l'Etat étant actionnaire.

Je suis un nouveau venu à la Société Postes Canada. Je viens du secteur privé où beaucoup des entreprises qui réussissent le mieux offrent à leurs employés d'investir dans la société pour laquelle ils travaillent. Ces régimes d'actionariat sont généralement considérés comme un bon moyen financier de créer des dividendes pour les actionnaires en augmentant la motivation des employés, leur engagement et leur dévouement à l'entreprise. Par exemple, une étude de la Bourse de Toronto a montré que les entreprises qui ont des régimes d'actionariat pour leurs employés ont un taux de productivité supérieur à celui d'entreprises similaires qui n'ont pas de tels régimes. D'autre part, plus de 75 p. 100 des employés interrogés estimaient que leur régime avait une incidence positive sur l'entreprise et étaient fiers de détenir des actions de la société dans laquelle ils travaillaient.

[*Texte*]

With the assistance of our financial advisers, we have studied the features of many of these private sector plans to assist us in designing the most appropriate plan for employees of Canada Post. Standard features that are under consideration include payroll deductions, some form of purchase incentives, and means of encouraging long-term participation.

Participation in the plan will require a Canada Post employee to invest his or her money in shares of the corporation. It has been suggested that participation in this plan in some way represents a loan by employees to the corporation. This is not a traditional loan, because employees will receive dividends and share the capital appreciation.

These are the essential attributes of ownership that employees would have if they purchased shares of any public corporation. In turn, Canada Post will use the proceeds to strengthen the corporation's competitiveness, to enhance its services to Canadians at large, and thereby improve job security for all corporation employees.

The corporation today faces greater challenges than at any other time in the past, challenges from both electronic automation and major global competitors. At Canada Post, however, employees believe the future is bright. The employee share savings plan that would be made possible through Bill C-73 is an important step in the realization of the future, both for employees of the corporation and for all Canadians, who will enjoy improved services at a reasonable cost.

I would be delighted to try to answer any questions you may have on the financial aspects of the share capital structure and the employee share plan.

Le président: Merci, monsieur Bourne. Avant de procéder aux questions, vous me permettrez de présenter les membres du Comité ici présents. M. Samson, du Parti néo-démocrate; M. Pickard, du Parti libéral; MM. Champagne, Worthy et Vien du Parti gouvernemental.

Nous allons procéder à une première série de questions en débutant avec M. Pickard. À vous la parole.

Mr. Pickard: In dealing with people who have previously come to this committee, we found it very hard to try to zero in on what types of numbers we're looking at. The corporation itself today. . .my understanding is you are going to sell shares at a value of 10% of the corporate value of Canada Post. Is that accurate?

• 1555

Mr. Bourne: Yes.

Mr. Pickard: What is the corporate value of Canada Post?

Mr. Bourne: The net equity at the end of March was about $1.4 billion.

Mr. Pickard: So you are going to sell $140 million worth of shares. Is that accurate?

Mr. Bourne: Approximately.

[*Traduction*]

Avec l'aide de nos conseillers financiers, nous avons étudié les caractéristiques de nombreux de ces régimes du secteur privé afin de nous aider à élaborer le régime le plus approprié pour les employés de Postes Canada. On envisage entre autres un système de déductions salariales, quelques formes d'incitatifs à l'achat et des moyens d'encourager une participation à long terme.

La participation au régime exigera qu'un employé de Postes Canada investisse personnellement dans des actions de la Société. On a dit que la participation à ce régime représentait en quelque sorte un prêt à la Société de la part des employés. Ce n'est pas un prêt traditionnel étant donné que les employés recevront des dividendes et une part de l'appréciation du capital.

Ce sont les avantages essentiels qui reviennent aux employés qui achètent des actions d'une société d'Etat. À son tour, Postes Canada utilisera ces recettes pour renforcer sa position concurrentielle, améliorer ses services à l'ensemble des Canadiens et ainsi améliorer la sécurité d'emploi de tous ses employés.

La Société fait face aujourd'hui à des défis plus grands que jamais, des défis qui viennent à la fois de l'automation électronique et des grands concurrents internationaux. A Postes Canada, toutefois, les employés sont convaincus que leur société a de l'avenir. Le régime d'épargne-actions des employés que permettrait le projet de loi C-73 est une étape importante dans la réalisation de cet avenir, tant pour les employés de la Société que pour l'ensemble des Canadiens qui bénéficieront de services améliorés à un tarif raisonnable.

Je serais maintenant ravi d'essayer de répondre aux questions que vous voudrez me poser sur les aspects financiers de cette structure de capital-actions et du régime d'actionariat des employés.

The Chairman: Thank you, Mr. Bourne. Before going to questions, please allow me to introduce the members of the committee who are here this afternoon. Mr. Samson, from the New Democratic Party; Mr. Pickard, from the Liberal Party; Mr. Champagne, Mr. Worthy and Mr. Vien from the government Party.

We are going to have a first round of questions starting with Mr. Pickard. You have the floor.

M. Pickard: Dans nos échanges avec les témoins qui ont comparu devant ce comité, nous avons constaté qu'il était très difficile d'essayer de voir ce que cela représentait exactement en chiffres. Si j'ai bien compris, vous allez vendre des actions jusqu'à concurrence de 10 p. 100 de la valeur de Postes Canada. Ai-je raison?

M. Bourne: Oui.

M. Pickard: Combien vaut Postes Canada?

M. Bourne: À la fin mars, l'avoir net de la société s'élevait à 1,4 milliard de dollars.

M. Pickard: Vous allez donc vendre 140 millions de dollars d'actions, n'est-ce pas?

M. Bourne: Environ.

[*Text*]

Mr. Pickard: In looking at that $140 million in shares, one of the major concerns that has come across from people who represent various unions involved in the operation is that the union leaders are very much opposed to their membership's becoming involved in the share process. I think a couple of points have come across quite strongly. They feel that it will be negative toward their stability in Canada Post, and secondly they feel that within the structure itself there has been no information shared with employees. In other words, it's from the top coming down. The employees have been told what is being done and they have no say in it, no involvement in it at this point in time.

Knowing the history of the struggles between management in Canada Post and the union, would you not think that at this point in time there should have been consultation with each one of these groups before a shared option is suggested or brought about? I would suggest that people representing 90% of your employees were in here today saying they don't want any part of it. I would just get your comment on that.

Mr. Clermont: I'll take the last question first. Several weeks ago all of our unions were requested to attend a briefing on the employee share savings plan, and the three unions that were represented here this morning chose not to come. They declined to come, saying they were against the principle. The other unions did come and there was consultation.

You made reference to the alleged lack of information. We don't at this point have a detailed plan to offer. We have concepts that have been put together by our advisers. I think it would be premature and perhaps even contemptuous of us to devise a plan and announce it and distribute it for comments before Parliament even said that we can have such a plan. The bill is now in third reading, and as soon as it is law we fully intend to have a very intensive communication effort with our employees. We will seek input from our employees. We will conduct focus groups with them so we know exactly what they want.

I think this will provide for stability in Canada Post. Our efforts have been, as you have suggested, to provide stability in the corporation. I don't know that the corporation is there to stabilize the unions. That is a different question or statement that you made.

Mr. Pickard: I'll go back to the reference I made about lack of information. I think the people sitting in this committee this morning and a week ago certainly realize that the minister's comment was that it's like a loan. That was directly refuted here this afternoon and I appreciate the clarification. That's good. But the problem is the information has not been easily flowing to me or to anyone else. That's why we are here today looking for more information from you on what is happening.

[*Translation*]

M. Pickard: Les dirigeants des divers syndicats que nous avons entendus s'opposent catégoriquement à ce que leurs membres participent à ce régime. Ils nous ont très clairement exposé leurs préoccupations à cet égard. Ils craignent d'abord qu'ils compromettent la stabilité des emplois à Postes Canada, et ils déplorent aussi le fait qu'on n'a donné aucune information aux employés au sujet du régime. Autrement dit, c'est un régime que la direction veut leur imposer. Personne ne les a consultés et on les a mis au fait du projet après coup seulement.

Sachant quelles ont été les luttes qui ont opposé la direction de Postes Canada et le syndicat dans le passé, ne pensez-vous pas qu'on aurait dû tenir des consultations avec chacun de ces groupes avant de leur proposer ce régime d'épargne-actions? Les représentants des syndicats qui représentent 90 p. 100 de vos employés nous ont dit aujourd'hui que ce régime ne les intéressait nullement. J'aimerais connaître votre avis là-dessus.

M. Clermont: Je vais d'abord répondre à votre dernière question. Il y a quelques semaines, nous avons invité les syndicats à participer à une réunion d'information sur le régime d'épargne-actions, et trois des syndicats que vous avez entendus ce matin n'y sont pas venus. Sous prétexte qu'ils s'opposent au régime en principe, ils ont refusé de venir à la réunion. Nous avons donc consulté les autres syndicats qui ont participé à la réunion.

Vous semblez croire que nous n'avons pas donné l'information voulue à nos employés. Or, nous n'avons pas encore de régime bien précis à leur soumettre. Nos conseillers nous ont fait des suggestions. Je crois qu'il serait prématuré et peut-être même méprisant de notre part de concevoir un régime et de le soumettre à l'examen de nos employés avant même que le Parlement se prononce sur le bien-fondé du régime. Le projet de loi en est maintenant à l'étape de la troisième lecture, et dès qu'il sera adopté, nous intensifierons nos efforts de communication avec nos employés. Nous créerons des groupes d'étude dans le but de connaître leur avis.

À mon avis, ce processus assurera la stabilité de Postes Canada. Comme vous le savez, c'est d'ailleurs l'objectif que nous poursuivons. J'ignore cependant si la raison d'être de la société est d'assurer la stabilité des syndicats. Il s'agit là d'une toute autre question.

M. Pickard: Permettez-moi de revenir à cette question du manque d'information. Les membres du comité qui étaient ici ce matin ainsi que la semaine dernière reconnaîtront que le ministre a comparé ce régime à un prêt. Je vous remercie d'avoir précisé cet après-midi que ce n'était pas le cas. Cela me rassure. La difficulté, c'est qu'on n'a pas communiqué l'information voulue aux personnes comme moi qui s'intéressent à la question. Nous vous avons invité à comparaître aujourd'hui pour que vous nous communiquiez cette information.

[*Texte*]

• 1600

Mr. Clermont: If I may, Mr. Pickard, through the chairman, part of the communications program that we have would be precisely in the first stage to address some information sessions on what exactly is ownership of a share. We realize that not all of our employees, whether unionized or not, are thoroughly familiar with the financial language, with investments, so therefore we will have some training material for a few resources people in every location to inform the employees of what a share is and what rights it gives you, of what Canada Post's equity is and what equity is. All these very basic concepts will form the basis on which we will build the consultation for the plan as we see it.

Mr. Pickard: It was stressed here twice in the financial brief that there would be some encouragement to bring employees into the plan. Could you outline what you have decided or what you have been discussing about what encouragement you'll give to the people. Give us some specifics about that area.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, we do not have a plan today. We have several options, and I would ask Mr. Tom Woods, from Wood Gundy, who's an expert at putting these plans together, to tell you about the possibilities open to us.

Mr. Tom Woods (Canada Post Corporation): We have advised the company of the terms of a number of plans outstanding both for publicly traded companies as well as for privately held companies such as Canada Post. The terms that will be under consideration address things like the types of incentives.

Many of the companies that have plans offer slight discounts to employees to buy shares. That incentive is often characterized as matching shares. Many companies initially or on an ongoing basis contribute one share for a given number of shares that the employee purchases.

The method of payment is another question that has to be addressed. Many companies permit employees to purchase shares by way of payroll deduction. Other companies every year also provide the option of a lump-sum payment at the beginning of the year for shares.

The whole question of vesting: in cases where there are shares provided on a matching basis should the shares be vested after a year, two years, or over a longer period of time? Those are all options from which different companies have selected different alternatives.

Some companies have interest-free loans, which are really a different way of providing opportunities for people to purchase shares who might not otherwise have the cash at hand. It's a variation of an installment purchase plan.

The whole question of when an employee can sell: should the employee be able to sell anytime, any day of the year, or should there only be certain periods of time in which the employee would be permitted to sell? The dividend policy is a question that is broader than just employee share purchase plans but is very relevant to employees.

[*Traduction*]

M. Clermont: Monsieur le président, dans le cadre de notre programme de communication, nous nous fixerons d'abord comme premier objectif de tenir des réunions d'information afin d'expliquer exactement aux employés ce que signifie le fait d'acheter des actions. Nous sommes bien conscients du fait que ce ne sont pas tous nos employés, qu'ils soient syndiqués ou non, qui connaissent bien la terminologie financière relative aux investissements. Nous veillerons donc à ce que quelques personnes-ressources disposent de matériel de formation voulu pour être en mesure de donner des précisions à tous les employés, quel que soit leur lieu de travail, sur les actions, les droits qui s'y rapportent ainsi que sur l'actif de Postes Canada. Nos consultations sur le régime porteront sur ce concept de base.

M. Pickard: Vous avez insisté deux fois dans votre exposé sur le fait qu'il fallait encourager les employés à participer au régime. Pourriez-vous nous dire à quel type de mesure vous songez? Nous aimerions des précisions à cet égard.

M. Clermont: Monsieur le président, nous n'avons pas de régime à vous présenter aujourd'hui. Nous envisageons plusieurs possibilités, et je vais demander à M. Tom Woods, de Wood Gundy, qui se spécialise dans ce type de régime, de vous en parler.

M. Tom Woods (Société canadienne des postes): Nous avons présenté à la société divers exemples de régime adopté par des sociétés ouvertes et de sociétés fermées comme Postes Canada. Certains de ces régimes prévoient des mesures d'encouragement.

Bon nombre d'entreprises offrent à leurs employés une escompte pour les inciter à acheter des actions. On parle souvent d'actions de contrepartie. De nombreuses entreprises offrent au moment de l'émission ou de façon continue par la suite de donner une action chaque fois qu'un employé achète un nombre donné d'actions.

Il faudra aussi régler la question du mode de paiement. Beaucoup de sociétés permettent à leurs employés d'acheter des actions par déduction à la source. D'autres acceptent aussi un paiement forfaitaire au début de l'année pour le paiement des actions.

Il y a aussi toute la question de l'acquisition des droits. Dans le cas des actions de contrepartie, doivent-elles être acquises après un an, deux ans ou sur une plus longue période? Voilà les différents choix qui s'offrent.

Certaines sociétés offrent des prêts sans intérêt afin de permettre à ceux qui n'auraient pas l'argent comptant pour acheter des actions de pouvoir le faire. Il s'agit d'un mode de vente à tempérament.

Il faudra aussi déterminer quand l'employé pourra vendre ses actions. Pourra-t-il le faire à tout moment ou faudra-t-il prévoir des périodes à cette fin? La politique sur les dividendes ne se limite pas aux régimes d'épargne-actions, mais il est naturel qu'il intéresse les employés.

[*Text*]

I've listed five or six issues that, upon passage of the bill, attention would be addressed to to first review the options and then, through consultation, narrow the list of alternatives.

Mr. Pickard: Since you represent Wood Gundy and I guess are looking into shares as professional testimony here, there has been the question raised that since Canada Post is basically owned by the public of Canada, taking 10% of that corporation and selling it to a certain group of people is in fact moving that 10% to privatized ownership. Would you agree with that?

Mr. Woods: There are dozens of definitions of "privatization". I wouldn't agree with that as a bald statement.

I think the evidence, as was mentioned this morning in a survey that the Toronto Stock Exchange provided, shows overwhelmingly tremendous benefits to employee productivity, morale and service, which I think to me provide a pretty convincing case that the appeal of a plan such as this to employees and to customers and to Canadians generally, who own Canada Post, is overwhelming.

I don't really want to get into a debate as to what's privatization and what isn't. The most conventional definition of "privatization" is one in which a wide group of people without any constraint own shares. Other people would have different definitions.

• 1605

To me, this is not privatization, this is an opportunity for employees to participate in the welfare of the company. If the evidence that other companies' employee share purchase plans comes to fruition here, it should well result in greater productivity and greater service.

Mr. Pickard: So your suggestion is that even though the corporation is going to sell shares to another group of people, that's not privatizing.

Mr. Woods: No. You have to remember, without going into a lot of detail. . . My understanding of this plan would be that the company can issue shares to employees. It can alter terms during a period of time. The conventional market definition of that would be an almost irrevocable sale of shares to individuals in the marketplace. That's one person's definition.

Mr. Clermont: If I may, Mr. Chairman, I don't think the concept of privatization can "co-live" with the fact that the corporation remains an agent of Her Majesty, is by law today an agent of Her Majesty, and that the board of directors is still to be appointed by the Governor in Council and the corporation remains subject to the directive power. I think these three sections dictate that it is not a form of privatization.

The Chairman: Thank you, Mr. Pickard. Mr. Samson.

Mr. Samson: Mr. Clermont, Mr. Bourne, and Mr. Woods, allow me to thank you for appearing before the committee.

Part of our mandate is to go in depth and to find out a little more about what this is all about, and that's why we're here. Some of the questions are pointed, some of them are less pointed, but the purpose of these things is for us to be

[*Translation*]

Après l'adoption du projet de loi et la tenue de consultations, il faudra faire un choix parmi les cinq ou six options que j'ai énumérées.

M. Pickard: J'aimerais vous poser une question à titre de spécialiste du marché boursier étant donné que vous représentez Wood Gundy. Certains soutiennent que le fait de vendre 10 p. 100 des actions de Postes Canada revient à privatiser la société. Partagez-vous cet avis?

M. Woods: On peut définir le terme «privatisation» de plusieurs façons. Je ne dirais pas ici qu'il s'agit d'une privatisation.

Une étude de la bourse de Toronto à laquelle on a fait allusion ce matin a fait ressortir le fait que ce type de régime améliore grandement la productivité et le moral des employés de même que le service offert à la clientèle. À mon avis, cela devait rendre le régime attrayant aux employés et aux clients de Postes Canada ainsi qu'aux Canadiens en général à qui appartient la société.

Je ne veux pas vraiment lancer un débat sur la définition à donner au terme «privatisation». Selon la définition la plus courante, le terme «privatisation» s'applique lorsqu'il est question d'une société dont on peut acheter les actions sans restriction aucune. D'autres personnes vous donneraient une autre définition.

À mon avis, il ne s'agit pas d'une privatisation, mais d'une occasion qui est donnée aux employés de participer à la croissance de la société. Si ce qui s'est produit dans d'autres entreprises arrive à Postes Canada, le régime d'épargnes-actions devrait favoriser l'amélioration de la productivité et du service.

M. Pickard: Même si la société va vendre des actions à un autre groupe de gens, vous ne considérez pas qu'il s'agisse d'une privatisation.

M. Woods: Non. Je ne voudrais pas entrer trop dans les détails. . . À ma connaissance, l'objectif est d'offrir des actions aux employés. Les conditions de vente peuvent changer après un certain temps. On peut considérer qu'il s'agit d'une vente d'actions sur le marché boursier. C'est une façon de voir les choses.

M. Clermont: Monsieur le président, la privatisation s'oppose au fait que la société continue d'être un mandataire de la Couronne et que son conseil d'administration continue d'être nommé par le gouverneur en conseil et assujetti à ses directives. Voilà trois raisons pour lesquelles il ne s'agit pas d'une privatisation.

Le président: Je vous remercie, monsieur Pickard.

M. Samson: J'aimerais d'abord remercier messieurs Clermont, Bourne et Woods de leur présence ici aujourd'hui.

Dans le cadre de son mandat, le comité s'est fixé comme objectif d'en apprendre davantage sur ce régime. Voilà pourquoi nous vous avons invité à comparaître. Certaines des questions que nous vous posons ont des sous-entendus,

[*Texte*]

able to come to a conclusion as to whether or not this bill, such as is being introduced, is in fact doing what it's supposed to be doing or is it something cloaked that we really don't know too much about.

I heard from yourselves and from others while sitting on this committee that this, in essence, is going to assist in settling some of the conditions that exist between labour and management. This is seen as part of a cure to a problem that has almost existed within Canada Post since its incorporation in 1981. We have seen many other bonus-type plans, gifts, incentives, but the harassment, the degradation and the imbalances that exist between labour and management have not disappeared. Nothing has worked.

By offering 10% of shares in a corporation where all these problems still exist, I don't see how it is going to solve any of those problems. I have to agree, without any reluctance, with the position of the union that appeared before us this morning. They said very clearly that this is a move towards privatization. Although you may insist that it's not, my position is this. If you are creating 10% shares, then you are also creating another 90% someplace that have the ability to be sold at some point. If you're creating 10%, then you are creating another 90%, no question about that.

The minister when he was here said this is in absolutely no way, under any certain conditions, a move toward privatization. But evidence has proved in the past by the actions of Canada Post that more and more of the services we are accustomed to having delivered by Canada Post are moving toward private delivery services. So although the minister is saying this is not a move toward privatization, everything else points in that direction. I have a great amount of difficulty in accepting that this is not a further move to privatization.

• 1610

Now the briefing that took place I think you said two weeks ago did not include the three unions that were here this morning and those unions represent most if not all of the membership. You said some unions did participate in the briefings.

These briefings were done after the fact, after the introduction of the bill. Why were there not consultations during the two years of negotiations prior to this bill being introduced? Why, at that point, wasn't this ever raised? Surely you did not find out two or three weeks ago that this bill was going to be introduced. It has been in the works for a while. So I have some very serious doubts as to the credibility of the presentation being made with regard to what we are being told about this bill.

I think I have to take it one step beyond. It almost looks—and maybe you cannot answer this—like this is a move to destroy the unions, to get rid of the unions completely because Canada Post Corporation does not want to deal with unions. They have made that very clear right from the onset. If you can market something that does not have third-party involvement, it is more easily marketed. Therefore, I still feel we are moving toward privatization.

Le président: Il faudrait permettre au témoin de répondre, et on pourra enchaîner.

[*Traduction*]

d'autres moins, mais nous sommes ici pour essayer de savoir si ce projet de loi va vraiment permettre d'atteindre les objectifs qu'on nous présente ou s'ils visent plutôt des objectifs tout autres.

Vous venez de nous dire—et d'autres l'ont dit avant vous—que cette mesure va vous permettre d'améliorer les relations syndicales-patronales à Postes Canada. On semble croire que c'est la cure à tous les maux qu'a connus Postes Canada depuis sa création en 1981. On a offert toutes sortes de primes, de cadeaux et de mesures d'encouragement, mais le malaise qui existe dans les relations syndicales patronales n'a pas disparu. Tous les efforts ont été vains.

Je ne vois pas comment on règlerait ces problèmes en offrant aux employés la possibilité d'acheter 10 p. 100 des actions de la société. J'appuie sans hésitation la position des dirigeants syndicaux qui ont comparu devant nous ce matin. Selon eux, il s'agit d'un premier pas vers la privatisation. Vous dites que non, mais c'est mon avis. Si vous mettez en vente maintenant 10 p. 100 des actions de la société, qu'est-ce qui empêchera de vendre plus tard les 90 p. 100 qui restent. À mon avis, c'est l'évidence même.

Le ministre a catégoriquement nié devant le comité qu'il s'agissait d'un premier pas vers la privatisation. L'expérience a cependant démontré que Postes Canada cherche à privatiser de plus en plus de services. Même si le ministre soutient que le projet de loi ne constitue pas un premier pas vers la privatisation, tout semble indiquer le contraire. Quant à moi, j'ai bien l'impression qu'il ouvre la voie à la privatisation.

Vous nous avez dit qu'une séance d'information avait eu lieu il y a deux semaines. Or, les trois syndicats que nous avons rencontrés ce matin, lesquels représentent la plupart de vos employés, n'y ont pas participé. Vous nous avez cependant dit que certains syndicats étaient présents.

Ces séances d'information ont cependant eu lieu après le fait, soit après le dépôt du projet de loi. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultations au cours des deux années qui ont précédé le dépôt du projet de loi? Vous n'avez pas découvert il y a trois semaines qu'on allait déposer le projet de loi. On y travaille depuis un certain temps. J'ai donc de sérieux doutes au sujet de la véracité des affirmations qui sont faites au sujet du projet de loi.

J'irais même jusqu'à dire que la Société canadienne des postes cherche à détruire les syndicats et s'en débarrasser complètement. Postes Canada n'aime pas les syndicats et l'a très bien fait savoir. On a évidemment les coudées franches lorsqu'on n'a pas à se préoccuper de l'intervention d'une tierce partie. J'estime donc qu'il s'agit bien d'un premier pas vers la privatisation.

The Chairman: Maybe you should let the witness answer your question. We can then go on to something else.

[*Text*]

M. Samson: Comme vous voulez, monsieur le président. Je peux continuer pour longtemps, si vous voulez.

Le président: Je sais! Est-ce que vous préférez qu'il termine sa présentation?

M. Clermont: D'accord.

Le président: Allez-y, monsieur Samson.

M. Samson: Vous voulez que je continue? Très bien.

Now, when we talked about the allocation of shares—and I do not have a copy of your brief—I believe you said the shares were going to be issued on a basis not of salary, however there would be a limit set at approximately $1,000 or $1,500 or something per employee. I did not exactly catch everything you said, but I think you said it was not going to be the deputy minister and those kinds of positions that will be allowed to buy them. It would be a certain level down.

M. Clermont: Oui, j'ai dit que de cette façon, en fixant un montant précis, la crainte qui avait été soulevée et que nous avions très bien reconnue d'ailleurs, à savoir que ceux qui faisaient plus de salaire puissent acheter plus d'actions si elles étaient fixées en pourcentage, ne pourrait pas se réaliser et que le président aurait la même allocation, disons 1 000$, que n'importe qui d'autre dans la compagnie.

M. Samson: Vous parliez de M. Lander.

M. Clermont: Oui, ou de M. Bourne.

M. Samson: D'accord.

So what you are saying is everyone would be able to participate in the share program on an equal basis.

Mr. Clermont: Yes.

Mr. Samson: You are asking people to purchase shares that will in essence only be loans because they will have no voting rights. They will not have the ability to market them on the open market; they can only sell them back to the company. We do not know whether upon an employee's death there are inheritance rights to those shares. We are not sure. We do not know what would happen to them, whether the shares die with the person.

Mr. Woods, I think at some point I would like you to compare this to another or other share plans like this one if any exist that you can use for fair comparison. At some point if you could do that I would appreciate it.

• 1615

Le président: On va revenir à un deuxième tour, monsieur Samson. Monsieur Champagne, vous avez la parole.

M. Champagne (Champlain): J'aimerais avoir une clarification. Vous venez de dire que les actions, si j'ai bien compris, ne pourraient pas dépasser, en termes de valeur, entre 1 000$ et 1 500$?

M. Clermont: Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. Champagne: Il n'y a rien dans le projet de loi qui dit cela.

M. Clermont: Non, ça serait partie du plan, ce point. Le projet de loi charge le Conseil d'administration d'établir un régime d'épargnes-actions. Il s'agit de savoir à quel niveau pourront contribuer les employés. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a deux façons de fixer ce niveau: soit que l'on choisisse un pourcentage de salaire, ou un montant fixe, mettons 1 000$ de votre salaire.

[*Translation*]

Mr. Samson: As you wish, Mr. Chairman. As you know, I could go on for some time yet.

The Chairman: I know that all too well! Would you prefer him to finish his statement.

Mr. Clermont: Fine.

The Chairman: Go ahead, Mr. Samson.

Mr. Samson: You want me to continue? Very well.

Vous avez fait allusion dans votre exposé, dont je n'ai pas un exemplaire, de la façon dont les actions seraient réparties. J'ai cru vous entendre dire que la participation limite serait fixée à entre 1 000 et 1 500$ par employé et qu'elle ne serait pas établie en fonction du traitement de chacun. Je n'ai pas compris tout ce que vous avez dit, mais je pense que vous avez bien précisé que les actions ne seraient pas vendues au ministre adjoint ni aux cadres supérieurs de la société. On permettra aux employés subalternes d'en acheter.

Mr. Clermont: Yes, by setting a limit of a $1000, for example rather than allocating the shares as a percentage of salary, we want to make sure that the fear expressed by some that the better paid employees would be those who would buy the shares would not materialize.

Mr. Samson: You're talking about Mr. Lander.

Mr. Clermont: Yes, or of Mr. Bourne.

Mr. Samson: I see.

Par conséquent, tous les employés pourront participer au programme d'épargne-actions sans égard à leur traitement.

M. Clermont: Oui.

M. Samson: Vous demandez à des gens d'acheter des actions qui équivalent à des prêts étant donné qu'elles ne s'accompagnent pas de droit de vote. Les employés ne pourront pas revendre leurs actions sur le marché, mais seulement à la Société. Nous ne savons pas si les employés pourront léguer ces actions à leurs héritiers. Au moment du décès d'un employé, qu'advient-il de ces actions? Sont-elles simplement remises à la Société?

Monsieur Woods, j'aimerais que vous nous fassiez une comparaison entre ce régime et les autres régimes d'épargne-actions que vous connaissez. Je vous en serais très reconnaissant.

The Chairman: There will be a second round, Mr. Samson. Mr. Champagne, the floor is yours.

Mr. Champagne (Champlain): I would like to have a clarification. If I understood you correctly, you said the shares could not exceed between $1,000 and $1,500. Is that right?

Mr. Clermont: Yes, that's what I said.

Mr. Champagne: Nowhere is that stated in the bill.

Mr. Clermont: No, but it would be part of the plan. Under the bill, the board of directors would set up an employee savings plan. We have to figure out how much the employees will contribute. I said that there were two ways to set the ceiling: either a percentage of the employee's salary or a set amount, say $1,000, of the salary.

[*Texte*]

Ce que nous envisageons, c'est la deuxième alternative, c'est à dire de fixer un montant comme 1 000$, 1 200$ ou 1 500$ auxquels seront tenus tous les employés. Bien sûr, ils peuvent mettre moins, mais ils ne peuvent pas mettre plus. Donc, tout le monde est traité de la même façon.

Le président: Monsieur Clermont, vous voudriez répondre aux commentaires de M. Samson?

Mr. Clermont: I think Mr. Bourne or Mr. Woods will take the loan question. I will take the first question, in order.

I think the state of employee and labour relations in Canada Post are much better than they were. Before 1981 there was an annual strike, if we will recall. We unfortunately had a strike in 1987 and one in 1991, but they were of short duration. Indeed, we reached an agreement last summer on a two-party basis with the largest union—the Canadian Union of Postal Workers—without any imposition by law or otherwise. So I think there has been a lot of improvement in the labour relations management of this corporation.

On privatization, 90% of the shares remain with the government. As the minister explained, the legislation, as it is currently drafted, would not allow the government to sell any part of that 90% shareholding and any further share offerings would require an amendment so the matter would have to come back through Parliament. The minister said last week that privatization of Canada Post in the terms Mr. Wood has described are not in the cards today.

The point raised by the member also related to why we did not brief the union before the bill was tabled. Well, I am not sure we could have done so. First of all, we certainly had discussions among ourselves and with Treasury Board about the potential of a share offering such as this, but there was no bill and until the bill was tabled in Parliament, we had no means of knowing it would or would not be government policy.

So I don't know how we could have legitimately called the union representatives in and told them that the government was going to table this bill or that bill in two weeks time and we wanted to review it with them. I don't think that would have been possible. We endeavoured to try to get this consultation and information session as soon as we could, believe me.

After the statement that the corporation was seeking the destruction of the unions, well, I think that if this were so I don't think we would see the extent to which we have a consultative process with the unions in Canada Post. Sure, we and they have bargained for these consultation processes, but I know of few companies in the country that have such an interrelationship.

• 1620

We have dealt with the allocation of shares. The loan—you choose to call it a loan—

Mr. Samson: It's the minister's word.

Mr. Clermont: Well, the minister might have said that, but technically it's not.

[*Traduction*]

We're looking at the second alternative, the set amount. It could be $1,000, $1,200 or $1,500, which would apply to all employees. Of course, they may contribute less, but they cannot contribute more. Consequently, everyone is treated equally.

The Chairman: Mr. Clermont, would you like to respond to Mr. Samson's comments?

M. Clermont: Je crois que MM. Bourne et Woods sont plus en mesure de répondre à la question sur les prêts. Mais je vais d'abord répondre à la première question.

Je crois que les relations patronales-syndicales au sein de la Société canadienne des postes sont meilleures que ce qu'elles étaient avant. Avant 1981, si vous vous rappelez, il y avait une grève presque chaque année. Malheureusement, il y a eu des grèves en 1987 et en 1991, mais elles étaient de courte durée. L'été passé, les deux parties ont conclu un accord avec le plus grand syndicat—le Syndicat des postiers du Canada—sans qu'on ait dû légiférer. Je crois donc que la gestion des relations de travail s'est beaucoup améliorée au sein de cette corporation.

Concernant la privatisation, 90 p. 100 des actions seront détenues par le gouvernement. Comme le ministre l'a expliqué, la loi, telle que libellée actuellement, ne permettrait pas au gouvernement de vendre une partie de ce bloc de 90 p. 100 d'actions; si le gouvernement décidait par contre d'en vendre, il devra faire adopter un amendement à cet effet par le Parlement. La semaine passée, le ministre a affirmé que la privatisation de la Société canadienne des postes, telle que décrite par M. Wood, ne figure pas à l'horizon.

Le député a également demandé pourquoi le syndicat n'avait pas été averti des événements avant le dépôt du projet de loi. Je ne sais pas si cela aurait été possible. D'abord, nous avons eu des discussions entre nous et avec le Conseil du Trésor au sujet d'une telle offre d'actions, mais il n'y a pas eu de projet de loi. Avant que le projet de loi n'ait été déposé devant le Parlement, nous n'étions pas en mesure de savoir si la proposition ferait partie ou non de la politique gouvernementale.

Par conséquent, je ne crois pas que nous aurions pu rencontrer les représentants du syndicat pour leur dire que le gouvernement allait déposer un quelconque projet de loi dans deux semaines et que nous voulions en discuter avec eux. Je ne crois pas que cela eût été possible. Croyez-moi, dès que nous avons su, nous avons voulu tenir des séances d'information et de consultation dès que possible.

Quant à la déclaration selon laquelle la Société cherchait à démembrer les syndicats, eh bien, si c'était le cas, je ne crois pas qu'il y aurait eu autant de consultations avec les syndicats de la Société canadienne des postes. Certes, nous avons négocié afin d'obtenir ce processus de consultation, mais je ne connais pas beaucoup de sociétés au Canada qui aient une relation aussi étroite.

Nous avons parlé de la distribution des actions. Le prêt—ce que vous avez le prêt. . .

M. Samson: C'est le terme utilisé par le ministre.

M. Clermont: Le ministre a peut-être utilisé ce mot, mais techniquement ce n'est pas un prêt.

[*Text*]

Mr. Samson: Mr. Worthy will attest to that.

Mr. Worthy: Let me clarify that. I have to jump in here.

They showed me the words this morning. I can't deny that the word was there, at least in the *Minutes of Proceedings and Evidence*. As I said this morning, taken in context with the discussions that preceded and followed it, and the fact that I sat in all the way through the meeting, I never got the impression in my mind that he was saying it was a loan. It was some surprise.

Mr. Pickard: Come on.

Mr. Worthy: I think if you read the *Minutes of Proceedings and Evidence* right through, you'll have to agree that the minister did not intend to imply that this was a loan.

Le président: Merci pour vos précisions, monsieur Worthy. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

Mr. Bourne: I would like to address the issue of voting rights. One of the issues that I think has to be looked at in the overall context of these plans is that there are a number of employee share plans in a number of major corporations where they do not have voting rights.

Our view is that the true benefit and true purpose of ownership is to get the dividends and to gain in the capital appreciation of a corporation. In most corporations in Canada, there are also major blocs of ownership so that the voting rights in many cases are not as significant as one might think they would be on occasion.

In terms of the issue of whether or not there is a market and what happens to inheritance rights, for example, if an employee dies, we envisage at this point that the employee would have the right to put his shares to the company at any point in time so that we would always buy them back. We would buy them at book value. Because there is no publicly traded market, book value would be the basis of the plan.

Book value, of course, is based on the financial statements of the company, which are audited by the Auditor General and an external audit firm, currently Ernst & Young. We have confidence that there would be no concerns about the value of those shares.

M. Champagne: Merci beaucoup, monsieur le président. Comme remarque pour ce vous venez de dire, monsieur, je dirais que ce n'est pas parce que dans les autres corporations cela fonctionne comme cela que ça doit obligatoirement fonctionner de cette façon-là avec les actions de la Société canadienne des postes.

Lorsque vous parlez de la répartition des dividendes, je pense que lorsqu'on a un droit de regard sur les décisions que prend une corporation, quelle qu'elle soit, on apprécie davantage lorsqu'il y a des dividendes et on critique moins lorsqu'il y a des pertes parce qu'on a été partie prenante aux décisions.

Ceci étant dit, je conçois que le principe qui sous-tend le projet de loi est excellent parce que, de plus en plus, on se rend compte que la confrontation qui existait au cours des années 1960, 1970 et même au début des années 1980 entre la partie patronale et la partie syndicale dans les entreprises, c'est quelque chose qui est dépassé et que, de plus en plus, les employés eux-mêmes disent qu'ils aimeraient participer davantage aux décisions et aux destinées des compagnies en général.

[*Translation*]

M. Samson: M. Worthy peut le confirmer.

M. Worthy: Permettez-moi d'apporter une clarification. Je dois vous interrompre.

On m'a montré le texte ce matin. Je ne peux pas nier qu'on ait utilisé ce mot, du moins dans les *Procès-verbaux et témoignages*. Comme je l'ai dit ce matin, et compte tenu du contexte des discussions qui ont précédé et suivi, et compte tenu du fait que j'étais présent pendant toute la réunion, je n'ai pas eu l'impression qu'il voulait dire qu'il s'agissait effectivement d'un prêt. Cela m'a surpris.

M. Pickard: Soyez sérieux!

M. Worthy: D'après moi, si vous lisez le texte entier des *Procès-verbaux et témoignages*, vous conviendrez que le ministre ne voulait pas dire qu'il s'agissait d'un prêt.

The Chairman: Thank you for clearing that up, Mr. Worthy. Are there any other comments?

M. Bourne: J'aimerais parler du droit de vote. Dans le contexte actuel, je crois qu'il nous faut examiner le fait qu'il existe plusieurs régimes actionnariat des employés dans un certain nombre de grandes sociétés et où les employés n'ont pas le droit de vote.

D'après nous, le but et l'avantage d'un régime d'actionnariat et la distribution des dividendes est l'augmentation de valeur du capital d'une corporation. Dans la majorité des sociétés au Canada, il existe d'importants blocs d'actions appartenant à certaines personnes, et le droit de vote, dans plusieurs cas, n'est pas aussi important qu'on le croirait.

Passons à la question du marché et des droits de succession. Si, par exemple, un employé meurt, la personne qui a hérité des actions aurait le droit de les revendre, pour leur valeur comptable, à la Société, à n'importe quel moment. En l'absence d'un marché public, le régime serait basé sur la valeur comptable.

Évidemment, la valeur comptable est basée sur les états financiers de la Société, qui sont vérifiés par le vérificateur général ainsi que par un cabinet de vérification privée; en ce moment, il s'agit de la firme Ernst & Young. Nous ne croyons pas que la valeur des actions serait remise en question.

Mr. Champagne: Thank you, Mr. Chairman. I would like to respond to what you have just said. Just because some corporations have certain employee share plans doesn't mean that Canada Post should have the same.

You talk about share allocation. I think that when a shareholder has a say in a corporation's decisions, that person appreciates any dividend even more and is less apt to criticize when losses occur since he or she had a voice in the decision.

That being said, I believe the Bill's underlying principle is an excellent one, since we are realizing that industrial conflicts in the 1960's, 70's, and even at the beginning of the 1980's, between management and labour are a thing of the past. Employees increasingly want to participate in the decisions affecting their company as a whole.

[*Texte*]

Et un exemple de cela, en ce qui me concerne, dans mon comté, c'est l'usine de PFCP La Tuque, Produits Forestiers Canadien Pacifique, où les gens ont revu leur convention collective de façon à pouvoir garder leurs emplois, et il y a une clause qui prévoit que lorsque cela ira mieux ils pourront rattraper rapidement les acquis qu'ils ont laissés de côté pour aller en chercher d'autres. Il existe cette volonté de la part des travailleurs, et on doit la reconnaître au niveau de tous les secteurs.

Ceci étant dit, le projet de loi a été déposé le 30 avril. On a dit tout à l'heure qu'il y avait eu un manque de communication, ou qu'il y aurait eu un manque de communication entre la Société canadienne des postes et le syndicat et/ou les employés entre le 30 avril et aujourd'hui. Est-ce que la Société canadienne des postes a communiqué avec chacun des employés ou si elle n'a communiqué que par les présidents de syndicats?

M. Clermont: Non, nous avons communiqué avec chacun des employés par le truchement des organes normaux, c'est-à-dire ce que nous avons, à la Société, à savoir des journaux de compagnie comme un magazine qui s'appelle *Performance*, etc. Chaque employé les reçoit. Il y a eu, depuis le 30 avril, plusieurs articles à ce sujet dans ces organes de la compagnie. Il y a eu aussi—je ne dirais pas des conférences de presse—des conférences, si vous voulez, pour des groupes d'employés qui le voulaient, faites par la supervision locale.

• 1625

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons un plan de communication qui est très ambitieux et qui, cependant, a déjà commencé dès le lendemain du dépôt du projet de loi.

M. Champagne: On dit que c'est un projet qui permettrait aux employés de pouvoir acquérir jusqu'à 10 p. 100 des actions. Donc, c'est une forme de participation qu'on offre aux employés, pour être partie prenante davantage à la Société canadienne des postes.

Ce que j'ai entendu tout à l'heure et ce que j'ai pu lire, c'est que les représentants syndicaux disent: on n'en veut pas. Il y a des options qui sont étudiées par la firme de Monsieur, ici. J'ai cru comprendre—parce que je suis nouveau—, que les différentes options n'ont pas encore été présentées aux parties.

M. Clermont: Non. On est encore en train de les regarder.

M. Champagne: Vous êtes encore en train de les regarder. La question est la suivante: Pourquoi passer un projet de loi qui permet une vente d'actions aux employés si l'ensemble des options proposées est refusé? Est-ce qu'on ne met pas la charrue avant les boeufs?

M. Clermont: C'est un point de vue, mais sans projet de loi on ne pouvait rien faire. Sans ce projet, on aurait mis beaucoup d'efforts à faire cette consultation, à faire cette recherche qui est quand même coûteuse au point de vue temps, au point de vue argent, sans être sûrs que le gouvernement nous laisserait le faire.

M. Champagne: Mais, vous savez qu'on va vous laisser le faire parce qu'on est maintenant en troisième lecture. À la limite!

M. Clermont: J'espère bien.

[*Traduction*]

A good example is the CPFP plant, the Canadian Pacific Forest Products Plant, in La Tuque, which is in my riding. Employees have revised the terms of their collective agreement when the situation improves so as to keep their jobs. But there is a clause whereby they will quickly recover what they've given up. So you can see that employees are willing to help out, and this must be recognized in all areas of the economy.

That being said, the Bill was tabled on April 30th. It was previously mentioned that there was a lack of communication, or that there might have been a lack of communication between Canada Post Corporation and the union, or the employees, between April 30th and today. Did Canada Post communicate with each employee or did it communicate only through union leaders?

Mr. Clermont: No, we communicated with every employee through regular channels which exist within the corporation, such as in-house publications including a magazine called *Performance*. Each employee receives one. Since April 30th, several articles on the subject have appeared in in-house publications. There have also been—if not press conferences—information sessions given by local supervisors for interested employees.

As I said before, we have a communications plan which is very ambitious and which nevertheless started the day following the tabling of the bill.

Mr. Champagne: Under the bill, it seems that employees will be able to buy up to 10% of the shares. What is being offered to the employees is a form of participation so that they may more fully participate in Canada Post.

But what I just heard and based on what I read, it seems that union representatives don't want such a plan. Some of the options were studied by this gentleman's firm. I'm new to this, but what I gather is that the various options have not yet been presented to the interested parties.

Mr. Clermont: No. We are still studying them.

Mr. Champagne: You're still studying them. So we must ask ourselves: Why adopt a bill which would allow employees to buy shares when all the options proposed have been refused? Isn't this putting the cart before the horse?

Mr. Clermont: That's one point of view, but without a bill we were powerless to do anything. Without the bill, we would have spent a lot of time, effort and money on consultation and research without knowing if the government would give us the green light.

Mr. Champagne: But you knew we were going to let you go ahead because the bill is at third reading. Come on!

Mr. Clermont: I hope so.

[*Text*]

M. Champagne: Et je vous pose encore la question. Pourquoi ne pas exposer les diverses options qui vous semblent bonnes à la Société canadienne des postes pour être en mesure de recevoir, de la part des travailleurs, les seuls qui peuvent acheter les 10 p. 100, ce sont les seuls de fait, et les leur proposer, et leur dire: voilà les diverses options, qu'en pensez-vous? Qu'est-ce que cela nous donne de passer un projet de loi qui vous donne l'autorisation de vendre des actions lorsque le principal acquéreur refuse les diverses options qui lui sont présentées? Le principal acquéreur étant le travailleur.

M. Clermont: Oui, il y en a 55 000! Et nous avons confiance que, parmi les 55 000, il va y en avoir un bon pourcentage qui vont dire: oui, cela nous intéresse. Et en fait, les conversations que nous avons eues avec nos employés depuis ce temps-là nous laissent croire que, oui, effectivement, cela les intéresse beaucoup.

Maintenant, ceci dit, une fois que la législation—qui est finalement un projet cadre, une loi cadre—nous dit que nous pouvons le faire, comme on a déjà mis nos experts à l'oeuvre on se présente à nos employés, dans des *focus groups*, comme on dit, et on dit: voici, on a ceci, on a cela, qu'est-ce que vous aimez le mieux?

Je pense que nos questions vont être du genre: Est-ce que vous préférez cet alternative-là? Par exemple, est-ce que vous préférez les payer par déduction à la source sur 24 mois, 36 mois, etc.? Mais je pense qu'on prend pour acquis que le régime sera accepté, et que les employés y souscriront. Ce sont les modalités dont on veut discuter avec les employés.

Dans notre esprit, il ne fait aucun doute qu'une grande partie va vouloir y souscrire.

M. Champagne: Dernière question, monsieur le président. En supposant qu'il y ait 10 p. 100 des actions, ce qui représente plus ou moins 147 000 000$, est-ce vous considérez cela comme une forme d'auto-financement?

• 1630

Et si oui, si la réponse était négative de la part des employés pour participer au régime, est-ce que ça veut dire que vous auriez des manques à gagner?

M. Clermont: Non. Nous avons soumis l'année dernière le plan quinquénal qui a été approuvé par le Conseil des ministres. Nous sommes évidemment en train de préparer un nouveau en vertu de la Loi sur l'administration financière. Nulle part dans ces projections financières il n'est fait état ou tenu compte de la part du capital suggéré que ce régime pourrait avoir.

M. Champagne: Donc, vous ne considérez pas les 10 p. 100 des actions comme étant un moyen de vous financer sur le dos des employés.

M. Clermont: Non, absolument pas.

Le président: Merci, monsieur Champagne.

Mr. Worthy: Mr. Chairman, his questions were some that come to mind when you first start to look at the bill. If you'd started discussions with the employees before you had any formal approval that this was policy, you could get yourself in a lot of hot water with employees discussing something that may or may not be possible.

[*Translation*]

Mr. Champagne: I'll ask the question again. Why don't you present the options which you believe to be reasonable to Canada Post in order to get feedback from the employees who, after all, are the only people who will be able to buy the 10% of the shares? Why don't you show them the different options and ask what they think of them? What good is passing a bill authorizing the sale of shares when the main buyers refuse the options they're presented? The main buyers, of course, are the employees.

Mr. Clermont: Yes, there are 55,000 of them! We are confident that of the 55,000 employees, a good percentage will be interested in the offer. The conversations we have had with our employees have led us to believe that they are very interested.

That being said, once the bill—which is really framework legislation—allows us to go ahead, and given the fact that our experts have already begun working on the matter, we can meet our employees and focus groups and ask them which option they prefer.

Our approach will be to ask the employees which option they prefer. Would they prefer source deductions over 24 months, 36 months or a longer period? I should say we are taking for granted that the employees will accept the plan. We need to discuss the method of payment with them.

We have no doubt that many employees will want to participate.

Mr. Champagne: I have a final question, Mr. Chairman. If 10% of the shares, which total approximately $147 million, are sold, would you see this as a form of self-financing?

If the employees refuse to participate in the plan, does that mean you will have a shortfall in revenue?

Mr. Clermont: No. Last year, we submitted a five-year plan which was approved by Cabinet. We are obviously preparing a new one which pursuant to the Financial Administration Act. None of the financial projections speculate on the capital the plan would bring in.

Mr. Champagne: So you don't see the 10% of shares as being a way of financing the Corporation on the backs of the employees.

Mr. Clermont: No. Absolutely not.

The Chairman: Thank you, Mr. Champagne.

M. Worthy: Monsieur le président, les questions soulevées par mon collègue sont les premières qu'on se pose à la lecture du projet de loi. Si on avait entamé des discussions avec des employés avant même de savoir si le projet ferait partie de la politique gouvernementale, cela pourrait causer des ennuis.

[*Texte*]

You do have a board of directors and I assume it plays a role in this as well. This legislation, this bill that we're dealing with here, is really the approval for you, your company, your board, with the approval of the Treasury Board, to go through the discussion stage, the formulation stage, with the employees.

Mr. Clermont: Yes, that's the start of the process.

Mr. Worthy: I've had the opportunity to be involved with several different companies that have employee stock purchase options; one with IBM, which is a non-union company with steady and quite high growth. It was a great company to have a stock share plan with. With a monopoly, a telephone company, it was quite different, because its profits are quite regulated and it was a different kind of a plan and had different kinds of motivations. In the forest industry, free enterprise, the stock price truly went with the market and it had good and bad associated with it. In all of those plans I have to say that although it by itself would not create good morale, it was a key component in the management employee relation package.

This morning we were told—not only being too idealistic but maybe naive—that was your objective. Your objective was, and it has been discussed, privatization, somehow or another. This was a fuzzy way to sneak into privatization, assuming that it would achieve that and that if you wanted to privatize, this was the way you do it. You've really already addressed it, unless you want to make a comment on it. You pretty well nailed the coffin on that one.

To me it's ludicrous. This is not a way a person would privatize. It is the only real objective that I can see whose meaning is one of improving or being a part of a plan for employee-management relations.

There was one other. I thought it was kind of a sleazy interpretation. The intent was probably strictly for your president and I assume the senior officers and the executive of the company to deal themselves a bonus. I would like you to deal with that one.

Mr. Clermont: As I indicated in my preliminary remarks, the plan that will be approved by the board of directors, the Treasury Board and the Governor in Council and will be a very public document. All employees will have their copies of the plan.

All employees will be treated equally in the plan and every employee will be allowed to participate in it to a certain amount, whether it's $1,000 or $1,200 or $1,500, independent of one's salary. So Mr. Lander, the president, or Mr. Bourne will be able to purchase no more shares than the letter carrier or the wicket clerk or the mail service courier. We will all be equal.

• 1635

Mr. Worthy: That is a policy you've accepted at this stage, but it is not in the legislation.

[*Traduction*]

Vous avez un conseil d'administration et je présume qu'il a joué un rôle dans cette affaire. En réalité, le projet de loi, sous réserve de l'autorisation du Conseil du Trésor, vous donnera le droit, à vous et à votre société ainsi qu'à votre conseil, de procéder à l'étape de la discussion et de la mise au point des propositions avec vos employés.

M. Clermont: Oui. Cela marque le début du processus.

M. Worthy: J'ai déjà participé à des régimes d'actionnariat ouvriers de différentes sociétés, tels que celui de la Société IBM, qui n'a pas de syndicat et qui connaît un taux de croissance soutenu et relativement fort. Le régime d'actionnariat d'IBM était à mon avis un bon investissement. La situation est différente dans le cas d'une société qui détient un monopole, que ce n'est pour une compagnie de téléphone, parce que ses profits sont réglementés, son régime est différent et son objectif l'est également. Dans le domaine de l'industrie forestière, où c'est le marché qui décide, le prix des actions fluctue, ce qui présente des avantages et des inconvénients. D'après ma participation aux trois régimes de ces trois compagnies, je puis affirmer que le régime d'actionnariat ouvrier n'était pas le seul facteur qui expliquait le bon moral des employés, mais c'était assurément un élément clé dans les relations patronales syndicales.

Ce matin, on nous a dit que votre objectif était trop idéaliste et probablement naif. On a dit que votre objectif était une forme de privatisation. Votre régime d'actionnariat représenterait une façon subtile d'entamer la privatisation—si c'était vraiment votre but. Vous avez déjà répondu à cette affirmation; vous pouvez y ajouter quelque chose si vous voulez. Mais il me semble que vous avez déjà détruit cet argument.

À mon avis, ces accusations sont ridicules. Mettre sur pied un régime d'actionnariat n'est pas une façon de privatiser une société. D'après ce que j'ai pu observer, le seul objectif qui sous-tend un tel régime est l'amélioration des relations patronales syndicales.

On a présenté un autre argument qui me semble plutôt indigne: que le président et les cadres supérieurs cherchaient à se donner une prime. J'aimerais que vous répliquiez à cette affirmation.

M. Clermont: Comme je l'ai indiqué dans mes remarques préliminaires, le régime qui sera approuvé par le conseil d'administration, par le Conseil du Trésor et par le gouverneur en conseil sera rendu public. Chaque employé a reçu une copie du régime.

Tous les employés sont sur un pied d'égalité et chacun pourra contribuer un certain montant, que ce soit 1 000$, 1 200$ ou 1 500$, quel que soit le salaire de l'employé. Aussi le président M. Lander ou M. Bourne ne pourront-ils pas acheter plus d'actions que le facteur, le commis au guichet ou le messager. Nous serons tous égaux.

M. Worthy: C'est un principe que vous avez adopté pour le moment mais ce n'est pas dans la loi.

[*Text*]

Mr. Clermont: No, it's not in the legislation, but it is one of the criteria that will form the basis of the plan. That we are clear on. We have given our advisers certain criteria and this is the first one.

Mr. Worthy: Further, it was implied this morning that no employees would accept. Do you have some indications. . .? I've talked to some postal employees since I saw this legislation first tabled and I found quite a number who, although they aren't prepared to say whether they would or wouldn't until they find out what the details are, actually expressed a fair amount of interest. Have you had an expression of interest by at least enough employees to let you believe that a significant number would be prepared to accept this?

Mr. Clermont: Very much so. I think our findings are perhaps the same that you have found. People would like to know more about the plan, and the details are sketchy at this point in time. They want to know more about how it works and what's in it for them, of course. Human nature is such. Assuming that both points are satisfactorily explained, employees will, we find. . .our feedback is quite positive. We feel confident we will have a good subscription rate.

Mr. Pickard: I'm glad you did clarify the ceiling amount that was put forward. As you've read the statements by the minister, that's not the way the minister interpreted it to this committee. He did discuss percentage of salary as probably a basis on which to work, so we can put that aside with some confidence.

As I see things developing here, your main motivation would probably be raising $140 million. That's quite a large chunk of capital you're after. Do you have designs for that $140 million capital?

Mr. Clermont: I'll ask Mr. Bourne to answer the question.

Mr. Bourne: Let me first make the point that we do not anticipate at this point doing the whole 10% in one fell swoop. Our expectation is that we will have a plan that will go over time. Particularly in that, as we mentioned earlier, there will be some incentives to purchase, we envisage that the full $140 million will probably not be in the form of cash.

The funds that are raised, however, will form the base equity of the company as we have equity today. It becomes in effect the net value of the company, and as we look at the earning power of the business, that's the basis on which we'll move forward. It will provide funds for investment in productivity opportunities; it will provide funds to expand working capital as we grow the business and need short-term working capital and all the other uses that cash gets applied to.

Mr. Pickard: So you're suggesting that you're raising $140 million or maybe $100 million but you haven't any specific plans for that amount of money? That's just going into your general flow?

[*Translation*]

M. Clermont: Non, en effet, mais c'est un des critères qui seront à la base du régime. Ceci, nous le savons. Nous avons donné à nos conseillers certains critères dont celui-ci est le premier.

M. Worthy: D'autre part, on a laissé entendre ce matin qu'aucun employé n'accepterait. Avez-vous quelques indications. . .? J'ai parlé à certains employés des postes depuis le dépôt de ce projet de loi et j'en ai trouvé pas mal, bien qu'ils ne soient pas prêts à dire s'ils accepteront ou non tant qu'ils ne sauront pas exactement de quoi il retourne, semblaient assez intéressés. Avez-vous eu suffisamment d'employés qui vous ont dit que ce serait intéressant pour penser qu'ils seront nombreux à accepter de participer à un tel régime?

M. Clermont: Absolument. Nous en sommes probablement arrivés aux mêmes conclusions que vous. Ils voudraient avoir davantage de renseignements sur le régime et en connaître les détails. Ils voudraient savoir comment cela va marcher et ce que cela leur rapportera, évidemment. C'est tout à fait naturel. A supposer que les deux points sont bien expliqués, les employés devraient, d'après les réactions que nous avons eues jusqu'ici, répondre de façon positive. Nous espérons bien que le taux d'adhésion sera bon.

M. Pickard: Je suis content que vous ayez précisé le plafond. Vous avez lu les déclarations du ministre et ce n'est pas la façon dont il a interprété les choses devant le comité. Il a parlé de pourcentage de salaire comme méthode de répartition et il semble que ce ne soit pas du tout l'idée.

D'après ce que je vois, votre motivation principale serait probablement de récolter 140 millions de dollars. C'est une somme assez considérable. Avez-vous des projets pour ce capital de 140 millions de dollars?

M. Clermont: Je demanderais à M. Bourne de répondre à cette question.

M. Bourne: Permettez-moi tout d'abord de vous dire que nous ne prévoyons pas pour le moment de vendre en une seule émission les 10 p. 100 du capital-action. Nous prévoyons un régime progressif. En particulier parce que, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, il y a certains incitatifs à l'achat, nous prévoyons que c'est 140 millions de dollars ne soient probablement pas entièrement versés en liquide.

Toutefois, les fonds récoltés constitueront le capital de base de l'entreprise tout comme nous avons aujourd'hui un capital. Cela devient en fait la valeur nette de l'entreprise et lorsque nous considérerons les gains réalisés, c'est sur cette base que nous nous fonderons. Cela nous donnera de quoi investir afin d'améliorer notre productivité; cela nous permettra d'augmenter notre capital d'exploitation au fur et à mesure que se développera notre entreprise et pour satisfaire nos besoins de capital à court terme, sans compter toutes les autres utilisations que peuvent avoir les liquidités.

M. Pickard: Vous nous dites donc que vous allez récolter 140 millions ou peut-être 100 millions de dollars mais que vous n'avez pas de projets précis pour ce que vous ferez de ces fonds? Cela s'ajoutera simplement à votre capital?

[*Texte*]

Mr. Bourne: That will go into the general flow. As we look at our plans going forward, as our business plan is laid out... And as I mentioned in my comments earlier, we have been investing at greater than the rate of depreciation; therefore we are using cash and we will continue to need cash for the foreseeable future as we continue to grow the business. This will form part of that stream of cash.

Mr. Pickard: Now you did mention there would be something paid on the share value. I don't know what that would be. It might be worked out. The minister, when he was here discussing it, said it could be 6%, 7%, 8%. Something that is coming across is that as the corporation grows, as the assets grow, you're going to look at some premium paid on shares.

Mr. Bourne: Excuse me, no. We will be developing a dividend policy, as one would in any corporation, and the shares will earn dividends consistent with that policy.

Mr. Pickard: So specifically we'll look at dividends from—

Mr. Bourne: Right.

• 1640

Mr. Pickard: All right. Would the dividends cover 10% of the value of the corporation?

Mr. Bourne: Not necessarily. Dividends are generally done as a percentage of prior-year earnings, and we would have to structure it accordingly.

Mr. Pickard: So these dividends are then paid to employees who own shares in the corporation.

Mr. Bourne: Yes.

Mr. Pickard: Will equal dividends be paid to the public of Canada on the top end?

Mr. Bourne: Yes.

Mr. Pickard: So you are looking at a huge payment from however this is coming, to the government, out of Canada Post, and a smaller payment coming to the employees—and quite a bit smaller, I might add.

Mr. Bourne: In absolute amounts of money, yes, but in relation to the equity in the business, no. In other words, if 10% of the equity is owned by the employees, they will get 10% of the dividends.

Mr. Pickard: Exactly. I was just looking at this dividend that will be paid to the government as... And would that be over and above any corporate profits that—?

Mr. Bourne: It would be part of corporate profits, in that dividends are paid out of prior-year earnings.

Mr. Pickard: It would be part of the escalated value of the corporation. All right.

The Chairman: Mr. Samson.

M. Samson: Allez-vous me donner une deuxième chance?

[*Traduction*]

M. Bourne: Cela entrera dans la caisse générale. Dans l'examen de nos projets, dans notre plan d'entreprise... Et vous vous souviendrez que je disais tout à l'heure que nous avons investi plus rapidement que ne l'auraient permis nos amortissements et qu'ainsi nous avons besoin de liquidités et continuerons d'en avoir besoin si nous voulons continuer à développer notre entreprise. Ceci fera partie des liquidités que nous pourrons utiliser.

M. Pickard: Vous avez mentionné que quelque chose serait versé en fonction de la valeur de l'action. Je ne sais pas ce que cela représenterait. Peut-être faudra-t-il le calculer. Le ministre, lorsqu'il nous a parlé de tout cela, a dit que ce pourrait être 6, 7, 8 p. 100. On a cru comprendre qu'au fur et à mesure que la société se développerait, que son actif augmenterait, vous envisagiez de payer une sorte de prime sur les actions.

M. Bourne: Excusez-moi, mais non. Nous aurons une politique de distribution de dividendes, comme toute autre société, et les actions rapporteront des dividendes selon les termes de cette politique.

M. Pickard: Donc, plus précisément, il s'agira de dividendes de...

M. Bourne: C'est cela.

M. Pickard: Bien. Ces dividendes couvriraient-ils 10 p. 100 de la valeur de la société?

M. Bourne: Pas nécessairement. Les dividendes sont habituellement calculés sur un pourcentage des gains de l'année précédente et c'est ainsi qu'il nous faudra les structurer.

M. Pickard: Ces dividendes sont alors payés aux employés actionnaires.

M. Bourne: Oui.

M. Pickard: Paiera-t-on également ces dividendes à la population canadienne?

M. Bourne: Oui.

M. Pickard: Cela peut donc représenter un paiement énorme, d'où qu'il vienne, que Postes Canada ferait au gouvernement et un paiement moins important aux employés—nettement moins important, certainement.

M. Bourne: En montants absolus, oui, mais par rapport à l'actif détenu dans l'entreprise, non. Autrement dit, si 10 p. 100 de l'actif est détenu par les employés, ils toucheront 10 p. 100 des dividendes.

M. Pickard: Exactement. Je considèrais simplement le dividende qui serait payé au gouvernement en tant que... Et cela s'ajouterait-il aux bénéfices de la société que...?

M. Bourne: Cela ferait partie des bénéfices de la société en ce sens que les dividendes sont payés sur les gains de l'année précédente.

M. Pickard: Cela ferait partie de l'augmentation de valeurs de la société D'accord.

Le président: Monsieur Samson.

Mr. Samson: Are you going to give me a second chance?

[*Text*]

Le président: Vous savez qu'il n'y a pas de limite à notre générosité.

M. Samson: Je vais essayer d'être bref, parce que j'ai un avion à prendre, et il faut que je parte à 17h10. Ne vous inquiétez pas.

Le président: C'est la meilleure garantie quant à la brièveté de votre intervention. J'en suis heureux.

Mr. Samson: I noted that you were talking about pride and about working relationships between management and labour and so on. You wanted the people at the counters to feel pride and to participate and you wanted them to feel they were part of the company, but when you look at Canada Post's records of closing those counters, those people are getting fewer and fewer all the time. It is pretty difficult working under those conditions without any certainty about how long you will have a job for them to feel the kind of pride that we seem to be expressing here today.

We saw a Canadian Press release today which once again talked about the corporation changing postal services as we know them. The article says that some individual MPs will be selected and advised of program implementations in their ridings.

What I am alluding to is this. There seems to be an air of secrecy. There seems to be a feeling that Canada Post Corporation can't communicate with its employees. They want to keep things secret. Time and time again we have seen different leaked documents. When is this stuff going to stop? When will people be able to say yes, we can deal with Canada Post Corporation openly and above the table? Why does this sneakiness exist? And it does exist, Mr. Clermont.

Finally, shares, dividends, bonuses—call them what you want—are paid on profits. Canada Post lost $128 million last year. You are asking people to buy into a share program in a losing operation. How do you expect them to participate with confidence in something that is continuously losing money, especially when the only time you can show a profit is when you sell off some of your assets? That is what has happened in the past.

Mr. Clermont: Mr. Chairman, I'll take the points in sequence. The first point was related to the closures of post offices or the ensuing loss of jobs. In the 11 years the corporation has been existence, I don't believe there has been one lay-off. No employee has ever been laid off. We convert post offices in the rural areas when there is a retirement, a death or if we lose a building because the owner takes it back or something like that. In this case, we transfer the employee to the nearest community or the nearest job opportunity and all this is in accordance with the collective agreements.

• 1645

The second point was the one about the leaked document this morning. I don't think that there's anything mysterious or secret in Canada Post. We do have some business plans and we're evolving in a very competitive world. We have a

[*Translation*]

The Chairman: You know that there is no limit to our generosity.

Mr. Samson: I will try to be brief because I have a plane to catch and I have to leave at 5:10 p.m. Don't worry.

The Chairman: This is the best guarantee I can have of you being succinct. I am delighted.

M. Samson: J'ai remarqué que vous parliez de fierté et de relations de travail entre le patronat et le syndicat, etc. que vous vouliez que les employés au comptoir soient fiers de participer et qu'ils se sentent partie intégrante de l'entreprise mais si l'on considère ce qu'a fait Postes Canada en fermant les bureaux de poste, cela représente de moins en moins de gens. Il est très difficile, quand on travaille dans ces conditions et que l'on n'a absolument pas la certitude de pouvoir conserver son emploi, de ressentir le genre de fierté dont on semble parler ici aujourd'hui.

Nous avons vu un communiqué de la Presse canadienne aujourd'hui qui parle à nouveau des changements que la Société veut apporter aux services postaux que nous connaissons. Cet article dit que certains députés seront sélectionnés et avisés des répercussions de ce programme dans leur circonscription.

Voilà ce à quoi je voulais faire allusion. Il semble qu'il y ait une atmosphère de secret. J'ai l'impression que la Société Postes Canada ne peut pas communiquer avec ses employés, qu'elle veut tout tenir secret. Il arrive constamment que l'on entende parler de fuites de documents. Quand cela va-t-il cesser? Quand va-t-on pouvoir dire oui, nous pouvons traiter avec la Société Postes Canada de façon franche et ouverte? Pourquoi y a-t-il toutes ces cachoteries? Car c'est certain, monsieur Clermont.

Enfin, les actions, les dividendes, les bonus—quel que soit le nom que vous leur donniez—sont payés sur des bénéfices. Postes Canada a perdu 128 millions de dollars l'année dernière. Vous demandez aux gens d'acheter des actions d'une entreprise qui fait des pertes. Comment pensez-vous qu'ils vont vouloir participer avec confiance à quelque chose qui perd continuellement de l'argent, surtout que chaque fois que vous affichez un bénéfice, c'est quand vous vendez une partie de votre actif? On l'a déjà vu.

M. Clermont: Monsieur le président, je reprendrai les questions dans l'ordre. La première portait sur la clôture des bureaux de poste ou sur la perte d'emplois qui en découlait. Depuis 11 ans que la Société existe, je ne crois pas qu'il y ait eu une mise à pied. Aucun employé n'a jamais été mis à pied. Nous convertissons les bureaux de poste dans les régions rurales lorsqu'un employé prend sa retraite ou meurt, ou bien lorsque nous ne pouvons plus utiliser un édifice parce que le propriétaire veut le reprendre ou dans des cas semblables. Si cela se produit, l'employé est muté à la localité la plus proche ou au poste le plus près de son lieu de résidence et tout cela se fait conformément aux ententes collectives.

Votre deuxième question concernait la fuite ce matin d'un document confidentiel. Je ne pense pas qu'il ait quoi que ce soit de mystérieux ou secret chez Postes Canada. Nous avons des plans d'entreprise et nous nous adaptons à un

[*Texte*]

network of outlets that's subject to fluctuations. Sometimes they're in this place and then we move it because the population has moved or because it's more convenient than the other place.

We have now changed the approach, as the document explains, to the old stamp agency, as we call them. We were asked to put the stamps on consignment so there was no follow-up on when the sale was made and so on. Now we're using modern business practices. The franchisee or the stamp agent pays up front. He has his staff and he or she can do what he or she wants with it. As a matter of fact, we've not reduced but increased the number of stamp outlets from 14,000 to 18,000 in the last four years.

Mr. Samson: Is it a private company or private franchises?

Mr. Clermont: They were private before and they're still private.

Mr. Samson: And the postal outlet?

Mr. Clermont: It's a mixture of post offices, stamp agents, franchises, drug stores and grocery stores.

Some people seem to have seen a nefarious motive in the document that you read. It's simply that we have a program wherever we have something going on in the riding where the MP or the MPP or even the municipal elected officials have shown an interest in postal matters. We brief the MP of whatever party he or she may be with, or the MPP. They're the first ones to know and then we brief the union, We have that process every time we go through one of these conversions. That's essentially what this document says and nothing more.

I'll turn the last issue over to Mr. Bourne. Although he's new to the company, I think he can answer the last issue.

Mr. Bourne: Right. There was in fact a loss last year. The preceding two or three years I believe were profitable. Certainly the two before that were profitable. The driving force behind the loss last year was the work interruption in September.

We have plans this year which will generate a profit, and we are struggling in the economy, as are many others. Quite frankly, however, we continue to look forward to a profitable year in 1992-1993. We're reviewing the forecast regularly and at this point we have no reason to think that we're not going to be profitable in this fiscal year.

Mr. Samson: I just wanted to clarify with Mr. Clermont. If possible, can you confirm whether that is or is not an internal document? I don't want to be pointing fingers and making accusations about something that's not in reality what it's supposed to be.

Mr. Clermont: I don't know, Mr. Samson.

Mr. Samson: Okay, thanks.

Le président: Merci, monsieur Samson. Dernière question, monsieur Champagne.

[*Traduction*]

monde très concurrentiel. Nous avons un réseau de points de vente où il y a des fluctuations. On changerait un point de vente en raison de changements démographiques ou pour des considération d'ordre pratique.

Comme l'explique le document, nous avons maintenant changé cette politique à l'égard des anciennes agences postales. On nous a demandé de vendre les timbres en consignation, et il n'y avait donc aucun suivi sur le moment de la vente ou sur autre chose. Nous utilisons maintenant des pratiques commerciales modernes. Le bureau franchisé ou l'agence postale paie d'avance. Il a ses propres employés et peut faire comme il veut. En réalité, au cours des quatre dernières années, nous n'avons pas réduit, mais plutôt augmenté le nombre de points de vente de 14 000 à 18 000.

M. Samson: Sont-elles des entreprises privées ou des bureaux franchisés privés?

M. Clermont: Ils étaient privés avant et le sont encore.

M. Samson: Et les points de vente?

M. Clermont: Ils sont un mélange de bureaux de poste, agences postales, bureaux franchisés, pharmacies et épiceries.

Certains voient de mauvaises intentions dans le document que vous avez lu. C'est juste que nous avons un programme dans toutes les circonscriptions où le député fédéral ou provincial ou même les élus municipaux se sont intéressés aux questions relatives à la poste. Le député provincial et le député fédéral, peu importe son parti, sont tenus au courant du dossier. Ils sont les premiers à savoir ce qui se passe et ensuite nous informons le syndicat. Nous suivons cette procédure chaque fois qu'il y a une de ces conversions. Voilà essentiellement le sens de ce document.

Je demanderai à M. Bourne de répondre à votre dernière question. Il est nouveau chez Postes Canada, mais je pense qu'il peut vous répondre.

M. Bourne: D'accord. L'an dernier nous avons effectivement encouru une perte. Je pense que les deux ou trois années antérieures nous avons réalisé des bénéfices. J'en suis sûr pour ce qui est des deux années avant cela. La perte de l'an dernier s'explique en grande partie par l'interruption de travail en septembre.

Nous avons des projets cette année qui nous permettront de réaliser des bénéfices, et nous sommes victimes de la situation économique, comme beaucoup d'autres sociétés. Toutefois, nous sommes optimistes pour l'année 1992-1993. Nous réexaminons régulièrement les prévisions et à l'heure actuelle, rien n'indique que la Société ne sera pas rentable cette année.

M. Samson: Je voudrais préciser quelque chose avec monsieur Clermont. Si possible, pourriez-vous confirmer s'il s'agissait ou non d'un document interne? Je ne veux pas pointer du doigt ou accuser qui que ce soit erronément.

M. Clermont: Je l'ignore, monsieur Samson.

M. Samson: D'accord, merci.

The Chairman: Thank you, Mr. Samson. Last question, Mr. Champagne.

[*Text*]

M. Champagne: Normalement, monsieur Clermont lorsqu'une société décide d'aller sur le marché des actions elle doit avoir des incitatifs pour que les individus puissent être intéressés au plan de vente des actions, ou au plan d'achat si on est de l'autre côté.

Dans le cas qui nous concerne et dans les différentes options qui sont analysées présentement, est-ce que vous êtes en mesure, au moment où on se parle, de nous donner certains incitatifs qui permettraient aux employés d'acheter ces actions-là plutôt que de placer le même montant dans du dépôt à terme, ou dans des fonds comme, par exemple, des fonds de la FTQ et des choses semblables qui peuvent rapporter à la fois des dividendes ou des rabais d'impôt en fin d'année?

• 1650

M. Clermont: Comme l'ont dit M. Woods et M. Bourne, il n'y a aucun doute que le régime que nous envisageons pourvoira à des incitatifs.

M. Champagne: À l'heure actuelle?

M. Clermont: À l'heure actuelle, un certain nombre d'incitatifs sont à l'étude. Lequel sera retenu, je ne sais pas encore; notre Conseil d'administration, évidemment, doit l'accepter; le Gouverneur en conseil doit l'accepter. Mais on a pensé par exemple à remettre une action ou une fraction d'action pour chaque action achetée; ou encore, comme le ministre l'a indiqué l'autre jour, une possibilité d'offrir un escompte sur la valeur aux livres qui sera fixé par le Vérificateur; ou encore un prêt sans intérêt pour l'achat d'actions qui peut être une formule très intéressante.

M. Champagne: Cette partie du processus a-t-elle été discutée avec les principaux intéressés?

M. Clermont: Non, pas encore.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Champagne. Il n'y a pas d'autre questions? Alors, vous me permettrez de vous remercier, messieurs Clermont, Bourne et Woods, de votre présentation et de vos commentaires; cette séance a été très intéressante pour les membres du Comité et si vous avez un dernier mot à ajouter, ça nous fera plaisir de vous entendre.

M. Clermont: Merci, monsieur le président

and members of the committee. Thank you very much for hearing us today.

Je ne peux que répéter ce que j'ai dit et ce que mon collègue, M. Bourne, a dit. Nous croyons fermement que le régime d'actions que nous proposons d'instaurer pour nos employés leur sera bénéfique, et sera bénéfique à la Société elle-même ainsi qu'à tous les Canadiens par ricochet, puisque tous, nous bénéficions des services postaux et nous comptons dessus.

Merci, monsieur le président.

Le président: Pour terminer sur une bonne note, une petite question. Si ça fonctionne cela, est-ce que vous allez en acheter, vous, des actions?

M. Clermont: Absolument.

Le président: Vous trouvez que c'est assez payant pour cela, oui?

[*Translation*]

Mr. Champagne: Mr. Clermont, normally when a company decides to go public, there have to be incentives for those interested in the stock sales plan or the stock purchasing plan if they are on the other side.

In the case at hand and as regards the various options being studied, are you able to tell us right now about some of the incentives for employees to purchase those shares rather than invest the same amount in term deposits, or in funds such as the FTQ fund or make similar investments that would yield dividends and offer tax rebates at the end of the year?

Mr. Clermont: As Mr. Woods and Mr. Bourne said, there is no doubt our plan will offer incentives.

Mr. Champagne: Right now?

Mr. Clermont: We are currently looking at a number of incentives. I do not know yet which one will be chosen; of course our Board has to approve it as does the Governor in Council. But we did, for instance, think of giving one share or fraction of a share for every share purchased; or, as the minister indicated the other day, perhaps we will offer a discount on the book value that will be set by the Auditor; or perhaps we will offer an interest-free loan for share purchases, which could be a very interesting option.

Mr. Champagne: Has that part of the process been discussed with the main stakeholders?

Mr. Clermont: No, not yet.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Champagne. No further questions? Then I would like to thank you, Mr. Clermont, Mr. Bourne and Mr. Woods for your presentation and your comments; this hearing has been most interesting for the members of the committee and if you would like to add one last word, we would be pleased to hear it.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

et les membres du comité. Merci beaucoup de nous avoir entendus aujourd'hui.

I would just like to reiterate what my colleague Mr. Bourne and I said. We firmly believe that the share plan that we would like to implement for our employees will be beneficial to them, to the corporation itself and, as a consequence, to all Canadians, since we all enjoy postal services and rely on them.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: To end on a positive note, one short question. If all this works out, will you purchase any shares?

Mr. Clermont: Certainly.

The Chairman: You think the return on investment is good enough?

[*Texte*]

M. Clermont: Oui monsieur! Et puis, avec notre effort et l'effort de tous nos employés, surtout l'effort de tous nos employés, cela sera encore plus payant à l'avenir.

Le président: On vous remercie. Vous êtes bien gentils.

Je demanderais aux membres du Comité de demeurer ici quelques minutes. Nous allons discuter très brièvement de l'ordre du jour futur des travaux.

• 1651

[*Traduction*]

Mr. Clermont: Yes sir! And with our work and that of of our employees, especially that of our employees, it will be even more profitable in the future.

The Chairman: Thank you. You are very kind.

I would ask the members of the committee to stay here a few minutes. We will briefly discuss the agenda for future business.

• 1652

Le président: Si vous le permettez, on va prendre quelques minutes pour discuter des travaux du Comité.

Mr. Pickard: Mr. Chairman, I did receive a telephone call and a request from the organization Rural Dignity. The caller said they were preparing a brief and were not aware that this committee was moving as rapidly as it is. They felt that brief would be prepared by early next week and were hoping the committee might hold off going into clause-by-clause review of the bill until they were able to present that brief here.

I'm assuming they would be able to get it to us by Tuesday. My office was contacted today; the person spoke to my assistant. I didn't get an opportunity to get back to them—I was in the House at the time. But that request came in and I said I would certainly bring it forward to the committee and ask for the committee's discretion on the matter.

Mr. Worthy: We heard from the union representative this morning that 99% of the discussion was outside the legislation we're trying to deal with. Do you know whether Rural Dignity is planning to actually address the legislation with amendments or discussions about the clauses? Or does it have a more general concern, such as an attack on the—

Mr. Pickard: The organization is preparing a brief and a statement. That's all I can tell you. I'm certainly not able to tell you what it has in the brief; I have no idea. That request was made and I didn't think it was anything out of line. As a matter of fact, as a committee we're trying to get as much information from different sources as we can.

• 1655

Mr. Edwards (Edmonton Southwest): On this point, Mr. Chairman, I appreciate the request. These requests come in from time to time from witnesses.

Mr. Worthy makes a significant point. The function of a legislative committee is to deal with the technical aspects of a bill, the properness of its drafting and so on.

Please don't take this as a gratuitous remark, Mr. Pickard, because I don't mean it that way at all, but when a witness contacts us, any members of this committee on the government side or on the opposition side, which side doesn't

The Chairman: If you don't mind, we will take a few minutes to discuss committee business.

M. Pickard: Monsieur le président, j'ai reçu un appel et une demande de la part de l'organisme Dignité rurale du Canada. La personne qui a appelé a dit qu'ils étaient en train de préparer un mémoire et ne savaient pas que les travaux du comité avancaient si rapidement. Ils pensaient terminer le mémoire d'ici le début de la semaine prochaine et espéraient que le comité attendrait qu'ils puissent nous présenter leur mémoire avant de procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Je présume qu'ils pourraient nous le faire parvenir d'ici mardi. Ils ont communiqué avec mon bureau aujourd'hui; la personne a parlé à mon adjoint. Je n'ai pas eu la chance de la rappeler puisque j'étais à la Chambre. Mais c'est ce qu'on m'a demandé et j'ai dit que j'en parlerais aux membres du comité pour leur demander leur avis.

M. Worthy: Ce matin nous avons entendu un représentant syndical nous dire que 99 p. 100 de la discussion ne portait pas sur le projet de loi dont nous sommes saisis. Savez-vous si Dignité rurale a vraiment l'intention de parler du projet de loi et ses amendements ou de discuter des articles? Ou bien a-t-elle l'intention de faire valoir ses préoccupations générales, ou de critiquer...

M. Pickard: L'organisme est en train de préparer un mémoire et une déclaration. C'est tout ce que je peux vous dire. Je ne suis certainement pas en mesure de vous dire ce que le mémoire contient; je n'ai aucune idée. On m'a fait la demande et je n'ai pas trouvé que c'était quelque chose d'anormal. En fait, en tant que comité, nous essayons d'obtenir le plus de renseignements possibles de diverses sources.

M. Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le président, je comprends bien pourquoi les gens ont fait cette demande. À l'occasion, nous recevons ce genre de demande de la part de témoins.

M. Worthy a relevé une question importante. La tâche d'un comité législatif est d'étudier les aspects techniques d'un projet de loi, de s'assurer qu'il est bien rédigé et ainsi de suite.

Ne soyez pas offusqué, monsieur Pickard, mais lorsqu'un témoin communique avec nous, c'est-à-dire avec un membre du comité, qu'il soit du côté du gouvernement ou de l'opposition, peu importe, il serait prudent de leur expliquer

[*Text*]

matter at all, I think it would be prudent for us to draw that fact to their attention and to point out that the mandate of a legislative committee is to deal with a fairly narrow scope. If a bill is referred to a standing committee, of course, that opens it up.

The bill was approved in principle at second reading. The principle of the bill is therefore not at issue before this committee. The individual clauses of the bill, the structure of the bill, and the impact of the structure of the bill of course are fair subjects for debate.

In as kind a way as possible, I would just suggest that perhaps you might get back to them if they've approached the committee through you to just draw that point to their attention. If they weren't planning to deal with the technical aspects of the bill, maybe we could just avoid that involvement.

Mr. Pickard: I certainly have no problem drawing that to their attention. I find in its discussions to this point this committee has not necessarily dealt with the technical aspects of the bill with Canada Post—

Mr. Edwards: And the impact, and the impact.

Mr. Pickard: —nor necessarily with the union. I'm sure Rural Dignity will be coming to look at the bill and at the impact they feel the bill would have. That would be my opinion. They're coming for a valid reason, for whatever purpose that is, which is the impact they feel the bill will have.

I do think that would be a legitimate approach, but I have to be honest and say that I have had no discussions on what their brief is about. It's very difficult for me to comment on exactly what they are bringing forth to this committee.

Mr. Edwards: It would just be a good service to all of us if you could take the trouble to get back to them. That would probably expedite our work.

Mr. Pickard: I have no problem with that.

Le président: J'ai bien écouté vos arguments, messieurs Pickard et Edwards. Je voudrais quand même vous rappeler certains éléments dont il faut tenir compte. Nous avons eu notre réunion d'organisation en juin, ce qui remonte à plusieurs mois, et comme d'habitude, on essaie d'entendre les témoins qui ont des interventions à faire à propos de ce projet de loi.

Il faut quand même être conscients du fait que le délai qui nous reste pour pouvoir progresser dans nos travaux étant ce qu'il est, si nous attendons le mémoire de Dignité rurale, je ne pense pas que l'on puisse arriver à commencer l'étude article par article dans un laps de temps suffisant qui nous permette d'aller de l'avant.

Je ne sais pas si vous me comprenez. Comme d'habitude, le greffier a demandé à tous les membres du Comité s'ils avaient à contacter des témoins, ou des témoins à suggérer. Cela fait quand même deux ou trois semaines que nous sommes revenus à la Chambre. Est-ce qu'on a appelé Dignité rurale?

Le greffier du Comité: Non, personne ne m'a signalé ce groupe-là, monsieur le président.

Le président: Je ne connais pas le contenu de l'intervention de Dignité rurale; il est toujours possible pour eux, s'ils ont des amendements à proposer ou des changements à proposer en relation directe avec le projet de loi, de nous les acheminer.

[*Translation*]

ce que nous faisons et de leur signaler que le mandat d'un comité législatif est assez précis et limité. Évidemment, si un projet de loi est renvoyé à un comité permanent, il y a moins de restrictions.

Le projet de loi a été approuvé en principe à l'étape de la deuxième lecture. Le comité n'est pas donc pas en train de discuter du principe du projet de loi. Bien sûr, les questions qui peuvent faire l'objet de discussion sont les différents articles du projet de loi, la structure du projet de loi, et l'impact de cette structure.

Je vous suggrérerais que vous pourriez peut-être rappeler le témoin s'il s'est adressé au comité par votre entremise juste pour leur expliquer tout cela aussi gentiment que possible. S'il n'avait pas l'intention d'aborder les aspects techniques du projet de loi nous pourrions peut-être nous passer de leur participation.

M. Pickard: Je n'y vois aucun inconvénient à le leur signaler. Je trouve que jusqu'à présent, dans ces discussions avec Postes Canada, le comité ne s'est pas nécessairement penché sur les aspects techniques du projet de loi. . .

M. Edwards: Et les répercussions, et les répercussions.

M. Pickard: . . .pas nécessairement avec le syndicat non plus. Je suis convaincu que Dignité rurale viendra nous parler du projet de loi et des répercussions qu'elle anticipe. C'est ce que je pense. L'organisation a une raison valable de venir, qui est de nous faire part de leurs prévisions des répercussions du projet de loi.

Je pense que cela est tout à fait acceptable, mais je dois être franc et vous dire que je n'ai pas eu de discussion sur le contenu de leur mémoire. Il m'est très difficile de vous dire exactement ce qu'ils ont l'intention de présenter au comité.

M. Edwards: Cela nous aiderait tous si vous pouviez les rappeler. Cela pourrait accélérer nos travaux.

M. Pickard: Je n'y vois aucun problème.

The Chairman: I listened attentively to your arguments, Messrs Pickard and Edwards. I would just like to remind you of some things we must consider. We had our organization meeting in June, which was several months ago, and as usual, we try to hear the witnesses who have something to say about this bill.

Bear in mind, however, that given the time left for us to complete our business, if we wait for Rural Dignity's brief, I do not think we will be able to commence clause-by-clause consideration soon enough for us to move ahead.

I do not know if you follow me. As usual, the Clerk asked all members of the committee if they had to contact witnesses or if they could suggest any. It's been two or three weeks since the House was recalled. Did anyone contact Rural Dignity?

The Clerk of the Committee: No, no one suggested that group to me, Mr. Chairman.

The Chairman: I do not know what Rural Dignity will have to say; if they want to suggest amendments or changes that are directly related to the Bill, they can always forward them to us.

[*Texte*]

• 1700

Par contre, j'apprécierais quand même qu'on puisse prévoir à l'ordre du jour une prochaine rencontre pour débuter l'étude du projet de loi article par article. En débutant cette étude la semaine prochaine, soit mardi ou mercredi, si jamais Dignité rurale vous achemine des informations qui semblent être pertinentes et qui motivent la présentation d'amendements de votre part, il sera toujours possible de le faire. Mais je pense que Dignité rurale, comme l'ensemble de tous les intervenants intéressés par le dossier, était quand même au courant de ce projet de loi depuis juin de l'année dernière. Ils avaient quand même depuis juin pour préparer une présentation et nous signifier leur désir, ou leur intention de comparaître.

Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec moi. Je proposerai, par le truchement de quelqu'un d'entre-vous, que l'on puisse débuter l'étude article par article du projet de loi au plus tard mardi, ce qui donnerait du temps à Dignité rurale pour nous envoyer quelques notes, advenant que ces notes soient pertinentes au projet de loi.

Mr. Pickard: If I may, Mr. Chairman, I certainly appreciate your viewpoint and your agenda. It seems to me that committees are their own masters of time lines and their destiny. If groups are going to bring forth pertinent information relating to legislation it is my belief that we solve a lot of problems by listening to those groups. Whether or not we agree with the group, we solve a problem, and that is permitting open communication and freedom of that sharing of information. I believe this is a legitimate group to have come forth to this committee.

On our time line, then, it is fair to say that this committee can set forth the time line. We know Parliament is sitting; we know that whether we start the clause-by-clause review on Wednesday or Thursday, it can be completed on the day we start going through the bill. There is nobody at this table who is worried. If you want to push that clause-by-clause review that can be done.

My concern isn't whether we start on Tuesday, Wednesday, or Thursday; it is to get the proper information in front of this committee, then go into clause-by-clause consideration of the bill.

Certainly the organization is asking a favour of this committee, and I recognize that. I can go back to them and say that this committee has bent over backwards to get them here on Tuesday or Wednesday, but I think you could schedule Rural Dignity and start the clause-by-clause review on the same day. As far as I am concerned, I am willing to sit and go through the bill clause-by-clause; that is not a problem. What I think is a problem is having open communication with that group. And I can push them hard if they know, or if this committee knows, when we are going to start the clause-by-clause review, be it Wednesday or another day. We can try to get their testimony in before that time. I think you would do them and ourselves a great service by doing so.

[*Traduction*]

On the other hand, I do think we should schedule a next meeting to at least start clause-by-clause consideration of the bill. By starting that next week, say Tuesday or Wednesday, if Rural Dignity does indeed send you pertinent information that you feel may warrant proposing amendments, we can certainly entertain them at that time. But I think that, like all groups interested in this issue, Rural Dignity must have been aware of this bill since June of last year. So they have had since June to prepare a presentation and to indicate to us that they wanted to appear before the committee.

I do not know if you agree with me. I would move, through one of you, that we start clause-by-clause consideration of the bill Tuesday at the latest, which would leave sufficient time for Rural Dignity to send us a few notes, if indeed those notes are pertinent to the bill.

M. Pickard: Monsieur le président, si vous me le permettez, je comprends bien votre point de vue et le calendrier que vous voulez respecter. Il me semble qu'il convient au comité de déterminer son programme de travail et son destin. Si les groupes vont présenter des renseignements pertinents au projet de loi, je crois que nous réglons beaucoup de problèmes en les écoutant. Peu importe que nous soyons du même avis que le groupe, nous réglons quand même un problème, c'est-à-dire que nous permettons une discussion ouverte et le partage d'information. À mon avis, il serait bon qu'un tel groupe comparaisse devant le comité.

Pour ce qui est de l'échéancier, ce comité peut fixer son propre programme. Nous savons que la Chambre siège; nous savons que même si nous commençons cette étude article par article mercredi ou jeudi, nous pourrons la terminer le jour où nous commençons à revoir le projet de loi. Personne autour de cette table ne s'inquiète. Si on veut accélérer l'étude article par article, on peut le faire.

Voici ce qui m'inquiète. Ce n'est pas une question de savoir si on commence mardi, mercredi ou jeudi; je veux juste m'assurer que le comité ait tous les renseignements nécessaires avant de procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Certes, cet organisme sollicite une faveur de la part du comité, et je l'avoue. Je peux les rappeler et leur dire que le comité a fait tout son possible pour qu'ils puissent comparaître mardi ou mercredi, mais je pense que vous pourriez convoquer Dignité rurale et commencer l'étude article par article le même jour. Pour ma part, je suis bien disposé à faire l'étude article par article; ça ne pose aucun problème. Mais la difficulté, à mon avis, est d'avoir une discussion ouverte avec ce groupe. Et je pourrais exercer une certaine pressions s'ils savent, ou si le comité sait, quand nous allons procéder à l'étude article par article, que ce soit mercredi ou un autre jour. Nous pouvons essayer d'obtenir leur témoignage avant de commencer. Je pense que ce serait très utile et pour nous et pour eux.

[*Text*]

Mr. Edwards: Can I ask Mr. Pickard, through you, Mr. Chairman, whether there is a chance the group could come on Monday?

Mr. Pickard: Again, I did not talk to them. The telephone call came to my office and my assistant said we will try to get the committee to agree. I will make an effort to see if I could do so, but if I could tell them to have the document here by Tuesday at the latest, they could give their testimony and we could go to clause-by-clause review after they finish their testimony.

Mr. Edwards: How would that be, if we agreed we would hear them on Tuesday, with the caution—and of course what we get is what we see when they arrive here—you will undertake to give them to the effect that we really want to deal with the substance of this bill and its detail and impact. I think we give that caution to all witnesses; I am sure the clerk does so when he contacts witnesses. We would hear them on Tuesday morning and proceed to clause-by-clause review thereafter, with the objective of completing the clause-by-clause stage on Tuesday.

• 1705

Mr. Pickard: I will do my best to see if I can get them in here by Tuesday. As a matter of fact, maybe I can make a couple of telephone calls right now while you're finishing up and see if I can work that out. I know there was a timeline they had a problem with. I don't know what it was over, but it was suggested the first of the week would be difficult for them. All I can suggest is what has been told to me. I'll get on the telephone and find out what we might do with that.

Mr. Worthy: Mr. Chairman, I have more rural dignity in my riding than probably any other, and even if it's not totally pertinent to the bill, they are very much indirectly involved with this. Politically, if nothing else, it's just showing respect to hear them if they can make it. They may choose to send a brief to us, especially if they have any amendments to the bill.

The other question I have for the clerk is whether there have been any amendments submitted by the department or anyone else that you're aware of yet.

The Clerk: No.

Mr. Worthy: I haven't seen any indications. The only witnesses we've had have said vote against it or vote for it. On my reading, although I'm not very technical, I don't foresee any major problems with the wording of the bill. Of course, it's a little premature.

Mr. Chairman, I'm going to be on the NAFTA committee on Monday and Tuesday, but I wouldn't ask you to hold it up because I'm not going to be here on Tuesday. I would encourage you to proceed on Tuesday as has been recommended. I would second this motion if that's required.

Mr. Samson: I presume it's the intention to get this passed through the House before Christmas?

Mr. Edwards: That's the intention.

[*Translation*]

M. Edwards: Monsieur le président, je voudrais demander à M. Pickard si le groupe pourrait peut-être venir lundi.

M. Pickard: Je vous répète que je ne leur ai pas parlé. Ils ont appelé mon bureau et mon adjoint leur a dit que nous essayerions d'obtenir l'accord du comité. J'essayerai de voir s'ils peuvent venir lundi, mais s'ils peuvent nous faire parvenir le document d'ici mardi au plus tard, peut-être pourraient-ils présenter leur témoignage et nous pourrions ensuite passer à l'étude article par article.

M. Edwards: Si nous acceptons de les entendre mardi, avec une mise en garde—et, bien sûr, nous verrons ce qu'ils ont à dire lorsqu'ils arriveront—pourriez-vous vous engager à leur dire que nous voulons vraiment traiter du fond du projet de loi, de ses détails et des répercussions. Je pense que nous donnons les mêmes conseils à tous les témoins; je suis certain que le greffier le fait lorsqu'il communique avec eux. Nous pourrions les entendre mardi matin et ensuite procéder à l'étude article par article, dans le but de terminer l'étape de l'étude mardi.

M. Pickard: Je ferai de mon mieux pour voir s'ils peuvent venir mardi. Pendant que vous terminez, je pourrais peut-être faire quelques appels téléphoniques pour m'en assurer. Je sais qu'il y avait un problème qui se posait au sujet des délais. Je ne sais pas s'il a été réglé, mais on m'a dit qu'il serait difficile pour eux de comparaître au début de la semaine. C'est tout ce que je peux vous dire. Je vais faire un appel, et je pourrai vous en dire plus long dans quelques instants.

M. Worthy: Monsieur le président, ma circonscription compte sans doute le plus grand nombre de membres du mouvement Dignité rurale et même si ce qu'ils ont à nous dire n'est pas tout à fait pertinent, ils sont indirectement touchés par le projet de loi. Je crois que nous nous devons, par respect, de les entendre. Ils pourront peut-être nous faire parvenir un mémoire, en particulier s'ils ont des amendements à proposer au projet de loi.

J'aimerais demander au greffier si le ministère ou quelqu'un d'autre a déjà présenté des amendements.

Le greffier: Non.

M. Worthy: Aucun des témoins n'a indiqué son intention de présenter des amendements. Tous ceux qui ont comparu devant nous se sont prononcés soit pour, soit contre le projet de loi. Je ne crois pas que le libellé du projet de loi posera beaucoup de problèmes. Il est évidemment un peu tôt pour le dire.

Monsieur le président, je dois siéger au Comité de l'ALÉNA lundi et mardi prochains, mais vous pouvez toujours prévoir une séance mardi. Je vous incite même à le faire. J'appuierai la motion si c'est nécessaire.

M. Samson: Je suppose qu'on veut faire adopter ce projet de loi à la Chambre avant Noël, n'est-ce pas?

M. Edwards: Nous l'espérons.

[*Texte*]

Mr. Samson: So it's some time the following week, I presume, the week of the 7th?

Mr. Edwards: That it would clear the House and go on to the Senate, yes.

Mr. Worthy: It has to go into report stage and then third reading.

Mr. Samson: If the committee wants to hear another witness or get another presentation, I have no problem with that.

I've already committed to be in Chapleau on December 1, but I'm sure I can get a substitute. So rather than delay—

Le président: Advenant qu'on puisse entendre mardi Dignité rurale, est-ce qu'il vous serait possible d'avoir un remplaçant?

M. Samson: C'est ce que j'ai l'intention de faire.

Le président: Oui, d'accord.

Mr. Pickard: I don't mean to interrupt the conversation, but they will submit their brief on Tuesday. They cannot be here to present it on Tuesday because of problems they have getting into Ottawa over some other work they're doing, but they will submit it. They appreciate that, I'm sure.

Mr. Edwards: I would then move, Mr. Chairman, that we proceed to clause-by-clause on Tuesday, December 1, with the intention of completing clause-by-clause study by Tuesday afternoon.

Le président: J'ai un problème d'horaire parce que mardi après-midi, je préside un autre comité sur le projet de loi C-79.

Mr. Edwards: Let's move it to the morning, then. I propose that we allocate the time of 10 a.m. to 12:30 p.m. on Tuesday for clause-by-clause study of this bill.

The Chairman: Is everybody agreed with that proposition?

Mr. Edwards: In the age of fax, Jerry, they can probably get that to us so we'd have some time to study it before we got together.

Mr. Pickard: I understand the brief will be ready Monday, but translation has to be done to get it in to the committee by Tuesday. I think even...

Le président: Est-ce que la version originale

is in English?

Mr. Pickard: Yes.

The Chairman: They can send the English copy Monday and—

Mr. Pickard: They're having it translated. They thought they would have it completed some time on Monday, so Tuesday it will be in our hands.

Mr. Edwards: Then Tuesday morning would not present a problem. We heard the Chairman say that he has a conflict Tuesday afternoon, so he was asking if Tuesday morning would do the job.

• 1710

Mr. Pickard: Tuesday at 10 a.m. here?

[*Traduction*]

M. Samson: Il faudrait donc que le projet soit adopté au cours de la semaine du 7, n'est-ce pas?

M. Edwards: Oui, pour qu'il puisse ensuite être renvoyé au Sénat.

M. Worthy: Le projet de loi devra d'abord franchir l'étape du rapport et celle de la troisième lecture.

M. Samson: Je ne m'oppose pas à ce que le Comité entende un autre témoin ou reçoive un autre mémoire.

Je me suis engagé à être à Chapleau le 1er décembre, mais je veillerai à me faire remplacer. Cela ne retardera pas...

The Chairman: If it was possible for us to hear the representatives from Rural Dignity on Tuesday, could you send a substitute?

Mr. Samson: That's my intention.

The Chairman: Very well.

M. Pickard: Je ne voulais pas interrompre votre conversation, mais le groupe enverra un mémoire mardi. Ils ne pourront pas venir présenter le mémoire à Ottawa, parce qu'ils ont pris d'autres engagements. Ils nous enverront cependant le mémoire. Je suis sûr qu'ils apprécient le fait de pouvoir l'envoyer.

M. Edwards: Dans ce cas, monsieur le président, je propose que nous passions à l'étude article par article dès mardi le 1er décembre, et que nous nous fixions comme objectif de terminer cette étude mardi après-midi.

The Chairman: I can't be here in the afternoon, because I also chair the legislative committee on Bill C-79.

M. Edwards: Dans ce cas-là, je propose que nous nous réunissions de 10 heures à 12h30 le mardi pour passer à l'étude article par article du projet de loi.

Le président: Cela vous convient-il?

M. Edwards: Nous sommes à l'ère des télécopieurs, Jerry, et je suis sûr qu'on pourrait nous envoyer le mémoire en temps voulu pour que nous puissions l'étudier.

M. Pickard: Nous recevrons le mémoire lundi, mais il faudra qu'il soit traduit pour le lendemain. Je pense...

The Chairman: Is the original

in English?

M. Pickard: Oui.

Le président: Ils peuvent nous faire parvenir la version anglaise lundi et...

M. Pickard: Ils sont en train de la faire traduire. Ils pensent que la traduction sera terminée lundi, et que nous la recevrons mardi.

M. Edwards: Dans ce cas, nous pouvons siéger mardi matin. Le président ne peut pas être ici mardi après-midi, et il nous a demandé si mardi matin nous convenait.

M. Pickard: Donc à mardi à 10 heures dans cette pièce, n'est-ce pas?

[*Text*]

Le président: Nous sommes donc tous d'accord, la prochaine réunion pour l'étude article par article se tiendra mardi prochain, de 10h30 à 12h30. L'endroit sera confirmé par avis de convocation.

Je vous remercie infiniment de votre collaboration. La séance est ajournée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

[*Translation*]

The Chairman: If you all agree, we will start clause-by-clause consideration of the bill next Tuesday between 10:30 and 12:30. The location will be confirmed on the notice of meeting.

Thank you very much for your cooperation. The committee is adjourned until the call of the Chair.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

At 10:00 a.m.:

From the Canadian Labour Congress:

Nancy Riche, Executive Vice-President.

From the Canadian Union of Postal Workers:

Darrell Tingley, National President.

From the Canadian Postmasters and Assistants Association:

Ernie Blois, National President.

From the Public Service Alliance of Canada (Union of Postal and Communications Employees):

Larissa MacFadden, Regional Director of Ontario.

At 3:30 p.m.:

From Canada Post Corporation:

Georges C. Clermont, Group Vice-President;

Ian A. Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer.

From Wood Gundy Inc.:

Tom Woods, Vice-President and Director, Investment Banking.

TÉMOINS

À 10 heures:

Du Congrès du Travail du Canada:

Nancy Riche, vice-présidente exécutive.

Du Syndicat des postiers du Canada:

Darrell Tingley, président national.

De l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints:

Ernie Blois, président national.

De l'Alliance de la Fonction publique du Canada (Syndicat des employés des postes et communications):

Larissa MacFadden, directrice régionale de l'Ontario.

À 15 h 30:

De la Société canadienne des postes:

Georges C. Clermont, vice-président de groupe;

Ian A. Bourne, vice-président et directeur des Finances.

De Wood Gundy Inc.:

Tom Woods, vice-président et directeur, Investissement bancaire.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC3
1992
P42

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 3

Tuesday, December 1, 1992

Chairperson: Jean-Marc Robitaille

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 3

Le mardi 1er décembre 1992

Président: Jean-Marc Robitaille

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-73

An Act to amend the Canada Post Corporation Act

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-73

Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

Y COMPRIS:

Rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-73

Chairperson: Jean-Marc Robitaille

Members

Ross Belsher
Don Boudria
Michel Champagne
Jim Edwards
Jerry Pickard
Brian O'Kurley
Cid Samson
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Charles Bellemare

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Tuesday, December 1, 1992:

Jack Shields replaced Dave Worthy;

Ross Belsher replaced Jacques Vien.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-73

Président: Jean-Marc Robitaille

Membres

Ross Belsher
Don Boudria
Michel Champagne
Jim Edwards
Jerry Pickard
Brian O'Kurley
Cid Samson
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Charles Bellemare

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mardi 1er décembre 1992:

Jack Shields remplace Dave Worthy;

Ross Belsher remplace Jacques Vien.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, December 2, 1992

The Legislative Committee on Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Thursday, June 18, 1992, your Committee has considered Bill C-73 and has agreed to report it with the following amendments.

Clause 1

In the French version only, strike out line 8 at page 1 and substitute the following therefor:

«ble», «résolution spéciale», «sûreté», «titre de créance», «valeur».

Clause 2

Strike out line 6 at page 2 and substitute the following therefor:

"(2) Each".

In the French version only, strike out line 25 at page 3 and substitute the following therefor:

"de l'actif de la Société à cette date et est affecté, en con-".

Strike out line 46 at page 3 and substitute the following therefor:

"Minister shall be deemed to be such date as the Board, with the approval of the Treasury Board, may determine, which date may be before the date on which the determination is made."

Strike out lines 1 and 2 at page 4 and substitute the following therefor:

"**27.3** (1) The Minister, the Corporation and any subsidiary of the Corporation are authorized to issue or transfer to, and to purchase from, directly or indirectly, employees of the Corporation non-".

Your committee has ordered a reprint of Bill C-73, as amended as a working copy for the use of the House of Commons at the report stage.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1, 2, and 3 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

JEAN-MARC ROBITAILLE,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 2 décembre 1992

Le Comité législatif sur le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 18 juin 1992, votre Comité a étudié le projet de loi C-73 et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes.

Article 1

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 8, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«ble», «résolution spéciale», «sûreté», «titre de créance», «valeur».

Article 2

Retrancher la ligne 7, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«(2) Le».

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 25, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«de l'actif de la Société à cette date et est affecté, en con-».

Retrancher la ligne 45, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit:

«celle que le conseil, avec l'autorisation du Conseil du Trésor, détermine, cette date pouvant être antérieure à sa détermination.»

Retrancher les lignes 1 à 3, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«**27.3** (1) Le ministre, la Société et ses filiales sont autorisés à émettre à l'intention des employés de la Société des actions sans droit de vote de la Société, à les leur transférer et à les racheter de ceux-ci—directement ou indirectement—en conformité avec».

Votre comité a ordonné la réimpression du projet de loi C-73, tel que modifié, pour servir de document de travail à la Chambre des communes à l'étape du rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules n^os^ 1, 2 et 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 1, 1992
(5)

[*Text*]

The Legislative Committee on Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act, met at 10.13 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Jean-Marc Robitaille, presiding.

Members of the Committee present: Ross Belsher, Michel Champagne, Jerry Pickard, Cid Samson and Jack Shields.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Philippe Ducharme, Legislative Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Jane Allain, Research Officer.

Witnesses: From Canada Post Corporation: Georges C. Clermont, Group Vice-President; Ian A. Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, June 18, 1992 relating to Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Monday June 22, 1992, Issue No. 1*)

On Clause 1

Jack Shields moved,—That the French version of Clause 1 be amended by striking out line 8 at page 1 and substituting the following therefor:

"ble», «résolution spéciale», «sûreté», «titre de créance», «valeur".

And the question being put on the amendment, it was agreed to, on division.

Clause 1, as amended, carried on division.

On Clause 2

Jack Shields moved,—That Clause 2 be amended

(*a*) by striking out line 6 at page 2 and substituting the following therefor:

"(2) Each";

(*b*) in the French version only, by striking out line 25 at page 3 and substituting the following therefor:

"de l'actif de la Société à cette date et est affecté, en con-";

(*c*) by striking out line 46 at page 3 and substituting the following therefor:

"Minister shall be deemed to be such date as the Board, with the approval of the Treasury Board, may determine, which date may be before the date on which the determination is made.":

(*d*) by striking out lines 1 and 2 at page 4 and substituting the following therefor:

"**27.3** (1) The Minister, the Corporation and any subsidiary of the Corporation are authorized to issue or transfer to, and to purchase from, directly or indirectly, employees of the Corporation non-".

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 1er DÉCEMBRE 1992
(5)

[*Traduction*]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-73, Loi modifiant la loi sur la Société canadienne des postes, se réunit à 10 h 13, dans la salle 308, de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Marc Robitaille (*président*).

Membres du Comité présents: Ross Belsher, Michel Champagne, Jerry Pickard, Cid Samsom et Jack Shields.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Philippe Ducharme, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Jane Allain, attachée de recherche.

Témoins: De la Société canadienne des postes: Georges C. Clermont, vice-président de groupe; Ian A. Bourne, vice-président et directeur des finances.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 18 juin 1992, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-73, Loi modifiant la loi sur la Société canadienne des postes (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 22 juin 1992, fascicule nº 1*).

Article 1

Jack Shields propose,—Que la version française de l'article 1 soit modifiée en remplaçant la ligne 8, à la page 1, par ce qui suit:

«ble», «résolution spéciale», «sûreté», «titre de créance», «valeur»

L'amendement est mis aux voix et adopté avec dissidence.

L'article 1 modifié, est adopté avec dissidence.

Article 2

Jack Shields propose,—Que l'article 2 soit modifié

a) en remplaçant la ligne 7, à la page 2, par ce qui suit:

«(2) Le».

b) dans la version française seulement, en remplaçant la ligne 25, page 3, par ce qui suit:

«de l'actif de la Société à cette date et est affecté, en con-».

c) en remplaçant la ligne 45, page 3, par ce qui suit:

«celle que le conseil, avec l'autorisation du Conseil du Trésor, détermine, cette date pouvant être antérieure à sa détermination.»

d) en remplaçant les lignes 1 à 3, page 4, par ce qui suit:

«**27.3** (1) Le ministre, la Société et ses filiales sont autorisés à émettre à l'intention des employés de la Société des actions sans droit de vote de la Société, à les leur transférer et à les racheter de ceux-ci—directement ou indirectement—en conformité avec».

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to, on division.

Clause 2, as amended, carried on division.

Clause 3 carried on division.

The Title carried on division.

The Bill, as amended, carried on division.

Ordered,—That the Bill, as amended, be reprinted as a working copy for the use of the House of Commons at the report stage.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-73, as amended, to the House.

At 10.40 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Bellemare

Clerk of the Committee

Après débat, l'amendement, mis aux voix, est adopté avec dissidence.

L'article 2 modifié, est adopté avec dissidence.

L'article 3 est adopté avec dissidence.

Le titre est adopté avec dissidence.

Le project de loi modifié, est adopté avec dissidence.

Il est ordonné,—Que le projet de loi modifié soit réimprimé pour les besoins de la Chambre à l'étape du rapport.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi modifié.

À 10 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Charles Bellemare

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, December 1, 1992

• 1012

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous étudions le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes. Tel que convenu lors de notre dernière rencontre, nous allons procéder ce matin à l'étude article par article du projet de loi.

Nous avons avec nous, pour répondre aux questions ou pour nous apporter des explications, M. Clermont et M. Bourne de la Société canadienne des postes. Bienvenue, messieurs.

L'article 1 est-il adopté?

M. Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le président, nous avons un mémoire de la...

Rural Dignity of Canada. Were we not going to review this submission by Rural Dignity of Canada at this point?

Mr. Pickard (Essex—Kent): We had agreed to do so.

M. Samson: Je ne l'ai pas vu car j'arrive ce matin. C'est la première fois que je le vois. On avait dit avant de partir qu'on allait le déposer et le lire pour voir s'il y avait des recommandations qu'on suivrait.

Le président: Monsieur Samson, on pourrait demander à notre recherchiste de nous faire un résumé du mémoire déposé par Dignité rurale. Selon les renseignements que j'ai et les quelques lignes dont j'ai pu prendre connaissance, Dignité Rurale adopte la même position que les syndicats et estime que ce projet de loi est un premier pas vers la privatisation. C'est sensiblement la même position que celle des syndicats qui ont comparu devant nous. Elle ne propose aucun amendement, mais je vais laisser notre recherchiste nous faire un résumé du mémoire.

Mr. Pickard: Has the brief been circulated to the members?

Le président: Il a été envoyé hier matin?

• 1015

Le greffier du Comité: Oui, mais il paraît que certains députés ne l'ont pas reçu.

The Chairman: The clerk said they sent the brief of Rural Dignity yesterday morning, but some members did not receive it. I don't know what's happened with the—

Mr. Samson: I've received it but I haven't had a chance to read it yet. I don't even know what's in it.

Mr. Pickard: We have a group of people here that doesn't appear to have seen it. Are there copies of it available?

Le président: Est-ce que les membres du Comité sont d'accord pour que notre recherchiste, qui a pris connaissance du document, nous en fasse un résumé? Êtes-vous d'accord sur cela, monsieur Pickard?

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 1er décembre 1992

The Chairman: Order, please. We are studying Bill C-73, An Act to amend the Canada Post Corporation Act. As we agreed at our last meeting, we will move to the clause-by-clause study of the bill this morning.

With us to answer any questions or provide explanations are Mr. Clermont and Mr. Bourne from the Canada Post Corporation. Welcome, gentlemen.

Shall Clause 1 carry?

Mr. Samson (Timmins—Chapleau): Mr. Chairman, we have a brief from—

Dignité rurale du Canada. Je pensais que nous allions examiner le mémoire de ce groupe tout de suite ce matin, n'est-ce pas?

M. Pickard (Essex—Kent): On avait convenu de le faire.

Mr. Samson: I have not seen the brief, because I just arrived back this morning. This is the first time I have seen it. We said before we left last week that the brief would be tabled and we would read it to see if there were some recommendations we could adopt.

The Chairman: We could ask our researcher to summarize the brief submitted by Rural Dignity, Mr. Samson. I understand from what I have been told and from the brief passages I have been able to read that Rural Dignity has taken the same position as the unions, and feels that this bill is the first step toward privatization. This is essentially the same stand as was taken by the unions when they appeared before us. The group does not suggest any amendments to the bill, but I will ask our researcher to summarize the brief.

M. Pickard: Est-ce qu'on a fait distribuer le mémoire aux membres du comité?

The Chairman: Was it sent out yesterday morning?

The Clerk of the Committee: Yes, but apparently some members did not receive it.

Le président: Le greffier nous dit que le mémoire du groupe Dignité rurale a été envoyé hier matin, mais que certains députés ne l'ont pas reçu. Je ne sais pas ce qui s'est passé...

M. Samson: Je l'ai reçu, mais je n'ai pas encore eu l'occasion de le lire. Je ne sais même pas ce qu'il contient.

M. Pickard: Il y a un groupe de députés qui apparemment n'a pas vu le mémoire. Est-ce qu'il y en a des exemplaires de disponibles?

The Chairman: Would committee members agree to having a researcher, who has examined the brief, give us a summary of it? Would you agree with that, Mr. Pickard.

[*Texte*]

Mr. Pickard: That's fine.

Mme Jane Allain (recherchiste): Je répète simplement les principes que M. le président vient d'énoncer. Ils revendiquent fortement les mêmes points que le Congrès du travail du Canada. . .

M. Champagne (Champlain): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si mes collègues l'acceptent, serait-il possible qu'on commence à étudier le projet article par article sous réserve que s'il y avait des points ou recommandations touchant certains de ces articles-là, on en rediscuterait après avoir pris connaissance du document? Cela nous éviterait de prendre de notre temps pour lire le document, en discuter, etc. S'il y a des points qui sont soulevés et qui pourraient éventuellement toucher de façon directe certains articles de loi, on pourrait les adopter sous réserve.

Je ne sais pas ce que mes collègues en pensent, mais cela pourrait accélérer la procédure tout en préservant le droit de l'opposition de discuter plus à fond de certains amendements qui pourraient avoir été présentés par Dignité rurale.

Mr. Pickard: I think at least in part the presentation of Rural Dignity should be summarized and presented to the committee before we start clause by clause. I think in any action it's a slight to those who have prepared information and sent it to a committee to say, well, if the opposition has anything to say about it let them bring it up later. Let's have at least some semblance of what has been presented by a group that asked for a presentation.

I think I am leaning over backward by saying at least let's have a summary of what they've said and go from there. I don't feel it would be fair to that group if we didn't do that.

Mr. Belsher (Fraser Valley East): Let's hear the summary, Mr. Chairman.

Le président: Je vais donc demander à notre recherchiste de nous faire un résumé du mémoire de Dignité rurale.

Mme Allain: Le mémoire est assez bref. Comme je l'ai souligné au début, ils revendiquent les mêmes points que le Congrès du travail du Canada. Ils voient ce projet de loi comme la privatisation de la Société canadienne des postes. Ils n'apportent aucun amendement au projet de loi. Ils préconisent le rejet total du projet de loi.

Dans leur exposé, la plupart du temps, ils soulèvent quelques points qu'ils perçoivent comme la mise en vigueur de la privatisation de la Société canadienne des postes. Ils parlent des bureaux de postes qui desservaient les collectivités rurales et qui sont maintenant fermés ou remplacés par un réseau non normalisé.

Ils parlent de l'enlèvement du mot «Canada» dans le logo, de la réduction du réseau d'établissements de vente au détail et de la déréglementation de nombreux produits et services. Donc, ils n'avancent aucun point sur le projet de loi comme tel. Ils voient cela comme une vision de la privatisation de Postes Canada.

Tel est, *grosso modo*, le contenu de leur mémoire

Mr. Pickard: That's fine. I appreciate your having a summary of their presentation.

[*Traduction*]

M. Pickard: C'est très bien.

Ms Jane Allain (Researcher): I will just repeat essentially what the Chairman has just stated. The group raises the same points as the Canadian Labour Congress and makes a very strong demand for them.

Mr. Champagne (Champlain): On a point of order, Mr. Chairman. If my colleagues agree, could we begin our clause-by-clause study of the bill on the understanding that if there were certain points or recommendations on some of the clause, we would discuss them again after reading the brief? That way, we would not have to take time to read the document, discuss it, and so on. Some points are made in the brief that may have a direct impact on certain clauses of the bill, we could carry them conditionally for the time being.

I don't know what my colleagues think of this idea, but that could speed up the procedure, while preserving the opposition's right to discuss in more depth some of the amendments that Rural Dignity may have presented.

M. Pickard: Je pense que le mémoire de Dignité rurale devrait être résumé du moins en partie, avant que nous ne commençions notre étude article par article. Je pense que c'est un insulte au groupe en question de dire que l'opposition pourrait soulever des points qui découlent de mémoires plus tard. Il faut au moins qu'on ait une idée de l'exposé de ce groupe.

Je pense que je fais déjà beaucoup de concessions en acceptant de me contenter d'un résumé. À mon avis il serait injuste à l'égard du groupe si on n'a pas au moins cela.

M. Belsher (Fraser Valley-Est): Écoutons le résumé, monsieur le président.

The Chairman: I will then ask our researcher to summarize Rural Dignity's brief.

Ms Allain: The brief is quite short. As I mentioned, they raise the same points as the Canadian Labour Congress. They see the bill as the privatization of the Canada Post Corporation. They do not suggest any amendments to the bill; they advocate they be completely rejected.

In most the brief, they raise points they see as implementing the privatization of the Canada Post Corporation. They refer to post offices that serve rural communities and that have been closed down or replaced by a network of different retail outlets.

They talk about removing the word "Canada", from the logo, the fact that the retail outlet network has been reduced and that many products and services have been deregulated. So they do not raise any specific points on the bill itself. They see it as a step toward the privatization of Canada Post Corporation.

That is roughly what the brief states.

M. Pickard: C'est très bien. Je vous remercie d'avoir résumé le mémoire.

[*Text*]

• 1020

Le président: Je pense, monsieur Pickard, que c'était tout à fait normal. Il y a peut-être eu méprise, en ce sens que d'après l'information que j'avais, le mémoire avait été distribué hier matin à tous les membres du Comité et que personne ne m'avait soulevé de points avant le début de la rencontre. Je n'avais pas l'intention de passer outre au fait que Dignité rurale avait déposé un mémoire. C'était surtout dû au fait que je pensais que tout le monde en avait pris connaissance.

Aucune autre question sur le mémoire de Dignité rurale? Vous êtes d'accord pour qu'on procède à l'étude article par article? Oui. Nous allons débuter par l'article 1.

Article 1—*Loi sur les sociétés par actions*

Mr. Shields (Athabasca): I have an amendment.

I move that the French version of clause 1 of Bill C-73 be amended by striking out line 8 on page 1 and substituting the following:

ble», «résolution spéciale», «sûreté», «titre de créance», «valeur»

It was omitted, by error, from the bill as tabled at first reading. The French version will now be in accord with the English version. It's just a technical amendment.

Le président: Merci, monsieur Shields.

Does anybody have any questions?

Amendment agreed to on division

Mr. Shields: On division?

Mr. Pickard: I think we're going to oppose every clause in the bill. It would be easier to go on division on everything.

L'article 1 est adopté sur division

Article 2—*Capital autorisé*

Mr. Shields: There's also an amendment I'd like to propose on proposed subsection 27.1(2), *Classes of shares*.

I move that clause 2 of Bill C-73 be amended (a) by striking out line 6 on page 2 and substituting the following:

(2) Each

The same would be in the French version.

Mr. Samson: When we're talking about making amendments and we're talking about this whole bill, there are some questions. When we read clause by clause and we talk about the number of shares of such classes, as the board may, with the approval of the Governor in Council, are we out of line to ask questions as to such classes? What are these classes we're talking about in this bill? The classes of shares are preferred shares, common shares, voting shares, or non-voting shares.

We've heard from Canada Post very clearly that we're talking about non-voting shares, so why are we talking about such classes:

as the Board may, with the approval of the Governor in Council on the recommendation of the Minister, the Minister of Finance and the Treasury Board, prescribe by by-law.

[*Translation*]

The Chairman: I think, Mr. Pickard, that was quite normal. There may have been a misunderstanding in that from what I was told, the brief was distributed to all the members of the committee yesterday morning and no one mentioned anything about it before the beginning of this meeting. It was not my intention to diregard the fact that Rural Dignity had filed a brief. In fact, I thought that everyone had seen the document.

Are there no other questions on the Rural Dignity brief? You agree that we should go on to clause-by-clause? Yes. Let us begin with Clause 1.

Clause 1—*Canada Business Corporations Act*

M. Shields (Athabasca): J'ai un amendement.

Je propose que l'article 1 de la version française du projet de loi C-73 soit modifié par substitution, à la ligne 8, page 1, de ce qui suit:

«ble», «résolution spéciale», «sûreté», «titre de créance», «valeur»

Par erreur, ce texte a été omis dans la version déposée en première lecture. La version française sera maintenant conforme à la version anglaise. Il s'agit d'un amendement technique.

The Chairman: Thank you, Mr. Shields.

Y a-t-il d'autres questions?

L'amendement est adopté à la majorité des voix

M. Shields: À la majorité des voix?

M. Pickard: Je pense que nous allons nous opposer à tous les articles du projet de loi. Ce serait plus facile d'exprimer notre dissidence à l'égard de tous les articles.

Clause 1 agreed to on division

Clause 2—*Authorized capital*

M. Shields: J'aimerais également proposer un amendement au sous-alinéa 27.1(2) *Catégories d'actions*.

Je propose que l'article 2 du projet de loi C-73 soit modifié par: a) substitition, à la ligne 7, page 2, de ce qui suit:

(2) «Le»

La même version se trouve en français.

M. Samson: En ce qui concerne les amendements, en ce qui concerne le projet de loi au complet, est-ce qu'il y a des questions. Nous voici rendus à l'étude article par article, et on nous parle des catégories d'actions que le conseil détermine avec l'autorisation du gouverneur en conseil, est-il irrecevable de poser des questions sur ces catégories? De quelles catégories s'agit-il? Les catégories d'actions comprennent les actions privilégiées, les actions ordinaires, les actions avec droit de vote et celles sans droit de vote.

Postes Canada nous a dit très clairement qu'il s'agissait d'actions sans droit de vote et donc pourquoi est-il question de ces catégories:

que le conseil détermine par règlement administratif, adopté avec l'autorisation du gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor.

[*Texte*]

Are we saying that the Governor in Council can just automatically change the classes of shares and create other shares without doing as the minister said when he was here, that in order to change this we have to make an amendment to the legislation? When I look at this it makes me wonder who's going to change such classes.

So am I out of order at this point, Mr. Chairman, to question these kinds of classes?

Le président: Monsieur, vous faites référence directement à un amendement qui implique qu'on puisse parler de catégories. M. Clermont et M. Bourne sont ici pour répondre à vos questions. Monsieur Clermont, avez-vous des commentaires à faire sur la question de M. Samson?

Mr. Georges C. Clermont (Group Vice-President, Canada Post Corporation): Normally the letters patent of a corporation or the articles of incorporation prescribe, subject to approval by the shareholders, the various classes of shares. The member is quite right, there are basically two kinds of shares. There are preferred shares and common shares. The right to vote or the absence of a right to vote is a condition attaching to a class of share. It doesn't make it a class in itself.

• 1025

I guess what we have here is roughly the equivalent that you would find in normal corporations where the shareholder—in other words, the Governor in Council—prescribes or approves the by-laws that the corporation will have enacted describing the various shares as they become needed.

In the beginning recommendation right now, there would probably be only common shares. But this could change for financing reasons, for all kinds of reasons along the way, in which case the Governor in Council would be called upon to approve the change.

Le président: Je veux rappeler aux membres du Comité que j'ai autorisé la question, mais que la question ne porte pas directement sur l'amendement. Après l'adoption de l'amendement, il sera possible de revenir à cette question lorsqu'on arrivera à l'adoption de l'article même.

Est-ce qu'on pourrait procéder tout de suite à l'adoption de l'amendement? Par la suite, il sera possible de poser des questions en fonction de l'article même. Votre question n'est pas directement reliée à l'amendement dont on discute présentement.

Mr. Pickard: My question is directly toward the amendment, though.

Le président: Très bien. Allez-y.

Mr. Pickard: I thought from our discussion earlier that with 10% being non-voting shares that are sold to employees, because dividends were going to be paid to those shares as well as dividends paid to 90% of the balance of the corporation, it would appear that we do have two separate classes of share or two separate classes of ownership. One is a voting class, which would be 90% of the corporation. That would be owned by the Canadian public, in my opinion, as a

[*Traduction*]

Faut-il en conclure que le gouverneur en conseil peut tout simplement automatiquement modifier la catégorie des actions et en créer des nouvelles sans suivre la procédure que le ministre nous a décrite lors de sa présence ici, et pour empêcher cela il faut apporter de modification à la loi? Je ne peux m'empêcher à la lecture de cette disposition de me demander qui va modifier ces catégories.

N'ai-je pas raison, monsieur le président, de m'interroger sur ces catégories d'actions?

The Chairman: You are referring directly to an amendment on classes of shares. Mr. Clermont and Mr. Bourne are here to answer your questions. Mr. Clermont, do you have any comments on the matter raised by Mr. Samson?

M. Georges C. Clermont (vice-président de groupe, Société canadienne des postes): Normalement, les différentes catégories d'actions sont prescrites dans les lettres patentes d'une société ou dans l'acte d'incorporation, sous réserve de l'approbation des actionnaires. Le député a parfaitement raison: essentiellement, il y a deux catégories d'actions. Il y a les actions privilégiées et il y a les actions ordinaires. Le droit de vote ou son absence dépend de la catégorie de l'action. Il ne s'agit pas d'une catégorie en soi.

En fait, il s'agit plus ou moins d'une disposition équivalente à ce que l'on retrouve dans les sociétés habituelles, c'est-à-dire que l'actionnaire—en d'autres mots, le gouverneur en conseil—approuve les règlements administratifs que la société adopte pour préciser la nature des différentes émissions d'actions, au fur et à mesure qu'elle deviennent nécessaires.

Dans la première recommandation, celle qu'on fait maintenant, il ne sera probablement question que d'actions ordinaires. Mais cela pourrait changer pour des raisons financières, pour toutes sortes de raisons, et dans ce cas, le gouverneur en conseil, devra approuver le changement.

The Chairman: I would like to remind members of the committee that I allowed the question, although it was not directly related to the amendment. Once we have agreed to the amendment, we can come back to this question once the question has been put on the clause itself.

Could we now proceed on the amendment? Then, we can ask questions on the clause itself. Your question is not directly on the amendment being discussed at the present time.

M. Pickard: Ma question porte directement sur l'amendement.

The Chairman: Fine. Go ahead.

M. Pickard: À la lumière de notre discussion précédente, j'ai pensé que puisque 10 p. 100 des actions sans droit de vote seront vendues aux employés, mais que les dividendes seront versées sur ces actions, ainsi que sur le solde de 90 p. 100 des actions de la société, il s'agissait bel et bien de deux catégories distinctes d'actions ou de deux catégories différentes de propriété. Dans un cas, il y a une catégorie avec droit de vote, 90 p. 100 des actions de la société. Ces

[*Text*]

crown corporation is. The other is the 10% owned by the employees or a share thereof, whichever is—

Mr. Shields: Point of order, Mr. Chairman. We're not discussing the amendment and I think we should get back to—

Mr. Pickard: We are talking about the amendment because we're talking about the classes of shares—

Mr. Shields: Point of order.

Mr. Pickard: —and that's exactly what's being talked about.

Mr. Shields: I wonder if I could have the indulgence of the committee to allow me to—

Mr. Pickard: Mr. Chairman, I would ask for a clarification on my point, whether that is correct or not. I believe Mr. Clermont can say very quickly if that's accurate or not.

Mr. Shields: I wonder if I could be allowed to finish the amendments for clause 2 of the bill, and then the discussion could carry from that point on. There are a number of amendments to clause 2. Most of them are very straightforward and technical. Then the discussions could take place following the putting forth of the amendment.

Le président: Je pense que vous avez raison. Monsieur Pickard, votre question est pertinente à l'article 2, mais elle n'a pas de lien avec l'amendement qui est proposé présentement, d'après moi.

Mr. Pickard: I would like a clarification on what classes of shares mean. That is the amendment and I would like a clarification of what it means, please. We have not talked about different classes of shares in this discussion at any time.

Le président: Monsieur Clermont, est-ce qu'il vous serait possible de répondre aux propos de M. Pickard?

Mr. Clermont: What we said on dividends, Mr. Pickard, was that the dividends would be paid equally to the government and to the employees as shareholders, according to each share. That's what we said. That doesn't change this at all.

Mr. Shields: There's only one class of shares.

Mr. Pickard: What are the other classes of shares? That's my question.

• 1030

Mr. Shields: The amendment, Mr. Chairman, was to remove the word "each", which is redundant to the clause. That's all it was. It was just to remove the word "each" because it was just redundant.

Mr. Pickard: I'm not trying to be difficult, Mr. Chairman. All I'm asking for is this: If removing "each" was the intent, why wasn't "each" removed and "classes of shares" not put in?

We have something that's been put in. There's a reason for that, and all I'm asking is: What's the reason? I don't think that's inappropriate.

Mr. Shields: Mr. Chairman, let's read the amendment as it would read afterward. If you turn to page 2 and look at—

[*Translation*]

90 p. 100 appartiennent au public canadien, puisqu'il s'agit d'une société d'État. Les autres 10 p. 100 appartiennent aux employés, du moins en partie...

M. Shields: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il ne s'agit pas de l'amendement et je pense qu'il faut revenir à...

M. Pickard: Nous parlons de l'amendement puisque nous parlons des catégories d'actions...

M. Shields: J'invoque le Règlement.

M. Pickard: ...et voilà exactement ce dont nous discutons.

M. Shields: Puis-je vous demander votre indulgence pour me permettre de...

M. Pickard: Monsieur le président, j'aimerais une précision. Je pense que M. Clermont pourra rapidement nous dire si c'est juste ou pas.

M. Shields: Me permetteriez-vous de finir de présenter les amendements à l'article 2 du projet de loi et ensuite nous pourrons reprendre la discussion. Il y a plusieurs amendements à l'article 2. La plupart d'entre eux sont très simples et techniques. Ensuite, nous pourrons reprendre la discussion.

The Chairman: I think you are right. Mr. Pickard, your question is relevant to clause 2, but as far as I can see, it is not related to the amendment we are now discussing.

M. Pickard: J'aimerais une précision sur ce que signifie le terme «catégories d'actions». C'est le but de l'amendement et j'aimerais savoir ce que cela signifie, s'il vous plaît. Il n'a jamais été question de catégories différentes d'actions au cours de nos discussions.

The Chairman: Mr. Clermont, could you answer Mr. Pickard's concerns?

M. Clermont: Au sujet des dividendes, monsieur Pickard, nous avons dit que ceux-ci seraient versés sur une base égale au gouvernement et aux employés comme actionnaires, selon le nombre d'actions détenues. Voilà ce que nous avons dit. Rien n'a changé.

M. Shields: Il n'y a qu'une catégorie d'actions.

M. Pickard: Quelles sont les autres catégories d'actions? Voilà ce que je veux savoir.

M. Shields: L'amendement, monsieur le président, visait à supprimer le mot «each», en anglais, à cause de la redondance. C'était la seule raison. Nous voulions supprimer le mot «each» en anglais parce qu'il était redondant.

M. Pickard: Je n'essaie pas d'être difficile monsieur le président. Voici tout ce que je veux savoir. Si l'intention était de supprimer le mot «each» pourquoi ne l'a-t-on pas fait et ne lui a-t-on pas substitué «classes of shares» (catégories d'actions)?

On a ajouté quelque chose et j'essaie simplement de déterminer la raison qui explique ce changement. Je pense que c'est légitime, non?

M. Shields: Monsieur le président, si nous lisions l'article amendé. Si vous regardez la page 2...

[*Texte*]

Le président: Voulez-vous lire votre amendement au complet, s'il vous plaît?

Mr. Shields: If you look at page 2 it says:

(2) Subject to subsection 27.2(4), each class of shares of the Corporation has such rights, privileges, restrictions and conditions,

With this amendment, we're removing everything in line 6 and replacing it with "Each". Proposed subsection 27.1(2) would read:

(2) Each class of shares of the Corporation has such rights, privileges, restrictions and conditions, and each shareholder and the Corporation have such rights and are subject to such restrictions in respect of the shares, as the Board may, with the approval of the Governor in Council on the recommendation of the Minister, the Minister of Finance and the Treasury Board, prescribe by by-law.

It just removes the redundancy in it. That's all we're changing.

M. Champagne: Je voudrais demander à M. Clermont pourquoi on enlève «Sous réserve du paragraphe 27.2(4)».

M. Clermont: Parce que c'est tout à fait inapproprié. Ce n'est pas nécessaire; c'est redondant. C'est déjà couvert plus tard. On n'a pas besoin de le répéter deux fois.

The Chairman: Are there any other questions?

Mr. Pickard: No.

The Chairman: Do you have a question, Mr. Samson?

M. Samson: Je cherche «la classe des actions» dans la version française, mais je ne trouve pas.

Le président: Monsieur Samson, on parle ici de *Classes of shares* et de «Catégories d'actions». C'est une note marginale.

M. Samson: Merci.

Mr. Shields: I wonder if we should do all of the amendments. There are more amendments. May I just go through them all, possibly, for this clause?

Le président: On vient de parler de votre amendement a). Vous voulez parler maintenant de vos amendements b), c) et d).

Can you explain the other points of your amendment?

Mr. Shields: In amendment (b) I move to amend Bill C-73 by striking out line 25 on page 3 of the French version and substituting the following:

de l'actif de la Société à cette date et est affecté, en con-

• 1035

(c) by striking out line 46 on page 3 and substituting the following:

Minister shall be deemed to be such date as the Board, with the approval of the Treasury Board, may determine, which date may be before the date on which the determination is made.

(d) by striking out lines 1 and 2 on page 4 and substituting the following—*Issue, transfer and purchase of shares:*

[*Traduction*]

The Chairman: Will you please read your amendment in its entirety?

M. Shields: On peut lire ce qui suit à la page 2:

(2) Sous réserve du paragraphe 27.2(4), le conseil détermine par règlement administratif adopté avec l'autorisation du gouverneur

Cet amendement supprime la ligne numéro 6 et la remplace par: «Each» Le paragraphe 27.1(2) se lirait comme suit:

(2) Le conseil détermine par règlement administratif adopté avec l'autorisation du gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor, les droits, privilèges, conditions et restrictions qui se rattachent aux actions de chaque catégorie et les droits et restrictions applicables à chaque actionnaire et la Société à l'égard de ces actions.

Nous rendons le paragraphe moins redondant, c'est tout.

Mr. Champagne: I would like to ask Mr. Clermont why we are removing "sous réserve du paragraphe 27.2(4)" in French.

Mr. Clermont: Because it is inappropriate, unnecessary and redundant. It is covered later on. We don't need to repeat it.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Pickard: Non.

Le président: Voulez-vous poser une question, monsieur Samsom?

Mr. Samson: I'm looking for "Classes of shares" in the French version, but I can't find it.

The Chairman: It is in the margin, Mr. Samson, "Classes of shares" in English and Catégories d'actions in French.

Mr. Samson: Thank you.

M. Shields: Je me demande si nous devrions traiter tous les amendements. Il y en a d'autres. Pourrait-on regarder tous ceux qui se rapportent à cet article?

The Chairman: We have just discussed your amendment a). You may now discuss your amendments b), c) and d).

Pouvez-vous nous expliquer ces autres sous-alinéas?

M. Shields: À la partie b) de mon amendement, je propose que le projet de loi C-73 soit modifié par substitution, à la ligne 25 de la version française, page 3, de ce qui suit:

de l'actif de la Société à cette date et est affecté, en con-

(c) substitution, à la ligne 45, page 3 de ce qui suit:

celle que le Conseil, avec l'autorisation du Conseil du Trésor, détermine, cette date pouvant être antérieure à sa détermination.

(d) substitution aux lignes 1 à 3, page 4, de ce qui suit: . . .*Émission, transfert et rachat d'actions:*

[*Text*]

27.3 (1) The Minister, the Corporation and any subsidiary of the Corporation are authorized to issue or transer to, and to purchase from, directly or indirectly, employees of the Corporation non-

That covers all the amendments for clause 2.

M. Champagne: Sur l'amendement b), pourquoi préciser «de l'actif de la Société à cette date»?

M. Clermont: C'est pour que cela corresponde à l'anglais:

on that date

C'est relié à la date dont il est fait mention au paragraphe (7). C'est-à-dire qu'au moment de l'évaluation de l'avoir du gouvernement canadien dans la Société, il y aurait une date, un jour *J* si vous voulez. C'est la date dont il est question ici.

M. Champagne: Pour établir la valeur totale de la Société et en définir le 10 p. 100. C'est uniquement pour cela.

M. Clermont: C'est cela.

M. Champagne: Trois ans plus tard, si la valeur est de plus 15, l'actif de 10 p. 100 sera également de plus 15.

M. Clermont: C'est exactement cela.

M. Champagne: Parfait.

The Chairman: Is there another question?

L'amendement est adopté sur division

L'article 2 tel que modifié est adopté sur division

L'article 3 est adopté sur division

Le titre est adopté sur division

Le projet de loi C-73 tel que modifié est adopté sur division

Le président: Le Comité ordonne-t-il une réimpression du projet de loi C-73 tel que modifié à titre d'exemplaire de travail à l'usage de la Chambre des communes à l'étape du rapport?

La motion est adoptée

Le président: Puis-je faire rapport du projet de loi C-73 tel que modifié à la Chambre?

La motion est adoptée

Le président: Vous me permettrez de remercier nos deux invités ainsi que tous les membres du Comité pour leur collaboration. Nous avons eu une excellente collaboration et cela a fait en sorte que nous puissions traiter le projet de loi de façon efficace et concrète.

La séance est levée.

[*Translation*]

27.3 (1) Le ministre, la Société et ses filiales sont autorisées à émettre à l'intention des employés de la Société des actions sans droit de vote de la Société, à les leur transférer et à les racheter de ceux-ci, directement ou indirectement—en conformité avec

Ce qui épuise les amendements proposés à l'article 2.

Mr. Champagne: In Amendment b), why state "de l'actif de la Société à cette date"?

Mr. Clermont: It is to bring the French version into line with the English:

on that date

It has to do with the date mentioned in subsection (7). There would be a date, a D-Day, so to speak, on which the government's equity in the corporation would be assessed. That is the date they are referring to here.

Mr. Champagne: To assess the overall value of the corporation and determine what 10% would amount to—that is all.

Mr. Clermont: That's it.

Mr. Champagne: Three years later, if the value has increased by 15, the 10% will have as well.

Mr. Clermont: Exactly.

Mr. Champagne: Fine.

Le président: Y a-t-il une autre question?

The Amendment is adopted on division

Clause 2 as amended is carried on division

Clause 3 is carried on division

The title is carried on division

Bill C-73 as amended is adopted on division

The Chairman: Shall the committee order a reprint of Bill C-73, as amended, as a working copy for the use of the House of Commons at the report stage?

Agreed

The Chairman: Shall I report Bill C-73 as amended to the House?

Agreed

The Chairman: I want to thank our two witnesses as well as all the members of the committee for their cooperation. Your fine spirit of cooperation allowed us to deal with the bill efficiently and effectively.

The meeting is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Canada Post Corporation:

Georges C. Clermont, Group Vice-President;

Ian A. Bourne, Vice-President and Chief Financial Officer.

TÉMOINS

De la Société Postes Canada:

Georges C. Clermont, Vice-président de groupe;

Ian A. Bourne, Vice-président et directeur des finances.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC3
-1992
P51

Government
Publications

CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

Bill C–73

Canada Post Corporation Act (amdt.)

LIBRARY
JAN 7 1998
UNIVERSITY OF TORONTO

HOUSE OF COMMONS

Issues 1–3 • 1991–1992 • 3rd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order Paper* R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992-8976
FAX (613) 992-9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS LEGISLATIVE COMMITTEE

THIRD SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1992—

June:	22nd, 1.
November:	18th, 1; 26th, 2.
December:	1st, 3.

Absenteeism *see* Canada Post Corporation

Air Canada
Privatization, employment impact, etc., **1**:10-1, 36, 41

Allain, Jane (Library of Parliament Researcher)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **3**:7

Andre, Hon. Harvie (PC—Calgary Centre; Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons)
Canada Post Corporation
Audits, **1**:11-2
Competition, **1**:10, 24, 27,8
Crown corporation status, **1**:31-2
Electronic communications, **1**:20
Employee stock savings plan, **1**:9-32
Expertise, **1**:24
Financial structure, **1**:24
Five year plan, **1**:24
Government cheques, **1**:10
Government dividends, **1**:11
Profits, **1**:10-1, 24, 32-3
Service, **1**:9-12, 26-7
User-pay principle, **1**:32
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **1**:9-33
Canadian Union of Postal Workers, **1**:14, 18
Corporations, **1**:11, 14, 17-9, 22
Procedure and Committee business, Members, **1**:20
United States Postal Service, **1**:27

Audits *see* Canada Post Corporation

Bellemare, Charles (Committee Clerk)
Procedure and Committee business, **2**:66, 68; **3**:6
Organization meeting, **1**:5

Belsher, Ross (PC—Fraser Valley East; Parliamentary Secretary to Minister of Fisheries and Oceans and Minister for the Atlantic Canada Opportunities Agency from May 8, 1991 to May 7, 1993)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **3**:7
Procedure and Committee business, bill, **3**:7

Bill C-73 *see* Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-73)

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Procedure and Committee business
Organization meeting, **1**:6
Questioning of witnesses, M. **1**:6

Blois, Ernie (Canadian Postmasters and Assistants Association)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **2**:27

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Canada Post Corporation, **1**:7
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **1**:17, 20-3
Procedure and Committee business
Bill, **1**:6-7
Members, **1**:20
Organization meeting, **1**:5-8
Printing, M., **1**:6
Staff, **1**:5
Witnesses, **1**:6-8

Bourne, Ian A. (Canada Post Corporation)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **2**:48-9, 56, 60-1, 63

British Columbia *see* Corporations

Canada Post Corporation
1992 games, work area competitions, **2**:8
Absenteeism, harassment, etc., **2**:8-9, 17, 28, 35
Audits, **1**:11-2
See also Canada Post Corporation—Employee stock savings plan
Competition, **1**:10, 24, 27-9; **2**:25-7, 45, 48-9
Crown corporation status, at arm's length from government, **1**:31-2; **2**:3244
Deregulation of services, privatization, relationship, **2**:12-3; **3**:7
Electronic communications, relationship, **1**:20; **2**:45, 49
Employee stock savings plan (share purchase plan)
Amount/percentage of shares offered, **1**:12, 14, 19-20; **2**:9-10, 18, 21, 32, 34, 42, 49-50, 58, 60-1; **3**:12
Auditing, **2**:46
Consultations with employees, unions, **2**:50, 53, 55, 57-9
Dividends, **1**:25; **2**:19-20, 51, 61; **3**:10
Eligibility, management/unionized employees, **1**:12, 16, 18; **2**:18-9, 31, 47, 59-60
Employee interest, **1**:13-5, 18; **2**:60
Employee vote, holding, **2**:20, 26
Employment, relationship, service and technological change factors, **1**:16, 18, 25-7; **2**:19-20, 47, 49
Fairness principle, **2**:46-7
Funds raised, uses, **2**:60-1
Government policy changes, postal rates/service, impact on future share values, **1**:29-32
Government restraint program, avoiding, **1**:23
Legislation *see* Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-73)
Loans from employees, **1**:7, 13, 22; **2**:9, 21, 26, 29-31, 38, 42, 49-50, 54-6
Management bonuses, using for, **1**:12-3, 15, 21, 31; **2**:31-4, 59
Negotiating rather than legislating, **2**:9, 20, 22-3, 29, 41, 53
New Democratic Party position, **1**:16
Non-voting shares, **1**:13, 17, 21-3; **2**:9, 18, 32, 42, 54, 56; **3**:8-10
Partnership role, labour-management relations factor, **1**:9-11, 13-4, 18-9; **2**:7-9, 17-9, 21-2, 25-6, 28-9, 31-2, 39-40, 42, 44-8, 53, 55-7, 59, 62
Price of shares, discounts, incentives, **1**:14-5, 28-9; **2**:31-3, 48, 51-2, 64
Private sector trend, following, **1**:10, 14, 17-9, 21-2; **2**:9, 24, 28-9, 32, 36-8, 48-9, 54, 56, 59
Privatization, relationship, **1**:11, 14-7, 19; **2**:6, 9-12, 15-6, 21, 24, 26, 30, 36-7, 40-1, 43, 51, 53, 55, 59; **3**:6-7
Profits, relationship, **2**:19-21, 28-9, 31, 33-4, 48, 62-5
Purchase limits per employee, **1**:25-8; **2**:47, 54-5, 59-60
Purchase mechanism, payroll deductions, etc., **1**:16; **2**:49, 51, 58
Records of share ownership, private/public, **1**:20-1
Redemption of shares through subsidiary, capital gains tax factor, **1**:12
Retirement, shares sold back to Canada Post Corporation, **1**:11, 13-4, 21; **2**:9
Sale of shares, must be sold back to Canada Post Corporation, **2**:19, 38, 51, 54, 56
Death of employee, inheritance rights, **2**:54, 56

Canada Post Corporation—*Cont.*
Employee stock savings plan (share purchase...—*Cont.*
Savings plan/ownership plan, **1**:14, 19; **2**:19, 46-9, 51
Shares, value increase, projections, **1**:23-5; **2**:33-5
Terms, details, Board of Directors establishing, government approving, **2**:46-7, 59
Unions' positions, **1**:12, 14-6, 18, 25, 27; **2**:5-17, 22-4, 39-41, 50, 57
Voluntary participation, **1**:12, 14, 19; **2**:21, 41
Employment
No layoffs in past 11 years, **2**:62
Reduction since 1981, **2**:37
See also Canada Post Corporation—Employee stock savings plan—Rural post offices
Expertise, selling internationally, **1**:24
Financial structure, bringing in line with private sector, establishing share structure, **1**:24; **2**:44, 48; **3**:8-11
Five year plan, **1**:24; **2**:58
Full-time positions, maximizing
Gold and silver postmark awards, **2**:47
Government cheques, direct deposit, impact, **1**:10
Government dividends, **1**:11; **2**:14, 61
Gross margin communication plan, briefings of Members of Parliament, secrecy, **2**:18-9, 62-3
Ideas-in-action program, **2**:47
Injuries, workplace, management attitude, **2**:9, 17
Labour-management relations *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan
Letter mail, monopoly, privatization, relationship, **2**:12
Morale, improving, **2**:35
National unity role, **2**:6
Objectives, improving service and labour-management relations, achieving financial self-sufficiency, **2**:45
Partners for Tomorrow Program, **2**:8
Privatization *see* Canada Post Corporation *passim*
Processing plants, day-shift positions, creating, **2**:17
Productivity increase, **2**:28
Profits
Deficit, applying to, **2**:21
Need for, technological change, etc., **1**:10-1
Private sector, bringing in line with, 14-15%, **1**:24-5, 32-3; **2**:11, 14-5, 22-3
Privatization, relationship, **2**:14
Self-sufficiency rather than, **2**:22, 45
Service, postal rates, relationship, **2**:6, 13-5, 23, 28-9
See also Canada Post Corporation—Employee stock savings plan
Retail services
Private agencies, payment system, **2**:63
Privatization, **2**:11, 13, 17, 37
Rural post offices, decline, employment losses, **2**:27, 62; **3**:7
Scholarship program, **2**:47
Service to public, **2**:7, 15
Ernst & Young study, public opinion polls, **1**:26-7
Improvement, **1**:9-12; **2**:45-6
Increasing, financial and consumer services, **2**:16-7
See also Canada Post Corporation—Employee stock savings plan—Profits
Special services, quick delivery, courier services, **1**:31
Strike, August-September 1991, alternative postal services, **2**:11, 23
Canada Post Corporation—*Cont.*
Technological change
Adverse effects, eliminating, **2**:17
See also Canada Post Corporation—Employee stock savings plan—Profits
User-pay principle, elimination of subsidy, **1**:32; **2**:13-4
Wage concessions, proposed, **2**:30
See also Organizations appearing

Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-73)—Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons
Consideration, **1**:8-36; **2**:5-70; **3**:6-12: as amended, **3**:12, carried on division, 5; report to House with amdts., **3**:12, agreed to, 5
Clause 1, as amended, **3**:8, carried on division, 4
Amdt. (Shields), **3**:8, agreed to on division, 4
Clause 2, as amended, **3**:12, carried on division, 5
Amdt. (Shields), **3**:8-12, agreed to on division, 4-5
Clause 3, **3**:12, carried on division, 5
Title, **3**:12, carried on division, 5
Reprint, as amended, **3**:12, agreed to 5
References
Rural Dignity, appearing before Committee, Committee considering brief, **2**:65-9
Unions, Coalition of Canada Post Competitors, appearing before Committee, **1**:33-6
See also Order of Reference; Report to House

Canadian Labour Congress *see* Organizations appearing

Canadian Postmasters and Assistants Association *see* Organizations appearing

Canadian Union of Postal Workers
"Industrial Democracy", collaboration with management, opposition to, **2**:39
Political action campaign, proposal, **1**:14, 18; **2**:20, 24
See also Organizations appearing

Capital gains tax *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Champagne, Michel (PC—Champlain; Parliamentary Secretary to Minister of Forestry from May 8, 1991 to May 7, 1993)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **2**:54, 56-8, 64; **3**:7, 11-2
Procedure and Committee business, bill, **3**:7

CLC *see* Canadian Labour Congress

Clermont, Georges C. (Canada Post Corporation)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **2**:44-7, 50-2, 54-5, 57-60, 62-5; **3**:9-12

Coalition of Canada Post Competitors *see* Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-73—References

Competition *see* Canada Post Corporation

Consultations *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Consumer services *see* Canada Post Corporation—Service to public

Corporations
Employee ownership participation
GBB Buck Consultants study, **1**:17-8; **2**:48

Corporations—*Cont.*
Employee ownership participation—*Cont.*
IBM, 2:28-9, 32, 59
Provincial programs, British Columbia, Manitoba, Ontario, Quebec, 1:11, 14, 19; 2:37-8
United Parcel Service, 1:18, 22; 2:36, 38
See also Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Courier services *see* Canada Post Corporation—Special services

Crown corporation status *see* Canada Post Corporation

CUPW *see* Canadian Union of Postal Workers

Deregulation *see* Canada Post Corporation

Direct deposit *see* Canada Post Corporation—Government cheques

Dividends *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan—Government dividends

Edwards, James Stewart (PC—Edmonton Southwest; Parliamentary Secretary to Minister of Consumer and Corporate Affairs and Minister of State (Agriculture) from October 8, 1991 to April 30, 1992; Parliamentary Secretary to Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons from May 1, 1992 to May 7, 1993)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), 1:18-20, 34-6; 2:65-6, 68-9
Procedure and Committee business
Bill, 1:6; 2:65-6, 68-9
M. 2:69
Organization meeting, 1:6-8
Witnesses, 1:7-8, 34-6; 2:65-6, 68

Electronic communications *see* Canada Post Corporation

Employee ownership participation *see* Corporations

Employee share purchase plan *see* Canada Post Corporation

Employee stock savings plan *see* Canada Post Corporation

Employment *see* Air Canada; Canada Post Corporation

Ernst & Young *see* Canada Post Corporation—Service to public

Financial services *see* Canada Post Corporation—Service to public

Five year plan *see* Canada Post Corporation

GBB Buck Consultants *see* Corporations

Gold and silver postmark awards *see* Canada Post Corporation

Government cheques *see* Canada Post Corporation

Government restraint program *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Gross margin communication plan *see* Canada Post Corporation

Harassment *see* Canada Post Corporation—Absenteeism

Horning, Al (PC—Okanagan Centre)
Procedure and Committee business
Organization meeting, 1:6
Quorum, M., 1:6
Staff, M., 1:6

IBM *see* Corporations

Ideas-in-action program *see* Canada Post Corporation

"Industrial Democracy" *see* Canadian Union of Postal Workers

Inheritance rights *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Injuries, workplace *see* Canada Post Corporation

Labour-management relations *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Layoffs *see* Canada Post Corporation—Employment

Letter mail *see* Canada Post Corporation

Loans *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

MacFadden, Larissa (Public Service Alliance of Canada (Union of Postal and Communications Employees))
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), 2:35

Management bonuses *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Manitoba *see* Corporations

Members of Parliament *see* Canada Post Corporation—Gross margin communication plan

Monopoly *see* Canada Post Corporation—Letter mail

National unity *see* Canada Post Corporation

New Democratic Party *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Ontario *see* Corporations

Order of Reference, 1:3

Organizations appearing
Canada Post Corporation, 2:44-52, 54-65; 3:9-12
Canadian Labour Congress, 2:5-17, 20-2, 25-7, 29-30, 32-5, 37-8, 41-3
Canadian Postmasters and Assistants Association, 2:27
Canadian Union of Postal Workers, 2:22-4, 28-9, 33, 36-7, 39-43
Public Service Alliance of Canada (Union of Postal and Communications Employees), 2:35
Wood Gundy Incorporated, 2:51-2
See also individual witnesses by surname

Partners for Tomorrow Program *see* Canada Post Corporation

Payroll deductions *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Pickard, Jerry (L—Essex—Kent)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), 1:12-3, 15, 17, 31-2; 2:30-4, 38, 42, 49-52, 56, 60-1, 65-9; 3:6-11
Procedure and Committee business
Bill, 2:66-8; 3:6-10
M. (Edwards), 2:69
Witnesses, 2:65-9

Postal rates *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan—Profits

Private sector *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan—Financial structure—Profits

Privatization *see* Air Canada; Canada Post Corporation *passim*

Procedure and Committee business
Bill
Amendments
French version, technical amendment, **3**:8
Submission, **2**:68
Clause by clause study
Brief, considering first, **3**:6-8
Opposition opposing all clauses, "on division", **3**:8
Scheduling, **1**:6-7; **2**:67-9
M. (Edwards), **2**:69-70, agreed to, 4
Debate, scope
In legislative committee, **2**:65-6
Related to clause, not amendment, **3**:9-10
Chairman, appointment by Speaker, **1**:3, 5
Members
Introducing, **2**:26-7, 30, 49
Leaving early for nomination meeting, **1**:9, 20
Order of Reference, read by Clerk, **1**:3, 5
Organization meeting, **1**:7-8
Printing, minutes and evidence, 750 copies, M. (Boudria), **1**:6, agreed to, 3
Questioning of witnesses, time allotment, **1**:12
M. (Bjornson), **1**:6, agreed to, 3
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Horning), **1**:6, agreed, 3
Staff
Introduced, **1**:5
Secretarial, temporary, hiring, M. (Horning), **1**:6, agreed to, 3
Votes in House, meeting starting late, **2**:5
Witnesses, inviting/scheduling, **1**:6-8, 33-6, agreed to, 4; **2**:65-9
M. (Boudria), agreed to, **1**:3

Productivity *see* Canada Post Corporation

Profits *see* Canada Post Corporation

Provinces *see* Corporations

PSAC *see* Public Service Alliance of Canada (Union of Postal and Communications Employees)

Public opinion polls *see* Canada Post Corporation—Service to public

Public Service Alliance of Canada (Union of Postal and Communications Employees) *see* Organizations appearing

Quebec *see* Corporations

Report to House, **3**:3

Retail services *see* Canada Post Corporation

Retirement *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan

Richardson, Lee (PC—Calgary Southeast; Parliamentary Secretary to Minister of Transport from May 8, 1991 to May 7, 1993)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **1**:23, 25

Riche, Nancy (Canadian Labour Congress)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **2**:5-17, 20-2, 25-7, 29-30, 32-5, 37-8, 41-3

Robitaille, Jean-Marc (PC—Terrebonne) (Chairman)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **2**:33-4; 39-41; **3**:6
Canadian Union of Postal Workers, **2**:39
Procedure and Committee business
Bill
Clause-by-clause study, **2**:67; **3**:6-8
M. (Edwards), **2**:69-70
Debate, scope, **3**:9-10
Chairman, appointment by Speaker, **1**:5
Members
Introducing, **2**:30, 49
Leaving early for nomination meeting, **1**:9
Order of Reference, read by Clerk, **1**:5
Organization meeting, **1**:5-8
Printing, minutes and evidence, **1**:6
Questioning of witnesses, time allotment, **1**:6, 12
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, **1**:6
Staff
Introduced, **1**:5
Secretarial, **1**:6
Votes in House, meeting starting late, **2**:5
Witnesses, inviting/scheduling, **1**:7-8, 33-6; **2**:66-7, 69

Rural Dignity *see* Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-73)—References

Rural post offices *see* Canada Post Corporation

Samson, Cid (NDP—Timmins—Chapleau)
Air Canada, **2**:36
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **1**:15-7, 25, 27, 33-6; **2**:18-20, 35-9, 52-6, 61-3, 68-9; **3**:6, 8-9, 11
Canadian Union of Postal Workers, **2**:20
Corporations, **2**:36
Procedure and Committee business
Bill, **2**:68-9; **3**:6
Witnesses, **1**:33, 35-6; **2**:69

Scholarships *see* Canada Post Corporation

Secrecy *see* Canada Post Corporation—Gross margin communication plan

Self-sufficiency *see* Canada Post Corporation—Profits

Service to public *see* Canada Post Corporation

Shields, Jack (PC—Athabasca; Parliamentary Secretary to Minister of Employment and Immigration from May 8, 1991 to May 7, 1993)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **3**:8, 10-2
Procedure and Committee business, bill, **3**:8, 10

Strikes *see* Canada Post Corporation

Subsidies *see* Canada Post Corporation—User-pay principle

Taxation *see* Capital gains tax

Technological change *see* Canada Post Corporation

***Time* magazine** *see* United States Postal Service

Tingley, Darrell (Canadian Union of Postal Workers)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **2**:22-4, 28-9, 33, 36-7, 39-43

Union of Postal and Communications Employees *see* Public Service Alliance of Canada

Unions *see* Canada Post Corporation—Employee stock savings plan; Canada Post Corporation Act (amdt.)(Bill C-73)—References

United Parcel Service *see* Corporations

United States Postal Service
Customer losses, *Time* magazine, parcel business, **1**:27

UPS *see* United Parcel Service

User-pay *see* Canada Post Corporation

Wages *see* Canada Post Corporation

Witnesses *see* Organizations appearing and *individual witnesses by surname*

Wood Gundy Incorporated *see* Organizations appearing

Woods, Tom (Wood Gundy Incorporated)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **2**:51-2

Workplace injuries *see* Canada Post Corporation—Injuries

Worthy, Dave (PC—Cariboo—Chilcotin; Parliamentary Secretary to Minister of Public Works from May 8, 1991 to May 7, 1993)
Canada Post Corporation Act (amdt)(Bill C-73), **1**:28-30, 35; **2**:24-30, 34-5, 42-3, 56, 58-60, 65, 68-9
Corporations, **2**:28, 59
Procedure and Committee business
Bill, **2**:65, 68-9
Members, **2**:26-7, 30
Witnesses, **1**:34-5; **2**:65, 68

Worthy, Dave (PC—Cariboo—Chilcotin; secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics du 8 mai 1991 au 7 mai 1993)

Actionnariat, régimes, **2**:59

Comité, travaux futurs, **1**:34-5; **2**:65, 68-9

Épargne-actions, régime, **1**:28-30; **2**:28-30, 42-3, 56, 58-60

Worthy, Dave—*Suite*

IBM, **2**:28, 59

Postes, bureaux ruraux, **2**:27

Postes, services, **2**:25

Relations de travail, **2**:25, 28

Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **1**:28-30; **2**:24-30, 34-5, 42-3, 56, 58-60

Relations de travail
Approche, changements, **2**:56-7
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, répercussions, **2**:7-8, 18-9, 25-6, 28, 42, 44-5
Voir aussi Actionnariat, régimes; Épargne-actions, régime; Société canadienne des postes

Richardson, Lee (PC—Calgary-Sud-Est; secrétaire parlementaire du ministre des Transports du 8 mai 1991 au 7 mai 1993)
Épargne-actions, régime, **1**:23, 25
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **1**:23, 25

Riche, Nancy (Congrès du travail du Canada)
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:5-17, 20-2, 25-7, 29-30, 32-5, 37-8, 41-3

Robitaille, Jean-Marc (PC—Terrebonne) (président)
Épargne-actions, régime, **2**:33-4, 41, 64
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:33-4, 39-41, 64
Syndicat des postiers du Canada, **2**:39-41
Voir aussi Président du Comité—Nomination

Samson, Cid (NPD—Timmins—Chapleau)
Actionnariat, régimes, **2**:36
Air Canada, **2**:36
Comité, travaux futurs, **1**:33-6; **2**:68-9
Dignité rurale du Canada, **3**:6
Épargne-actions, régime, **1**:15-7, 25, 27; **2**:18-20, 36, 39, 53-4, 62
Postes, bureaux ruraux, **2**:62
Postes, services, **2**:62-3
Relations de travail, **2**:18-9
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **1**:15-7, 25, 27; **2**:18-20, 35-9, 52-6, 61-3; **3**:6, 8-9, 11
United Parcel Service, **2**:36

SCP. *Voir* Société canadienne des postes

Séance d'organisation. *Voir* Comité

Shields, Jack (PC—Athabasca; secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration du 8 mai 1991 au 7 mai 1993)
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **3**:8, 10-2

Société canadienne des postes (SCP)
Absentéisme, **2**:8-9, 17, 35
Avoir net, **2**:49
Bénéfices, **1**:10-1; **2**:11, 13-4, 20
Capital-actions, structure, **1**:14, 24; **2**:44, 48
Clientèle, **2**:45
Concurrence, **1**:10, 27; **2**:45
Financement, autosuffisance, **2**:13-5, 22-3, 26
Fonctionnement, **1**:31-3
Instrument d'unité nationale, **2**:6
Mission, **2**:15, 22
Objectifs, **2**:45
Partenariat, programmes, **2**:8, 47
Pertes, **2**:62-3
Plan quinquennal, **1**:24
Position, **2**:44-7

Société canadienne des postes (SCP)—*Suite*
Privatisation, **2**:37
Relations de travail, **2**:53, 55
Voir aussi Témoins

Société canadienne des postes, Loi (modification), **projet de loi C-73. Ministre d'État et Leader du gouvernement à la Chambre des communes**
Actions
Catégories, **3**:8-11
Émission, **1**:12
Adopté avec dissidence, **3**:12
Adoption, date, **2**:68-9
Affectation, **3**:11-2
Art. 1 adopté avec dissidence, **3**:8
Am. (Shields) adopté avec dissidence, **3**:8
Art. 2 adopté avec dissidence, **3**:12
Am. (Shields), **3**:8-11, adopté avec dissidence, 12
Art. 3 adopté avec dissidence, **3**:12
Députés, commentaires lors du débat en deuxième lecture, réponse, **1**:9-11
Étude, **1**:8-33; **2**:5-65; **3**:6-12
Article par article, **1**:6-7, 36; **2**:66-70
Gouvernement, amendements, **1**:12
Objectifs, **1**:9; **2**:6-10, 26, 44
Rapport à la Chambre, **3**:3, 12
Réimpression, **3**:12
Rejet, **2**:17, 25-6, 42; **3**:7
Titre adopté avec dissidence, **3**:12
Voir aussi Relations de travail

Syndicat des postiers du Canada
Position, **2**:39-41
Représentation, **2**:6
Voir aussi Témoins

Syndicats. *Voir* Épargne-actions, régime

Témoins
Alliance de la Fonction publique du Canada (Syndicat des employés des postes et communications), **2**:35
Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, **2**:27
Congrès du travail du Canada, **2**:5-17, 20-2, 25-7, 29-30, 32-5, 37-8, 41-3
Ministre d'État et Leader du gouvernement en Chambre, **1**:9-33
Société canadienne des postes, **2**:44-52, 54-65; **3**:9-12
Syndicat des postiers du Canada, **2**:22-4, 28-9, 33, 36-7, 39-43
Wood Gundy Inc., **2**:51-2

Tingley, Darrell (Syndicat des postiers du Canada)
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:22-4, 28-9, 33, 36-7, 39-43

Unité nationale. *Voir* Société canadienne des postes—Instrument

United Parcel Service
Actionnariat, régime, **1**:18, 22; **2**:36, 38

Wood Gundy Inc. *Voir* Témoins

Woods, Tom (Wood Gundy Inc.)
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:51-2

Comité—*Suite*
Voir aussi Greffier du Comité

Congrès du travail du Canada (CTC)
Et syndicats affiliés, position et recommandations, **2**:6-17
Voir aussi Témoins

CTC. *Voir* Congrès du travail du Canada

Députés. *Voir* Comité; Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73

Dignité rurale du Canada
Mémoire, résumé, lecture, **3**:6-8
Voir aussi Comité—Témoins, convocation

Edwards, James Stewart (PC—Edmonton-Sud-Ouest; secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture) du 8 octobre 1991 au 28 février 1992; secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture) du 28 février 1992 au 30 avril 1992; secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes du 1 mai 1992 au 7 mai 1993)
Actionnariat, régimes, **1**:18
Comité, travaux futurs, **1**:6-8, 34-6; **2**:65-6, 68-9
Épargne-actions, régime, **1**:19
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **1**:18-20

Épargne-actions, régime
Actions
Dividendes, **1**:25; **2**:19-20, 33-4, 61
Gains en capital, **1**:23-4
Intérêt, taux, **1**:22
Limite de 10%, **1**:14, 19-20, 25, 28; **2**:9-10, 18, 21, 31, 49
Nombre et valeur, **1**:12-6, 22-3, 28-9; **2**:21, 31, 34, 47, 54-5, 60
Rendement, taux, **1**:24-5
Reprise par la Société, **1**:13, 14
Admissibilité, **1**:16, 18; **2**:47
Auto-financement, forme, **2**:58
Avantages, **2**:45-6, 48, 64-5
Bénéfices, participation, **1**:17, 19
Cadres supérieurs et intermédaires, **1**:28, 31; **2**:19, 31-4, 59-60
Coalition of Canada Post Competitors, commentaires, **1**:7
Droit de vote, **1**:17, 21, 23; **2**:9, 18, 32, 56
Employés ruraux, **2**:27
Fonctionnement, options, **2**:46-7, 49, 51-2, 54, 56-8, 64
Fonds accumulés, utilisation, **1**:15-6, 25-7; **2**:21, 31, 60-1
Imposition, **2**:41
Mesure discriminatoire, **1**:23
Monopole, contexte, **1**:29-30
Motifs, **2**:28-9, 31-5
Participation, base volontaire, **1**:12, 14-5, 19; **2**:21, 41, 47
Prêt, régime, analogie, **2**:9, 21, 26, 29-30, 38, 42, 49-50, 54-6
Privatisation, craintes, **1**:11, 15-7, 19; **2**:6, 10-2, 15-6, 21, 24, 26, 31, 42-3, 52-3, 55, 59; **3**:7
Régimes privés, comparaison, **2**:36-9, 54
Registre des actionnaires, **1**:20-1; **2**:47
Relations de travail, **1**:9-10, 13, 17; **2**:45-7, 53, 62
Salariés, **1**:13, 15, 18; **2**:50-1, 57-8, 60
Syndicats, **2**:20, 22-4, 29, 32, 50, 53, 55, 57

Ernst & Young. *Voir* Postes, services

États-Unis
Postes, services, **1**:27

GBB Buck Consultants. *Voir* Actionnariat, régimes

Greffier du Comité
Comité, **1**:5, 36; **2**:66, 68; **3**:6

Horning, Al (PC—Okanagan-Centre)
Comité, séance d'organisation, **1**:6

IBM
Actionnariat, régime, **2**:28-9, 59

Imperial Oil
Actionnariat, régime, **2**:32

Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes. *Voir plutôt* Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73

MacFadden, Larissa (Alliance de la Fonction publique du Canada (Syndicat des employés des postes et communications))
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:35

Marchment, groupe de travail. *Voir* Postes, services

Pickard, Jerry (L—Essex—Kent)
Comité, travaux futurs, **2**:65-9
Dignité rurale du Canada, **3**:6-7
Épargne-actions, régime, **1**:12-3, 15, 17, 31; **2**:31-4, 49, 50-2, 60-1
Postes, services, **1**:31-2
Relations de travail, **2**:42
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **1**:12-3, 15, 17, 31-2; **2**:30-4, 38, 42, 49-52, 56, 60-1; **3**:6-11

Postes, bureaux ruraux
Cariboo-Chilcotin, circonscription, **2**:27
Fermeture, **2**:27, 62; **3**:7

Postes, services
Changements, secret, **2**:62-3
Clientèle, **1**:26-7
Compétitivité, **1**:27-8; **2**:25
Contribution et rôle, **2**:6
Courrier, livraison, délais et coûts, **1**:31-2
Déréglementation, **2**:12-3
Ernst & Young, évaluations, **1**:26
Marchment, groupe de travail, recommandations, **1**:26
Privatisation, **2**:10-3, 17
Voir aussi États-Unis

Présidence, décisions et déclarations
Députés, temps de parole, **1**:12
Questions, pertinence, **3**:9-10

Président du Comité
Nomination de Robitaille, **1**:5

Procès-verbaux et témoignages
Impression, **1**:6

Projet de loi C-73. *Voir* Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73

Rapport à la Chambre, 3:3

Actionnariat, régimes
Avantages, **1**:14, 17-9; **2**:48
Droit de vote, **1**:21
Exemples, **2**:36-8
GBB Buck Consultants, étude, **1**:17-8
Prolifération, **1**:14
Relations de travail, **1**:17; **2**:59
Voir aussi IBM; Imperial Oil; United Parcel Service

Air Canada
Privatisation, **2**:10-1, 36

Allain, Jane (recherchiste du Comité)
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **3**:7

Alliance de la Fonction publique du Canada (Syndicat des employés des postes et communications)
Représentation, **2**:6
Voir aussi Témoins

Andre, l'hon. Harvie (PC—Calgary-Centre; ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes)
Actionnariat, régimes
Avantages, **1**:14, 17-9
Droit de vote, **1**:21
GBB Buck Consultants, étude, **1**:17-8
Prolifération, **1**:14
Relations de travail, **1**:17
Épargne-actions, régime
Actions, **1**:14-5, 19-20, 22-5, 28-9
Admissibilité, **1**:18
Bénéfices, participation, **1**:17, 19
Cadres supérieurs et intermédiaires, **1**:28
Droit de vote, **1**:17, 21, 23
Fonds accumulés, utilisation, **1**:25-7
Mesure discriminatoire, **1**:23
Monopole, contexte, **1**:30
Participation, base volontaire, **1**:12, 14-5, 19
Privatisation, craintes, **1**:11, 16-7
Registre des actionnaires, **1**:20-1
Relations de travail, **1**:9-10, 13, 17
Salariés, **1**:18
États-Unis, postes, services, **1**:27
Postes, services
Clientèle, **1**:26-7
Compétitivité, **1**:27-8
Courrier, livraison, délais et coûts, **1**:32
Ernst & Young, étude, **1**:26
Marchment, groupe de travail, recommandations, **1**:26
Société canadienne des postes
Bénéfices, **1**:10-1
Capital-actions, structure, **1**:14, 24
Concurrence, **1**:10, 27
Fonctionnement, **1**:31-3
Plan quinquennal, **1**:24
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73
Actions, **1**:12
Députés, commentaires lors du débat en deuxième lecture, réponse, **1**:9-11
Étude, **1**:9-33
Gouvernement, amendements, **1**:12

Andre, l'hon. Harvie—*Suite*
Société canadienne des postes, Loi...—*Suite*
Objectifs, **1**:9
United Postal Service, actionnariat, régime, **1**:18, 22

Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
Représentation, **2**:6
Voir aussi Témoins

Belsher, Ross (PC—Fraser Valley-Est; secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique du 8 mai 1991 au 7 mai 1993)
Dignité rurale du Canada, **3**:7
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **3**:7

Bjornson, David (PC—Selkirk—Red River)
Comité, séance d'organisation, **1**:6

Blois, Ernie (Association canadienne des maîtres de poste et adjoints)
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:27

Boudria, Don (L—Glengarry—Prescott—Russell)
Actionnariat, régimes, **1**:21
Comité
Séance d'organisation, **1**:5-6
Travaux futurs, **1**:6-8
Épargne-actions, régime, **1**:7, 17, 20-3
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **1**:17, 20-3
United Parcel Service, **1**:22

Bourne, Ian A. (Société canadienne des postes)
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:48-9, 56, 60-1, 63

Cariboo—Chilcotin, circonscription. *Voir* Postes, bureaux ruraux

Champagne, Michel (PC—Champlain; secrétaire parlementaire du ministre des Forêts du 8 mai 1991 au 7 mai 1993)
Dignité rurale du Canada, **3**:7
Épargne-actions, régime, **2**:54, 57-8, 64
Relations de travail, **2**:56-7
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:54, 56-8, 64; **3**:7, 11-2

Clermont, Georges C. (Société canadienne des postes)
Société canadienne des postes, Loi (modification), projet de loi C-73, étude, **2**:44-7, 50-2, 54-5, 57-60, 62-5; **3**:9-12

Coalition of Canada Post Competitors. *Voir* Épargne-actions, régime

Comité
Députés, temps de parole, **1**:6, 12
Personnel de soutien, **1**:5-6
Président *Voir plutôt* Président du Comité
Séance d'organisation, **1**:5-6
Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, **1**:6
Témoins, convocation, **1**:6-8, 33-6
Dignité rurale du Canada, **2**:65-9
Travaux futurs, **1**:6-8, 33-6; **2**:65-70

INDEX

COMITÉ LÉGISLATIF DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1992—

Juin:	le 22, f.1.
Novembre:	le 18, f.1; le 26, f.2.
Décembre:	le 1er, f.3.

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous-titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. *Voir* Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l. = première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am. = amendement. Art. = article. Chap. = chapitre. Dd. = ordre de dépôt de documents. Déc. = déclaration. M. = motion. Q.F. = question au *Feuilleton*. Q.o. = question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés. = résolution. S.C. = Statuts du Canada. S.r. = sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service de l'index et des références (613) 992-7645. Télécopieur (613) 992-9417

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE

Projet de loi C–73

Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1–3 • 1991–1992 • 3e Session • 34e Législature

ACCOPRESS®

NO. 2507

BFS - RED	BYS - YELLOW
BGS - BLACK	BAS - TANGERINE
BDS - GREY	BBS - ROYAL BLUE
BUS - BLUE	BXS - EXECUTIVE RED
BPS - GREEN	

SPECIFY NO. & COLOR CODE

ACCO CANADIAN COMPANY LTD.
TORONTO CANADA